هكذا من الأصل

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15992 – 7 F – JEUDI 27 JUIN 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Education : M. Fauroux veut « faire du bruit sous les fenêtres » du gouvernement

APRÈS la remise de son rapport au premier ministre Alain Juppé, le 20 juin, Roger Fauroux, président de la commission nationale de réflexion sur l'école, considère que le « *débat n'est pas clos* ». Dans un entretien au *Monde*, il estime que les propositions de la commission sont aisément « *traduisibles en directives et en texte de loi* ». Jugeant urgent que la société française prenne conscience de la gravité des problèmes de l'école, M. Fauroux dénonce « *l'exclusion culturelle* » des élèves les plus défavorisés, critique « *un système myope et dur d'oreille* » et voit dans la situation des universités « *une bombe à retardement* ». Il annonce son intention de continuer à « *faire du bruit sous les fenêtres* » du gouvernement.

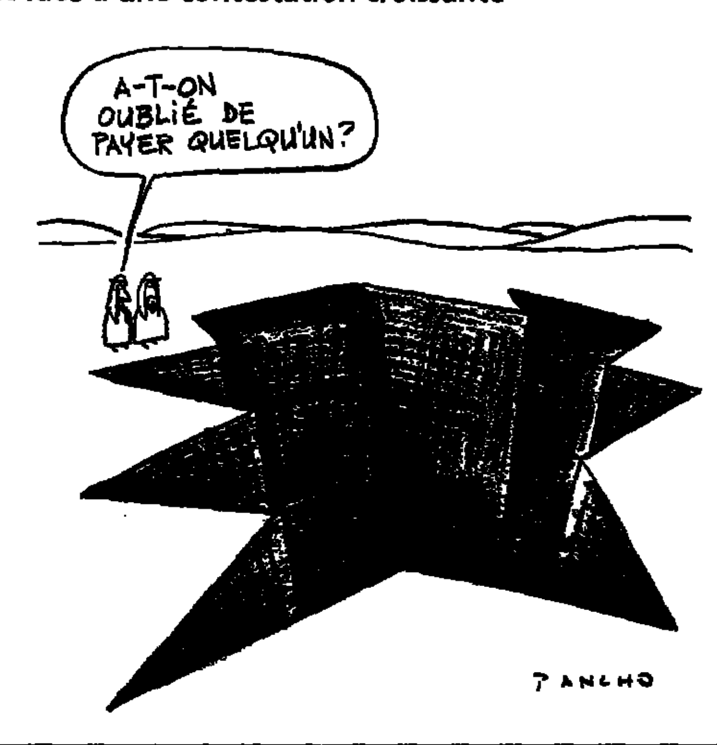
Lire page 10 et un point de vue page 14

Nouvel attentat anti-américain meurtrier en Arabie saoudite

Riyad fait face à une contestation croissante

POUR la deuxième fois en sept mois, les forces américaines stationnées en Arabie saoudite ont *été la cible d'un attentat, mardi 25 juin*, qui n'avait pas encore été revendiqué, mercredi en fin de matinée. Selon le Pentagone, l'explosion d'un camion piégé sur la base aérienne de Khobar, près de Dhahran, où est stationnée une escadrille chargée de la surveillance de l'Irak, aurait causé la mort d'au moins vingt-trois personnes et en aurait blessé 345 autres, toutes américaines. Le 13 novembre 1995, à Riyad, cinq Américains avaient déjà été tués à la suite de l'explosion d'une voiture piégée. Ces attentats mettent en évidence la fragilité du royaume wahabite, pièce maîtresse du jeu diplomatique américain au Proche-Orient. Confronté à une opposition islamiste qui se radicalise, le royaume doit également gérer une crise de succession larvée accentuée par la santé déclinante du roi Fahd.

Lire page 2



Coup de filet policier dans l'enquête sur l'ARC

M. Crozemarie devait être interpellé

REBONDISSEMENT dans l'affaire de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) : les policiers de la sous-direction des affaires économiques et financières de la PJ parisienne ont procédé dans la matinée du mercredi 26 juin à une série d'interpellations d'anciens responsables de l'association et de ses sociétés sous-traitantes. Michel Simon, PDG de la holding International Development, qui coiffait l'ensemble des sociétés qui travaillaient de manière exclusive, et pour des sommes importantes, pour l'ARC a été placé en garde à vue.

Ces interpellations s'inscrivent dans le cadre de l'information judiciaire pour « *abus de confiance, recel, faux et usage* » ouverte en janvier et conduite par le juge d'instruction parisien Jean-Pierre Zanoto. En fin de matinée, mercredi, la police cherchait également à interpeller Jacques Crozemarie, le président déchu de l'ARC. « *M. Crozemarie vient d'apprendre par la radio que l'on s'intéressait à lui, aussi va-t-il se présenter, aujourd'hui ou demain à la justice* », a déclaré au *Monde* Mᵉ Olivier Metzner, avocat de M. Crozemarie. « *Contrairement à certaines rumeurs, mon client n'est pas en fuite* », a-t-il ajouté.

En février, les enquêteurs avaient déjà saisi au siège de l'ARC l'ensemble des pièces comptables de l'association portant sur les dernières années. Compte tenu du volume de ces documents, les nouveaux responsables de l'ARC craignaient un enlisement de l'enquête. L'instruction en cours devrait notamment permettre de faire la lumière sur l'entrelacs des relations établies entre l'ancienne présidence de l'ARC et la galaxie de ses sociétés sous-traitantes. On indique d'ores et déjà de bonne source que M. Crozemarie a, dans le cadre de la gestion de l'association qu'il présidait, bénéficié de notables « *largesses* » ainsi que de non négligeables « *facilités* » quant à sa comptabilité personnelle.

Lire page 32

L'asile en France pour les Oufkir ?

Trois des membres de la famille Oufkir ont fui clandestinement le Maroc. Ils sont arrivés en France où ils demandent l'asile politique. p. 3 et notre éditorial p. 15

L'extradition des terroristes

Les Quinze se sont mis d'accord sur une nouvelle convention d'extradition. Les séparatistes basques de l'ETA seront remis automatiquement aux autorités espagnoles. p. 4

L'exode meurtrier de Srebrenica

Le Monde publie les principaux extraits de l'acte d'accusation du tribunal de La Haye contre Ratko Mladic et Radovan Karadzic. p. 13 et nos informations p. 4

Un coup de pouce au SMIC

Le salaire minimum va être revalorisé le 1ᵉʳ juillet au-delà de ce qui était prévu. p. 7 et notre analyse p. 15

Le redressement d'Air France

L'exploitation de la compagnie aérienne est redevenue positive. Seules de fortes provisions pour restructuration expliquent un résultat net déficitaire de 2,87 milliards en 1995-1996. p. 16

Cinéma : les films nouveaux

Parmi les films sortis cette semaine, *Gabbeh*, de l'Iranien Mohsen Makhmalbaf. p. 26 à 28

« Slate », un magazine haut de gamme sur le Net

WASHINGTON
de notre correspondante

C'est une première dans le cyberespace : *Slate*, le nouveau magazine créé par Microsoft, dont le premier numéro est paru lundi 24 juin sur le World Wide Web (http://www.slate.com), n'est ni un magazine pour internautes chevronnés, comme *Salon* ou *HotWired*, ni la version électronique d'une publication de presse écrite, comme en fournissent tous les grands journaux et magazines américains. *Slate* est un nouvel hebdomadaire politique, économique et culturel, haut de gamme, mais dont le support est électronique au lieu d'être en papier.

Le lecteur qui le souhaite peut, bien entendu, imprimer *Slate* (littéralement : l'ardoise) sur son imprimante personnelle après l'avoir appelé sur l'écran de son ordinateur ; il peut aussi s'abonner, pour 29 dollars par an (150 francs), à une sélection mensuelle sur papier des meilleurs articles de Slate, ou aller lire un exemplaire imprimé du dernier numéro en allant boire son expresso au « Starbucks » local, une chaîne de quelque 800 cafés dont le siège social se trouve, comme Microsoft, à Seattle (Etat de Washington). Pour ses concepteurs, l'intérêt d'une publication en ligne est évidemment son coût de fabrication et de distribution, très inférieur à celui du support papier.

Le rédacteur en chef de *Slate*, Michael Kinsley, vient des médias traditionnels. Après avoir dirigé un hebdomadaire politique réputé, *The New Republic*, à Washington, Michael Kinsley a été plusieurs années l'animateur d'une célèbre émission politique quotidienne de CNN, « Crossfire ». Apprenant que Microsoft envisageait de lancer un magazine, il a abandonné la capitale fédérale il y a six mois pour s'exiler à Seattle, à la stupéfaction du microcosme washingtonien, qui ne pouvait imaginer que l'on pût s'intéresser à un autre univers que le sien.

Michael Kinsley a recruté des signatures connues, comme Jodie Allen, qui a quitté un poste important au *Washington Post* pour rejoindre son équipe, ou Paul Krugman, l'un des économistes américains les plus en vue, professeur à Stanford, qui assurera une chronique économique hebdomadaire à *Slate*. Son objectif, explique-t-il dans l'éditorial du premier numéro, est de faire « *du bon journalisme avec un nouveau médium* ».

Ce premier numéro de *Slate* a assez peu recours aux possibilités techniques qu'offre le multimédia, en partie parce que l'outil n'est pas tout à fait dompté : l'abonnement à *Slate*, par exemple, ne sera payant qu'à partir du 1ᵉʳ novembre (19,95 dollars soit 104 francs par an), car les techniciens n'ont pas encore réussi à mettre au point un système de recouvrement ; de même, l'une des rubriques phares du magazine, un forum de discussion des lecteurs, va devoir se contenter quelque temps encore de prendre la forme d'un vulgaire courrier des lecteurs.

Quant à la critique que formulent déjà plusieurs médias traditionnels sur l'indépendance d'une publication électronique appartenant à un géant tel que Microsoft, Michael Kinsley la juge « *déplacée* » : « *À l'heure où des conglomérats médiatiques entretiennent des myriades de conflits d'intérêts* [Time Warner, Murdoch, Disney-ABC], s'étonne-t-il, *comment peut-on reprocher à une nouvelle compagnie de se lancer dans la compétition ?* »

Sylvie Kauffmann

Le G 7 dans la ville de Raymond Barre

LYON accueille, jeudi 27 et jusqu'au 29 juin, le sommet annuel des chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays les plus riches, le G 7. L'organisation de cette conférence dans la métropole rhodanienne, annoncée par Jacques Chirac en juin 1995, vient à l'appui de la politique que mène Raymond Barre dans la ville dont il est devenu le maire. Celui-ci s'emploie, en effet, à développer le rayonnement international de Lyon en le faisant bénéficier des relations qu'il entretient lui-même avec de nombreux dirigeants politiques ou économiques. M. Barre travaille aussi à assainir les finances de la ville et à l'ouvrir sur sa périphérie. Les Lyonnais apprécient ses efforts, mais regrettent la réduction des subventions culturelles et éducatives.

Lire page 6

La nouvelle révolte des sans-papiers

DES GRÈVES de la faim désespérées d'étrangers sans papiers surgissent un peu partout en France, des églises sont occupées, des « irréguliers » défilent dans les rues de plusieurs grandes villes. Le gouvernement fait la sourde oreille, tergiverse puis, sous la pression, se trouve contraint de négocier. Juin 1996 ? Non : mai 1991.

A l'époque, les grévistes de la faim s'appelaient déboutés du droit d'asile. Ils étaient kurdes, haïtiens et – déjà – africains. Leur jeûne, à Paris, avait duré cinquante jours. Le gouvernement, lui, était socialiste. Ce dernier, faute d'avoir analysé à temps les racines du malaise et pris au sérieux les associations humanitaires, avait été obligé de vider l'abcès dans les pires conditions : devant la pression de la rue, sous le regard de la presse et au milieu des ricanements de l'extrême droite. La même mésaventure guette aujourd'hui le gouvernement Juppé confronté à la révolte montante des sans-papiers.

Le 23 juillet 1991, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales fraîchement nommé, signait une circulaire prévoyant la régularisation des demandeurs d'asile déboutés présents depuis trois ans sur le sol français. Contraint et forcé, le gouvernement reconnaissait l'impossibilité d'expulser les dizaines de milliers d'étrangers victimes des lenteurs de l'administration chargée d'instruire les demandes d'asile. A l'époque, les refus du statut de réfugié tombaient deux ou trois ans après l'arrivée en France. Entre-temps, les déboutés avaient souvent trouvé un logement et un emploi, des enfants étaient nés en France. Aucun gouvernement ne l'a crié sur les toits mais 14 000 sans-papiers ont alors été régularisés, au cours de la plus importante opération du genre en France depuis celle de 1981 qui avait vu 132 000 immigrés sortir de la clandestinité.

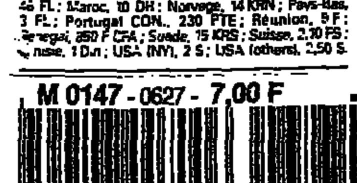
Que se passe-t-il cinq ans plus tard ? De Nantes à Nice, de Lille à Lyon, de Saint-Denis à Paris, grèves de la faim, occupations de salles paroissiales et manifestations de solidarité se multiplient pour obtenir la régularisation de sans-papiers.

Tout a commencé, le 18 mars dernier, par l'occupation « *sauvage* » de l'église Saint-Ambroise à Paris.

Philippe Bernard

Lire la suite page 15

La Transat au finish



LOÏCK PEYRON ET PAUL VATINE

L'ARRIVÉE de la Transat anglaise à la voile en solitaire devait se jouer, mercredi 26 juin à Newport, entre Loïck Peyron sur *Fujicolor-II* et Paul Vatine sur *Région-Haute-Normandie*. Les deux multicoques n'étaient séparés que de quelques milles aux premières heures de la matinée.

Lire page 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Di ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0627 - 7,00 F

ARABIE SAOUDITE Un camion piégé a explosé, mardi 25 juin, à 21 h 55 (18 h 55 GMT) sur la base aérienne de Khobar, près de Dhahran, en Arabie saoudite, où sont stationnées des forces internationales chargées de surveiller l'Irak. Selon un premier bilan dressé, mercredi, par le Pentagone, l'attentat aurait causé la mort de 18 personnes et en aurait blessé grièvement 73 autres, toutes américaines. ● M. CLINTON a déclaré que les *« lâches qui ont commis cet acte meurtrier, ne doivent pas rester impunis »*. Le porte-parole de la Maison Blanche a affirmé que les Etats-Unis ne quitteront pas le Golfe en dépit des attentats. ● UN PRÉCÉDENT ATTENTAT, le 13 novembre 1995, à Riyad, devant un bâtiment de la Garde nationale, avait causé la mort de cinq Américains et de deux Indiens et fait plus de soixante blessés. Les quatre islamistes, auteurs présumés de cet attentat, ont été exécutés le 31 mai.

L'attentat de Khobar fragilise la présence américaine au Proche-Orient

L'explosion d'un camion piégé, mardi 25 juin, sur une base aérienne près de Dhahran en Arabie saoudite, a coûté la vie, selon un bilan provisoire du Pentagone, à dix-huit Américains

WASHINGTON
de notre correspondante

C'est le plus grave attentat terroriste contre des troupes américaines depuis l'explosion d'une voiture piégée au quartier général du contingent américain de la Force multinationale à Beyrouth, qui, le 18 avril 1983, avait coûté la vie à 241 militaires : les médias américains ont été prompts à faire le parallèle, mardi 25 juin, alors que le bilan de l'attentat de Dhahran s'alourdissait d'heure en heure pour atteindre, mercredi en fin de matinée, les chiffres de 18 morts et de 345 blessés, tous américains.

Le président Bill Clinton a pris la parole sans tarder après l'annonce de l'explosion d'un camion piégé, à 18 h 55 GMT (21 h 55 heure locale), sur la base aérienne de Khobar, près de Dhahran, où stationne la 4 404e escadrille, qui fait partie des forces de coalition occidentales chargées de surveiller l'Irak. Il n'a pas cherché à minimiser la gravité de cet acte, qui l'a *« horrifié »*. Il a promis à deux reprises que les coupables seraient châtiés et annoncé qu'une équipe du FBI serait dépêchée sur place. *« Laissez-moi vous dire que nous allons suivre cette affaire*, a-t-il averti. *L'Amérique prend soin des siens. Ceux qui ont commis cet acte ne doivent pas rester impunis. »*

Warren Christopher, le secrétaire d'Etat américain, en visite en Israël, a confirmé, à Jérusalem, que les Etats-Unis *« n'auront de cesse d'amener devant la justice les terroristes »*. L'attentat de Dhahran, provoqué, selon le Pentagone, par l'explosion d'une *« bombe »*, extrêmement puissante qui a ouvert un cratère de 14 mètres de diamètre et de plus de 10 mètres de profondeur, n'a pas véritablement surpris les autorités américaines, qui avaient considérablement renforcé les mesures de sécurité autour de leur personnel stationné en Arabie saoudite depuis un premier attentat à la voiture piégée qui avait causé la mort, le 13 novembre 1995, à Riyad, de sept personnes dont cinq Américains, près d'un bâtiment où travaillaient les cadres américains de la Garde nationale saoudienne.

« ACTIVITÉS SUSPECTES »

Selon un porte-parole du Pentagone, les Américains avaient relevé *« des activités supectes »* à proximité de leurs installations depuis novembre 1995, notamment des individus qui en surveillaient les accès. Des précautions supplémentaires avaient été prises et des barrières érigées autour de ces bases. *« S'il n'y avait pas eu ces barrières*, a relevé, mardi, le secrétaire à la défense, William Perry, *le bilan aurait été encore plus lourd »* dans les quartiers d'habitation des forces aériennes américaines – qu'elles partagent avec les membres des forces britanniques et françaises – visés par le camion piégé.

Pour l'administration américaine, cet attentat est porteur d'un double avertissement : c'est d'abord, bien sûr, un nouveau coup de semonce visant la présence des Occidentaux dans la région, mais c'est aussi, souligne-t-on de source diplomatique à Washington, un signe supplémentaire de la fragilité de la situation intérieure en Arabie saoudite, dont l'image d'« îlot de stabilité » s'est sérieusement effritée. L'enquête sur le précédent attentat n'avait pas permis à l'équipe du FBI venue sur place d'identifier les « cerveaux » de l'opération, pas davantage qu'elle n'avait permis de conclure avec certitude que les quatre auteurs présumés, décapités le 31 mai, étaient les véritables – ou les seuls – responsables de l'attentat.

L'ambassade des Etats-Unis en Arabie saoudite avait, ces derniers mois, donné à ses ressortissants, dont quelque 40 000 vivent dans ce pays depuis la guerre du Golfe, la consigne de redoubler de vigilance. Selon le *New York Times*, des groupes extrémistes musulmans avaient averti que les bases américaines seraient de nouveau la cible d'attaques si les quatre condamnés étaient exécutés.

Quelle que soit la gravité de ce nouvel attentat, il ne devrait cependant pas entamer la détermination des Etats-Unis à maintenir leur présence dans une région dont la sécurité constitue une des priorités de l'administration américaine. Le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, l'a réaffirmé, dès mardi : *« Nous n'avons pas l'intention de réduire la présence américaine*, a-t-il déclaré. *Le fait que notre présence dans cette région du monde contribue à limiter les conflits et les tensions est un principe fondamental de la politique étrangère des Etats-Unis. »*

Cette position jouit d'un large soutien dans la classe politique américaine : les intérêts vitaux des Etats-Unis dans le Golfe sont bien compris depuis l'opération « Tempête du désert », lancée après l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990, et ne sont pas non plus contestés par l'opinion publique. Si Bob Dole, le candidat républicain qui devrait affronter le président Clinton à l'élection présidentielle du 5 novembre, attaque volontiers le bilan présidentiel en matière de politique étrangère, c'est généralement à propos de la Russie, de la Bosnie ou de la Chine, mais pas sur la position américaine dans le Golfe, où la stabilité est considérée comme cruciale pour les Etats-Unis.

En pleine année électorale, cet attentat contre des troupes américaines en Arabie saoudite peut pourtant présenter un risque pour M. Clinton, celui de rappeler aux Américains que, finalement, cette administration élue en 1992 pour donner la priorité à la politique intérieure a dû malgré tout s'engager sur de multiples fronts à l'étranger et que ces engagements, en Bosnie ou dans le Golfe, ne sont pas sans danger pour les troupes américaines qui y sont impliquées. S'il n'est pas question de retirer des soldats dont le déploiement a, au bout du compte, été bien accepté aux Etats-Unis, cet épisode peut contribuer à limiter la marge de manœuvre diplomatique du chef de l'exécutif américain à un moment où il en a particulièrement besoin au Proche-Orient.

Sylvie Kauffmann

Attentat à Dhahran

Jacques Chirac à Riyad les 6 et 7 juillet

Jacques Chirac doit en principe faire une visite officielle en Arabie saoudite, les 6 et 7 juillet, pour la première fois depuis son accession à la présidence de la République française. Prévue depuis de longues semaines, la date de cette visite, que l'Elysée n'avait toujours pas annoncée mercredi 26 juin, était en partie tributaire de l'état de santé du roi Fahd, victime d'une embolie cérébrale le 29 novembre 1995, et qui n'est pas totalement rétabli, même s'il reste en fonctions et reçoit à l'occasion, pour de brefs entretiens, quelques visiteurs étrangers. Au terme de son séjour dans le royaume, le président Chirac ferait une visite-éclair, le 8 juillet, au Qatar.

Une force multinationale pour surveiller l'Irak

La base de Khobar, où a été commis l'attentat, sert de quartier général à la 4 404e escadrille américaine qui dispose de F-15 et de F-16. Environ 3 100 militaires américains sont stationnés dans la zone de la base aérienne de Dhahran qui abrite aussi un détachement de 200 hommes de la Royal Air Force britannique et un contingent de 130 Français qui exploitent 4 Mirage et un avion ravitailleur C-135. Aucun Français ou Britannique n'a été touché par l'explosion, ont assuré, mercredi 26 juin, le ministère français de la défense et le Foreign Office britannique. La force multinationale est chargée de surveiller la partie de l'Irak située au-dessous du 32e parallèle (*« Souther Watch »*) depuis la fin de la guerre du Golfe, en février 1991. Depuis cette date, et selon les manœuvres en cours, les Américains disposent au total de 10 000 à 20 000 hommes sur le *« théâtre d'opération du Golfe »*. – *(AFP, Reuter.)*

Le régime saoudien est aux prises avec une contestation de plus en plus violente

L'ARABIE SAOUDITE n'est décidément plus un havre de sécurité pour l'armée américaine omniprésente dans le royaume wahabite. Elle encadre la garde nationale, surveille l'application par l'Irak des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, dispose de facilités aériennes tant dans le nord que dans le sud, l'est ou le centre du pays. Sur cette présence, les autorités locales sont d'une extrême discrétion.

L'Arabie saoudite, qui recèle entre 25 % et 30 % des réserves mondiales de pétrole, traverse une zone de turbulences – que la santé vacillante du roi Fahd ne fait qu'accentuer – dont on a du mal à distinguer si elles sont dirigées contre le pouvoir ou contre les Etats-Unis, tant l'alliance entre les deux est étroite. Les discours va-t-en-guerre américains contre le terrorisme, perçu quasi exclusivement comme d'origine islamiste, ne sont pas faits pour apaiser les esprits.

L'attentat dirigé, mardi 25 juin, contre la base aérienne du roi Abdel Aziz, à Khobar, près de Dhahran, sur la côte est du royaume, est le deuxième qui vise des Américains en l'espace de sept mois. Alors que, d'après le Pentagone, l'attentat de Khobar a fait 18 morts et 345 blessés, le ministère saoudien de l'intérieur affirmait, mercredi, en début de matinée, que 16 Américains ont été tués et 252 personnes de différentes nationalités blessées, dont certaines grièvement.

L'attentat de Khobar n'avait pas encore été revendiqué, mercredi, en fin de matinée. En novembre 1995, il avait fallu quelques jours avant que trois organisations aux noms jusqu'alors inconnus, les Tigres du Golfe, le Mouvement islamique pour le changement et les Partisans de Dieu, réclament la paternité de l'attentat contre des bâtiments de la Garde nationale à Riyad, mais les quatre Saoudiens condamnés et exécutés en mai ne s'étaient réclamés d'aucune, se disant, dans des aveux télévisés – qui doivent donc forcément être considérés avec la plus grande prudence, dès lors qu'il s'agit d'un régime pour le moins autoritaire –, idéologiquement disciples de deux dissidents saoudiens : Oussama Ben Laden, déchu de sa nationalité pour activisme islamiste et réfugié au Yémen puis au Soudan, et Mohamad El Massaari, porte-parole du Comité pour la défense des droits légitimes, islamiste lui aussi, réfugié à Londres. Les inculpés avaient aussi cité le nom de Mohamad Issam El Makdissi, un islamiste jordanien d'origine palestinienne et évoquaient des liaisons avec des islamistes égyptiens et algériens.

La véracité de leurs aveux – au cours desquels certains avaient aussi assuré avoir fait le coup de feu en Afghanistan contre les envahisseurs soviétiques ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine, et s'être procuré une partie de leurs armes au Yémen – importe peu au regard de la signification de leur acte : c'était la première expression terroriste, avec mort d'homme, d'une contestation fondamentaliste plus ou moins sourde, pour laquelle le régime, qui se réclame pourtant d'une des branches les plus rigoristes de l'islam, le wahabisme, était impie, corrompu et avait vendu son âme aux Etats-Unis.

HAUTE SURVEILLANCE

Les autorités saoudiennes avaient exercé des pressions ouvertes sur la Grande-Bretagne pour qu'elle expulsât M. El Massaari, mais la justice britannique s'y était opposée. En revanche, Oussama Ben Laden aurait quitté récemment Khartoum pour une destination inconnue, les autorités soudanaises accusées de soutenir des terroristes de toute nationalité s'étant déjà vu infliger des sanctions par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui menace de les renforcer.

Le 29 mars, quatre mois après ce premier attentat, les autorités saoudiennes interceptaient à la frontière avec la Jordanie, un véhicule conduit par un Saoudien et chargé d'explosifs en provenance du Liban. Le royaume se préparait à accueillir, dès le début avril, des millions de musulmans de toute nationalité, pour le pèlerinage annuel de La Mecque. L'ensemble de ces actes montre en tout cas une chose : les auteurs des attentats, quelle que soit leur appartenance, semblent disposer de relais importants dans un royaume en principe placé sous très haute surveillance.

Même si jusqu'à maintenant, les Américains n'ont pas été directement visés, ils ont tout lieu de s'inquiéter aussi des troubles qui agitent l'Etat voisin – satellite – de Bahreïn, troublé depuis décembre 1994, par une contestation, passée, il y a quelques mois, au stade de la violence. Bahreïn abrite le commandement de la 5e flotte américaine pour la région du Golfe. Comme à Riyad, l'ambassade des Etats-Unis à Manama a demandé à ses ressortissants une extrême vigilance.

Bahreïn accuse l'Iran – qui s'en défend – d'être le commanditaire des troubles, mais la contestation avait été déclenchée sur la base de revendications démocratiques. L'opposition, chiites et sunnites confondus, réclamait le retour à la vie parlementaire suspendue en 1975 en même temps que la Constitution, des réformes démocratiques et du travail pour tous.

Mouna Naïm

Le premier ministre israélien est resté intransigeant face à Warren Christopher

JÉRUSALEM
de notre correspondant

L'Egypte, où le secrétaire d'Etat américain, en tournée au Proche-Orient, est arrivé, mercredi 26 juin, n'est pas contente du tout de la tournure prise par les événements. Amr Moussa, ministre égyptien des affaires étrangères, l'a dit après avoir regardé, mardi, à la télévision, la conférence de presse réunie conjointement, à Jérusalem, par Benyamin Nétanyahou et Warren Christopher, ce dernier étant arrivé le matin même en Israël.

« Ce que le premier ministre israélien a dit confirme nos craintes quant à l'avenir du processus de paix, a expliqué M. Moussa. *Ses commentaires sur la reprise des pourparlers de paix sans condition préalable indiquent clairement une tentative israélienne de jeter par-dessus bord le principe de base agréé à Madrid, à savoir l'échange de la paix contre les territoires »* arabes occupés par Israël.

En réalité, s'il s'est abstenu de répondre à plusieurs questions précises sur ce point, le chef du gouvernement israélien ne s'est pas privé de répéter, en présence du grand allié américain, les points de son programme les plus connus et les plus potentiellement dévastateurs pour le processus de paix. Vieux routier de la diplomatie, M. Christopher, qui doit s'entretenir avec le président égyptien, Hosni Moubarak, et avec le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, n'a rien laissé paraître.

TÊTE À TÊTE

Les deux hommes se sont entretenus une heure en tête à tête et deux autres heures avec leurs conseillers, sans parler d'une brève visite de courtoisie du secrétaire d'Etat au ministre des affaires étrangères, David Lévy. Officiellement, comme M. Nétanyahou l'avait fait savoir de manière fort peu diplomatique avant l'arrivée de M. Christopher, le nouveau premier ministre n'a rien révélé du détail de ses intentions politiques. Officiellement toujours, la visite du secrétaire d'Etat visait notamment à préparer la rencontre que le numéro un israélien aura, le 9 juillet, à Washington, à la Maison Blanche, avec le président Bill Clinton. *« Avec lui*, a répété deux fois M. Nétanyahou, *j'aurai une discussion détaillée. »*

En attendant, le premier ministre ne lâche rien. Sur le dossier israélo-syrien, sa tactique apparaît cependant assez claire : *« D'accord pour reprendre les négociations aussi tôt que possible, mais sans condition préalable. »* Et l'entourage immédiat de M. Nétanyahou de préciser : *« En aucun cas ce gouvernement ne se sentira lié par les principes de négociation agréés entre Damas et le gouvernement travailliste précédent. »* Pas question de se retirer du plateau du Golan occupé depuis 1967, même en échange de la paix.

Sur le redéploiement militaire qui devait avoir lieu en mars, puis en juin, hors de la ville arabe d'Hébron en Cisjordanie occupée, même volonté apparente de noyer le poisson. *« Nous adhérons au principe qui consiste à honorer les accords signés par toutes les parties*, a assuré le premier ministre. *Mais les progrès vers la paix dépendent de la sécurité. La sécurité est cardinale pour nous* (...). *A Hébron, nous devons agir très lentement, sans hâte, avec méticulosité et précaution. Nous étudions le problème dans toutes ses complexités, historiques, religieuses et par-dessus tout sécuritaires. »*

IMMOBILISME DE L'EUROPE

450 colons juifs sont installés au cœur de cette ville arabe de 120 000 habitants et M. Nétanyahou a dit, pendant la récente campagne électorale, qu'à son avis la question du redéploiement devrait être reportée à la fin du processus de paix israléo-palestinien, c'est-à-dire à l'été 1999... M. Christopher a rappelé que, si les Etats-Unis sont d'accord avec le nouveau premier ministre pour reconnaître qu'une *« vraie paix sans sécurité n'est pas possible »*, il est non moins vrai qu'une *« vraie sécurité sans la paix est également impossible »*, mais il s'est abstenu de tout commentaire public sur Hébron.

S'agissant de la colonisation juive des territoires arabes occupés – *« obstacle à la paix »* selon la position traditionnelle de l'administration américaine –, « Bibi » Nétanyahou a répété son point de vue : *« Vous connaissez ma position et celle de mon gouvernement concernant le droit inaliénable des Juifs à s'installer dans toutes les parties d'Eretz Israël* (Grand Israël, Gaza et Cisjordanie inclus). *Une décision spécifique sur la manière de mettre en œuvre cette politique n'a pas encore été prise, elle le sera plus tard. »*

M. Nétanyahou n'a pas dit que la construction d'une nouvelle et vaste colonie réservée aux orthodoxes juifs, et dénommée « Har Homa » au sud de Jérusalem, devrait démarrer dans les prochaines semaines. Le projet, qui consiste à terminer l'encerclement de la partie arabe annexée de la Ville sainte par un chapelet de colonies-dortoirs réservées aux citoyens juifs, date de 1990. Etabli après la confiscation de terrains qui appartenaient à des Palestiniens, le projet « Har Homa » avait été gelé par les gouvernements d'Itzhak Rabin et de Shimon Pérès. Celui de M. Nétanyahou vient de lever le moratoire. « Har Homa » coupera les quartiers arabes du sud de Jérusalem de l'autre cité biblique arabe, Bethléem.

Face aux projets de cette nouvelle équipe, l'Europe ne bouge guère. Pour leur part, les Etats Unis réaffirment, par la voix de M. Christopher, leur *« inébranlable et indéfectible alliance stratégique avec Israël »*. Quant à Yasser Arafat, il est tellement coincé dans ses petites enclaves autonomes percluses de pauvreté que la seule chose qu'il ait pour le moment réclamé avec insistance, c'est une rencontre avec le nouveau chef de l'exécutif israélien. Une telle rencontre n'est pas à l'ordre du jour, le nouveau premier ministre se contentant pour l'heure de demander à ses conseillers de prendre contact avec ceux du chef de l'Autorité palestinienne. Cela dit, si une rencontre au sommet *« s'avère capitale pour la sécurité d'Israël*, a répété, mardi, M. Nétanyahou, *j'étudierai la question »*.

Patrice Claude

هكذا من الأصل

Une fille du général marocain Mohamed Oufkir sollicite l'asile en France pour des raisons humanitaires

Maria-Inan, dont le père avait été impliqué dans une tentative d'assassinat de Hassan II, a trompé la vigilance des autorités chérifiennes

Accompagné de son fils adoptif et d'une cousine de sa mère, Maria-Inan Oufkir, avec la complicité d'un Français, a débarqué, mardi 25 juin, à Paris, d'un avion d'Iberia en provenance de Madrid. La fille du général Mohamed Oufkir, mort en 1972 dans des conditions mystérieuses après avoir été impliqué dans une tentative d'assassinat de Hassan II, a demandé asile à la France pour des raisons humanitaires. Elle a laissé au Maroc sa famille, toujours privée de passeport pour voyager à l'étranger. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

« ON N'A QU'UNE seule envie : quitter le Maroc », nous avait confié, en avril, Maria-Inan Oufkir, lors d'une rencontre organisée discrètement à Rabat. *« Ce pays, j'y suis née. Et pourtant, ce n'est pas le mien... »*, ajoutait-elle, en évoquant la *« persécution, silencieuse mais permanente »* à laquelle sa famille – officiellement libérée en février 1991, après dix-neuf ans de détention – reste aujourd'hui soumise. *« Je n'ai jamais eu l'espoir de nous voir rétablir dans notre dignité et dans nos droits »*, soulignait la jeune femme. *« On finira par s'auto-détruire, non de révolte mais d'épuisement »*, soupirait-elle (*Le Monde* du 8 mai 1996).

A voix haute, elle rêvait pourtant de Paris : *« Je voudrais pouvoir, un jour, me promener dans les rues, simplement, sans crainte d'être enlevée »*. Brève lueur, qu'elle s'efforçait d'éteindre. Par crainte de dévoiler ses projets devant des étrangers ? Moins de trois mois plus tard, son rêve s'est réalisé. Eblouie par les flashes des photographes, abasourdie devant les micros des journalistes, Maria s'avance à pas lents, mardi 25 juin, dans les couloirs de l'aéroport d'Orly, tenant à la main son fils adoptif, Michaël, âgé de quatre ans. Une cousine de sa mère, Achoura Chenna, les yeux baignés de larmes, les suit timidement. Tous trois semblent émerger d'un mirage. Ils sortent d'une longue nuit de vingt-quatre ans.



En *« forçant le destin »*, selon l'expression de l'avocat français Georges Kiejman, venu accueillir les trois évadés, Maria Oufkir a fait le pari de la liberté. L'Espagne, en autorisant les fuyards à transiter par son territoire, a *« puissamment aidé »* à sa réussite, souligne, avec un brin d'ironie, un haut fonctionnaire français. Paris sera-t-il aussi généreux que Madrid ? *« Nous avons des espérances, mais pas de certitudes »*, a prudemment déclaré Me Kiejman. Une demande d'asile a été adressée, dès mardi après-midi, au préfet de police, a assuré l'avocat.

La réponse ne fait guère de doute. Le Maroc a encore moins d'intérêt que la France à rallumer *une polémique sur ce très douloureux dossier*. Sommé de tenir son rang face à l'Europe, le royaume chérifien ne peut plus se permettre d'abus spectaculaires en matière de droits de l'Homme. La réponse de la France risque, néanmoins, de prendre quelques jours : le temps, pour Hassan II, de mettre au point sa réaction... à laquelle la France ajustera la sienne. En toute souveraineté, assure-t-on, en coulisse : il s'agit, pour Paris, de gérer l'affaire *« au mieux des intérêts de la diplomatie comme de ceux de la famille Oufkir. »* Présenté comme un cas *« humanitaire »* – ce qu'il est, effectivement – le dossier de la famille Oufkir a toutes les chances d'être traité comme tel. C'est en tout cas l'espoir des autorités françaises, comme celui de Maria Oufkir et des siens.

Privée de passeport, comme sa mère et ses cinq frères et sœurs, Maria Oufkir n'en est pas à sa première tentative d'évasion du royaume. L'une de ses sœurs avait aussi tenté sa chance, en novembre – sans succès. Il aura fallu *la clémence des cieux – et l'entremise* d'un Français, Pierre Cadéac, technicien de cinéma – pour que, cette fois-ci, le projet réussisse. C'est, mercredi 19 juin, que Maria et ses deux compagnons ont quitté Rabat, en voiture, jusqu'à la côte marocaine où un hors-bord de location les attendait.

M. Cadéac, qui dit avoir rencontré Maria *« par hasard »*, il y a trois ans, lors du tournage d'un film, et avoir été ému par l'histoire *« pathétique »* de la famille Oufkir, *a minutieusement préparé le* voyage. Les autorités locales, à qui il a assuré qu'il faisait un simple repérage, se laisseront prendre au piège. Le bateau censé rallier directement la ville de Marbella, est contraint, en raison de mauvaises *conditions météorologiques, de se* replier sur l'enclave espagnole de Ceuta. Les autorités locales, *« prises de court »*, selon M. Cadéac, réagissent favorablement. Les trois fuyards seront emmenés, jeudi, par hélicoptère militaire espagnol, *jusqu'à Séville. De là, ils* gagnent Madrid, par le train, puis Paris, par un vol régulier de la compagnie Ibéria.

LE SILENCE DE MADRID

S'il ne fait guère de doute qu'il s'agit, comme en avril 1987, d'une « vraie » évasion – et non d'un *coup monté, négocié en coulisse*, avec le feu vert du roi –, bien des zones d'ombre demeurent. On peut s'étonner, par exemple, que les autorités espagnoles, promptes à coopérer avec Paris sur le dossier basque, n'aient pas averti les autorités françaises de l'arrivée des trois membres de la famille Oufkir *sur leur sol. Cette attitude, pour le* moins cavalière, n'a pas été du goût des dirigeants français. Ceux-ci affirment n'avoir été alertés qu'une fois les trois fuyards embarqués dans l'avion d'Ibéria. Madrid, pour l'heure, garde un silence prudent. Le ministère espagnol des affaires étrangères s'est contenté d'indiquer, mardi, dans un communiqué sybillin, que les évadés avaient *« demandé le passage »* à travers l'Espagne et que *« le gouvernement* [avait] *accédé »* à leur souhait.

Près de vingt-quatre ans ont passé *depuis la tentative d'attentat du* 16 août 1972, dans lequel le *« général félon »* Mohammed Oufkir avait été impliqué. L'avion du souverain, mitraillé en plein ciel, avait réussi, par miracle, à atterrir. Ministre de la défense au moment de l'attentat, le général Oufkir mourait, le lendemain, dans des conditions *mystérieuses : « suicidé »*, selon la version officielle, le général Oufkir aurait été *« froidement exécuté »*, affirme-t-on en coulisse. Sa veuve et ses six enfants devaient payer très cher la traîtrise de leur père. *« Nous n'avons été qu'un élément du décor et non les auteurs »*, écrivaient-ils, dans une lettre ouverte, publiée dans nos colonnes, le 25 février 1994. Le droit à recouvrer *« une vie la plus normale possible »* leur sera-t-il finalement accordé ?

Catherine Simon

Vingt-quatre ans de disgrâce

● **16 août 1972 :** Hassan II échappe de justesse à une tentative d'attentat, fomenté par une partie de l'armée. Impliqué dans le complot, le général Mohammed Oufkir, ancien ministre de l'intérieur et ministre de la défense à l'époque, choisit, le lendemain, de se donner la mort, selon la version officielle.

● **23 décembre :** la veuve du général Oufkir et ses six enfants sont arrêtés et placés en détention. Le plus jeune des enfants, Abdelatif, était alors âgé de deux ans et demi.

● **19 avril 1987 :** quatre enfants réussissent à s'échapper, en creusant un tunnel, du camp de Bir-Jdid, au sud de Casablanca. Ils sont arrêtés à Tanger, le 23 avril, après avoir lancé un appel de détresse sur les ondes de Radio France internationale (RFI).

● **30 juin :** la famille Oufkir est placée en résidence surveillée à Marrakech.

● **26 février 1991 :** Fatima Oufkir et ses enfants sont emmenés à Rabat et officiellement libérés. Malgré de multiples démarches auprès du Palais, les membres de la famille du « général félon » restent privés de passeport, et donc du droit de quitter le royaume.

● **25 juin 1996 :** Maria-Inan Oufkir, son fils adoptif et une cousine réussissent à gagner la France, via l'Espagne.

La passion tibétaine de Richard Gere

CAHORS
de notre envoyée spéciale

Parmi la quinzaine d'expositions présentées, jusqu'au 7 juillet, au Printemps de Cahors, l'amateur de photographie peut découvrir quelques images en noir et blanc du Tibet, de facture assez classique. Elles passeraient inaperçues si leur auteur n'était autre que Richard Gere. L'acteur américain, bouddhiste depuis une vingtaine d'années, utilise sa notoriété pour défendre la culture tibétaine.

C'est en 1978, lors d'une expédition sur le Toit du monde, qu'il avait fait la rencontre de réfugiés tibétains au Népal. *« Je vois encore le regard des femmes âgées qui me transperçait. Elles donnaient l'impression de flotter. Elles vendaient tous leurs objets d'art pour pouvoir manger. »* Trois ans plus tard, il fait la connaissance du dalaï-lama et n'aura alors de cesse de dénoncer l'occupation chinoise comme de défendre la culture tibétaine, qu'il juge menacée d'extinction.

Ses prises de position ne lui valent pas que des amis. En 1993, il prend prétexte de la remise des Oscars américains pour dénoncer la présence chinoise au Tibet. Il sera exclu de l'Académie cinématographique. Depuis plusieurs années, il est interdit de séjour en Chine, ce qui ne l'a pas empêché d'entrer au Tibet après maintes tractations avec les autorités de Pékin. C'est lors d'un voyage à Lhassa qu'il prend une partie des photos exposées à Cahors. *« La tension était immense. J'ai voulu faire passer cette sensation dans mes images. Je les prenais souvent à l'aveugle, dans la pénombre. Les corps surgissent du noir, tels des masques, des fantômes. »* Son professeur bouddhiste, un lama exilé depuis 1959, l'accompagnait. *« A ses côtés, j'ai pu mieux saisir l'ampleur de la catastrophe*, raconte-t-il. *Les Chinois mettent en place une véritable politique d'extinction. »*

Richard Gere est pourtant beaucoup plus circonspect quant aux moyens de parvenir à un règlement de la situation. Pour lui, les actions armées d'un petit nombre d'indépendantistes ne sont pas une solution. Il recommande la résistance passive, *« comme celle des moniales, qui sont formidables de courage et de ténacité »*. Avant de préciser que la revendication de l'indépendance ne lui semble pas d'actualité : *« Les Chinois sont trop figés sur leurs positions. Seule une autonomie est envisageable à terme. »*

Louant l'action des Tibétains en exil, Richard Gere rejette sur les Occidentaux la responsabilité du blocage. *« C'est l'avarice des pays riches qui empêche toute avancée*, affirme-t-il. *Les Chinois sont très efficaces dès qu'il s'agit d'échanger une part de leur marché contre le silence des Occidentaux. »* Et de conclure : *« Il y a un personnage de Tennessee Williams qui dit qu'on ne dépend que de l'intérêt que les autres veulent bien nous porter. C'est malheureusement le destin du Tibet, aujourd'hui. »*

Cécile Prieur

Au Japon, une affaire de mœurs éclabousse un dirigeant d'une puissante secte bouddhiste

TOKYO
de notre correspondant

Une petite femme à l'air rangé, permanente serrée et robe imprimée, raconte d'une voix blanche ce qu'elle a tu pendant plus de vingt ans : âgée de 69 ans, Mme Nobuko Nobuhira dit avoir été violée à trois reprises en 1973, en 1983 et en 1991, par Daisaku Ikeda, le président honoraire de la secte bouddhiste Soka gakkai, l'une des plus puissantes *« nouvelles religions »* nippones, qui réunirait 8 millions de foyers et dont les avoirs dépasseraient les 100 milliards de yens (4,7 milliards de francs). Elle vient d'intenter une action en justice devant un tribunal civil pour obtenir réparation et demande 75 millions de yens d'indemnités.

Mme Nobuhira a dirigé, pendant trente ans, la branche de Hakodate (Hokkaido) de la Soka gakkai. Lorsque, en 1973, Daisaku Ikeda s'est rendue dans cette ville, elle était chargée de prendre soin de lui : *« L'étage du centre de la secte qui lui était réservé était fermé à tout le monde sauf à moi. Lorsque je préparais son lit, il se précipita sur moi, me renversa en m'étranglant à moitié et me viola. Lorsque je repris conscience, mes vêtements déchirés étaient éparpillés autour de moi. »*

Dix ans plus tard, toujours à Hakodate, Mme Nobuhira aurait subi les mêmes violences dans un café du siège de la secte. *« Alors qu'il se rhabillait, Ikeda me lança : "Je suis venu voir ma petite concubine". »* La troisième fois, les sévices auraient eu lieu dans un parc. *« Cet homme est un monstre ; j'ai décidé de parler après avoir tout avoué à mon mari. Toute ma vie, je l'ai consacrée à la Soka gakkai, mais je ne peux accepter que cet homme reste impuni. »*

POIDS POLITIQUE

Ce procès pour viol s'ajoute aux rumeurs diverses qui circulent sur M. Ikeda – sa secte clame qu'il s'agit de calomnies – et à d'autres affaires obscures, tel le suicide, en septembre 1995, de Akiyo Asaki, une dissidente de la secte : la Soka gakkai affirme n'y être pour rien dans cette mort et a intenté un procès à l'hebdomadaire *Shukan Gendai* pour avoir publié un article qui suggérait le contraire. L'affaire Nobuhira intervient en outre à un moment où la secte pèse d'un poids important dans la vie politique par le soutien qu'elle apporte au Parti du nouveau progrès (opposition). En octobre, le président de la secte, Einosuke Akiya, avait revendiqué, devant la presse étrangère, *« le droit pour une organisation religieuse de participer à une action politique et de soutenir des partis »*. Mme Nobuhira affirme qu'elle n'a aucune motivation politique à son action.

La grande presse est restée silencieuse sur son affaire. Elle est traditionnellement prudente sur les questions de mœurs : le scandale d'alcôve qui conduisit à la démission de l'éphémère premier ministre Uno en 1989 avait été lancé par le *Washington Post*. Ou bien est-elle soucieuse de ne pas s'attirer les foudres de la secte, comme le déclare Mme Nobuhira ? La presse à sensation ne ménage pas, elle, les détails.

Pour émouvant qu'il soit, le récit de Mme Nobuhira qui se dit *« victime d'intimidations »* soulève des questions : l'absence de témoins, le fait que l'action soit engagée devant une tribunal civil et non pénal et enfin les démêlés des Nobuhira avec la secte au sujet d'emprunts jamais remboursés. Selon Me Akita, avocat de Mme Nobuhira, *« les Nobuhira n'ont jamais emprunté d'argent à Soka gakkai. Si nous avons porté l'affaire devant un tribunal civil et non pénal, c'est pour éviter à la victime une pénible procédure d'investigation »*. En dépit de ces réserves, une dernière interrogation subsiste : pourquoi une femme de 69 ans a-t-elle décidé de révéler aujourd'hui des faits qui auraient eu lieu il y a treize ans ?

Philippe Pons

Le gouvernement burundais demande « assistance » à ses voisins

TOUT EN RAPPELANT qu'il ne voulait pas d'une *« intervention »*, le gouvernement burundais a, pour la première fois, mardi 25 juin, demandé à ses voisins une *« assistance »* militaire pour tenter de faire cesser la guerre civile qui oppose Hutus et Tutsis et qui a tué plus de 150 000 personnes depuis la tentative de coup d'Etat d'octobre 1993, au cours de laquelle le premier président hutu du pays, Melchior Ndadaye, avait été assassiné. Toutefois, les dirigeants de six pays d'Afrique du Centre et de l'Est (Burundi, Rwanda, Tanzanie, Kenya, Tanzanie, Ethiopie) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réunis en sommet à Arusha, en Tanzanie, n'ont pas réussi à s'accorder sur les modalités de l'aide qu'ils pourraient apporter au gouvernement burundais pour *« assurer la sécurité de tous au Burundi »*. Et il semble peu probable que leurs appels à la cessation des hostilités soient entendus par les combattants. Les participants à la réunion d'Arusha se sont contentés de mettre sur pied une *« commission technique »* chargée de définir la forme de l'assistance souhaitée.

MULTIPLICATION DES AFFRONTEMENTS

C'est la première fois que le gouvernement de Bujumbura, hostile jusqu'alors à toute idée de force internationale, demande une aide extérieure pour essayer de rétablir l'ordre au Burundi. Ces derniers mois, les affrontements entre l'armée régulière, dominée par la minorité tutsie, et la rébellion hutue, dont le principal dirigeant est un ancien ministre de l'intérieur, Léonard Nyangoma, se sont multipliés, ainsi que les exactions et massacres commis par les combattants des deux camps.

A la veille du sommet d'Arusha, les négociations entre dirigeants burundais semblaient toujours dans l'impasse. L'armée et le parti de l'Unité pour le progrès national (Uprona), qui représente essentiellement les Tutsis, se sont montrés jusqu'à maintenant catégoriquement opposés à la participation de M. Nyangoma à des pourparlers de paix. Le premier ministre, Antoine Nduwayo, un Tutsi, membre de l'Uprona, a précisé qu'il n'avait *« pas changé d'avis »* et restait opposé à *« une intervention militaire qui nous serait imposée par la force »* mais il a déclaré, au sujet des modalités de l'*« assistance »* demandée par Bujumbura : *« Nous n'excluons aucun moyen. »* Le président Sylvestre Ntibantunganya, un Hutu, membre du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), a affirmé pour sa part : *« Il y a une volonté ferme pour que les violences s'arrêtent. »* C'était la première fois que le chef de l'Etat et le chef du gouvernement participaient ensemble à un tel sommet. – *(AFP, Reuter.)*

Les élections générales en Bosnie-Herzégovine auront lieu samedi 14 septembre

Belgrade a exigé le limogeage de M. Karadzic et la nomination d'un « président par intérim »

Les élections en Bosnie auront lieu le 14 septembre, date prévue par les accords de Dayton, a annoncé, mardi 25 juin à Vienne, le président de l'OSCE et ministre suisse des affaires étrangères, Flavio Cotti. Les autorités de Belgrade ont par ailleurs exigé le limogeage de Radovan Karadzic, en demandant au « parlement » des Serbes de Bosnie de *« nommer immédiatement un président par intérim ».*

SARAJEVO
de notre correspondant

La communauté internationale aura préféré se lancer dans l'aventure d'élections *« imparfaites »*, qui ne seront pas *« libres, équitables et démocratiques »*, contrairement aux exigences fixées l'an dernier à Dayton, *plutôt que de perdre du* temps sur le calendrier de la paix. Parallèlement à l'annonce de ces élections, une nouvelle offensive diplomatique était lancée par les Occidentaux et la Serbie afin d'obtenir rapidement la démission de Radovan Karadzic, l'homme fort des séparatistes serbes bosniaques.

Tandis que l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) soulignait les *« énormes risques »* du scrutin de septembre, notamment à cause de l'existence de *« criminels de guerre encore en liberté »*, Pale annonçait que M. Karadzic *« serait prêt à sacrifier son pouvoir si cela est dans l'intérêt du peuple »* serbe. Belgrade s'est clairement prononcé pour son retrait, en demandant au « parlement » de Pale de *« nommer immédiatement un président par intérim de la République serbe »*, faute de quoi la Serbie prendra *« toutes les mesures »* appropriées à l'encontre *« des institutions ou des individus qui entravent l'application de l'accord de paix »*. Après une première réunion à huis clos mardi soir, le « parlement » serbe bosniaque devait poursuivre sa séance mercredi 26 juin.

Le message est clair. La communauté internationale ne tolérera pas que les élections bosniaques se déroulent en présence de Radovan Karadzic, qui tente d'engager l'entité serbe de Bosnie sur la voie d'un sabotage du plan de paix. Pour M. Karadzic, un autre message est tout aussi limpide : les Occidentaux ne désirent absolument pas utiliser les soldats de l'OTAN afin d'arrêter les criminels de guerre, et ils souhaitent que la Serbie règle elle-même ce problème crucial.

D'où une éventuelle porte de sortie pour M. Karadzic, qui pourrait démissionner sans être envoyé devant ses juges. La pression va cependant encore augmenter dans les prochains jours, avec l'ouverture des audiences du TPI consacrées à l'étude des crimes reprochés à M. Karadzic, et à son commandant militaire, le général Ratko Mladic.

Un retrait de Radovan Karadzic ne suffirait évidemment pas à améliorer l'atmosphère en Bosnie-Herzégovine. L'ONU s'est encore récemment alarmée des *« tendances séparatistes »* qui animent *les camps serbe et croate, tandis* que le leader d'opposition Haris Silajdzic dénonçait les *« forces de l'ombre »* qui régnaient dans le pays. Le président de l'OSCE, Flavio Cotti, a résumé la situation en (croate). Flavio Cotti a justement reconnu que *« les purifications ethniques se poursuivent localement »*, et que *« les réfugiés sont l'objet de menaces »* afin qu'ils ne rentrent pas dans leur ville ou leur village d'origine. *« Les forces extrémistes et leur programme seront légitimés*, a *récemment prévenu l'ambassa*deur bosniaque à l'ONU, Muhamed Sacirbey. *Karadzic va utiliser les élections comme un référendum sur une partition finale de la Bosnie. »* M. Cotti avait lui-même souligné, la semaine dernière, lors du sommet sur la Bosnie à Florence (*Le Monde* daté 22-23 juin), que le *scrutin pourrait profiter à « des autocrates sans scrupules au lieu d'encourager la démocratie »*.

3,2 millions d'électeurs pour sept scrutins

Au total, ce sont 3,2 millions de Bosniaques qui iront aux urnes le 14 septembre prochain. Sept scrutins sont prévus simultanément. Au niveau local, des municipales auront lieu dans tout le pays, et *des cantonales se tiendront dans la Fédération croato-bosniaque.* Un Parlement sera élu au sein de chaque entité, ainsi qu'un président de la République serbe. Au niveau national, un Parlement de Bosnie-Herzégovine et une présidence collégiale seront élus. La présidence comprendra trois membres (un Serbe, un Croate et un Musulman). 49 partis politiques et 33 candidats indépendants sont inscrits sur les listes de l'OSCE, qui ouvrira 4 000 bureaux de vote dans le pays, surveillés par 1 200 observateurs internationaux.

précisant qu'*« aucune condition n'a été remplie »* en matière de liberté d'expression, liberté de la presse, *liberté d'association et li*berté de mouvement. La Bosnie demeure un pays parfaitement divisé, où les gens préfèrent se taire plutôt que d'affronter les partis nationalistes.

Flavio Cotti a repris une proposition française formulée lors de la conférence de Florence : que les mandats des élus de septembre prochain soient limités à deux ans. Les partis démocratiques bosniaques semblent favorables à cette idée, qui a le mérite de permettre de tenir des élections dès 1996 sans engager le pays à long terme. *L'opposition multiethnique* aurait ainsi deux ans pour retrouver des forces, et préparer une riposte efficace au pouvoir des partis nationalistes.

INSTITUTIONS CENTRALES

La tenue d'élections générales, le 14 septembre, devrait permettre d'écarter les criminels de guerre qui seraient encore au pouvoir à cette date, de doter la Bosnie-Herzégovine d'institutions centrales actuellement inexistantes, et d'entamer le retrait progressif des 60 000 soldats de l'OTAN déployés dans les Balkans. La mise en place des institutions prévues par l'accord de Dayton devrait également accélérer le versement de l'aide économique promise par la communauté internationale, essentielle au retour de la stabilité dans la région.

Le pari est cependant risqué. Car *les élections pourraient fort bien* mener la Bosnie-Herzégovine à une division renforcée, après une nouvelle victoire des partis séparatistes en « République serbe » et en « République d'Herzeg-Bosna »

La réunification du pays devait être au rendez-vous de ces élections, après une campagne électorale ouvrant la voie aux partis d'opposition. Le silence auquel ces partis sont réduits dans les régions sous contrôle serbe et croate permettra sans doute aux actuels dirigeants *de remporter aisément* le scrutin. Or leur programme n'a pas varié d'un iota : la division de la Bosnie-Herzégovine en trois territoires ethniquement homogènes. De plus, l'OSCE participe sensiblement à leur effort en autorisant les réfugiés à voter dans leur lieu de résidence actuel. Le tissu bosniaque multiethnique d'avant 1992 sera définitivement un vieux souvenir, et la « purification ethnique » aura ainsi été entérinée.

La ville de Mostar servira de test, *dimanche 30 juin, puisqu'un scru*tin municipal va s'y tenir sous l'égide de l'Union européenne. La cité herzégovinienne, divisée entre Croates et Musulmans, désertée par les Serbes, devait aussi être réunifiée à l'occasion de ces élections. Finalement, il semble que Mostar sera d'autant plus divisée que les partis nationalistes pourront se vanter d'une nouvelle légitimité populaire. En aucun cas la police séparatiste croate ne semble *prête à autoriser des Musulmans* ou des Serbes à voter dans son secteur de la ville, ni à autoriser des partis démocratiques à y mener une campagne électorale sereine. Le problème de Mostar risque fort d'être celui de la Bosnie à l'automne prochain.

COMBATTRE LES SÉPARATISTES

La communauté internationale avait-elle vraiment le choix ? Rien n'indique qu'une report des élec*tions aurait permis une améliora*tion de la situation. Le statu quo n'était pas une solution satisfaisante, tant le processus de paix est déjà en péril. En revanche, les Occidentaux ont le pouvoir de créer des conditions plus ou moins favorables à la tenue d'un scrutin *« libre, équitable et démocratique »*. En combattant sans relâche les forces séparatistes dans le pays, les diplomates pourraient, avec le soutien de l'OTAN, modifier considérablement *l'atmosphère qui* règne en Bosnie.

Le problème est que ces forces séparatistes sont les signataires du plan de paix, et donc les partenaires obligés de la communauté internationale. Les uns et les autres travaillent ensemble, mais en interprétant l'accord de Dayton de façon différente. Chacun aura ainsi son propre objectif pour les élections : les uns évoquent la réunification d'un pays dévasté, tandis que les autres continuent de prôner la création d'Etats séparés sur les ruines de la Bosnie-Herzégovine.

Rémy Ourdan

Une nouvelle convention va faciliter les extraditions au sein de l'UE

Ce texte, proposé par la France, donne satisfaction à l'Espagne

MADRID
de notre correspondant

Les représentants des pays membres de l'Union européenne devraient aprouver, dans les prochaines heures, un texte redéfinissant les règles de l'extradition applicables entre les Quinze, comme l'avaient souhaité les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de Florence en fin de semaine dernière. Certaines réticences hollandaises et britanniques étant surmontées, le texte devait être approuvé soit mercredi 26 juin par les représentants permanents auprès de la Commission, soit vendredi 28 juin par les ministres de la justice des Quinze. Il aura donc fallu seulement trois semaines aux Quinze pour contourner les disparités de points de vue et les écueils judiriques, depuis la proposition faite par la France, le 5 juin, d'un nouveau traité d'extradition.

« Les délits commis par une bande armée ne peuvent être qualifiés de délits politiques dans des pays démocratiques », a déclaré au *Monde*, mardi 25 juin, le nouveau ministre de la justice espagnol, Mme Margarita Mariscal, qui exprime la satisfaction de son gouvernement de voir aboutir cette nouvelle convention sur l'extradition.

Une fois ratifiée par les Parlements nationaux, celle-ci fournira incontestablement une arme importante dans la lutte contre le terrorisme mais également contre le crime organisé, puisque le texte vise les trafiquants de drogue ou les différentes formes d'associations de malfaiteurs. Aucun terroriste ou délinquant ne pourra, à l'avenir, se réfugier derrière la législation du pays dans lequel il se trouve pour échapper à une extradition, comme c'est le cas actuellement en Belgique pour deux membres présumés de l'ETA, Luis Moreno et Raquel Garcia, dont le Conseil d'État a refusé la remise à Madrid en raison de l'absence de délit de collaboration à bande armée dans la législation belge. Dorénavant, tous les terroristes présumés de l'ETA arrêtés en France ou dans un pays de l'Union seront remis aux autorités espagnoles si celles-ci les réclament, sans que la clause de double incrimination dans chacun des pays puisse être avancée pour y faire obstacle.

Les choses sont allées très vite depuis que, le 1er juin, José Maria Aznar, président du gouvernement espagnol, demanda à Jacques Chirac, lors d'un déjeuner à Paris, un renforcement de la lutte antiterroriste. La France s'est faite l'avocat de l'Espagne auprès de l'Union européenne, et a obtenu l'appui de l'Allemagne afin de faire progresser l'espace judiciaire européen et d'obtenir de fait la disparition du concept de délit politique au sein de l'UE, une vieille revendication espagnole.

Le sommet de Florence a invité les ministres de la justice à *« trouver une solution en résolvant les difficultés techniques »*, nous a précisé Margarita Mariscal, première surprise par la rapidité des progrès accomplis. Ancien membre du conseil général du pouvoir judiciaire, la plus haute autorité judiciaire espagnole, Mme Mariscal aspire à la création d'un espace judiciaire commun à l'UE dont le nouveau traité d'extradition est un élément essentiel.

> « Il faut maintenir les bonnes relations et même les améliorer »

Le 29 juin, Margarita Mariscal rencontrera son homologue français, Jacques Toubon, afin d'établir un calendrier de travail sur les questions bilatérales. Pour le moment, Mme Mariscal reconnait qu'il n'y a pas de véritables différends, mais *« qu'il faut maintenir les bonnes relations et même les améliorer. Tout n'est pas résolu parce qu'il y aura un nouveau traité européen d'extradition »*, fait-elle remarquer. Le ministre attache notamment beaucoup d'importance à la nomination dans chacun des ministères de juges de liaison chargés de résoudre les difficultés pouvant survenir entre les deux pays. Le renforcement judiciaire est, selon Mme Mariscal, le complément de la coopération policière entre Paris et Madrid. Le séminaire franco-espagnol du 15 juillet prochain, à la Celle-Saint-Cloud (Yvelines), pourrait déboucher sur un accord de collaboration renforcé.

Madrid est satisfait du nouvel élan donné à cette collaboration, comme l'ont démontré la remise à l'Espagne de plusieurs membres présumés de l'ETA au cours des *deux derniers mois, ainsi que la* solution apportée au retour au Pays basque français de dix exilés, dont sept ont été transférés de l'autre côté de la frontière. Cinq d'entre eux sont actuellement emprisonnés en attendant que la justice se prononce sur les faits qui leur sont reprochés, c'est-à-dire appartenance à bande armée et enlèvement.

Le nouveau régime espagnol s'attend à un durcissement de l'ETA dans les mois à venir, d'autant que la trêve d'une semaine offerte, dimanche 23 juin, par le mouvement indépendantiste, est considérée comme *« un piège » et « un acte de propagande »*. Tous les partis démocratiques basques réunis, mardi 25 juin, à Vitoria, dans le cadre du pacte antiterroriste d'Ajuria Enea, ont également rejeté cette trêve en réclamant qu'il soit mis fin aux attentats, ainsi qu'à la séquestration du fonctionnaire de prison José Antonio Ortega, enlevé le 17 janvier.

Michel Bôle-Richard

Bonn modifie son programme d'austérité

BONN. Le gouvernement allemand a décidé d'apporter quelques modifications à son programme d'austérité. Celui-ci, qui déclenche une vive grogne sociale dans le pays, doit être adopté en deuxième et troisième lecture au Bundestag vendredi 28 juin avant d'être renvoyé devant le Bundesrat (la chambre de représentation des Länder), qui en discutera pendant la première quinzaine de juillet. Tout en maintenant l'objectif de 50 milliards de deutschemarks d'économies budgétaires pour 1997, les partis de la coalition au pouvoir se sont entendus pour assouplir certaines dispositions concernant les chapitres sociaux du plan présenté à la fin du mois d'avril. Le relèvement de l'âge de la retraite de 60 à 65 ans pour les femmes n'aura pas lieu de manière aussi rapide que prévu, et commencera seulement à partir de l'an 2000. Des exceptions sont également prévues à propos de l'assouplissement de la loi de protection contre les licenciements abusifs, et la limitation des indemnités salariales payées en cas de maladie. – *(Corresp.)*

Accord entre le Mercosur et la Bolivie

BUENOS AIRES. L'intégration économique de l'Amérique du Sud a été à l'ordre du jour des deux sommets successifs du Mercosur en Argentine : à Buenos Aires du 23 au 25 juin, à l'initiative du World Economic Forum, et le dernier jour à San Luis, avec les présidents des quatre pays (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay) et leurs homologues du Chili et de Bolivie. Les accords avec ces deux pays ont montré la volonté d'élargir cette union douanière, inaugurée le 1er janvier 1995. L'association signée avec le Chili doit entrer en vigueur *le 1er octobre ; l'accord-cadre avec la Bolivie, qui doit être si*gné officiellement dans les 90 jours, entrera en application en 1997. – *(Corresp.)*

Le Quai d'Orsay confirme une baisse de l'aide française à l'Algérie

PARIS. Le ministère des affaires étrangères a confirmé, mardi 25 juin, que l'aide française à l'Algérie est en diminution. *« Les moyens budgétaires disponibles sont en baisse pour 1996. Cette diminution a été ou sera répercutée sur les programmes de financement publics accordés par le Trésor à l'ensemble des pays*, indique le communiqué du Quai d'Orsay. *L'Algérie, à cet égard, ne devrait pas faire exception, ni d'ailleurs subir* [de] *traitement désavantageux. »* En revanche, ce communiqué dément que cette réduction soit de l'ampleur que nous avions évoquée (*Le Monde* du 26 juin) : *« L'annonce d'une réduction de moitié de notre coopération financière avec l'Algérie n'a pas de fondement »*, dit le texte. De son côté, à l'Assemblée nationale, le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, a précisé que *« la France n'entend pas sanctionner l'Algérie »*. Jacques Chirac, en visite officielle en Tunisie en octobre 1995, avait annoncé un quasi-doublement de l'aide financière à Tunis, passée de 594 millions de francs à 1 milliard. Paris, en début d'année, avait également effacé 1 milliard de francs de la dette marocaine à l'égard de la France.

L'Ukraine souhaite jouir d'un « statut associé » à l'OTAN

KIEV. L'Ukraine souhaite obtenir un *« statut associé »* dans l'OTAN et signer avec l'Alliance atlantique un accord de partenariat spécial, a déclaré, mardi 25 juin, Igor Khartchenko, haut fonctionnaire du ministère ukrainien des affaires étrangères. Toutefois, *« pour l'Ukraine, l'éventualité, même théorique, d'un déploiement d'armes nucléaires à proximité de ses frontières est inacceptable »*, a rappelé Igor Khartchenko. Par ailleurs, le Parlement ukrainien a adopté, mardi, un article de la nouvelle Constitution interdisant le stationnement de troupes étrangères sur le territoire de la république. Cet article vise essentiellement les dizaines de milliers de soldats russes stationnés en Crimée, où est basée la flotte de la mer Noire. L'adoption, par les députés, d'une *« disposition transitoire »* devrait cependant permettre à Moscou de maintenir ses troupes. – *(AFP.)*

La Pologne crée une zone protégée autour d'Auschwitz

VARSOVIE. Le gouvernement polonais a adopté, mardi 25 juin, un *« programme pour Auschwitz »* excluant toute activité commerciale dans une zone de 500 mètres autour de l'ancien camp d'extermination nazi. Cette décision intervient alors que, vendredi, le projet de la société germano-polonaise Maja de construire un supermarché à Oswiecim (Auschwitz), avait finalement été abandonné à la suite de nombreuses protestations. Estimé entre 90 millions et 150 millions de dollars, le programme du gouvernement vise à *« sauvegarder Auschwitz-Birkenau comme lieu sacré du martyre »*, et à créer *« une base pour les visiteurs »*. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **NIGERIA : le Commonwealth a suspendu sa menace de sanctions** contre le Nigeria, mardi 25 juin, après deux jours d'entretiens avec une délégation du gouvernement nigérian et avant une prochaine rencontre en septembre. – *(AFP.)*

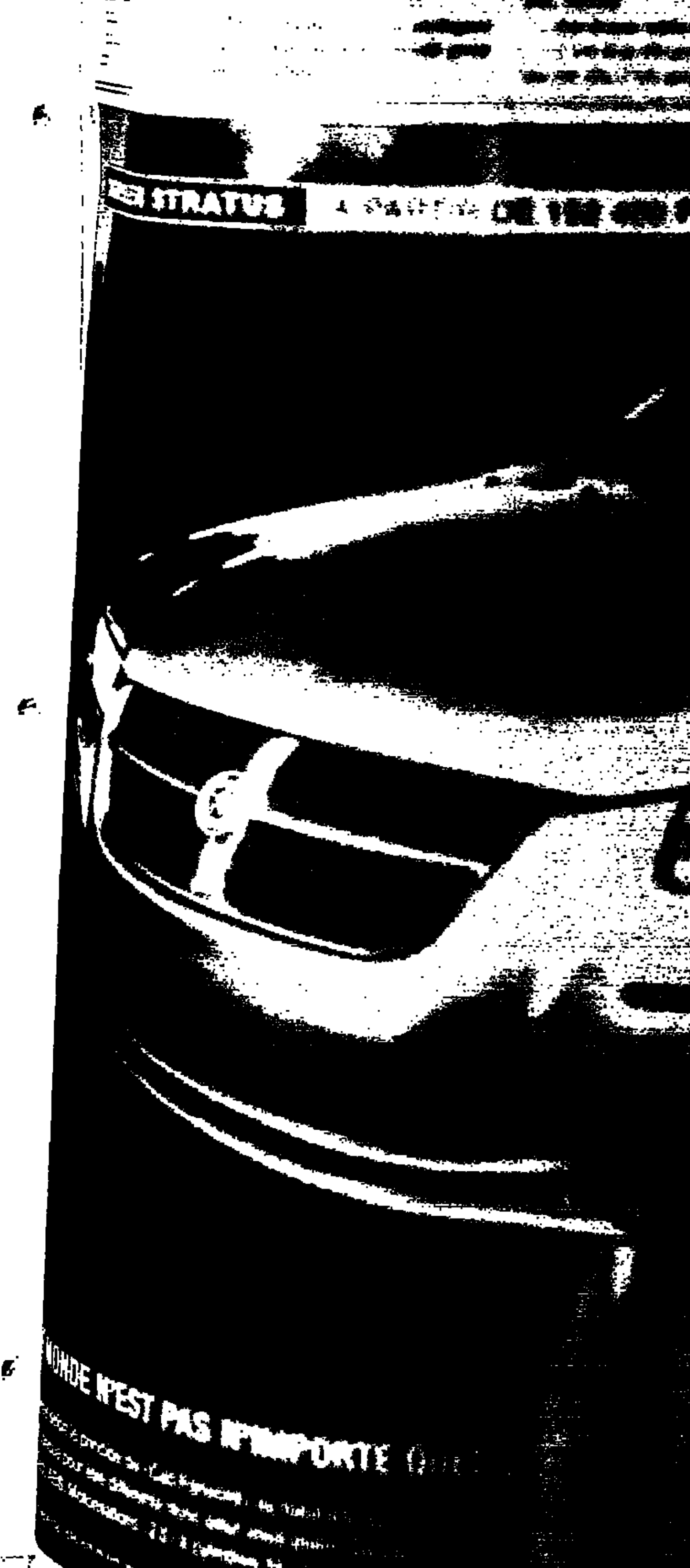
■ **RWANDA : le Tribunal pénal international pour le Rwanda** (TPR), chargé de juger les auteurs du génocide de 1994, a annoncé, mardi 25 juin, avoir établi trois nouveaux actes d'accusation visant six personnes dont les identités n'ont pas été révélées. – *(AFP.)*

■ **FRANCE/NATIONS UNIES : une équipe de scientifiques internationaux inspectera**, début juillet, les atolls de Mururoa et Fangataufa, en Polynésie française, où Paris a procédé à six essais nucléaires entre septembre 1995 et février 1996, *a indiqué, mardi* 25 juin, l'agence de l'ONU pour le nucléaire. – *(Reuter.)*

■ **PAKISTAN : Islamabad a demandé**, mardi 25 juin, à l'Inde, de revenir sur son refus de signer le traité d'interdiction globale des essais nucléaires (CTBT), actuellement en discussion au sein de la conférence du désarmement de l'ONU à Genève. Selon les autorités pakistanaises, le veto indien transformerait l'éventuel accord en *« farce »* et relancerait la course aux armes nucléaires en Asie du Sud. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : la croissance n'atteindra que 0,5 % en 1996** – soit la moitié du taux annoncé par le gouvernement – et « seulement *si la production reprend au deuxième semestre »*, a estimé, mardi 25 juin, le DIW, un des six grands instituts de conjoncture allemands. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : 14,6, millions de Polonais** (sur un total de 27,5 millions d'adultes) ont acheté des bons du programme de privatisation générale, lancé fin novembre 1995, touchant 514 entreprises, a indiqué le 24 juin le ministre des privatisations. – *(AFP.)*



Andreï Gratchev, ancien porte-parole de Mikhaïl Gorbatchev

« La société russe est en avance sur la classe politique »

Le conseiller de l'ex-président de l'URSS analyse le premier tour de l'élection présidentielle et ses conséquences

A Moscou, le général Lebed, arrivé en troisième position derrière Boris Eltsine et le communiste Guennadi Ziouganov, poursuit la purge du haut commandement de l'armée. *Nommé par le président russe responsable de la sécurité nationale, il avait immédiatement exigé et obtenu le limogeage du ministre de la défense ; il a contribué, mardi 25 juin, à la mise à la retraite de sept généraux proches de l'ancien* patron de l'armée. Ancien conseiller et *porte-parole de Mikhaïl Gorbatchev quand* ce dernier était encore président de l'URSS et secrétaire général du Parti communiste, *Andreï Gratchev a vécu dans les cercles du* pouvoir les années de la perestroïka. Il par*tage maintenant son temps entre Moscou* et Paris d'où il écrit pour deux publications russes, libérales, *Temps nouveaux* et *Les Nouvelles de Moscou. Il analyse pour Le Monde le premier tour de l'élection présidentielle en Russie et les nouveaux rap*ports entre une société qui lutte pour son autonomie et une classe politique rescapée de l'ancien régime.

« Quel bilan faites-vous du pre*mier tour du scrutin présidentiel* ?

– C'est la première fois dans leur histoire que les Russes avaient la possibilité non seulement de choisir leur dirigeant par des élections mais d'écarter un dirigeant en place. Même si la solution de force n'était pas exclue, il existait un risque pour le pouvoir en place. Le fait essentiel est que *finalement Boris Eltsine a accepté* d'organiser ces élections – peu importent ses raisons ; c'est capital parce que ça rendra extrêmement difficile pour tout autre dirigeant à l'avenir, et même pour Eltsine lui-même, si l'envie lui en prenait, d'annuler des élections.

ÉLECTIONS

– Il ne l'a fait qu'après avoir compris qu'il pouvait battre Ziouganov par des moyens politiques.

– Certes, mais le deuxième élément qui ressort de ce premier tour, c'est justement la destruction d'une série de mythes. *Le premier mythe est que* la société russe, profondément frustrée, humiliée, est divisée entre deux camps irréconciliables : les adversaires du communisme d'une part, les adversaires du pouvoir d'autre part. Le vote du 16 juin a montré que la situation est beaucoup plus nuancée, *avec l'émergence d'une société qui* veut pouvoir choisir et qui est capable de le faire, parce qu'elle ne s'est pas laissé entraîner dans cette opposition, finalement assez artificielle, entre Eltsine et Ziouganov. Elle a propulsé une troisième force, qui n'a pas trouvé d'expression unifiée, qui pourtant manifeste la volonté de la société russe d'aller de l'avant, mais autrement.

Le deuxième mythe qui s'est effon*dré est celui d'une société séduite* par le nationalisme. On présentait les Russes comme des frustrés prêts à suivre n'importe quel leader populiste ou démagogue, que ce soit Jirinovski et son nationalisme primaire, le social-nationalisme de Ziouganov ou le nationalisme grand-russe du pouvoir, avec sa reconquête du Caucase, à travers la guerre en Tchétchénie. Or la société n'a pas plébiscité ces projets.

– La troisième force avait-elle une chance si elle n'avait pas été divisée ?

– *Si les représentants de cette troisième force*, c'est-à-dire Iavlinski, Fiodorov, Lebed, et en arrière-plan Gorbatchev, étaient parvenus à s'unir, le résultat n'aurait pas été la simple somme arithmétique des voix. Je suis convaincu que le représentant de cette troisième force serait arrivé au niveau d'Eltsine et de Ziouganov. On aurait eu une société divisée en trois parties à peu près égales, ce qui représente un tableau déjà plus nuancé que la caricature que les partisans d'Eltsine comme les communistes *veulent présenter. La plus grande* crainte partagée par les clans des deux favoris était l'apparition d'une véritable alternative, favorable à une réforme démocratique, plus sociale, plus responsable, avec moins de désordre, moins de corruption, proposant de restaurer la dignité du pays. *Les deux familles de la nomenklatura* ont tout fait pour éliminer le centre qui aurait détruit leur face-à-face. Car c'est seulement contre Ziouganov que Eltsine peut apparaître comme porteur d'un projet d'avenir, comme, en 1991, il ne pouvait apparaître démocrate que contre Jirinovski.

– Boris Eltsine a-t-il dû abdiquer déjà une part de son pouvoir pour s'allier à Lebed ?

– Le premier tour des élections consacre déjà pour moi la fin de l'« eltsinisme », pas parce que Eltsine lui-même serait fatigué ou parce qu'il pourrait être épuisé par une célébration trop arrosée de sa victoire après une longue période d'abstinence. Je pense à l'« eltsinisme » comme modèle politique, comme pratique monolithique du pouvoir, comme incapacité à passer des compromis. Ce modèle a été mis en échec déjà deux *fois : en Tchétchénie*, Eltsine a été obligé de reculer, avant même le premier tour, face aux indépendantistes *qui ont obtenu ce que Doudaev* n'avait jamais pu arracher, et, le lendemain des élections, il a dû chercher un compromis avec Lebed, non seulement une entente personnelle, mais politique, puisqu'il a annoncé que les deux programmes devaient être fondus.

– Comment évaluez-vous le pouvoir de Lebed ?

– Aujourd'hui, il doit comprendre qu'il a *des possibilités inespérées de* dicter ses conditions à Eltsine. Le lendemain du second tour, il va entrer *dans une zone de turbulences. Il doit* donc consolider dès maintenant ses positions, mettre à la tête de l'armée un de ses fidèles, après avoir limogé le ministre de la défense et les généraux qui le suivaient. Mais s'il veut être fidèle à sa réputation de « M. Propre », il devra s'attaquer à la corruption, y *compris dans l'entourage présiden*tiel. Pour rester crédible, il devra ouvrir le dossier des privatisations de l'économie qui représentent le plus gros hold-up de l'histoire de la Russie. Il devra alors mettre en cause ceux-là mêmes qui ont arrangé son accord avec Eltsine.

– Est-il une sorte de dauphin ?

– C'est trop tôt pour le dire, mais ce qui est sûr, c'est que la succession de Eltsine est déjà ouverte, parce que même son élection au second tour n'apportera ni la stabilité ni une perspective à long terme à la politique russe ; elle servira, pendant un temps limité, de paravent derrière lequel les alliances se noueront en vue de l'étape suivante.

– Vous annoncez la fin de ce type de pouvoir autocratique. Mais cette fin se produit dans les plus pures traditions de l'autocratisme russe, avec révolutions de palais, intrigues derrière les murs du Kremlin, etc. N'est-ce pas un paradoxe ?

– Sans doute. Mais c'est le signe que la société russe est plus avancée, plus mûre, plus évoluée, plus rationnelle que la classe politique. Celle-ci reste un résidu de l'époque ancienne. Eltsine comme Ziouganov sont porteurs de cette culture bolchevique, bureaucratique, qui n'accepte pas le dialogue avec la société, qui refuse l'autonomie de la société par rapport au pouvoir de l'Etat. Cette culture est toujours présente, dans les coups de force, dans les menaces qu'ont échangées les deux clans avant le premier tour, en s'accusant réciproquement de vouloir susciter la guerre civile ou truquer les élections, chacun soupçonnant l'autre de préparer ce que lui-même ferait à sa place... Elle est manifeste aussi dans les tentatives des proches de Eltsine de comploter avec les communistes, de s'entendre avec eux, même dans le dos du président, parce que pour tous ces gens qui se connaissent depuis des années, qui sont restés en place malgré tous les bouleversements qu'a connus la Russie, le pouvoir n'est pas le fruit d'une expression populaire ; il est le résultat d'un rapport de forces au sein de la nomenklatura, en faveur d'un clan ou d'un autre. C'est d'ailleurs une autre raison qui me fait penser que l'« eltsinisme » touche à sa fin. Boris Eltsine a accompli sa « mission » ; les différents clans de la nomenklatura peuvent se tourner vers d'autres soutiens.

– Si l'on suit votre raisonnement, la logique, après le second tour, se*rait un gouvernement de coalition* entre rescapés de l'ancien système pour se partager le gâteau ?

– Ce n'est pas un hasard si la Russie suit un modèle tiers-mondiste, latino-américain, doublé d'un système corporatiste. L'écart entre la société et la classe politique reste important parce que, contrairement à ce qui s'est passé en Europe de l'Est, il n'y a pas eu de rupture dans la classe dirigeante. Le « gradualisme » gorbatchévien a laissé au pouvoir les mêmes personnes, qui ont seulement changé *d'étiquette. Quant à la société, elle* n'est pas encore un contre poids suffisamment important pour censurer le pouvoir. Un gouvernement d'union nationale figerait les positions déjà acquises par la classe des nouveaux propriétaires et les protégerait contre la société, toujours frus*trée, toujours en situation de crise*, parce que la perspective la plus probable, c'est celle du troisième tour économique et social. Car ni Eltsine ni Ziouganov ne sont en mesure de résoudre les problèmes sociaux de la Russie. »

Propos recueillis par
Alain Frachon
et Daniel Vernet

M. Eltsine limoge sept généraux proches de l'ancien ministre de la défense

Le président russe Boris Eltsine a limogé, mardi 25 juin, sept généraux proches de l'ancien ministre de la défense, Pavel Gratchev (homonyme fortuit d'Andreï Gratchev, dont nous publions ci-dessus les propos, *NDLR*), limogé il y a une semaine par le nouvel homme fort du Kremlin, le général Alexandre Lebed. Quatre d'entre eux avaient été accusés, la semaine dernière, par le général Lebed d'avoir organisé une tentative de mutinerie dans les casernes suite à l'éviction de Pavel Gratchev. La plupart sont d'anciens camarades de promotion de ce dernier, avec lequel ils étudiaient à l'académie de l'état-major. Parmi eux figurent le général Lapchov, chef de l'administration du ministère de la défense, et le général Khartchenko, chef du département de la coopération militaire internationale au ministère, dont la fille a épousé le fils de l'ex-ministre de la défense.

Fidèle de Boris Eltsine mais controversé par les militaires et la population*, le général Gratchev avait été démis de ses fonctions le jour même de la nomination au Conseil de sécurité d'Alexandre Lebed, très populaire dans l'armée russe. Arrivé en troisième position (14,7 %) au premier tour de l'élection présidentielle, le 16 juin, Alexandre Lebed vient d'être nommé, mardi 25 juin, président de la commission chargée des nominations dans l'armée. – *(Corresp.)

RÉGIONS La réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du G 7 à Lyon, du jeudi 27 au samedi 29 juin, est un temps fort de la politique de rayonnement international menée par Raymond Barre dans la ville dont il a été élu maire en juin 1995. L'ancien premier ministre doit accueillir les participants à l'hôtel de ville au côté de Jacques Chirac. ● LES LYONNAIS, que M. Barre a invités à ne pas avoir une réaction « étriquée » devant les inconvénients que présente pour leur vie quotidienne la réunion de ce sommet, apprécient la rigueur financière de leur nouveau maire, mais regrettent qu'elle s'applique aux subventions culturelles ou éducatives. ● LES SYNDICATS ont réuni quarante mille personnes, mardi, à Lyon, pour une manifestation destinée à faire pression sur les participants au G 7 en réclamant des politiques économiques plus favorables à l'emploi.

Raymond Barre travaille au rayonnement international de Lyon

La décision de Jacques Chirac, annoncée en juin 1995, de réunir à Lyon le sommet du G 7 va dans le sens de la politique du nouveau maire, qui veut aider sa ville et sa région à se défaire de leurs « complexes » vis-à-vis de Paris

LYON
de notre bureau régional

Parkings de la presqu'île réquisitionnés, parc de la Tête-d'Or fermé, trois jours d'embouteillages annoncés : Lyon va vivre, du jeudi 27 au samedi 29 juillet, dans un ballet de limousines blindées. Jamais la ville n'en aura autant vu. Jamais, non plus, la France, c'est-à-dire Paris, n'avait daigné confier l'accueil d'un telle rencontre internationale à une autre cité que la capitale.

Lors du précédent G 7, à Halifax (Canada), Jacques Chirac annonçait que Lyon recevrait le prochain sommet. C'était le 17 juin 1995, veille du second tour des élections municipales. Raymond Barre, qui avait soutenu Jacques Chirac à l'élection présidentielle, était candidat à Lyon. Il affirme aujourd'hui qu'il avait appris ce cadeau *« par les nouvelles »*.

Cette nouvelle-là ne pouvait pas mieux tomber, M. Barre menant une partie de sa campagne sur le thème de l'image extérieure de Lyon. *« La notoriété internationale de Raymond Barre et la sécurité qu'il représente pour le développement futur de la ville seront un atout exceptionnel »*, pouvait-on lire dans sa plaquette-programme.

L'ancien premier ministre n'avait pas attendu de ceindre l'écharpe de maire pour porter la parole de Lyon au-delà des frontières : député du Rhône depuis 1978, conseiller régional de Rhône-Alpes de 1986 à 1992, il avait souvent été le « VRP de luxe » de la ville et de la région. Depuis juin 1995, il a ajouté aux fonctions de maire le statut d'ambassadeur de la ville, poursuivant ses voyages privés ou officiels à l'étranger. Genève, Varsovie, Turin, Lodz, Dakar ont été parmi ses destinations. D'autres sont à son programme de l'automne : Montréal et, peut-être, Canton.

Ces visites entraînent, en retour, des réceptions à l'hôtel de ville : en un an, les maires de Saint Louis (Etats-Unis) et de Naples, le premier vice-maire de Canton, le ministre de l'industrie et du commerce de Hongrie, les ambassadeurs d'Allemagne, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de Turquie, du Canada, de Belgique ont été accueillis avec égards. Tout comme le président de la République du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, qui, le 28 mai, a consacré à Lyon une journée de sa visite d'Etat de quatre jours en France : ancien élève de la Sorbonne, il avait eu M. Barre comme professeur.

Relations personnelles ou relations politiques, l'ancien premier ministre entretient ces contacts avec un plaisir évident. Avec, aussi, la volonté de faire reconnaître Lyon. Il a clairement affiché l'objectif : il faut que la deuxième agglomération de France devienne *« le cœur du grand Sud-Est européen »*. Le message s'adresse aussi aux chefs d'entreprise et aux universitaires, qu'il exhorte à faire preuve d'ambition et à sortir de la relation de rejet-soumission qu'ils entretiennent avec la capitale. *« Les Lyonnais pensent trop souvent que les choses s'arrangent quand Paris s'en mêle »*, répète le maire.

ÉLARGISSEMENT DU GRAND LYON

Lyon doit donc, aux yeux de M. Barre, compter sur ses propres forces pour trouver sa place européenne. Ce dessein nécessite quelques ajustements : la ville (420 000 habitants) et la communauté urbaine (1,2 million) n'atteignent pas la taille de ses sœurs étrangères. Aussi M. Barre a-t-il engagé l'élargissement du périmètre du Grand Lyon. Cette démarche soulève irritations et inquiétudes chez les maires des communes concernées, mais il est persuadé que chacun viendra *« à la raison »*.

Dans sa quête d'une dimension internationale pour la ville, M. Barre vient de connaître un échec : Onusida, organe de coordination des Nations unies pour la lutte contre le sida, ne quittera pas Genève pour venir s'installer à Lyon, malgré les offres qu'avaient faites la municipalité.

En attendant d'essayer de décrocher d'autres institutions de renommée, Lyon accueille le G 7. M. Barre, qui fut *« le représentant personnel »* – on ne disait pas encore « sherpa » – de Valéry Giscard d'Estaing pour le premier sommet de Rambouillet, en 1975, connaît bien les limites de l'exercice. *« Il ne faut pas s'attendre à des décisions capitales pour l'avenir »*, soutient-il, même s'il qualifie cette réunion annuelle d'*« utile »*.

Jeudi soir, MM. Chirac et Barre accueilleront les chefs d'Etat dans les salons de l'hôtel de ville. Puis le maire de Lyon laissera ses hôtes de prestige dîner. Il se rendra à l'Institut Lumière, où une réception est donnée *« en l'honneur de la presse nationale et internationale »*. Plus de deux mille journalistes sont attendus. Depuis un mois, M. Barre n'a cessé de répondre aux sollicitations des médias étrangers ou français. Aux Lyonnais circonspects, il répète que ce sommet représente d'abord *« une chance considérable »* pour la ville, un *« formidable coup de projecteur »* pour *« sa renommée »* et pour *« son activité économique »*. Il espère que les Lyonnais le comprendront.

Bruno Caussé

Après les « paillettes » des années Noir, la ville est entrée dans l'ère de la sagesse économe

LYON
de notre bureau régional

Du G 7, les Lyonnais ne verront pas grand-chose. C'est la loi du genre. A ceux qui le regrettent ou s'avisent de se plaindre des désagréments, Raymond Barre a envoyé une sèche adresse : il leur a demandé, mardi 25 juin, sur l'antenne de RTL, *« de ne pas faire preuve de ce qui est souvent considéré comme l'aspect le plus étriqué de leur personnalité »*. On ne peut pas être plus clair...

Les Lyonnais sont invités à se réjouir d'accueillir le G 7 et à profiter de ce que la municipalité leur a concocté en accompagnement de la visite des chefs d'Etat : animations dans les arrondissements aux couleurs des pays concernés ; concours de dessins dans les écoles ; serveur Internet pour suivre « en direct » le déroulement de la rencontre ; « concert-spectacle »... dont l'affiche internationale s'est réduite au fur et à mesure des défections des vedettes annoncées.

« RECENTRAGES »

Pendant la campagne électorale, M. Barre s'était bien gardé de faire rêver les Lyonnais : *« rigueur »* et *« honnêteté »* avaient été les mots-clefs du candidat. Depuis la présentation des budgets de la ville et de la communauté urbaine, les électeurs savent à quoi s'en tenir. Les temps sont désormais aux *« recentrages »*. *« Il convient de ne pas poursuivre tout ce qui a été fait*, a-t-il prévenu. *Beaucoup de choses devront être corrigées, j'en assume la responsabilité.* » Il agira ainsi, *« quelles que puissent être les criailleries, les revendications d'intérêts »*.

Ces budgets, que M. Barre reconnaît dépourvus de *« paillettes »* et de *« flamboyance »*, sont marqués du sceau de l'austérité. Ont été particulièrement touchés les petites structures culturelles, les équipements sportifs de quartier et l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires : la ville a brutalement suspendu les financements de ces initiations en cours d'année, provoquant un fort mécontentement chez les parents d'élèves et les enseignants. *« Il n'est pas question de céder à des pressions »*, a répondu M. Barre aux manifestants.

Contre vents et marées, le maire et président de la communauté urbaine garde son cap : le développement économique. Il souhaite renforcer quatre « filières stratégiques » : la biologie et la santé, la chimie et les matériaux, l'environnement, le textile, activités inscrites dans l'histoire de la ville. Toujours dans ce même chapitre, il compte offrir de nouveaux sites d'accueil aux entreprises et freiner leur exode au-delà des limites de la communauté.

Si ces priorités peuvent convenir au milieu industriel, d'autres secteurs se sentent un peu délaissés. La culture accepte mal la cure d'économies imposée : moins 2 % sur le budget global, moins 3,7 % pour les institutions (Orchestre national de Lyon, Théâtre des Célestins, Biennale de la danse, Institut Lumière et Maison de la danse). *« Il y a une sorte d'engouement pour la culture, dont je me demande si le coût ne devient pas excessif »*, a tranché M. Barre. Des menaces pèsent sur l'avenir du Musée d'art contemporain, inauguré en décembre 1995, et dont le budget de fonctionnement est jugé trop lourd par la municipalité.

Elargissement de la communauté urbaine, réforme fiscale, projet de taxe professionnelle d'agglomération : à la différence de Michel Noir, son prédécesseur, M. Barre ne cherche pas à séduire. M. Noir avait tiré Lyon de son image de ville grise. M. Barre n'a pas allumé de nouveaux feux. Un an après son élection, vient dans les conversations la comparaison avec Edouard Herriot, le maire tutélaire qui dirigéa la ville de 1905 à 1957 : même rondeur, même goût des « bouchons », même prudence dans les finances...

B. C. et P. L. H.

Trois hommes « aux manettes » de la mairie et de la Communauté urbaine

LYON
de notre bureau régional

Raymond Barre n'est plus le client de passage de l'hôtel Roosevelt, un établissement à quelques enjambées de sa permanence, dans le sixième arrondissement de Lyon, où, député du Rhône, il réservait une chambre. Depuis quelques mois, son épouse Eve et lui habitent à deux pas et demi de l'hôtel de ville.

C'est là, en fait, sa vraie demeure. Salons dorés, décor baroque, escaliers imposants, cour intérieure, deux ailes et un beffroi : l'ensemble en impose, mais il manquait de commodités. Grâce au G 7 et pour un coût de 10 millions de francs, l'hôtel de ville a bénéficié de soins attentifs : « point-traiteur » dans les sous-sols, climatisation, tentures rénovées, mobilier restauré, peintures rafraichies. Désormais, le pouvoir lyonnais est bien installé dans ses meubles. M. Barre aussi. Il le répète, la fonction lui plaît ; mieux, la situation est *« idyllique »*. Il ne faut pas oublier, toutefois, que le maire aime manier le second degré... Tout ne tourne pas si rond dans les rouages de la municipalité. A son arrivée à la mairie, M. Barre avait réparti les rôles : à lui la stratégie – image internationale de Lyon, mise en place du réseau des villes de Rhône-Alpes et élargissement de la Communauté urbaine. Pour les affaires internes, il a fixé des axes contraignants : priorité à l'emploi et rigueur économique.

A son équipe rapprochée de mettre ce programme en musique. Trois hommes tiennent les manettes de la machine municipale : le directeur du cabinet du maire, Alain Waquet, son chef de cabinet, Eric Thouvenel, et le premier adjoint. Les deux premiers, nouveaux dans ces fonctions, cumulent leurs responsabilités à Lyon et à la Communauté urbaine. Premier adjoint, Christian Philip (UDF-FD), au parcours plus universitaire que politique, se retrouve chargé de très lourdes délégations. Presque tous les dossiers « remontent » vers ce trio. Les critiques aussi.

TRENTE-HUIT VICE-PRÉSIDENTS

Le nombre des adjoints (vingt et un) et leurs divergences politiques (UDF, RPR et ex-noiristes) ont fait éclater les responsabilités et attisé les tiraillements, voire les querelles. A la Communauté urbaine, M. Barre a dû composer avec les nombreux courants de sa majorité, tout en pratiquant l'ouverture vers les socialistes. Résultat : trente-huit vice-présidents ! Les services peinent à s'y retrouver. Certains, pourtant peu suspects de nostalgie « noiriste », finissent par regretter les méthodes, parfois cassantes, de Michel Noir, qui avait le mérite de trancher.

Récemment, devant la presse, M. Barre s'est laissé aller à quelques remarques malignes, des avertissements voilés : son premier adjoint est *« excellent »*, mais *« il travaille trop »* et *« manque de rondeur »* ; *« le climat de coopération est tout à fait satisfaisant »* dans l'équipe municipale, mais *« ils savent que s'ils me cassent les pieds, je leur laisserai le cactus entre les doigts »*.

Voilà pour ceux qui, déjà, lorgnent sur sa circonscription, supputent sur sa succession à la mairie ou entretiennent des rumeurs sur son état de santé. Ces intrigues de couloirs irritent parfois la bonne humeur que M. Barre affiche sous le ciel lyonnais.

B. C.

L'aéroport de Satolas avant celui de Beauvilliers

LA CRÉATION d'un troisième grand aéroport dans le Bassin parisien, à Beauvilliers (Eure-et-Loir), au cœur de la Beauce, destiné à terme à « soulager » Orly et Roissy, aurait-elle du plomb dans l'aile... au profit de Lyon-Satolas ?

On peut se poser la question et nourrir quelques doutes sur la volonté réelle du gouvernement de donner corps à son projet annoncé officiellement le 5 juin au conseil des ministres – ne serait-ce que sur le plan des procédures administratives – quand on prend connaissance des courriers que viennent d'échanger Alain Juppé et le président du conseil général de l'Ain, Jean Pépin (UDF). Ce dernier, en effet, avait écrit au premier ministre le 10 juin en lui communiquant une motion votée quelques jours auparavant par l'assemblée départementale. Dans cette motion, approuvée à l'unanimité, les conseillers généraux s'inquiétaient *« des conclusions du rapport Douffiagues, qui laisse à croire que les seules perspectives du développement du trafic aérien à long terme passent par la création de nouvelles plates-formes dans la région parisienne »*.

Les élus de l'Ain affirmaient qu'*« il est possible de développer la plate-forme de Lyon-Satolas autour de ses installations actuelles afin qu'il atteigne la dimension internationale recherchée »*. L'aéroport de Satolas est quasiment à cheval sur les départements de l'Ain, du Rhône et de l'Isère et connaît un développement rapide. Il est relié par autoroute et TGV à l'Ile-de-France et au couloir rhodanien.

SENTIMENT PARTAGÉ

Sensible a ces voix provinciales, M. Juppé n'a pas tardé à répondre à M. Pépin. Dans une lettre du 20 juin, il indique qu'il *« partage totalement »* le sentiment des élus du département sur *« la vocation nationale et internationale du site de l'aéroport Lyon-Satolas »*. Il ajoute : *« Je souhaite que son développement contribue à la fois à favoriser la croissance économique de la région Rhône-Alpes et à alléger la pression qui existe sur l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Cette orientation devra, bien entendu, être clairement affirmée dans le schéma directeur aéroportuaire en cours de préparation.* » Ce schéma est lui-même inscrit dans le schéma national d'aménagement du territoire que prépare la Datar.

En conclusion, le premier ministre se veut encore plus explicite. *« J'estime*, écrit-il, *qu'il est préférable de développer les plates-formes de province avant de devoir mettre en œuvre le projet de création du troisième aéroport parisien, qui vient d'être choisi en conseil des ministres. »* Autrement dit : attendons que Lyon-Satolas – mais aussi Bordeaux, Lille, Strasbourg ou Rennes – ait fait le plein avant de sortir des limbes céréalières Beauvilliers, à 60 kilomètres de Paris, c'est-à-dire dans sa grande banlieue.

François Grosrichard

Les syndicats ont réuni 40 000 personnes pour faire pression sur le sommet du G 7

LYON
de notre bureau régional

Bras dessus, bras dessous, les secrétaires rhônalpins des syndicats CGT, CFDT, Force ouvrière et FSU ont entraîné à leur suite, mardi 25 juin à Lyon, l'un des plus longs cortèges que la métropole régionale ait jamais vu défiler à l'initiative des organisations de salariés. Précédée d'une banderole ornée du slogan : « Solidaires pour le plein-emploi dans le monde », cette manifestation ne pouvait être comparée, par son ampleur, qu'au défilé consacré par la CGT, en mars 1993, au soutien aux anciens dirigeants de la coopérative ouvrière Manufrance avant leur comparution devant la cour d'appel de Lyon.

Cette fois, il s'agissait, expliquait Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, de favoriser, avant la réunion des chefs d'Etat, *« une prise de conscience de la nécessité d'interventions syndicales de plus en plus fortes »*. *« Il n'y a pas de miracle ou de fatalité*, a ajouté M. Viannet. *Ce mot d'ordre unitaire et rassembleur est symbolique au moment où le cancer du chômage ne recule pas. »*

Le secrétaire du comité régional de la CGT, Daniel Blanc-Brude, estimait d'entrée de jeu avoir réuni cinquante mille manifestants. Son organisation affirmait avoir affrété six cents cars et dix trains. La police s'attendait à un cortège de trente mille personnes. Sans doute à mi-chemin entre ces deux vérités, le cortège s'est ébranlé avec une heure de retard aux alentours de midi. Ayant lancé un appel national à manifester, la CGT a fourni de toute évidence les gros bataillons de cette armée protestataire, tonitruante et colorée.

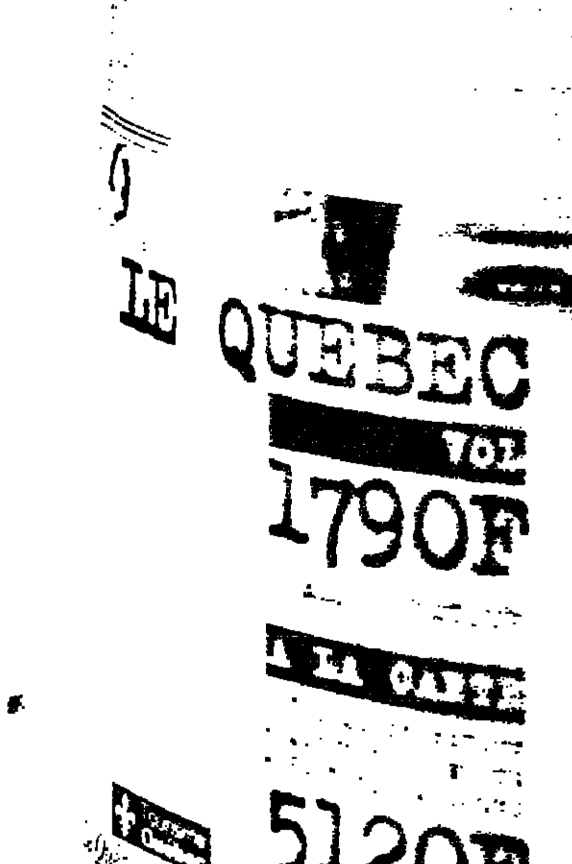
Jean-Marie Spaeth, trésorier de la CFDT, expliquait que son organisation s'en était tenue à *« un appel national et une mobilisation régionale »*, car elle n'a jamais eu beaucoup de goût pour les grand-messes et n'avait rien à prouver quant à son action en faveur des humbles de tous les pays. M. Spaeth soulignait que la CFDT est affilée à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et à la Confédération européenne des syndicats (CES), dont la CGT toque l'huis depuis qu'elle a renoncé à son affiliation à la Fédération syndicale mondiale, jugée trop inféodée à l'ancien bloc de l'Est.

Le « grand écart » le plus manifeste était accompli par Force ouvrière, dont le coordonnateur Drôme-Ardèche, Gérard Clément, co-auteur régional de l'appel anti-G 7, opposant à Marc Blondel, n'a pu se prévaloir *in extremis* du soutien des puissantes unions départementales FO du Rhône, de l'Ain et de la Loire, considérées comme « blondélistes ». La participation des militants FO s'en est, évidemment, ressentie.

Une interrogation subsistait au moment où le cortège parvenait sur la place Bellecour : s'agissait-il d'un aboutissement ou d'un point de départ ? Cette manifestation unitaire résultait d'activités internationales menées depuis plusieurs années par les syndicats modérés au sein d'un comité syndical interrégional (CSI) franco-italien ; puis d'une conférence internationale de la CGT, qui avait rassemblé, en novembre, à Lyon, des militants italiens, espagnols, israéliens et palestiniens.

Depuis 1991, on a aussi entendu dans la région des déclarations communes publiées à propos de la situation de l'emploi de départements comme le Rhône, la Loire, la Savoie, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche. Les auteurs ou les propagandistes de ces positions n'étaient pas toujours en odeur de sainteté dans leurs confédérations, et l'unité d'action a toujours été, pour eux, une « longue marche ».

Gérard Buétas



Pierre Moscovici polémique avec Jacques Toubon

« CHAQUE MOIS depuis votre arrivée à la chancellerie [en mai 1995], *un parquet, sur lequel vous avez toute autorité, a refusé d'engager des procédures concernant l'un de vos amis politiques »*, écrit Pierre Moscovici, secrétaire national du Parti socialiste, le 25 juin, dans une lettre à Jacques Toubon. Évoquant *« le sort malheureux »* de procédures judiciaires touchant des partis de la majorité, et dans l'attente de la suite que donnera le ministre de la justice à la demande de l'ancien directeur général adjoint de l'OPAC d'enjoindre au parquet de Créteil d'autoriser le juge Halphen de poursuivre ses investigations sur l'appartement du fils du maire de Paris, M. Moscovici ajoute : *« Vous avez, à chacune de ces occasions, eu la possibilité (...) d'enjoindre au parquet concerné de poursuivre les investigations qu'il n'entendait pas spontanément ordonner ».*

Dans un courrier en date du 24 juin, le garde des sceaux avait sommé le député européen de motiver l'accusation de *« fossoyeur de la justice »* qu'il avait lancée contre lui au « Grand Jury RTL-*Le Monde* » du 23 juin.

M. Le Pen se dit « étonné » des réactions suscitées par ses propos

LE PRÉSIDENT du Front national, Jean-Marie Le Pen, qui participait, mardi 26 juin, à une soirée organisée par le comité Clovis à Lille, s'est dit *« étonné de la fureur, la rage, la haine qui se sont manifestées »* après ses déclarations sur l'équipe de France de football. *« Je suis un télespectateur payant, ce qui me donne le droit de juger les acteurs du spectacle »*, a-t-il déclaré aux militants venus l'écouter. *« Quelles valeurs secrètes avais-je touchées, quel équilibre avais-je rompu ? Je n'arrive pas à me sentir coupable »*, leur a-t-il lancé.

M. Le Pen a de nouveau affirmé qu'il y a une *« trop forte proportion d'immigrés en France »* et que *« le Front national est en faveur d'une révision drastique des naturalisations »*. M. Le Pen a ensuite invité ses militants à se mobiliser pour affronter les futures élections législatives. *« Quand le vent souffle et que la vague déferle, c'est à ce moment là que je suis le meilleur »*, a ajouté le dirigeant du parti d'extrême-droite.

DÉPÊCHES

■ **SMIC : le premier ministre Alain Juppé a finalement décidé** d'accorder un léger *« coup de pouce »* au SMIC, qui augmentera au 1er juillet de 0,5 % – à 5 018 francs net par mois –, au lieu de se contenter du strict minimum légal (+0,34 %) comme il l'avait envisagé initialement. Le porte-parole du Parti socialiste, François Hollande, a estimé que le *« geste »* du premier ministre était *« non pas un coup de pouce, mais un coup d'ongle »*.

■ **BUDGET : le déficit de l'Etat a atteint 222,8 milliards de francs fin avril.** Les recettes totales de l'Etat (fiscales et non fiscales) étaient en hausse de 2,6 %, fin avril 1996, par rapport à la fin avril 1995, tandis que les dépenses se sont accrues de 5,5 % sur la même période. D'une année sur l'autre, le déficit budgétaire s'est donc creusé de 14,6 milliards de francs.

■ ***CFDT : Michel Pernet, animateur de Tous Ensemble,*** a annoncé, lundi 24 juin, que cette association regroupant une partie des opposants à la ligne confédérale au sein de la CFDT allait préparer une *« grande manifestation nationale pour la défense et la rénovation du service public »*.

■ **CORSE : Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire,** a plaidé en faveur de la création d'une zone franche en Corse, mardi 25 juin, auprès du commissaire européen chargé de la concurrence. Ce dernier s'est engagé à accorder *« une certaine priorité »* au dossier, mais il existe des points de bloquage. Le premier ministre, Alain Juppé, s'est engagé à apporter des éléments nouveaux lors d'une visite dans l'île en juillet.

■ **VACHE FOLLE : la mission d'information commune créée le 18 juin** à l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 20 juin) sera présidée par Evelyne Guilhem, député de Haute-Vienne et secrétaire national du RPR à l'agriculture. Jean-François Mattéi, député UDF-PPDF des Bouches-du-Rhône, qui était pressenti pour présider la mission, en sera finalement le rapporteur.

La session unique du Parlement pourrait s'achever sur un 49-3

LA SESSION UNIQUE – dont le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, et le premier ministre, Alain Juppé, ont, tour à tour, salué les mérites, mardi 25 juin – risque bel et bien de s'achever sur l'utilisation de l'article couperet du 49-3 (*Le Monde* du 26 juin). Face à l'enlisement du débat sur le changement de statut de France Télécom à l'Assemblée, M. Séguin a demandé mardi au gouvernement d'*« en tirer les conséquences »*. Si les députés socialistes *« usent de tous leurs droits sur chaque amendement, nous ne terminerons pas samedi* [date de clôture officielle de la session] *»*, a-t-il déclaré. *« Dès lors que nous terminerions pas, je ne souhaiterai pas que nous poursuivions ce débat (...) »*, a-t-il ajouté, invitant ainsi le gouvernement à engager sa responsabilité sur le texte.

Moins d'une cinquantaine d'amendements ont été examinés sur ce projet de loi, alors que le PS en a déposé près de cinq cents. M. Juppé a affirmé, mardi, que le recours au 49-3 dépendra du *« degré d'obstruction »* constaté.

Alain Juppé taxe de « forfanterie » Lionel Jospin qui se place en successeur du premier ministre

Le chef du gouvernement appelle la majorité à montrer davantage de pugnacité

Le premier ministre s'est employé, mardi 25 juin, à rassurer les plus pessimistes des députés de la majorité, tout en réaffirmant qu'il maintiendra *« le cap »*. Alain Juppé a répondu, en se moquant de lui, à *Lionel Jospin* qui, dans un entretien publié par *Le Monde* du 26 juin, déclare envisager *« sereinement »* la perspective d'une victoire de la gauche aux élections législatives de 1998 et d'une cohabitation avec Jacques Chirac.

SOLEIL intermittent du tout jeune été d'une année sans printemps, décontraction de rigueur, apparition tapageuse pour les uns et aparté discret pour les autres, petits fours, carottes crues et boissons à volonté : Alain Juppé a célébré, mardi 25 juin, en fin d'après-midi, dans les jardins de l'Hôtel Matignon, la fin de la première session unique du Parlement.

La représentation nationale n'avait pas été conviée dans son ensemble à cette réception, qu'Édouard Balladur avait suspendue, mais qui, avant lui, était destinée à tous les parlementaires, droite et gauche confondues. M. Juppé n'a invité, lui, que la majorité, et c'est en chef de celle-ci qu'il a rendu hommage à la révision constitutionnelle de 1995 instituant la session unique, laquelle est *« d'ores et déjà un succès »*. Il a exprimé, ensuite, les convictions qui l'animent pour *« tenir le cap et amplifier la politique engagée depuis plusieurs mois »*. Il a traité, enfin, des prétentions de la gauche pour 1998.

Ironisant sur l'affirmation du premier secrétaire du Parti socialiste, Lionel Jospin, envisageant *« sereinement »* la perspective d'un gouvernement de cohabitation en 1998 (*Le Monde* du 26 juin), M. Juppé a dénoncé *« la forfanterie un peu prématurée du leader de l'opposition »*. *« Les uns s'imaginent qu'ils ont déjà gagné, et d'autres craignent d'avoir déjà perdu. Ces deux comportements sont imprudents et condamnables »*, a dit le chef du gouvernement.

M. Juppé, lui, n'a *« aucun doute »* sur la politique qu'il conduit et qui, à ses yeux, sera *« payante à terme »*. Il attend de sa majorité *« plus de confiance, de pugnacité et d'esprit d'amitié »*. M. Juppé a profité de l'occasion pour expliquer la cohérence de la politique gouvernementale et en tracer les perspectives. Exprimant une première conviction, il a donné un coup de chapeau implicite à son prédécesseur, Edouard Balladur (présent), qui a *« engagé dès 1993 »* le travail de réforme en profondeur de la société française que lui-même place au centre de son action. Il a assuré ensuite que, *« pour créer des emplois, il faut poursuivre une stratégie économique cohérente dans la durée »*. L'affirmation de cette seconde conviction l'a fait s'interroger : *« Faut-il renoncer devant la première difficulté ? »*

Cette incidente l'a autorisé à balayer ce qui, selon lui, serait *« l'alternative »* à l'actuelle politique. Ce serait, a dit M. Juppé, *« être moins rigoureux sur les dépenses et les déficits »*, ce qui aurait pour conséquence *« l'abandon du grand projet franco-allemand de construction européenne »* et *« le retour à la méfiance internationale »* avec *« une monnaie à nouveau chahutée »*. Cette référence aux conséquences malheureuses supposées de *« l'autre politique »* était d'autant moins innocente que celle-ci avait été évoquée, le matin même, à l'Assemblée nationale. Pendant près de deux heures, le premier ministre avait dû s'employer, une fois encore, à dissiper le trouble des députés de la majorité, et pas n'importe lesquels : les membres du bureau du groupe RPR. Comme convenu une semaine auparavant, cette quinzaine de députés ont engagé avec M. Juppé un débat de politique générale. Ils lui ont fait part de l'inquiétude perçue dans leurs circonscriptions. Puis, tout de go, le président de la commission des lois, Pierre Mazeaud, a posé la question : *« Faut-il changer de politique ? »*

Au terme d'un débat *« calme, serein et grave »*, selon Michel Péricard, président du groupe, les députés ont conclu qu'il serait *« catastrophique de changer de cap »*. Même si *« les choses vont un peu moins bien, et ce sera le cas dans les jours qui viennent »*, a affirmé M. Péricard, sans donner plus de précisions. Il n'est *« pas possible et pas souhaitable »* de changer de politique. Il faut, en revanche, *« donner un peu plus de contenu à la politique de l'emploi »*, en levant un certain nombre de blocages administratifs. Les fonctionnaires du travail et de l'emploi sont particulièrement visés par le RPR : *« On n'a pas le sentiment que l'administration du travail soit au travail. »*

Devant les annonces de suppressions d'emplois et l'atonie de la croissance, les députés de la majorité s'inquiètent des perspectives de la rentrée. *« Je ne me réjouis pas d'avoir eu raison, mais j'ai toujours eu des doutes sur le retour de la croissance »*, estime ainsi Nicolas Sarkozy. Cette interrogation récurrente est partagée par Gilles de Robien. Le président du groupe UDF de l'Assemblée juge que les résultats attendus *« tardent »* à venir. *« Aujourd'hui, on a besoin de confiance. La statistique, c'est une chose. Ce qui se passe dans les têtes, c'est aussi très important »*, estime le député de la Somme.

Lors de la réunion du groupe UDF, Alain Madelin a, pour sa part, mis en garde ses collègues contre certains aspects de la réforme fiscale présentée par M. Juppé. Il a notamment jugé que la perspective quinquennale de la réforme ne convient pas au calendrier électoral. Un tel plan, a-t-il fait valoir, s'il se justifie en début de législature, n'a pas de sens à la veille d'élections législatives, car il conduit à ne proposer aux électeurs qu'une simple poursuite de l'action déjà engagée.

Tandis que le premier ministre s'efforce de regonfler le moral de ses troupes, les interrogations qui animent le RPR et l'UDF sont annonciatrices des débats que la majorité va affronter à la rentrée.

Olivier Biffaud et Jean-Louis Saux

Alain Madelin refuse la CMU

Dans une note qu'il va adresser aux députés UDF, Alain Madelin critique vivement les orientations de la réforme fiscale annoncée par Alain Juppé. Il juge *« inacceptable »* en l'état la cotisation-maladie universelle (CMU), qui ne *« correspond pas à une logique économique »* et qui lui semble *« politiquement difficile à mettre en œuvre »*. *« Ce qu'on risque de retenir du projet, c'est que la majorité aura proposé, et voté, un impôt de plus »*, écrit-il. D'une manière générale, il met en garde contre une *« vision comptable »* et *« gradualiste »* de la réforme et prône une *« première étape significative »* dès 1997. Il propose ainsi d'agir sur l'impôt sur le revenu – soit en réduisant immédiatement sa progressivité, soit, à défaut, en taxant moins les revenus supplémentaires –, de baisser les droits de mutation et de mettre en place les fonds de pension. Il suggère, en outre, une mesure de baisse des impôts susceptible de toucher le plus grand nombre de contribuables, comme la suppression de la redevance audiovisuelle.

Jacques Barrot invite les Français à évoluer en matière de santé

PLUS D'UN AN sera nécessaire, entre l'annonce du plan Juppé, le 15 novembre 1995, et la signature des derniers textes réglementaires, début 1997, pour que la réforme de la Sécurité sociale entre complètement en application. C'est pour rappeler cette réalité, qui tient moins aux lenteurs de l'administration qu'à l'importance du chantier, que Jacques Barrot, ministre des affaires sociales, a souligné, mardi 25 juin, devant la presse, qu'*« il n'y a pas d'effet magique des ordonnances »*, invitant en conséquence les Français à faire évoluer leur comportement en matière de consommation de soins.

Après la promulgation, le 24 avril, des ordonnances sur la gestion des caisses, l'hôpital et la maîtrise des dépenses de médecine de ville, environ soixante décrets sont nécessaires pour mettre la réforme en œuvre. *« Mais même si tous les mécanismes ne sont pas en place*, a cependant prévenu M. Barrot, *il faut faire en sorte que les comportements évoluent. »* Les professionnels de santé ne sont pas les seuls visés : les assurés sociaux doivent, eux aussi, cesser de *« sacrifier à la mode des médicaments »* ou d'*« errer »* de médecin en médecin à la recherche du praticien complaisant qui leur prescrira un arrêt de travail ou l'examen qu'ils réclament.

Le ministre a annoncé que le gouvernement déposera au Parlement, *« pour le 15 octobre »*, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui devra être adopté avant Noël ; pour la première fois, députés et sénateurs auront ainsi l'occasion de se prononcer sur les mesures permettant un redressement des comptes de la Sécurité sociale. La modification de la composition des conseils d'administration des caisses nationales (maladie, famille, retraite) et de l'Acoss (gestion de la trésorerie) interviendra les 15 et 16 juillet, consacrant notamment l'arrivée de la CFDT à la tête de la branche maladie.

La réforme de la médecine de ville nécessitera vingt décrets, dont une dizaine devraient être pris d'ici la fin juillet. Elle se traduira d'abord par l'institution d'une conférence annuelle de la santé regroupant les professionnels. Réunie début septembre à Paris, ses quelque quatre-vingts membres aideront le gouvernement et le Parlement à définir les grands axes de la politique sanitaire. Le texte sur la création d'un fonds de modernisation de la médecine libérale, destiné à faciliter la réorientation de certains praticiens et l'informatisation des cabinets, sera publié dans les jours à venir.

CARTE A PUCE

M. Barrot a confirmé qu'en 1997 la carte à puce Vitale remplacera le document actuel en papier pour 12 millions d'assurés, sa généralisation aux 47 millions d'affiliés du régime général (salariés du privé) devant intervenir en 1999. Elle permettra de supprimer les huit cent cinquante millions de feuilles de soins et d'accroître la productivité des agents de la « Sécu » (*Le Monde* du 6 juin). Le gouvernement a demandé à Charles Rozmaryn, ancien directeur général de France Télécom, de piloter le dossier de l'informatisation du système de santé.

Par ailleurs, le décret permettant aux partenaires de la convention médicale (caisses, médecins...) d'expérimenter de nouvelles formes de distribution de soins, notamment pour renforcer le rôle des généralistes, a été transmis au Conseil d'Etat et aux organismes sociaux. Les étudiants en troisième cycle d'études médicales devront, dès l'année universitaire 1996-1997, faire un stage de six mois dans un cabinet de généraliste. Le carnet de santé va être distribué à partir de l'automne par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (Cnamts).

Du côté de l'hôpital, les pouvoirs publics veulent d'abord nommer les directeurs des vingt-deux agences régionales chargées de la restructuration du tissu hospitalier. Trois hauts fonctionnaires (Jean-Claude Aurousseau, Jean Choussat et Dominique Le Vert) ont été chargés de proposer une liste de candidats au gouvernement.

Ils ont déjà reçu environ cinq cents demandes.

Jean-Michel Bezat

Le plan de réorganisation des arsenaux suscite des protestations unanimes

Trois mille personnes ont manifesté à Lorient

L'ANNONCE par Charles Millon d'un plan prévoyant, sur trois ans, quelque 4 860 suppressions d'emplois dans les arsenaux (*Le Monde* du 26 juin) a suscité de vives réactions dans les villes, notamment à Brest, à Lorient et à Cherbourg, où les conséquences sont les plus graves. Les élus locaux et, par l'intermédiaire de leurs syndicats, les personnels des sites de la direction des constructions navales (DCN) touchés, voire les salariés des sous-traitants menacés, ont vigoureusement protesté.

Compte tenu du recrutement de 450 personnes dans l'intervalle et de quelque 1 870 départs naturels (retraites et dégagement des cadres) qui ne seront pas compensés par des embauches, le plan du ministre de la défense, qui devra avoir été exécuté avant janvier 1999, a déterminé un sur-effectif de 4 860 travailleurs à la DCN. Secteurs étatique et industriel confondus, la DCN occupe environ 23 400 personnes. Ces sureffectifs sont, pour l'essentiel, de l'ordre de 1 700 à Cherbourg (Manche), 1 500 à Brest (Finistère), 400 à Indret (Loire-Atlantique), 400 à Ruelle (Charente) et 200 à Saint-Tropez (Var). Les deux tiers de ces sureffectifs dans les arsenaux devraient entre-temps être reclassés dans d'autres emplois de la défense et des incitations à la mobilité professionnelle proposées aux autres. Le ministre de la défense n'est pas en état d'évaluer les effets chez les sous-traitants.

« LA CALCULETTE DE BERCY »

A Brest, Bertrand Cousin, député RPR du Finistère, a chiffré à 1 400 le nombre de salariés des entreprises privées menacés de licenciement et il a souhaité qu'une partie importante du fonds de restructuration de la défense (2,2 milliards de francs) soit affectée à la Bretagne. Député PS d'Ille-et-Vilaine, Jean-Michel Boucheron a estimé que *« la grande casse de l'industrie de défense commence »* et que *« les semaines à venir vont être fertiles en plans sociaux dans tous les secteurs »*. Une allusion au fait que le gouvernement s'apprête à annoncer, en juillet, un plan de réorganisation des forces, c'est-à-dire des fermetures de garnisons.

Le député UDF de la Manche et rapporteur du budget de la marine à la commission de la défense Yves Bonnet a jugé *« inacceptables »* les mesures prévues pour Cherbourg – le chantier des sous-marins nucléaires – *« parce qu'elles mettent en cause la capacité de conserver une force de dissuasion crédible »*. Il a passé la nuit du mardi 24 au mercredi 25 juin à Paris, dans la salle même du ministère où M. Millon avait révélé son plan. A deux reprises dans la soirée, le ministre, qui avait reçu le matin même les élus locaux – dont M. Bonnet – et les syndicats, s'est rendu auprès du rapporteur parlementaire pour dialoguer avec lui.

A Lorient (Morbihan), 3 000 personnes ont manifesté à l'appel des syndicats. La CGT considère qu'il s'agit d'un *« plan de dynamitage de la construction navale militaire »* dont les objectifs, en réalité, visent à faire entrer les arsenaux *« dans le cadre d'une gestion privée »*. *« On tue aujourd'hui les constructions neuves de la flotte*, ajoute la CGT, *pour mieux tuer demain les établissements de réparation et d'entretien. »* La CFDT condamne l'*« approche bassement budgétaire »* du ministre de la défense, qui se base sur *« la calculette de Bercy »*. FO estime *« inadmissibles »* les effets sociaux du plan et la CFTC s'inquiète des répercussions chez les sous-traitants, évaluant à 6 000 le nombre des salariés touchés au total. La Fédération autonome expose sa crainte *« que le service industriel de la DCN ne coure tout droit à la privatisation »*.

A Paris, le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, a dénoncé *« la grande braderie de l'industrie de défense »* et a estimé que ce sont, à court terme, au moins 75 000 emplois qui sont menacés dans le secteur.

M. Pons a défendu devant les sénateurs le projet de régionalisation de la SNCF

Le Nord-Pas-de-Calais menace de retirer sa candidature

Le ministre des transports Bernard Pons a présenté au Sénat, mardi 25 juin, la réforme de la SNCF. Confier aux conseils régionaux l'organisation du transport ferroviaire sur leurs territoires est l'un des volets essentiels de cette réforme. Six régions sont candidates pour cette expérimentation. Mais, insatisfait du financement proposé par le gouvernement, le Nord-Pas-de-Calais menace de se retirer.

L'IDÉE de « régionaliser » la SNCF s'est imposée depuis la tempête sociale déclenchée par les grèves des cheminots de novembre-décembre 1995. Confier aux conseils régionaux la responsabilité de l'organisation des transports terrestres reste, en effet, l'un des ressorts du plan de sauvetage de la société nationale, qui souffre aujourd'hui d'un déficit de 16,5 milliards de francs. Après les députés, le 11 juin, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, présentait mardi 25 juin aux sénateurs attentifs ce *« volet essentiel de la réforme »*, qui devrait faire l'objet d'un projet de loi déposé à l'automne.

« Sans le mouvement héroïque de l'hiver dernier, nous serions invités non à un débat, mais à des obsèques », a bien lancé Louis Minetti (PC). Mais les parlementaires, plutôt satisfaits de l'évolution qui se dessine, n'avaient pas le cœur à la polémique. Les questions, en revanche, ont fusé. Car il s'agit, pour la SNCF, d'une forme de révolution, qui devrait commencer le 1er janvier 1997, si le calendrier arrêté par Bernard Pons est respecté. Six régions – Alsace, Centre, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes – sont candidates pour tester ce nouveau transfert de compétences.

Sur le principe, les six, l'Etat et la SNCF sont d'accord pour une expérimentation réversible de trois ans *« maximum »*, a précisé le ministre. Celui-ci s'est solennellement engagé à ce que l'Etat affecte aux collectivités territoriales les subventions qu'il versait jusqu'à maintenant à la SNCF, pour compenser le coût des services locaux de voyageurs (4 milliards de francs au total). Les six régions candidates devraient, elles, recevoir 800 millions supplémentaires par an, pour mettre à niveau les équipements. *« Il est bien clair que ce transfert de compétence se fera sans transfert de charges et donc sans peser davantage sur la fiscalité régionale »*, a assuré M. Pons aux sénateurs sceptiques : nul ne sait, en effet, une fois effectués ces premiers travaux, comment seront financés les investissements à venir. Au demeurant, la répartition de la prime aux six régions volontaires n'a pas été rendue publique.

Or le Nord-Pas-de-Calais s'estime desservi par rapport aux autres. Selon ses propres calculs, il recevrait une allocation *« voyageur-kilomètre »* inférieure de moitié à celle du Centre. *« On nous pousse à dire non*, affirme la présidente du conseil régional, Marie-Christine Blandin (Verts). *Le gouvernement cherche à soutenir d'autres régions mais pas la nôtre, qui pourtant s'est montrée pionnière dans ce domaine. »* Mme Blandin, qu'on sent amère, se déclare *« très déçue »* et prédit que le conseil régional pourrait refuser, à l'occasion de son assemblée plénière, vendredi, la responsabilité du chemin de fer.

La menace est prise de haut au ministère des transports. *« La règle de calcul est la même pour tous, équitablement »*, rétorque Jean-Yves Perrot, directeur adjoint du cabinet de Bernard Pons. Cette règle émane de l'audit financier commandé conjointement par l'Etat, la SNCF et les régions (Le Monde du 20 mars). *« Si le Nord-Pas-de-Calais se réveille trop tard, tant pis pour lui »*, lance M. Perrot. De son côté, le ministre a prévenu que de nouvelles régions sont déjà intéressées pour se joindre à l'expérimentation.

« NOUS SOMMES PRÊTS »

L'ambiance est plus sereine en Rhône-Alpes. *« Techniquement, politiquement, nous sommes prêts*, affirme Pierre Dumas (RPR), vice-président du conseil régional. *Les transports constituent même le ciment de notre majorité budgétaire. »* Autrement dit, sans effort en faveur des voyages en commun, socialistes ou écologistes priveraient le président de la région, Charles Millon (UDF-PR), de leurs voix. M. Dumas, comme les autres élus régionaux chargés des transports, n'en démord pas : la proximité du centre de décision permet l'amélioration du service aux usagers, qui se traduit immanquablement par une augmentaton de la fréquentation. *« Sur les premières lignes que nous avons restructurées, le trafic a progressé de 18 % »*, témoigne-t-il. A partir de janvier 1997, c'est en principe l'ensemble des dessertes que la collectivité territoriale aura à organiser.

Pour Pierre Dumas, *« c'est mûr, les trois partenaires sont prêts »*. Ce dossier ne peut donc tolérer de retard, sous peine d'avoir à recommencer un travail de conviction auprès des nouvelles majorités régionales qui seront élues en 1998. Mais, reconnaît l'élu rhônalpin, comme l'ensemble de ses homologues, il reste de nombreux points à clarifier dans ce mariage à trois. Le ministre l'a admis devant le Sénat.

« Pour réaliser notre aménagement du territoire, nous avons besoin de connaître le schéma directeur des lignes nationales. Et puis, nous voulons une garantie de recettes de la part de la SNCF » : en client avisé, Maurice Dousset (UDF-PR), président du conseil régional du Centre, énumère ses réserves. Un peu pour la forme : promoteur de la réforme, avec le sénateur et conseiller régional d'Alsace Hubert Haenel (RPR), M. Dousset ne cache pas sa joie. Le train est une forme de passion chez cet homme qui aime à voyager à côté du conducteur. Ce détail n'est pas à négliger pour comprendre l'engagement plus ou moins enthousiaste des élus.

Martine Valo

Une réforme basée sur le volontariat

● **Régionalisation** : cette réforme consiste à confier aux conseils régionaux la définition de leurs dessertes ferroviaires, l'organisation des transports et l'information des usagers. Il s'agit, dans un premier temps, d'une expérimentation basée sur le volontariat. Pour les régions qui ne sont pas candidates, la situation actuelle ne change pas. En pratique, les collectivités locales fixeront, dans une convention, les commandes de services qu'elles passeront auprès de la SNCF, ce qui obligera cette dernière à adopter un mode de comptabilité analytique. Les élus pourront supprimer certaines dessertes – voire certaines gares –, éventuellement pour leur substituer un autre mode de transport.

● **Infrastructures** : les grandes lignes comme les secondaires restent nationales. Ce sera donc à l'Etat d'en assurer la maintenance. Le gouvernement doit décider du futur schéma directeur du réseau ferroviaire en 1997.

● **Tarifs** : le système de réduction national (pour les familles nombreuses, par exemple) restera en vigueur. Mais les régions n'obtiennent pas le coup de pouce gouvernemental espéré pour les aides au transport des chômeurs ou des étudiants que certaines d'entre elles ont instituées.

Les élus perdent la gestion des logements miniers dans le Nord-Pas-de-Calais

LENS
de notre correspondant

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la gestion des 75 000 logements de mineurs est au centre d'un conflit entre Charbonnages de France (CDF) et la Sacomi, la société d'économie mixte contrôlée par des élus qui gère ces logements depuis 1993 (*Le Monde* du 12 mars).

Lundi 24 juin à Arras, CDF, propriétaire à 99,99 % de ces logements par le biais de sa filiale Soginorpa, a dénoncé le contrat de gestion signé sous le gouvernement Bérégovoy pour en confier désormais la responsabilité à sa propre filiale. Charbonnages de France s'est appuyé sur les conclusions de rapports de la Cour des comptes et de l'Inspection des finances qui relevaient des anomalies et des contradictions dans les objectifs poursuivis.

NOUVELLE STRUCTURE

En mars 1992, Edith Cresson, premier ministre, avait confié la gestion de ce parc à la Sacomi. Mais CDF, qui restait propriétaire, avait négocié en octobre 1992 un contrat de gestion imposant à la Sacomi des contraintes strictes pour ne pas aggraver son déficit. Mis dans l'obligation de rembourser un emprunt à hauteur de 150 millions de francs par an, le président de la Sacomi, Jean-Pierre Kucheida, député et maire PS de Liévin, s'est battu pendant trois ans pour essayer d'engager un programme de rénovation de 2 000 logements par an.

En décembre 1995, Charbonnages de France limita au strict minimum les avances de trésorerie et le conflit éclata, non sans arrière-plan politique. D'autant que la gestion de la Sacomi, qui se voulait de type HLM, était par ailleurs contestée par les élus communistes, rejoints par certains socialistes, dont le maire de Lens, l'ancien ministre du commerce André Delelis.

En reprenant en main presque directement la gestion de ce parc immobilier, CDF s'est donné jusqu'au 30 septembre pour créer une nouvelle structure en concertation avec les collectivités locales.

Recevant récemment les élus du bassin minier, le ministre de l'industrie Frank Borotra, a fixé des principes : garantie de la gratuité du logement aux ayants-droit, poursuite de l'effort de réhabilitation, association des élus, des syndicats, des locataires et garantie des droits du propriétaire. CDF a nommé Roland Looses, secrétaire général des Charbonnages de France, gérant de Soginorpa.

Jean-Pierre Kucheida, contraint d'accepter cette fin de contrat et cette reprise en main par CDF, n'a pas caché qu'une page était tournée : *« Les élus qui ont condamné la gestion de la Sacomi devront assumer leur choix et négocier avec Charbonnages de France. »*

Yves Jouannic

LES NOUVELLES TENDANCES DES MAIRES 1995 : 3. – L'interdiction

Un été à La Rochelle, sans SDF

APRÈS les exemples de Troyes (Le Monde *du 25 juin) et de Levallois-Perret* (Le Monde *du 26 juin), nous publions aujourd'hui le troisième volet d'une série de cinq articles sur les nouvelles tendances des élus municipaux de 1995.*

LA ROCHELLE
de notre envoyée spéciale

L'été et ses festivals sont de retour. Les arrêtés d'interdiction de mendicité aussi. SDF et autres routards qui écument les cités du Sud seront, cette année encore, déclarés *personae non gratae*. Menton, Béziers, Toulouse, Avignon, Pau, Nice... la liste des villes où il est interdit de « faire la manche » s'allonge tous les jours. La Rochelle elle aussi récidive. Un an a passé depuis la décision – pionnière – de Michel Crépeau et l'incompréhension règne toujours dans le port charentais. Quelle mouche a piqué le maire (Radical), lorsqu'il a signé, le mardi 4 juillet 1995, un arrêté interdisant la mendicité dans sa cité ? Quelques jours plus tard, d'autres maires lui emboîtaient le pas.

Michel Crépeau a surpris son monde en occupant un terrain où on ne l'attendait pas. Le premier magistrat, plus connu pour ses *« vélos jaunes »* – système de prêt gratuit de vélos municipaux –, ses voitures électriques et ses Francofolies, assume son changement de ligne : les SDF seront à nouveau indésirables dès l'ouverture de la nouvelle édition du festival, à partir du 12 juillet. *« Je ne veux pas faire le jeu de Le Pen »*, soutient l'ancien ministre, en expliquant qu'il *« partage la légitime inquiétude face a un envahissement continu »*.

L'été dernier, sur les quais du port charentais, rares ont été ceux qui se sont opposés à une décision qui, dans le pays, a provoqué un tollé. La gauche – Verts compris – a fait bloc derrière son maire ; le RPR a applaudi *« une mesure courageuse »*. Seuls deux élus de droite et un communiste s'y sont opposés : ils ne saisissaient pas l'opportunité d'une mesure répressive, dans une ville où tout le monde convient qu'*« on est globalement en sécurité »*. *« J'ai un peu de mal à comprendre, cela ne ressemble pas au personnage*, avoue Jean-François Memain, conseiller municipal communiste et seul récalcitrant de son groupe. *La ville fait beaucoup de choses pour aider les plus démunis. Cet arrêté, au contraire, contribue à exclure un peu plus. »*



La ville, en effet, investit beaucoup dans l'aide sociale, avec un réseau très efficace pour les sans-abri. Danielle Huegges, médiatrice nommée par Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, pour enquêter sur les arrêtés d'interdiction de la mendicité, a été plus qu'elogieuse dans son rapport sur La Rochelle : *« l'organisation des associations est extraordinaire »*, écrit-elle. La municipalité a même prévu un centre d'hébergement pour les routards, mais en dehors de la ville...

LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES

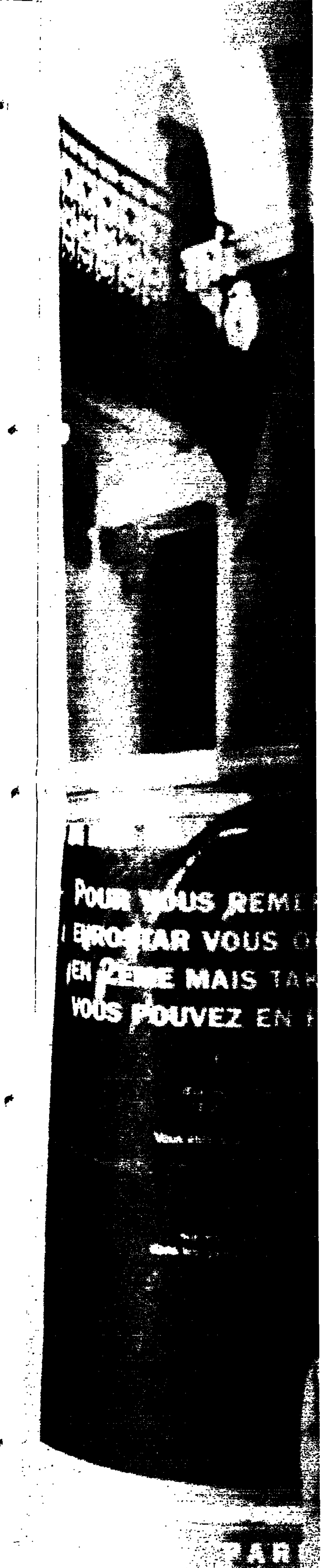
La motivation de M. Crépeau serait davantage à chercher, selon ses opposants, dans sa façon de gouverner. *« C'est un homme qui décide seul et les adjoints n'ont pas la parole »*, assure Philippe Chatelet, conseiller municipal (div. droite). *« Jamais personne n'ose s'élever contre ses décisions. Ses adjoints ont peur des conséquences de la moindre critique »*, confirme Françoise Clerc (UDF-rad.). Le maire aurait voulu, encore une fois, faire un « coup » médiatique. Avec, cette fois, un dérapage. *« Crépeau veillit mal en stigmatisant les blousons cloutés. Il est en décalage complet par rapport à l'évolution de la société : il a passé sa vie dans une société sans chômage, ni SDF »*, affirme Philippe Chatelet. La provocation n'a, en tout cas, jamais fait peur à l'ancien garde des sceaux. Le vieux briscard, qui en est à son quatrième mandat municipal, avoue même être plutôt *« fier »* d'avoir été le premier à avoir édicté l'interdiction.

La ville, de fait, semble en phase avec son édile : le score obtenu aux municipales de juin 1995 – 58 % dès le premier tour – semble l'attester. Dans la polémique, Michel Crépeau peut aussi se targuer d'avoir eu l'Eglise et les associations caritatives et humanitaires à ses côtés : *« J'ai été soutenu par l'évêque et la Ligue des droits de l'homme. »* Jean-Pierre Chantecaille, adjoint (Radical) aux droits de l'homme et président local de la ligue du même nom, a même poussé son soutien jusqu'à quitter son organisation, qui s'était élevée contre l'arrêté Crépeau. La responsable de l'antenne de Médecins du monde continue, elle aussi, à justifier la décision. *« L'arrêté, qui ne s'attaque en rien aux droits de l'homme mais vise juste à limiter la violence, a été efficace : on a vu une nette diminution de la présence de routards depuis sa publication »*, assure Marie-Jo Feret.

Cette année encore, le Comité contre l'arrêté Crépeau tentera de sensibiliser les Rochelais. Mais ces derniers semblent plutôt se passionner pour... les horodateurs. La capitale de la Charente-Maritime était la seule ville de cette importance où le stationnement était gratuit. Depuis quelques mois, c'est fini : pour financer un parking souterrain, le maire a décidé d'installer trois cents horodateurs, ce qui lui évitera d'augmenter les impôts.

Sylvia Zappi

★ PROCHAIN ARTICLE :
4. – La purge (Arles).



هكذا من الأصل

ÉDUCATION Dans un entretien au *Monde*, Roger Fauroux dresse le bilan des travaux de la commission de réflexion sur l'école et revient sur le sort réservé au rapport remis au premier ministre, le 20 juin. Le gouvernement avait en effet aussitôt pris ses distances avec les conclusions des sages, écartant leurs propositions les plus audacieuses. ● POUR M. FAUROUX, le rapport *« a une fonction de cri d'alarme, car il y a de bonnes raisons d'être angoissé ». « Il faudra sans cesse tarauder le gouvernement pour qu'il bouge »*, ajoute-t-il en souhaitant que l'opinion publique se saisisse de ce débat *« crucial »*. ● DE NOUVEAUX CLIVAGES sont apparus parmi les membres de la commission. Le cercle des universitaires, représentés en force parmi les « sages », a tenté jusqu'au dernier moment de formuler des propositions de réforme radicale de l'enseignement supérieur, qui n'ont finalement pas été retenues.

M. Fauroux veut aiguillonner le gouvernement pour réformer l'école

« Je ferai du bruit sous les fenêtres », assure dans un entretien au « Monde » le président de la commission de réflexion sur le système éducatif. Alors que le premier ministre a pris ses distances avec le rapport rendu le 20 juin, il souhaite que l'opinion se manifeste

« Que pensez-vous de l'accueil réservé à votre rapport ?

– Nous venons de le remettre, il ne peut pas susciter de décision immédiate. Mais, bon ou mauvais, il a eu le mérite de lancer un certain nombre de pistes. Lorsque l'opinion, qui n'est pas encore tout à fait consciente de l'importance des problèmes de l'école, aura pris connaissance du rapport, le débat pourra s'ouvrir.

– La réaction d'Alain Juppé ne l'a-t-elle pas clos ?

– Les Français ne s'intéressent à leur système éducatif que par bouffées : quand il y a des étudiants dans la rue, des violences dans les établissements. Cette question est pourtant cruciale. Notre rapport a une fonction de cri d'alarme, car il y a de bonnes raisons d'être angoissé. Notre premier contact avec l'éducation nationale a été celui des zones d'éducation prioritaires. Elles ont changé notre vision de l'école. Nous nous sommes aperçus que nous risquions d'avoir des générations d'adultes qui ne seront plus nos concitoyens. Les enseignants d'expérience nous l'ont dit : on ne reconnaît plus les jeunes frères ou sœurs des élèves que nous avons eus. Entre les deux, il y a eu le chômage et la drogue. Il y a urgence, et tout ce que nous disons va dans ce sens : faire en sorte que l'école soit de nouveau en prise sur la société.

– Avez-vous constaté une volonté politique qui aille dans ce sens ?

– Il faudra sans cesse tarauder le gouvernement pour qu'il bouge. L'action politique viendra si l'opinion publique prend conscience de la gravité du problème. Quand nous parlons de l'échec, nous parlons d'enfants de classes défavorisées qui sont beaucoup plus perdus que ne l'étaient les élèves d'antan, parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue et vivent dans l'incivilité. Ils n'ont aucune chance, aujourd'hui, dans la société française. La méthode politique n'est pas vraiment de notre responsabilité : nous étions là pour faire un constat. Ma mission est terminée. Ce n'est pas à moi de dicter ses décisions au gouvernement. Mais je ferai de la publicité pour nos idées. Je sais comment fonctionne un gouvernement : il agit quand il a du bruit sous la fenêtre. Je ferai du bruit sous les fenêtres.

– Les Français ont-ils envie d'une réforme de l'éducation ?

– Je crois que la demande sociale est étouffée par les querelles de clocher, les querelles de pouvoir. Les citoyens dont les enfants sont en échec grave n'ont en général pas la parole. Par ailleurs, la société a une étonnante capacité d'absorption des problèmes : la France a trois millions de chômeurs et les 88 % qui ont du travail ne se préoccupent guère des autres. C'est un peu pareil dans le domaine de l'éducation. Seulement, nous ne pouvons pas être un vrai peuple, dans toute l'acception du terme, avec un tel pourcentage d'exclus culturels. Quand des néophytes, comme l'étaient François Bayrou il y a trois ans ou moi au début de l'année, débarquent dans ce monde de l'éducation, il y a de quoi rester abasourdi. Cette maison est fantastiquement cotonneuse, les bruits y parviennent de façon assourdie. L'administration centrale ne pense pas, elle gère. Le système est myope et dur d'oreille.



ROGER FAUROUX

– N'est-ce pas au ministre d'avoir la volonté politique de faire souffler « le vent de la réforme », comme dirait M. Juppé ?

– Je sais ce que c'est que d'avoir été ministre. Si vous n'avez pas une administration dynamique, vous êtes hors du monde. Au fil des mois, je me suis rendu compte qu'il y avait un problème sociétal français, majeur, gravissime autour de l'école. Je ne vais pas redire toutes les ambiguïtés qui ont présidé à la constitution de cette commission, mais au moins le débat n'a pas été enterré. Il faut continuer à en parler.

– Estimez-vous avoir été victime du jeu politique ?

– Non, ou en tout cas je ne m'en suis pas aperçu. Nos propositions sont facilement traduisibles en directives, en texte de loi. Je crois qu'un débat parlementaire ou un grand débat national de type pédagogique serait utile. Si cela ne se fait pas maintenant, cela devra se faire plus tard, mais à un coût beaucoup plus élevé. J'ai eu le sentiment que le président de la République considérait qu'il s'agissait d'une réforme importante, prioritaire.

– Une réforme peut-elle avoir lieu en dehors du dialogue syndical ?

– Nous avons d'emblée marqué notre territoire vis-à-vis des organisations syndicales. Il nous semblait important de ne pas être envahis. Mais je n'ai pas cessé d'avoir des contacts, soit publics soit plus personnels, avec elles. Au sein de l'éducation nationale, les syndicats ont réussi à garder une position beaucoup plus forte que dans d'autres secteurs de la société. Je pense que l'on a toujours intérêt à se trouver en face d'interlocuteurs forts et représentatifs. J'ai retrouvé chez beaucoup de syndicalistes, ils le disent plus facilement en privé qu'en public, le diagnostic que nous avons porté sur l'école, même si nous ne sommes pas d'accord sur les méthodes. Comme je l'ai dit, nous avons beaucoup appris des zones d'éducation prioritaires. Par exemple, lorsque nous proposons l'éclatement du mouvement national, qui permettrait de définir des postes à profil correspondant à des situations d'urgence, nous ne faisons qu'étendre un système jusque-là cantonné aux ZEP. Or, la situation d'urgence s'est imposée partout. C'est au gouvernement de prendre ses responsabilités.

– Les mesures proposées par François Bayrou sur la réforme de l'enseignement supérieur sont-elles de nature à résoudre les problèmes que vous soulevez ?

– Cela dépend de la façon dont elles seront appliquées. Il a quand même plutôt posé des questions, formulé des énoncés, annoncé des orientations. Il n'a pas pris encore de décisions. Il faudra bien un jour prendre le taureau par les cornes. En ce qui concerne les universités, dans notre commission, personne n'a dit qu'il fallait rétablir la sélection. Le problème n'est pas le nombre, c'est que les flux ne sont pas régulés et que les étudiants vont n'importe où sans être éclairés sur leurs choix. C'est une espèce de sélection par défaut. Nous sommes assis sur une bombe à retardement. »

Propos recueillis par Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

Un diagnostic souvent juste sur les « morts et les blessés » du système scolaire

LES COMMENTAIRES de M. Juppé sur les travaux de la commission Fauroux ont pu paraître étrangement optimistes. Le premier ministre s'est réjoui de *« l'anticatastrophisme de M. Fauroux »*, puis s'est félicité des performances du système éducatif français, *« l'un des meilleurs d'Europe »*. Il a sans doute raison. Mais c'est là, à dessein, une vision un peu rose du rapport remis au premier ministre le 20 juin. Car la commission Fauroux a choisi de dire ce qui faisait du système éducatif un malade qui s'ignore. Elle est revenue de son périple avec quelques obsessions : *« les morts et les blessés »* du système scolaire, la perte de *« savoirs fondamentaux »*, la dictature des disciplines, l'orientation par l'échec, le défaut d'évaluation, l'étouffement bureaucratique... Au moment où la société a presque obtenu satisfaction sur les objectifs qu'elle a assignés à l'école – tous les élèves au collège, 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, l'Université pour le plus grand nombre –, le regard porté par la commission Fauroux sur l'école appelle au moins à la vigilance.



ANALYSE

Qu'a-t-elle rapporté de son voyage au sein du système éducatif ? L'idée, entre autres, qu'un enjeu se noue toujours au centre, dans l'empire du milieu qu'est le collège. Les constats et les propositions des « sages » ont trait, pour bon nombre d'entre eux, à cette étape centrale du système éducatif. C'est le lieu supposé de la démocratisation, celui du début de l'orientation, l'endroit où se sont concentrées, depuis vingt ans, les querelles syndicales et pédagogiques. Et les réformes avortées. C'est aussi le lieu de la violence, où s'accroissent les différences entre établissements « chics » et « chocs ».

L'idée de *« savoirs primordiaux »* que chacun devrait avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire concerne bien le collège. Fondé sur des compétences non seulement intellectuelles mais aussi pratiques ou, en tout cas, moins académiques, ce bagage de base, reprenant une idée ancienne de René Haby, servirait à s'assurer que tout jeune peut abandonner l'école avec une « boîte à outils » suffisante. Interprétée par le SNES (FSU) comme une pratique réductrice qui amènerait à un *« smic culturel »*, cette proposition a été retenue par le Syndicat des enseignants (SE-FEN). Il y voit plutôt *« une occasion unique de rendre plus cohérents les enseignements dispensés au collège »*. Mettant en relief l'éternelle ambiguïté du collège, antichambre du lycée ou fin en soi, cette proposition des « sages » s'est vue *a priori* écartée par M. Juppé.

C'est au collège encore que la commission Fauroux fait resurgir la question du profil des enseignants, en proposant que ceux-ci ne soient que quatre ou cinq dans les classes de sixième et de cinquième, afin de faciliter la transition entre l'école primaire et le secondaire. Ils continueraient à passer le Capes dans une discipline, mais devraient posséder deux licences, afin de pouvoir enseigner deux matières . Toutefois, M. Fauroux n'a pas donné le mode d'emploi pour aborder cette hypothèse sans recréer une querelle syndicale.

TENTATION PROVOCATRICE

Tranchée par René Monory lorsqu'il avait arrêté le recrutement des PEGC en 1986, elle avait failli resurgir quand Lionel Jospin avait envisagé de recréer un corps de professeurs de collège, incluant l'idée d'une redéfinition des champs disciplinaires. Le premier visait l'affaiblissement de la FEN en tarissant un de ses viviers, le second avait choisi, dans la fédération, le SNES (syndicat de l'enseignement secondaire) contre le SNI (principalement enseignement primaire) . M. Fauroux, éditeur, en sa qualité de président de la Fondation Saint-Simon, d'un ouvrage de référence sur la FEN (*La forteresse enseignante*, Alain Bergounioux, Fayard, 1985), ne peut ignorer ces subtilités.En prônant une meilleure orientation, la commission Fauroux parle encore du collège. Car c'est bien dès « l'école moyenne » que les destins scolaires commencent à se tracer. Le triplement du nombre de conseillers d'orientation et la tenue d'un livret personnel sont-ils de nature à ouvrir l'impasse de l'orientation par l'échec, conduite le plus souvent par les enseignants ?

D'un diagnostic « en creux » souvent juste, la commission n'a pas pu, ou voulu, tirer des conséquences plausibles. En proposant des solutions dont elle s'est souvent demandée *« combien elles mettraient de manifestants dans la rue »*, elle s'est elle-même exposée aux foudres des syndicats et à la prudence polie des politiques. Moins nuancées que la préface de Roger Fauroux (*Le Monde* du 20 juin), certaines de ses appréciations ne résistent pas à la provocation : *« A l'école, les performances baissent et les savoirs absents à l'entrée du collège ne sont dans bien des cas nullement acquis à la sortie du lycée. Que leur absence n'empêche pas d'obtenir le baccalauréat prouve seulement qu'ils ne sont pas nécessaires pour être bachelier. »* L'exercice a peut-être manqué de finesse.

B. G.

Au sein de la commission, universitaires et chefs d'entreprise se sont opposés

LE 2 DÉCEMBRE 1995, la France syndicale est dans la rue et les étudiants protestent contre la grande misère des universités. Ce jour-là, à l'abri du tumulte et des slogans, dans les salons du château de Ferrières (Seine-et-Marne), la commission Fauroux se retrouve en séminaire, presque au grand complet, pour la première fois depuis son installation, le 15 septembre. L'évidence saute aux yeux d'un des participants : *« Ce sont tous d'anciens bons élèves, les meilleurs de la classe, qu'on a chargés de réfléchir sur l'école. »*

La plupart de ces vingt-deux « experts », dont cinq femmes, ont été choisis pour leur appartenance à des réseaux bien définis, politiques – de droite comme de gauche –, universitaires, économiques... Un premier cénacle *« d'amitiés et d'affinités »* a été constitué par Roger Fauroux à partir de la fondation Saint-Simon, qu'il a créée avec Francis Mer, PDG du groupe Sacilor. De ce cercle de réflexion sur les évolutions de la société française – *« creuset de la pensée unique »*, raillent ses détracteurs – sont issus Pierre Rosanvallon, son secrétaire général, chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Jacques Julliard, enseignant dans le même établissement et directeur adjoint du *Nouvel Observateur*, ainsi que Jean-Claude Casanova, directeur d'études à la Fondation nationale de sciences politiques.

Avec Dominique Schnapper, elle aussi de l'EHESS, Marc Fumaroli, professeur au Collège de France, Alain Lancelot, à l'époque directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, Jean-Yves Yoccoz, Paule Constant et Dmitri Lavroff, professeur de droit à l'université de Bordeaux (par ailleurs adjoint au maire, Alain Juppé), ils incarnent *« l'Alma mater »*, l'Université dans son histoire et sa tradition. Bien seul face à cette forte représentation, Michaël Delafosse, dix-neuf ans, étudiant en histoire à l'université de Montpellier, *« écouté avec la bienveillance de parents attentifs »*, n'a guère fait le poids, malgré ses efforts pour s'imposer.

« DÉBATS POLICÉS »

Dès lors, il n'est pas surprenant que l'Université ait été l'un des sujets les plus controversés. Toutefois, relève Huguette Bouchardeau, ancien ministre de l'environnement, *« entre gens de bonne compagnie, les débats sont restés policés. Les clivages idéologiques traditionnels se sont rapidement estompés »*. Pour avoir enseigné dix ans durant les sciences de l'éducation à l'université de Saint-Etienne, l'ancienne secrétaire générale du PSU était pourtant loin de partager la tonalité très pessimiste du constat dressé par les autres membres de la commission. A l'exception du recteur René Blanchet, lui aussi parmi les plus assidus aux émissions télévisées et aux visites « sur le terrain », ils ne furent guère nombreux à se poser en défenseurs du système éducatif.

Encore étonnée de s'être vue un beau jour *« intronisée à Matignon »*, Danièle Fouache fut de ceux-là. Présente dans chaque école de campagne ou collège de banlieue qu'a visité la commission, étrangère aux querelles mandarinales, cet ancien professeur de lettres en lycée professionnel, aujourd'hui responsable du programme pédagogique de l'Opéra de Paris, défend avec persévérance l'idée que l'art peut sauver des élèves en grande détresse scolaire. Elle en a vu des centaines. Pour Danièle Fouache, la question essentielle, lancinante, est celle de l'élite : *« les filières nobles et celles qui ne le sont pas »*.

Francis Mer n'est pas loin de partager cet avis. Nommé, en 1991, président du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) par Roger Fauroux, alors ministre de l'industrie, M. Mer a eu le temps de se forger des convictions. Manifestant beaucoup de constance, d'intuition et de curiosité, il a surpris bien des membres de la commission. Pour lui, *« l'école est sûrement le sujet le plus important de la société française »* et il est intimement persuadé qu'il *« faut élever la densité de matière grise le plus haut possible, si l'on ne veut pas, dans la compétition mondiale, créer une société composée de 10 % d'élite et de 90 % d'exclus »*. Ses solutions sont simples : *« L'école et les profs devraient s'intéresser de moins en moins aux meilleurs, qui s'en sortiront toujours, pour s'occuper des plus faibles. »* Délaisser les élites pour se consacrer aux *« exclus »* : venant d'un grand patron, l'idée peut paraître iconoclaste. Francis Mer renchérit en proposant de mieux payer les professeurs *« si l'on considère que tout se joue à l'école »*. Tout en dénonçant avec force *« la désastreuse gestion des hommes »* à l'éducation nationale.

L'ADMINISTRATION CRITIQUÉE

Un autre grand patron l'a rejoint sur ce point. Michel Bon, président de France Télécom, s'est signalé par la vigueur de ses critiques à l'égard de l'administration centrale, qu'il dépeint comme une *« concentration d'effractions aux règles élémentaires du management »*. C'est pourtant un membre de cette administration qui souligne un jour : *« Finalement, si l'on veut faire avancer les choses, il faut que les experts se retirent et que les politiques et le peuple décident. »*

« A vrai dire, les questions n'ont guère changé », remarquait Adrien Gouteyron, qui fut directeur des collèges sous le ministère de René Haby au moment de la création du collège unique. Sénateur (RPR) de Haute-Loire et président de la commission des affaires culturelles et sociales, M. Gouteyron s'était prononcé en faveur d'un référendum sur l'éducation s'inspirant des travaux de la commission. L'hypothèse a perdu de son actualité.

M. D. et B. G.

Le débat avorté sur l'Université

Ce devait être le sujet le plus explosif. Finalement, ce fut le traitement le plus convenu. L'enseignement supérieur et l'avenir des premiers cycles ont pourtant suscité des débats passionnés au sein de la commission, où les universitaires étaient surreprésentés. Ces derniers n'ont pas eu de mots assez durs pour stigmatiser la *« contre-productivité, le gâchis financier et la tromperie des premiers cycles »*, essentiellement en lettres et sciences humaines.

Hésitant entre les modèles des classes préparatoires, des collèges universitaires à l'américaine ou de l'ancienne propédeutique, la commission a trouvé un consensus minimal en suggérant une adaptation des DEUG actuels. Cette recommandation *a minima* n'a pas eu l'heur de plaire au clan des universitaires. Malgré une ultime tentative pour récrire une version finale jugée trop *« politiquement correcte »*, leurs suggestions plus hardies n'entraient pas, il est vrai, dans le cadre de la réforme mise en œuvre par François Bayrou.

Jacques Toubon instaure un appel pour les décisions criminelles

La réforme devrait entrer en vigueur au début de l'année 1998

Le garde des sceaux devait présenter en conseil *des ministres, mercredi 26 juin*, un projet de loi introduisant un appel en matière criminelle. Désormais, les accusés seront jugés en première instance par un tribunal d'assises comprenant trois magistrats professionnels et cinq jurés. Ils pourront ensuite faire appel auprès de la cour d'assises actuelle. Cette réforme devrait entrer en vigueur début 1998.

POUR la première fois depuis la Révolution, les personnes condamnées par des cours d'assises pourront bientôt faire appel. Au terme d'un an de débats, souvent passionnés, sur la souveraineté du jury populaire, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a décidé d'instaurer un double degré de juridiction en matière criminelle.

« [Cette réforme] *constitue une exigence dans une société démocratique moderne*, note l'exposé des motifs du texte présenté, mercredi 26 juin, au conseil des ministres. *Il est en effet paradoxal que, pour les délits et certaines contraventions, il existe un appel alors que les personnes accusées d'un crime, qui est par définition l'infraction la plus grave, sont jugées en premier et dernier ressort.* »

Instauré par la Constituante, en 1791, le jury, symbole de la souveraineté populaire, était alors un signe de défiance à l'égard d'un pouvoir judiciaire honni. « *Si le jury doit être établi, tant en matière criminelle qu'en matière civile, ce n'est pas que l'on compte sur ses lumières*, écrit Françoise Lombard dans son livre *Les Jurés, justice représentative et représentations de la justice* (L'Harmattan). *Plutôt, on y voit un moyen de contrôle, un contre-pouvoir au pouvoir du juge.* » L'un des députés, Goupil de Prefeln, l'exprimait d'ailleurs clairement lors des débats : « *Les jurés nous préserveront des erreurs et du despotisme du pouvoir judiciaire qui peut, même en matière civile, porter une véritable atteinte à notre liberté.* »

Deux siècles plus tard, le jury est toujours là. Le modèle révolutionnaire a été retouché par les codes napoléoniens de 1808 et 1810, les jurés ont été associés à la délibération sur la peine en 1932 et ils sont tirés au sort sur les listes électorales depuis 1978, mais le principe de la souveraineté populaire a toujours été maintenu. « *Le jury remplit une véritable fonction d'intégration républicaine*, soulignait au mois de mai le Haut Comité consultatif sur la réforme de la procédure criminelle, présidé par Jean-François Deniau. *Cette dernière est d'autant plus indispensable que le jury l'exerce de façon solennelle dans une société qui manque parfois de repères visibles.* »

En proposant, en octobre 1995, un projet de loi qui créait un tribunal criminel composé de trois magistrats et de deux citoyens-assesseurs, M. Toubon avait soulevé l'indignation du monde judiciaire. « *Cette réforme sonne insidieusement la mort du jury* », notait le bâtonnier de Paris, Jean-René Farthouat. « *Elle relègue le jury populaire à un rang secondaire* », ajoutait le Syndicat de la magistrature. Face à ces critiques, le garde des sceaux avait confié à M. Deniau un rapport qui avait conclu à la nécessité du maintien du jury. Remarquant que 82 % des Français y étaient favorables, le Haut Comité estimait que la pérennité de cette institution bicentenaire était « *primordiale* ».

Le nouveau projet de Jacques Toubon s'inspire largement des conclusions du rapport de Jean-François Deniau. En première instance, il instaure un tribunal d'assises composé de trois magistrats et de cinq jurés. En appel, les affaires seront examinées par la cour d'assises actuelle, soit trois magistrats professionnels et neuf jurés.

> « Le jury remplit une fonction d'intégration républicaine, indispensable dans une société qui manque parfois de repères visibles »

Le Haut Comité consultatif avait proposé que cet appel soit « *filtré* » par une juridiction, mais la chancellerie a finalement opté pour un droit d'appel inconditionnel qui sera ouvert, comme aujourd'hui, au condamné et au parquet. La partie civile pourra uniquement faire appel sur les intérêts civils.

Désormais, et il s'agit d'une innovation de taille, les décisions du tribunal, comme celles de la cour d'assises, seront motivées. Le verdict sera annoncé à l'issue des débats, comme aujourd'hui, mais le président devra rendre dans les quinze jours une décision cosignée par le premier juré dont les arguments auront été arrêtés pendant le délibéré. Pour faciliter ce travail, le tribunal et la cour d'assises pourront emporter le dossier dans la salle de délibérations. Autre réforme importante : le projet ouvre la possibilité d'un enregistrement sonore des débats, qui sera facultatif devant le tribunal et obligatoire devant la cour d'assises. Les bandes seront décryptées en cas de pourvoi en cassation, à la demande des parties.

L'existence d'un appel entraîne logiquement la suppression d'une étape aujourd'hui très critiquée de la procédure actuelle : l'examen du dossier par la chambre d'accusation. Désormais, une fois l'enquête terminée, le juge d'instruction rédigera directement l'ordonnance de mise en accusation. Afin d'accélérer le cours de la justice, le texte prévoit un délai maximal de quatre mois avant la comparution devant le tribunal. La chancellerie, qui évalue le taux d'appel entre 20 % et 25 %, estime que cette réforme nécessitera le recrutement de cent magistrats et de cinquante fonctionnaires supplémentaires.

Anne Chemin

Perquisition au siège du Parti communiste français

LE JUGE d'instruction parisien Laurence Vichnievsky a conduit, lundi 24 juin, une perquisition de la section de recherches de la *gendarmerie de Paris au siège du Parti communiste français, place* du Colonel-Fabien. Chargé d'une enquête sur les liens financiers entre la Compagnie générale des eaux (CGE) et le Groupement d'intérêts économiques pour l'équipement et la fourniture des collectivités (Gifco), le magistrat s'était auparavant rendu dans les locaux de l'Agence centrale de publicité (ACT), situés au siège du quotidien *L'Humanité*, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), où les enquêteurs avaient déjà perquisitionné l'an dernier (*Le Monde* du 16 mai 1995).

L'enquête porte sur quelque 24,6 millions de francs de factures émises, entre 1984 et 1994, par sept filiales du Gifco à l'attention de la CGE. Le juge a mis en examen, le 15 mai, quatre dirigeants et anciens dirigeants de l'une de ces filiales, Sicopar, pour « *faux, usage de faux, abus de biens sociaux, recel d'abus de biens sociaux, recel, et trafic d'influence* ». Egalement mis en examen, Jean-Dominique Deschamps, directeur général adjoint de la CGE, avait évoqué devant les gendarmes « *une certaine forme de racket de la part des sociétés composant le groupe Gifco* » (*Le Monde* du 15 avril). « *Le PCF n'est en rien mêlé à l'objet de cette enquête, ses finances sont saines et totalement transparentes* », a indiqué le trésorier du parti, Pierre Sotura, dans une déclaration rapportée par *L'Humanité* du 26 juin.

DÉPÊCHES

■ ***ÉDUCATION* : le recteur de Versailles, Armand Frémont, a décidé** d'infliger un blâme à Noëlle Schulmann, l'enseignante du collège des Sept-Mares de Maurepas (Yvelines) qui avait donné un devoir de physique faisant référence à l'Holocauste à ses élèves de troisième. Le recteur a suivi là l'avis du conseil de discipline. L'enseignante recevra une nouvelle affectation à la rentrée, cela en vertu d'une mesure de suppression de poste sans rapport avec la faute commise, a précisé au *Monde* le recteur Frémont. Mme Schulmann est un « *excellent professeur, aimée de ses élèves. Elle a commis une faute énorme mais de bonne foi, en voulant sensibiliser ses élèves au drame de l'Holocauste* », a t-il encore souligné.

■ **IMMIGRATION : Mgr Claude Frickart, évêque auxiliaire de Paris, a dénoncé,** mardi 25 juin, « *l'injustice et l'immoralité d'un certain nombre de lois sur l'immigration* ». Venu soutenir les parents étrangers d'enfants français qui, depuis le 18 juin, « *occupent* » l'église Saint-Hippolyte, dans le 13e arrondissement de Paris, il a estimé que leur situation devait trouver une solution, « *même si c'est en dehors de la loi, au nom du droit fondamental à vivre en famille* ».

■ **EXCLUSION : le maire (PCF) de Sète (Hérault), François Liberti, a pris,** mardi 25 juin, un arrêté interdisant, jusqu'au 30 septembre, « *toute occupation abusive et prolongée des rues, accompagnées ou non de sollicitations ou quêtes à l'égard des passants* ». La consommation d'alcool dans les lieux publics et le « *regroupement de chiens* » sont également prohibés. Sur leur demande, la ville mettra à la disposition des SDF et des « *routards* » un lieu d'accueil et un terrain viabilisé.

Les nombreux mystères du faux médecin meurtrier de sa famille

BOURG-EN-BRESSE
de notre envoyé spécial

Les grands procès criminels se présentent comme des énigmes. En quelques heures ou quelques jours, un jury doit tenter de savoir ce que plusieurs années d'instruction n'ont pas permis de faire apparaître. A cet égard, le procès de Jean-Claude Romand, qui s'est ouvert mardi 25 juin devant la cour d'assises de l'Ain, comporte une dimension particulière. La question n'est pas de savoir si l'accusé a bien tué son père, sa mère, sa femme et ses deux enfants. Ces cinq crimes, commis le 9 janvier 1993, ne sont pas contestés. Le seul enjeu est de tenter de comprendre pourquoi cet homme, apparemment ordinaire et que ses proches désignent comme doux et gentil, a pu commettre une telle série de crimes avec une surprenante détermination.

PROCÈS

C'est une énigme psychologique. Pour ses proches, Jean-Claude Romand sera d'abord étudiant en médecine, puis médecin à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève et chercheur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). En fait, il n'a jamais travaillé, n'a jamais été médecin. Dès l'ouverture des débats, la présidente, Yvette Vilvert, lui fera remarquer : « *Vous n'avez jamais gagné un sou !* » Aujourd'hui, l'accusé ne s'en cache plus et, à la question rituelle sur son état civil, il répond simplement « *sans profession* ».

En effet, sans jamais avoir été chômeur, il n'a jamais eu de métier. Son père, forestier, voulait qu'il suive ses traces à l'Office national des forêts. Lui aussi était tenté par cette forêt qu'il aimait par-dessus tout. Mais, après un échec dans une école préparatoire, il préfère s'inscrire à la faculté de médecine. Est-ce pour rejoindre Florence, qu'il aime depuis l'âge de quatorze ans ? En tout cas, c'est à la fin de sa deuxième année de médecine qu'intervient le premier mouvement d'un mécanisme qui ne s'arrêtera plus. En juin 1975, il échoue au concours et ne se représente pas en septembre. Mais, à tout le monde, il fait part de sa réussite et, pendant dix ans, il se réinscrira avec constance en deuxième année de médecine tout en suivant les cours normaux, comme s'il avait réussi à chaque examen.

« PEUR DE DÉCEVOIR »

Le premier mensonge, il l'explique par « *la peur de décevoir* » et c'est sans doute là que se trouve l'une des clés de l'énigme. Car Jean-Claude Romand a peur du miroir, peur de l'image que lui renvoient les autres. Il s'invente donc de longues études de médecine et épouse Florence en 1980. La présidente ne dissimule pas son indignation : « *Elle appréciait cet équilibre alors que vous êtes le déséquilibre incarné. Elle appréciait cette attitude rassurante alors que vous n'êtes pas rassurant du tout à l'intérieur* », explose le magistrat en ajoutant : « *Cela paraît déjà monstrueux, ce mariage !* » Lui répond doucement : « *C'est vrai qu'il aurait suffi de quelques paroles pour qu'elle soit encore là...* » Puis, après un silence, il poursuit : « *Ce qui est dramatique, c'est que j'aie réussi à masquer ce déséquilibre par un faux équilibre qui a trompé tout le monde, moi le premier.* » Un silence encore et il lâche : « *Je me voyais tel que les autres me percevaient.* »

Cette tromperie n'était pas facile, car Florence était pharmacienne et il vivait entouré de dentistes et de médecins. « *Je n'ai jamais cherché à me mettre à l'abri. J'ai parfois cherché à favoriser qu'on m'enlève le masque* », assure Jean-Claude Romand. Mais personne ne le lui a enlevé. Car le personnage inspire confiance. Dans le box des accusés, il a la voix tranquille des prêtres et des médecins, de ceux qui savent écouter avant de parler. Rien ne traduit la tempête de ce conflit intérieur qui semble peut-être apaisé aujourd'hui.

Cette confiance aveugle de son entourage lui permettra de recevoir une manne financière considérable. Au début, ses parents l'ont aidé en lui versant un peu d'argent et en lui achetant un appartement qu'il revendra 300 000 francs. Puis son beau-père et ses oncles lui remettront diverses sommes pour qu'il les « *place en Suisse* ». En tout, près de 2,5 millions de francs, qu'il dépensera, ou plutôt « *gaspillera* » tout simplement, sans jamais les placer, même dans son propre intérêt. « *C'était pour nier la valeur de l'argent, c'était l'argent des autres* », explique-t-il . « *Non ! C'était l'argent des vôtres !* », rétorque l'avocat général. Mais certaines dettes devaient être remboursées et, selon l'accusation, Jean-Claude Romand était « *dans une impasse financière* » qui aurait conduit à la révélation de l'immense supercherie. Les choses sont sans doute moins simples car, entre la double vie du faux médecin et les crimes qui seront examinés au cours des prochains jours, il existe un rapport que l'accusé lui-même n'a pas tout à fait éclairci.

A l'audience, il parle de lui comme d'un étranger qu'il découvre peu à peu. « *J'ai reçu de mes parents le maximum d'amour que des parents pouvaient donner à un enfant* », murmure-t-il. Et quand il parle de sa famille, on en viendrait presque à oublier le drame qui s'est produit. Si ce n'étaient ces hésitations à évoquer ses parents, en disant, comme pour s'excuser : « *Vous savez, c'est difficile de faire une biographie de ceux que l'on a tués.* »

Maurice Peyrot

Philip Morris est contraint de stopper sa campagne publicitaire

STATUANT en référé, le tribunal de grande instance de Paris, présidé par Jean-Pierre Marcus, a interdit, mardi 25 juin, à la multinationale Philip Morris de poursuivre sa campagne publicitaire de grande ampleur visant à relativiser les dangers de l'inhalation passive de la fumée de tabac par les non-fumeurs. Ce jugement est assorti d'une astreinte d'un million de francs par infraction.

Le Comité national contre le tabagisme (CNCT) avait assigné le fabriquant de tabac, estimant que cette campagne constituait une « *publicité en faveur du tabac* » (*Le Monde* du 26 juin), mais le tribunal avait été préalablement saisi par le Syndicat national de la biscuiterie française (SNBF). La publicité de Philip Morris, publiée par de nombreux titres de la presse écrite européenne, cherchait à faire valoir, publications scientifiques à l'appui, que certaines pratiques alimentaires pouvaient être plus dangereuses pour la santé que l'inhalation passive de la fumée de tabac.

> Un « trouble manifestement illicite »

Ainsi, selon Philip Morris, il serait plus nocif pour un non-fumeur de grignoter un biscuit chaque jour que d'inhaler quotidiennement la fumée des consommateurs de tabac. Le « risque relatif » du biscuit vis-à-vis des maladies cardio-vasculaires serait ainsi de 1,49 et celui du tabagisme passif, pouvant entraîner un cancer broncho-pulmonaire, de 1,19. Dans son ordonnance, le tribunal estime que cette publicité constitue un « *trouble manifestement illicite* » dont l'interdiction est « *pleinement justifiée* ». « *Si certains passages du texte incriminé*, dit le juge, *tendent, certes, à minimiser la portée de la comparaison effectuée, ils ne le font toutefois que dans le but évident d'assurer, au mépris (...) du code de la santé publique, une publicité en faveur du tabac.* »

Les magistrats font en outre valoir que cette publicité « *nuit en l'espèce gravement aux intérêts que le SNBF a mission de défendre, puisque les biscuits, dont la malignité ne saurait assurément être tenue pour évidente dans le cas de la consommation infime ici prise pour exemple, sont taxés d'une nocivité supérieure à celle des effets du tabac, rangé par la loi parmi les fléaux sociaux* ».

En d'autres termes, la décision du tribunal de grande instance de Paris se fonde autant sur la base de la publicité comparative que sur celle des dispositions de la loi Evin contre la publicité en faveur du tabac. « *Nous attendons avec le plus grand intérêt les suites que Philip Morris Europe donnera à cette décision de justice*, explique-t-on auprès du CNCT. *Il ne faut pas, d'autre part, oublier que cette campagne intensive d'un coût de 10 millions de francs ne représente qu'environ 1 % des investissements promotionnels annuels de l'industrie du tabac en France.* »

Jean-Yves Nau

DISPARITIONS

Pasqualino De Santis

Un directeur de la photographie de talent

PASQUALINO DE SANTIS, directeur de la photographie italien, est mort, dimanche 23 juin, en Ukraine, sur le tournage du film de Francesco Rosi *La Trêve*. Il était âgé de soixante-neuf ans. Frère cadet du réalisateur Giuseppe De Santis (*Riz amer*), Pasqualino De Santis perpétuait la tradition de la grande école des chefs opérateurs italiens.

Né en 1927 à Fondi (Italie), il débute comme assistant opérateur sur le film de son frère *Pâques sanglantes* (1950). Cadreur de Piero Portalupi, Marco Scarpelli, puis Gianni Di Venanzo, notamment sur *Salvatore Giuliano* (Francesco Rosi, 1961) et *Juliette des esprits* (Federico Fellini, 1965), il devient le directeur de la photographie attitré de Francesco Rosi. Grâce à *Roméo et Juliette*, de Franco Zeffirelli (1968), il est le premier chef opérateur non américain à remporter un Oscar, et, la même année, il travaille pour la première fois avec Luchino Visconti (*Les Damnés*, dont il cosigne les images avec Armando Nannuzzi), pour lequel il photographiera aussi *Mort à Venise*, *Violence et passion* et *L'Innocent*.

Sachant parfaitement se fondre dans l'univers de cinéastes dont il sert admirablement les ambitions, il travaille avec les plus grands, notamment Joseph Losey (*L'Assassinat de Trotsky*, 1972), Robert Bresson (*Lancelot du Lac*, 1974 ; *L'Argent*, 1983). Le magnifique travail effectué sur le film d'Ettore Scola *Une journée particulière* (1977), dont les images restituent l'atmosphère de l'époque en même temps qu'elles éclairent les intentions du cinéaste, reste un des plus représentatifs du talent de cet homme discret jusqu'à l'effacement, avec lequel Francesco Rosi avait noué une relation d'une harmonie et d'une fécondité étonnantes.

P. M.

■ **GILBERT SÉNÈS**, ancien député socialiste de l'Hérault, est mort, dimanche 25 juin, à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait été maire de Gignac (Hérault) de 1965 à 1987, conseiller général du canton de Gignac de 1964 à 1982 et député en 1967 et 1968, puis de 1973 à 1986. Né le 14 août 1915, à Aumelas (Hérault), Gilbert Sénès a été secrétaire général de la Mutualité et de la coopération agricole du Midi de 1950 à 1972, président de l'office d'HLM de l'Hérault et a dirigé le journal *Le Paysan du Midi*. Sur le plan politique, il symbolisait la génération des élus SFIO longtemps à l'unisson des viticulteurs du Languedoc-Roussillon.

■ **SEAN GERVASI**, économiste américain, est mort lundi 17 juin, à Belgrade, où il était professeur à l'Institut des sciences économiques et politiques internationales. Il était âgé de soixante-trois ans. Pionnier dans l'aide aux gouvernements du tiers-monde et aux mouvements de libération, il assista pendant de nombreuses années des pays allant de la Jamaïque au Mozambique et à l'ex-Yougoslavie. Au cours des dernières années, il avait beaucoup écrit sur la crise dans les Balkans. Né à Philadelphie en 1932, il commença sa carrière comme conseiller économique de l'administration Kennedy, mais démissionna pour protester contre l'invasion de la baie des Cochons en 1961. Sean Gervasi passa alors dix années à enseigner en Europe, à l'université Paris VIII-Saint-Denis, à Cambridge, Oxford et à la London School of Economics. Puis il retourna ensuite à New York, où il enseigna au Brooklyn College et travailla pour le Comité des Nations unies sur l'apartheid et pour la commission sur la Namibie. Il eut une intense activité de conférencier dans de nombreuses universités et collabora à des publications comme *Der Spiegel* et *Le Monde diplomatique*.

■ **JOSEPH GREEN**, réalisateur américain, est mort, jeudi 20 juin à Long Island, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Il était l'auteur de quatre films en yiddish, tournés en Pologne entre 1935 et 1939. Né en Pologne, il était arrivé aux Etats-Unis en 1924, comme acteur dans une troupe yiddish. Le premier film qu'il réalisa, *Yiddle with a Fiddle*, fut présenté avec succès en Pologne, à New York et à Berlin (en 1938). Il en réalisa trois autres, dont deux en une seule année, certain que cette occasion qui lui était donnée de montrer la vie de la communauté juive de Pologne était la dernière. Il retourna aux Etats-Unis juste avant la guerre. Il devait ensuite renoncer au cinéma, justifiant cette décision par le fait que la plupart des spectateurs potentiels de ses films avaient été exterminés par les nazis.

CONCOURS

Agrégations

Hébreu moderne

Pablo Kirchuk.

Italien

Claudio Aglietti (8e), Florence Bistagne (2e), Laura Cerini (3e), Edwige Comoy (6e), Maria Pia De Paulis (1re), Fabrice De Poli (12e), Yannick Gouchan (4e), Salvatore Lista (7e), Alessandra Locatelli (10e ex æ.), Serge Milan (5e), Isabelle Mongne (10e ex æ.), Catherine Pineau (14e), Andrea Raos (9e), Maia Rosenberger (13e).

Polonais

Kinga Siatkowska.

Portugais

Réjane Cureau (2e), Sofia Laznik-Galves (1re).

Russe

Laurent Attal (2e), Olivier Azam (1er).

Génie électrique

Option A : électronique
Marie-France Albeuge (12e), Hugues Angelis (9e), Philippe Arlotto (22e), Sébastien Cauet (3e), Eric Combelles (31e), Fabrice Delay (17e), Noël Demissy (33e), Benoît Diard (32e), Christophe Dos Santos (10e), David Dubuc (1er), Catherine Durand (14e), Jean-Pierre Faucon (7e), Christophe François (20e), Alexandre Guidet (30e), Richard Kaszycki (5e), Vincent L'Homer (8e), Nicolas Lacaille (23e), Isabelle Laforgue (18e), Sandrine Laignier (27e), Yann Le Bihan (4e), Patrick Le Caillet (19e), Philippe Leroy (15e), Thierry Malo (26e), Benoît-Jacques Mathieu (21e), Abedenoure Mezrag (11e), Christophe Pedrero (2e), Jean-Philippe Potrier (24e), Mikaël Pons (28e), Thierry Rancurel (25e), Jean-Louis Salvat (6e), Ronan Sauleau (16e), Alain Trouillez (29e), Sébastien Viardot (13e).

Option B : électrotechnique
Olivier Bavay (21e), Fabien Bellanger (14e), Pascal Bouron (11e), Stéphane Brasse (26e), Juan Vicente Bravo (9e), Yves Brière (6e), Sylvain Charlat (1er), Véronique Chavagnat (25e), Stéphane Colin (13e), Yann Collette (5e), Michel Cuny (15e), Eric De Cecco (22e), Didier Derks (23e), Cyril Enault (16e), Arnaud Geneau de Lamarlière (17e), Pierre-Alain Gilles (3e), Frédéric Giraud (2e), Vincent Gobillard (18e), Pierre-André Guénégo (12e), Lionel Isoard (20e), Cédric Lacharmoise (8e), Arnaud Lelève (10e), Olivier Lourme (4e), Lionel Roudier (19e), Dominique Sutter (24e), Jean-René Tozza (7e).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 19 juin sont publiés :

● **Environnement** : un décret relatif au déversement et à l'épandage des effluents d'exploitations agricoles. Ce texte interdit notamment le déversement direct des effluents d'exploitations agricoles dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de mer et précise le montant des amendes en cas d'infraction.

● **Territoriale** : un arrêté fixant la répartition, entre les organisations syndicales, des 80 agents de la fonction publique territoriale mis à disposition auprès d'organisations syndicales pour exercer un mandat, et dont les charges salariales sont remboursées par une dotation particulière : CGT : 24, CFDT : 20, FO : 18, UNSA : 8, CFTC : 6, CGC : 3, SAFPT : 1.

● **Délocalisation** : un arrêté portant agrément d'une opération de localisation en province d'un service relevant du ministère de l'intérieur. Il s'agit de la sous-direction de la police technique et scientifique transférée de Paris à Ecully (Rhône).

● **Contrôle de l'immigration** : plusieurs arrêtés visant à la restructuration des directions départementales du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins ; un arrêté portant dissolution de l'ancien service de la police de l'air et des frontières de l'Ariège.

● **Privatisation** : un décret pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1993 de privatisation. Il est décidé de transférer, du secteur public au secteur privé, la participation majoritaire détenue indirectement par l'Etat dans la Banque Laydernier.

● **Chasse** : un arrêté relatif au montant des redevances cynégétiques.

● **Hygiène et sécurité** : un arrêté créant des comités d'hygiène et de sécurité dans chaque direction régionale de l'environnement.

● **Déconcentration** : un décret portant déconcentration de certaines procédures relatives aux monuments historiques.

● **Trésor** : la situation résumée des opérations du Trésor au 31 mars 1996.

● **Publications** : un avis de mise en vente, à la Documentation française, d'un ouvrage intitulé *Les Collectivités locales en France* (136 pages, 95 francs).

Au *Journal officiel* du jeudi 20 juin sont publiés :

● **Stupéfiants** : une loi relative au contrôle de la fabrication et du commerce de certaines substances susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes (*Le Monde* du 3 mai).

● **Océanie** : une loi autorisant la ratification de la convention portant création du Programme régional océanien de l'environnement.

● **« Vache folle »** : un arrêté relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches, et déterminant les conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements. Dans le cadre de l'affaire de la « vache folle » et des soupçons qui pèsent sur les farines de viande, ce texte renforce les contrôles vétérinaires dans les abattoirs.

● **Agriculture** : un décret adaptant certaines dispositions du nouveau code rural relatives aux procédures d'aménagement foncier.

Au *Journal officiel* du vendredi 21 juin sont publiés :

● **Chasse** : une loi tendant à actualiser la loi locale de chasse régissant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

● **IHEDN** : un arrêté portant désignation des auditeurs de la 49e session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– M. Jean-René Farthouat et Mme, née Marie-Geneviève des Mazery,
sont heureux d'annoncer la naissance de leurs neuvième et dixième petits-enfants.

Antoine,

frère de Camille, Valentin et Baptiste,

le 11 janvier, chez

Violaine et Christophe CHAPPOTTEAU,

et

Louisa,

sœur de Safia,

le 19 juin,

chez Emmanuelle et Morad FALEK.

Agnès IZRAELEWICZ

et

Jean-Louis BELTZUNG

sont heureux d'annoncer l'arrivée au monde de

Benjamin,

à Strasbourg, le 24 juin 1996.

Anniversaires de naissance

– 27 juin 1996.

Bon anniversaire,

Renée F.

Ses amie(s).

Décès

– M. et Mme Philippe Bastid,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Hubert Bastid,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Bastid, Lescuyer et Tenaille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Charles BASTID,
née Lescuyer,

chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre national du mérite.

Une messe sera célébrée le vendredi 28 juin 1996, à 9 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, place Corot, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Limours (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Irene Bertrand,
Jean, François et Daniel,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Robert BERTRAND,

X 33,

chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 14 juin 1996, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

36, avenue du Panorama,
92340 Bourg-la-Reine.

– M. Louis Gabrielli,
son époux,
Germaine Warion,
sa sœur,
Anne-Marie et Jean-Marie Delhaye,
Françoise et Michel Lott,
ses enfants,
Elisabeth et Eric Pinto,
Nicolas et Christine Lott,
Jean-Pierre Lott et Pascale Vallier,
François Lott et Christine Reynaud,
Jean-Louis, Marie Delhaye,
ses petits-enfants,
Gabrielle, Clémentine, Martin, Hugo, Manon, César,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Madeleine GABRIELLI,

survenu le 20 juin 1996.

L'incinération aura lieu le jeudi 27 juin, dans la stricte intimité.

5, rue Léon-Dierx,
75015 Paris.
Chemin du Pressoir,
91680 Courson-Monteloup.

– M. Basile Gondicas,
son époux,
Petros et Myrto,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Héro GONDICAS,
née Corbeti,

survenu le 22 juin 1996, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Christian Hackspill,
son frère,
Et Monique Theye,
Loïc et Julie Hackspill,
ses neveux,
Mme Michel Poulin,
sa belle-sœur,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles Haizet, Martin, Poulin, Garreta,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

lieutenant-colonel (e.r.)
Denys HACKSPILL,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 21 juin 1996, à l'âge de soixante-cinq ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 27 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

22, rue Esquirol,
75013 Paris.

– M. et Mme Arnaud Channac de la Selve,
leur fils Guillaume,
Mme Grasset-Morel,
et ses enfants,
ont la tristesse d'annoncer la disparition de

M. Alain
CHANNAC de la SELVE,
ancien contrôleur général du GAN,

survenue le 23 juin 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 28 juin, à 10 h 30, en l'église Sainte-Eulalie, à Montpellier. Inhumation dans le caveau familial à Comps (Ardèche).

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue de la Raffière,
78112 Fourqueux.
La Chicanette,
34150 Lansagues.

– La famille Harbi
a la douleur d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

Aïcha HARBI,
née KAFI,

survenu le 19 juin 1996

L'inhumation a eu lieu à Constantine (Algérie)

– Remi et Claire Lopez,
ses enfants,
Caroline, Cédric, Charlotte, Julie,
ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Simonne LOPEZ,
née Pillet,

survenu le 21 juin 1996.

Les obsèques ont été célébrées à Croissy-sur-Seine, dans l'intimité familiale.

– Le 12 mai 1996,

Jean-François MALÉCOT

quittait sa famille et ses amis.

Une messe à son intention sera célébrée, le lundi 1er juillet, à 18 heures, en l'église Saint-Sulpice (chapelle de l'Assomption), à Paris-6e.

Que ceux qui l'ont connu et aimé s'y associent par la pensée, par la prière, ou par leur présence.

– Pierre-Maurice Mathey,
Jacqueline Rufenacht,
Léo et Suzanne Dworski,
Howard et Liliane Selby,
Ronald et Christiane Stein,
Jon et Hélène Foulds,
Les descendants de Mme Mary Rufenacht-Latham,
Les familles alliées,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Antoinette MATHEY,

survenu le 22 juin 1996, dans sa soixante-dix-septième année.

Un culte sera célébré le 1er juillet, à 11 heures, en l'église réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, 75006 Paris.

L'inhumation aura lieu à Founex (Suisse).

55, rue Vaneau,
75007 Paris.

– Pierre Lombard,
son ami,
Maryse, Gilbert, Maxime, Antoine Chodorge,
Catherine, Patrick, Julien, Marianne Giraud,
Claudine, Jack, Johnny Boudot,
Eric, Nathalie, Axel, Romain, Tristan, Sara Boudot,
Dominique, Patrick, Christopher, Kévin, Romain Meslin,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paulette ROUSSEAU,

survenu le 23 juin 1996, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 27 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul d'Ablis (Yvelines).

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ablis, dans le caveau de famille.

41, avenue Paul-Doumer,
24100 Bergerac.
21 *bis*, rue Fleming,
91400 Orsay.
67 *bis*, rue Jean-de-la-Fontaine,
78000 Versailles.

Anniversaires de décès

– A

Nandor CHESNEY.

Déjà huit ans... Toute ta famille pense beaucoup à toi.

– Le 28 juin 1979,

Thierry CHICHE

quittait les siens.

Il avait vingt et un ans.

Il est toujours présent dans le cœur de sa famille. Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent. Qu'ils associent à son souvenir celui de sa tante,

Jacqueline COHEN-SELMOUN,

décédée le 16 juillet 1986,

et de sa grand-mère,

Semha COHEN,

décédée le 10 juillet 1977.

– Il y a deux ans, le 30 juin 1994,

Yvonne FRÉREAU

quittait les siens au terme d'une vie pleine de générosité.

Sa famille et ses amis s'unissent dans son souvenir.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 27 juin 1996, à 20 h 30 : **« La communauté juive entre intégrisme et laïcisme »**, par S. Trigano : *Un exil sans retour* (éd. Stock).

– **Maison de l'hébreu** : stages d'été du professeur Benaudis. Lire en une leçon : comprendre la Bible ou parler hébreu en temps record : toutes traductions. Tél. : 02-43-45-78 / 47-97-30-22.

HORIZONS

DOCUMENT

L'exode meurtrier de Srebrenica

Le Tribunal pénal international de La Haye accuse Ratko Mladic et Radovan Karadzic d'avoir ordonné le massacre de milliers de Musulmans bosniaques qui fuyaient la zone de sécurité de Srebrenica, pilonnée par l'armée serbe bosniaque

APRÈS avoir publié, mardi 25 juin, le premier acte d'accusation contre Ratko Mladic et Radovan Karadzic, daté du 25 juillet 1995, pour leurs responsabilités dans les persécutions en Bosnie, nous présentons ci-dessous les principaux extraits du second acte, daté du 16 novembre 1995, concernant l'exode tragique de Srebrenica. L'audition des témoins à charge contre les deux chefs de guerre des Serbes de Bosnie devrait débuter jeudi 27 juin devant le Tribunal pénal international.

Richard J. Goldstone, procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 18 du statut du Tribunal, accuse :

RATKO MLADIC et RADOVAN KARADZIC

de génocide, crimes contre l'humanité et violation des lois ou coutumes de la guerre, de la manière décrite ci-après :

● Zone de sécurité de Srebrenica

Après que la guerre eut éclaté en Bosnie-Herzégovine, des soldats serbes bosniaques ont occupé des villages musulmans dans la partie orientale du pays, provoquant l'exode de Musulmans bosniaques vers les enclaves de Gorazde, Zepa, Tuzla et Srebrenica. (...)

Le 16 avril 1993, le Conseil de sécurité des Nations unies (...) a adopté la résolution 819 exigeant que toutes les parties en conflit en Bosnie-Herzégovine considèrent Srebrenica et ses environs comme une zone de sécurité ne devant pas être la cible d'offensives armées ou de tout autre acte hostile. (...)

Avant l'offensive des forces serbes bosniaques, telle que décrite dans le présent acte d'accusation, la population musulmane bosniaque dans la zone de sécurité de Srebrenica était estimée à 60 000 individus environ.

● Offensive contre la zone de sécurité de Srebrenica

Vers le 6 juillet 1995, l'armée serbe bosniaque a pilonné Srebrenica et attaqué des postes d'observation de l'ONU situés dans la zone de sécurité, où étaient stationnés des soldats néerlandais. L'offensive (...) s'est poursuivie jusqu'au 11 juillet 1995, date à laquelle les premières unités de forces serbes bosniaques assaillantes sont entrées dans Srebrenica.

Les hommes, femmes et enfants musulmans bosniaques demeurés à Srebrenica après le début de l'offensive ont adopté deux lignes de conduite différentes. Plusieurs milliers de femmes, d'enfants et d'hommes pour la plupart âgés, ont fui vers la base de l'ONU à Potocari, dans la zone de sécurité, où ils ont demandé la protection du bataillon néerlandais. Ils sont demeurés à la base du 11 au 13 juillet, date à laquelle ils ont tous été évacués, sous la surveillance des soldats serbes bosniaques, dans des bus et des camions conduits par ces derniers.

Un second groupe d'environ 15 000 hommes musulmans bosniaques, accompagné de quelques femmes et enfants, s'est formé à Susnjari dans la soirée du 11 juillet 1995 et a fui, en une immense colonne, à travers les bois en direction de Tuzla. Un tiers environ de ce groupe se composait de soldats bosniaques armés et de civils bosniaques armés. Les autres étaient des civils non armés.

● Evénements de Potocari

Les 11 et 12 juillet 1995, **Ratko Mladic** et des membres de son état-major ont rencontré à Bratunac des officiers néerlandais et des représentants des réfugiés musulmans de Potocari. (...) **Ratko Mladic** a notamment informé ses interlocuteurs que les soldats musulmans bosniaques qui rendaient leurs armes seraient traités comme des prisonniers de guerre aux termes des conventions de Genève et qu'il ne serait fait aucun mal aux réfugiés évacués de Potocari. (...)

Vers le 12 juillet 1995, **Ratko Mladic** est arrivé à Potocari, accompagné de ses officiers et d'une équipe de télévision. (...) Sur ses ordres et en sa présence, environ 50 à 60 bus sont arrivés sur la base de l'ONU. Peu après, l'évacuation des réfugiés a débuté. (...) Les soldats serbes bosniaques ont séparé les hommes des femmes et des enfants (...), en présence et sur les instructions de **Ratko Mladic**.

Les hommes (...) ont été emmenés en divers endroits à Potocari et dans les environs. **Ratko Mladic** et des soldats serbes bosniaques sous son commandement ont informé certains de ces hommes qu'ils seraient évacués et échangés contre des prisonniers serbes bosniaques de Tuzla.

La plupart des hommes qui avaient été séparés des autres réfugiés à Potocari ont été transportés à Bratunac et ensuite dans la région de Karakaj, où ils ont été massacrés par des soldats serbes bosniaques.

Entre le 12 et le 13 juillet 1995, des soldats serbes bosniaques ont sommairement exécuté des hommes et des femmes musulmans bosniaques, en divers endroits autour de la base de l'ONU où ils s'étaient réfugiés. (...) Ces massacres ont suscité une panique telle parmi les Musulmans qui étaient restés sur place que certains se sont suicidés et que tous les autres ont accepté de quitter l'enclave.

L'évacuation de tous les réfugiés musulmans valides a pris fin le 13 juillet 1995. Suite à l'offensive des Serbes bosniaques contre la zone de sécurité et à d'autres actes, la population musulmane a pratiquement été éliminée de l'enclave de Srebrenica.

● Redditions et exécutions

Entre la soirée du 11 juillet 1995 et la matinée du 12 juillet, l'immense colonne de Musulmans qui s'était formée à Susnjari a fui Srebrenica à travers bois, vers Tuzla. (...)

Dès que la colonne a pénétré dans les zones contrôlées par les Serbes bosniaques dans les environs de Buljim, elle a été attaquée (...) Un grand nombre de Musulmans ont été tués et blessés, et la colonne s'est divisée. (...) Environ un tiers, essentiellement des soldats (...), ont atteint Tuzla sains et saufs. Les autres ont été pris au piège derrière les lignes serbes bosniaques.

Des milliers de Musulmans ont été faits prisonniers ou se sont rendus aux soldats serbes bosniaques sous le commandement et le contrôle de **Ratko Mladic** et **Radovan Karadzic**. Beaucoup se sont rendus parce qu'on leur avait certifié qu'il ne leur serait fait aucun mal. (...)

Un grand nombre ont été sommairement exécutés. (...) Les cas d'exécutions sommaires comprennent notamment, sans y être limités :

– vers le 13 juillet 1995, près de Nezuk, un groupe de dix hommes musulmans bosniaques a été fait prisonnier. Des soldats serbes ont sommairement exécuté certains de ces hommes, notamment Mirsad Alispahic et Hairudin Mesanovic ;

– vers le 13 juillet 1995, au bord de la rivière Jadar, entre Konjevic Polje et Drinjaca, des soldats serbes ont sommairement exécuté 15 hommes musulmans. (...) Parmi les victimes se trouvaient Hamed Omerovic, Azem Mujic et Ismet Ahmetovic ;

– vers le 13 juillet 1995, près de Konjevic Polje, des soldats serbes ont sommairement exécuté des centaines de Musulmans, y compris des femmes et des enfants ;

– vers le 17 ou 18 juillet 1995, dans les environs de Konjevic Polje, des soldats serbes bosniaques ont fait prisonniers 150 à 200 Musulmans bosniaques et ont sommairement exécuté la moitié d'entre eux environ ;

– vers le 18 ou le 19 juillet 1995, près de Nezuk, environ 20 groupes comptant chacun 5 à 10 hommes musulmans bosniaques se sont rendus aux soldats serbes bosniaques. Après leur reddition, des soldats serbes bosniaques leur ont ordonné de s'aligner et les ont sommairement exécutés ;

– vers le 20 ou le 21 juillet 1995, près du village de Meces, des soldats serbes bosniaques utilisant des mégaphones ont exhorté les hommes musulmans bosniaques qui avaient fui Srebrenica à se rendre et leur ont certifié qu'il ne leur serait fait aucun mal. Environ 350 ont répondu à ces appels et se sont rendus. Des soldats serbes bosniaques en ont emmené 150 environ, leur ont donné l'ordre de creuser leur propre tombe et les ont sommairement exécutés.

Vers le 21 ou 22 juillet, près du village de Meces, une excavatrice a creusé une grande fosse et des soldats serbes bosniaques ont donné l'ordre à environ 260 hommes musulmans bosniaques qui avaient été faits prisonniers de se placer autour de la fosse. Ces Musulmans ont été encerclés par des soldats et ont reçu l'ordre de ne pas bouger, faute de quoi ils seraient exécutés. Certains ont bougé et ont été tués. Ceux qui restaient ont été poussés dans la fosse et enterrés vivants.

Un grand nombre de Musulmans qui s'étaient rendus ont été transportés vers des points de rassemblement. (...) Entre le 12 et le 14 juillet 1995, en plusieurs de ces points, y compris le hangar de Bratunac et le terrain de football de Kasaba, **Ratko Mladic** s'est adressé aux détenus. A maintes reprises il leur a menti en leur certifiant qu'il ne leur serait fait aucun mal et qu'ils seraient échangés contre les Serbes bosniaques prisonniers de l'armée gouvernementale bosniaque. Entre le 12 et le 14 juillet, des soldats serbes bosniaques ont procédé à une sélection arbitraire de détenus, qu'ils ont sommairement exécutés.

« Vers le 21 ou 22 juillet 1995, près du village de Meces, une excavatrice a creusé une grande fosse et des soldats serbes bosniaques ont donné l'ordre à environ 260 hommes musulmans bosniaques qui avaient été faits prisonniers de se placer autour de la fosse. (...) Certains ont bougé et ont été tués. Ceux qui restaient ont été poussés dans la fosse et enterrés vivants. »

● Exécutions en masse près de Karakaj

Vers le 14 juillet 1995, des soldats serbes bosniaques ont transporté des milliers de détenus musulmans de Bratunac, Kravica et ailleurs vers un point de rassemblement, un centre scolaire près de Karakaj. Des soldats serbes bosniaques ont donné l'ordre aux détenus de retirer leurs vestes, manteaux et autres vêtements et de les déposer devant la salle de sports. (...) Dans ce centre scolaire, **Ratko Mladic** s'est entretenu avec ses subordonnés et s'est adressé à certains Musulmans détenus.

A plusieurs reprises, le 14 juillet 1995, des soldats serbes bosniaques ont tué des détenus musulmans bosniaques dans ce centre scolaire. Pendant toute la journée du 14 juillet 1995, des soldats serbes bosniaques ont emmené tous les détenus musulmans, répartis en petits groupes, hors de l'école et de la salle de sports et les ont fait monter dans des camions conduits et surveillés par des soldats serbes bosniaques. Avant de les faire monter dans les camions, ils leur ont souvent ligoté les mains derrière le dos ou bandé les yeux. Les détenus ont ensuite été conduits en deux endroits au moins près de Karakaj.

A l'arrivée à ces endroits, les soldats serbes bosniaques ont donné l'ordre aux détenus qui avaient les yeux bandés ou les mains ligotées de descendre des camions et ils les ont sommairement exécutés. Les exécutions sommaires ont eu lieu de midi à minuit environ, le 14 juillet 1995.

Des soldats ont enterré les hommes exécutés dans des fosses communes, à proximité des lieux d'exécution.

Les exécutions sommaires d'hommes musulmans bosniaques, perpétrées le 14 juillet près de Karakaj, ont entraîné la perte de milliers de vies.

LES ACCUSÉS

Radovan Karadzic, né le 19 juin 1945 dans la municipalité de Savnik, république du Monténégro. Il est le président de l'administration des Serbes de Bosnie à Pale depuis le 13 mai 1992 environ.

Ratko Mladic, né le 12 mars 1943 dans la municipalité de Kalinovik, en république de Bosnie-Herzégovine. Il est officier de carrière dans l'armée des Serbes de Bosnie avec le rang de général. Il occupe les fonctions de commandant de l'armée de l'administration des Serbes de Bosnie depuis le 14 mai 1992 environ.

RESPONSABILITÉ DE SUPÉRIEURS HIÉRARCHIQUES

[Comme le premier acte d'accusation, celui-ci rappelle les pouvoirs effectivement exercés par les deux hommes.]

ALLÉGATIONS GÉNÉRALES

[Comme le premier acte d'accusation, celui-ci rappelle que la Bosnie était le théâtre d'un conflit armé, et sous occupation partielle ; que les actes cités au chef d'accusation de génocide ont été commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique ou religieux en tant que tel ; que les actes cités au chef d'accusation de crimes contre l'humanité faisaient partie d'une offensive généralisée, à grande échelle ou systématique, dirigée contre une population civile.]

Ratko Mladic et **Radovan Karadzic** sont individuellement responsables des crimes qui leur sont reprochés dans le présent acte d'accusation conformément à l'article 7 (1) du statut du Tribunal. La responsabilité pénale d'un individu est notamment engagée lorsque celui-ci a commis, planifié, incité à commettre, ordonné ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter l'un des crimes sanctionnés par les articles 2 à 5 du statut du Tribunal *[infractions graves aux conventions de Genève de 1949, violation des lois ou coutumes de la guerre, génocide, crimes contre l'humanité]*.

Ratko Mladic et **Radovan Karadzic** sont également, ou à défaut, pénalement responsables en leur qualité de supérieurs hiérarchiques pour les actes commis par leurs subordonnés conformément à l'article 7 (3) du statut du Tribunal. Le supérieur hiérarchique est pénalement responsable d'un acte de son subordonné s'il savait ou avait des raisons de savoir que le subordonné s'apprêtait à commettre cet acte ou l'avait fait, et s'il n'a pas pris les mesures nécessaires et raisonnables pour empêcher que ledit acte ne soit commis ou pour en punir les auteurs.

CHEFS D'ACCUSATION

Chefs d'accusation 1-2 (génocide, crime contre l'humanité)

[Le texte reprend les actes décrits précédemment, commis par] des soldats serbes bosniaques, sous le commandement et le contrôle de **Ratko Mladic** et **Radovan Karadzic**.

Entre le 6 et le 22 juillet 1995 environ, **Ratko Mladic** et **Radovan Karadzic** ont, individuellement et de concert avec d'autres, planifié, incité à commettre, ordonné ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter les crimes suivants :

– exécutions sommaires d'hommes et de femmes musulmans bosniaques dans et autour de Potocari les 12 et 13 juillet 1995 ;

– exécutions sommaires perpétrées entre le 13 et le 22 juillet 1995, de Musulmans bosniaques qui étaient hors de combat pour cause de blessure, de reddition ou de capture après leur fuite à travers les bois vers Tuzla ;

– exécutions sommaires d'hommes musulmans bosniaques, perpétrées vers le 14 juillet 1995, sur des lieux d'exécutions en masse dans et autour de Karakaj.

Par leurs actes et omissions (...), **Ratko Mladic** et **Radovan Karadzic** ont commis :

chef d'accusation 1 : le génocide (...) *[article 4 (2)a du statut du Tribunal : meurtre de membres d'un groupe national, religieux ou ethnique]* ;

chef d'accusation 2 : un crime contre l'humanité (...) *[article 5b du statut du Tribunal : extermination]* ;

chefs d'accusation 3-4 (crime contre l'humanité, violation des lois ou des coutumes de la guerre) ;

[Ces deux chefs d'accusation sont relatifs aux actes perpétrés dans et autour de Potocari entre le 12 et le 13 juillet 1995.]

chefs d'accusation 5-18 (crime contre l'humanité, violation des lois ou coutumes de la guerre) ;

[Chacun des sept cas d'exécutions sommaires de musulmans qui avaient fui Srebrenica à travers les bois, décrit dans la première partie du document, donne lieu au chef d'accusation de crime contre l'humanité et à celui de violation des lois ou coutumes de la guerre.]

chefs d'accusation 19-20 (crime contre l'humanité, violation des lois ou coutumes de la guerre).

[Les deux derniers chefs d'accusation sont relatifs à l'exécution sommaire de détenus aux yeux bandés et aux mains liées, à leur descente des camions qui les amenaient du centre scolaire de Karakaj.]

[Les mentions en italique sont des formulations de la rédaction.]

Le tribunal en chiffres

- 37 nationalités sont représentées ;
- 300 personnes environ travaillent pour le tribunal ;
- 11 juges en font partie, parmi lesquels un Français, Claude Jorda, président de la première chambre. Le président du tribunal, l'Italien Antonion Cassese, est aussi président de la chambre d'appel. Cette dernière est commune au TPI et au Tribunal pour le Rwanda ;
- 130 personnes environ travaillent pour le greffe ;
- 150 environ travaillent pour le bureau du procureur ;
- Le tribunal dispose de 60 enquêteurs, aidés par des experts.

Ethique et dialogue démocratique

par Alain Pompidou

LES réalisations de la science et de la technique ont une emprise de plus en plus forte sur notre vie quotidienne. Elles la pénètrent et la transforment jusque dans ses moindres détails, avec leur cortège de bienfaits et de promesses. Parallèlement, nous avons pris conscience de l'incapacité dans laquelle même les plus savants d'entre nous se trouvent de saisir tous les aspects et d'appréhender tous les enjeux des nouvelles technologies. Nous percevons de manière encore diffuse les dangers et les risques nouveaux, souvent insidieux, liés à leur utilisation. La démarche éthique prend, dans un tel contexte, tout son sens : elle devient absolue nécessité.

L'éthique est une morale de l'action et une pensée du risque. Réflexion évolutive et jamais achevée, elle seule permet aux sociétés modernes d'adopter des règles ou des comportements qui respectent l'être humain dans sa liberté et sa dignité. Fondée sur un humanisme rénové, la démarche éthique parie sur l'intelligence de l'homme et le libre arbitre pour lui donner les moyens de redevenir acteur de son destin. Faute de quoi, il restera spectateur, face aux menaces qui le guettent.

Un récent colloque, à l'Assemblée nationale, s'est attaché à nourrir la réflexion et à élaborer des propositions d'action pour une éthique de l'utilisation des nouvelles technologies dans un contexte européen. Les récents progrès de la médecine et de la biologie porteurs d'espoirs enthousiasmants mais aussi de perspectives inquiétantes, ont, les premiers, provoqué et nourri la démarche éthique. Celle-ci ne saurait se limiter désormais à ces seuls aspects. Fruits de la connaissance, de l'invention et du savoir-faire, les nouvelles technologies sont aujourd'hui de plus en plus puissantes, accessibles, déterminantes pour l'économie, et donc « diffusantes ». Les risques de leur dévoiement, par l'utilisation qui en est faite, appellent toutefois à la plus grande vigilance.

Les nouveaux savoirs s'accompagnent de nouveaux pouvoirs et comportent de nouvelles menaces. Leur développement se situe dans un contexte sans passé construit et sans perspective bien définie. Il est désormais indispensable de remettre continuellement à jour l'évaluation des risques potentiels au fur et à mesure de l'acquisition d'expériences vécues. Ce processus est constitué de tâtonnements, fait d'essais et d'erreurs. Il doit, de plus en plus, être enrichi par un nécessaire débat démocratique organisé dans le respect des différences et la reconnaissance des apports de tous les acteurs concernés : citoyens, experts, décideurs politiques. Il faut savoir anticiper pour réagir. La vigilance éthique appelle à une revitalisation du dialogue démocratique. Le débat, qui existe déjà au sein d'enceintes spécialisées – Parlements, sociétés savantes –, ne parvient pas néanmoins à toucher le grand public, qui ne se sent pas impliqué.

Des associations indépendantes, préoccupées de la vigilance éthique, auraient, en prenant part au débat, la faculté de devenir de véritables lieux d'échanges entre les différentes catégories d'acteurs concernés. Dépassant la défense d'intérêts partisans, elles auraient la capacité d'apporter cette distanciation raisonnable, seule susceptible de faire progresser la réflexion grâce à la mise en commun des acquis plutôt que par la confrontation, grâce au respect de la différence, mais sans l'intégrisme. En diffusant le débat, ces associations permettraient de lui conserver une dimension humaine, que ne sauraient préserver des institutions lourdes, rendues inefficaces par un mandat d'action trop réducteur.

La complexité croissante des sciences et des techniques a conduit à leur compartimentage en champs disciplinaires de plus en plus hermétiques les uns aux autres. Le grand public, comme les décideurs politiques, a pris l'habitude de s'en remettre aux avis et recommandations des experts. Ces derniers sont, au mieux, susceptibles d'apporter, chacun dans leur spécialité, des éclairages seulement partiels, qu'il faudra d'ailleurs parfois décrypter et, dans tous les cas, interpréter. Il est temps de prendre conscience de ce que l'expertise ne saurait être une, mais multiple et plurielle. Un jeu d'interactions fortes, trouvant sa justification dans ce pluralisme, doit s'établir, d'une part, entre les différents experts eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces trois pôles que constituent les experts, les citoyens et les décideurs politiques.

L'expert ne mérite pas plus la ferveur que la méfiance, ou parfois même le rejet, avec lesquels sont susceptibles d'être accueillis ses avis : il n'est ni dieu ni diable. En revanche, sa place et son rôle dans le processus d'information et de décision doivent être précisés. L'avis qu'il donne sur l'état de l'art et des connaissances et leurs éventuelles conséquences n'aura de valeur que nourri par une consultation publique complémentaire.

Que vaut, par exemple, la savante et laborieuse quantification d'une probabilité de risque si elle n'est pas éclairée de la perception qu'en ont ceux des citoyens qui sont, personnellement et directement, assujettis au risque en question ? Les avis les plus divers doivent être recherchés et surtout entendus. Le politique, comme le citoyen, doivent y prendre leur part, contribuant ainsi à l'enrichissement mutuel de chacun, et permettant cette distanciation favorable à la délimitation d'un terrain d'entente. Le seuil d'acceptabilité du risque sera alors défini et librement choisi au terme d'une démarche impliquant l'ensemble des acteurs dans le respect de la diversité comme des limitations de leurs apports.

Il ne faut donc pas craindre d'encourager la participation de l'ensemble des citoyens au débat sur l'éthique de l'utilisation des nouvelles technologies. Ainsi, des voix qui ne se font pas entendre habituellement s'exprimeront sans crainte, en toute liberté. Cela pourrait se faire, par exemple, en mettant en présence des groupes d'experts d'horizons différents et des citoyens animés par un même souci de compréhension réciproque sur des sujets précis, touchant à l'intérêt général. Les participants, qu'ils soient ou non détenteurs d'un savoir établi, doivent faire preuve de leur volonté d'apprendre et de se connaître.

Un jeu d'interactions fortes doit s'établir, d'une part, entre les différents experts et, d'autre part, entre ces trois pôles que constituent les experts, les citoyens et les décideurs politiques

Le débat permettrait alors d'arriver à un constat, sur les points d'accord aussi bien que de désaccord, précisément retranscrit. Une telle approche présente l'avantage de conjuguer le pluralisme des divers groupes de pression, institutionnels ou autres, et la participation directe, centrée sur les opinions individuelles. En remettant en cause le caractère incontestable du savoir établi, cette démarche enrichit, en le justifiant, un processus de décision dont la conclusion appartient nécessairement aux seuls politiques, représentants légitimes et porte-parole des citoyens.

En dépit de la surinformation, notre société se trouve affrontée à un défaut de communication. Il est devenu urgent de réfléchir à une pédagogie de la médiation entre les trois acteurs du dialogue démocratique touchant les nouvelles technologies. C'est un moyen d'assurer une meilleure cohésion entre le savoir, la décision, et leur acceptabilité.

L'histoire, les sociétés et les cultures pèsent fortement sur les valeurs et références qui guident nos décisions et qui constituent le fondement même de l'éthique. L'élaboration d'une éthique européenne, propre aux dangers et risques technologiques, de quelque nature qu'ils soient, est un pas important pour une Europe tournée vers les citoyens, aussi bien que pour l'Europe économique. Nos différences actuelles d'approche éthique ne doivent pas devenir des facteurs de clivage, de concurrence, d'entrave aux échanges ou, plus grave encore, d'incompréhension mutuelle.

A travers l'organisation d'échanges au sein de l'Union européenne, la recherche de la connaissance préalable à l'acceptation raisonnée des choix technologiques nous offre, en même temps que l'opportunité d'enrichissements réciproques, la chance d'intervenir dans le processus démocratique, fondateur de l'Europe d'aujourd'hui.

Alain Pompidou *est professeur de médecine à l'université René-Descartes (Paris) et député européen. Il préside l'Office des choix scientifiques et technologiques (STOA) du Parlement européen.*

Après les Sofica, des Sofipresse ?

par Patrick d'Humières et Bruno Voisin

TOUS les entrepreneurs de presse attachés au développement de l'information comme fonction constitutive de la démocratie sont des capitalistes à part. L'économie de l'information, loin d'offrir une rentabilité compétitive, requiert plus que jamais des besoins de financement considérables qui font des entreprises de presse au mieux des patrimoines aléatoires et au pire des dévoreurs de capitaux sans limites. A dire vrai, la rentabilité peut être trouvée par surcroît, soit parce que les entreprises se sont trouvé des niches de marché, soit parce qu'elles constituent la face rédactionnelle d'un besoin publicitaire stable.

Flatté mais malheureux, le capitaliste de presse doit le plus souvent trouver dans des justifications culturelles ou sociales les satisfactions que ne permet plus d'apporter le fonctionnement d'un journal digne de ce nom, en comparaison de placements spéculatifs ou de judicieux produits d'épargne. Bénéficiant du soutien de l'Etat-providence, la presse a su tirer parti de cette spécificité économique pour se faire attribuer des systèmes d'aide qui allègent son exploitation mais qui ne résolvent en rien son problème de fonds propres.

Si on ne veut pas que l'information « pure » – qui n'a rien à voir avec l'information dite distractive qui se finance comme toute position de marché ordinaire –, à l'aube de l'ère multimédias, n'ait le choix qu'entre un régime de misère ou une position d'otage, il est urgent d'inventer des modes de financement originaux, s'inscrivant néanmoins dans une économie de libre entreprise et pouvant correspondre à une offre et à une demande de placement de la part d'acteurs libres et conscients du choix qu'ils font.

C'est ainsi que le mécanisme des Sofica a été conçu pour aider au redémarrage de la création audiovisuelle. Ce secteur constitue aussi un enjeu d'intérêt général dès lors qu'il s'agit de faire vivre notre identité culturelle. Il y a dans le montage des Sofica un dispositif fiscal et une logique de marché qui se marient assez bien à l'abri du risque sauvage et dont les résultats sont là pour valider l'intérêt de la démarche. C'est en partant de cette expérience qu'on devrait imaginer aujourd'hui des Sofipresse qui permettraient à des citoyens désireux d'apporter librement des fonds à un journal d'information de leur choix de bénéficier en contrepartie d'une franchise fiscale, quitte à être libres de les négocier ultérieurement sur un marché *ad hoc*, passé un certain délai.

A la différence des sociétés de lecteurs dont la forme commerciale engendre des comportements ambivalents dans la direction d'un journal, soit parce que les nouveaux actionnaires veulent se substituer aux *managers* de presse, soit parce que les épargnants s'estiment frustrés de n'être pas rémunérés et reconnus à égalité des autres, les Sofipresse dissipent toute ambiguïté : il s'agit de participer simplement au financement d'un acte démocratique de son choix, qui apporte une consolation fiscale modérée et des espérances de sortie qui ne constituent pas une promesse.

En toute connaissance de cause, en lieu et place de la puissance publique, sujette à des arbitrages qui ne sont pas neutres spontanément, on permet de financer la véritable économie de l'information par un système ouvert et démocratique, puisqu'il s'en remet aux choix des lecteurs-citoyens. Bien plus, il peut se constituer un marché des titres qui va inciter les dépositaires à se comporter sérieusement pour rester attractifs et justifier la confiance de ces nouveaux citoyens-actionnaires.

Les citoyens devraient pouvoir apporter des fonds à un journal contre une contrepartie fiscale

Cette approche du financement de la presse pourrait fournir un relais aux mesures actuelles, dont les apparences subventionnistes résistent de plus en plus mal à la dérégulation européenne et aux exigences de rigueur budgétaire. Ne s'agit-il pas, après tout, non de corriger les mauvais choix de gestion, mais de permettre la création, la rénovation et le développement de titres de presse en quête de capitaux en faisant très normalement appel au public, dans des conditions corrigées des variations sectorielles, au nom de l'intérêt que la collectivité porte à l'information du citoyen ?

On peut espérer pour la presse d'information le succès que la formule a rencontré dans le cinéma quand on sait les défis qui l'attendent pour financer ses évolutions technologiques, ses nouveaux besoins de diffusion et de promotion et pour mieux affronter la concurrence de l'audiovisuel et investir dans l'univers multimédias. L'aide à la presse doit redevenir un peu plus l'affaire du public et pas seulement un marchandage Etat-corporation dans lequel personne n'ose imposer une frontière entre les titres qui répondent à une exigence démocratique et ceux qui ne sont que des produits de marché. Pourquoi ne pas laisser le public arbitrer ce débat ? Le refinancement encouragé *via* le public, dans un dispositif à part, permet de ne plus confondre le rôle du lecteur et celui de l'actionnaire et il évite de les opposer.

La presse d'information a besoin d'être reconnue comme une activité à part dans son besoin de financement et comme une activité comme les autres dans son mode de financement. Il y a là un gisement de liberté simple pour la survie d'une grande liberté.

Patrick d'Humières et Bruno Voisin *sont respectivement président et secrétaire général des Amis de « Médiapouvoirs ».*

Un lapin blanc, un lapin bleu, deux magiciens

par Jean-Yves Mérindol

DEUX magiciens, Alain Juppé et François Bayrou, partagent un même grand chapeau. Le premier y a escamoté un lapin blanc : le rapport Fauroux. Le second promet d'en faire bientôt sortir un lapin bleu : une réforme de l'enseignement supérieur. Les duettistes ont même tenté sur la commission Fauroux le numéro du découpage à la scie. Celui-ci a échoué, et la commission en est sortie en plusieurs morceaux, mais on murmure dans l'entourage des magiciens que c'était volontaire. Après ces préliminaires encourageants, on est passé aux défis. De Juppé à Bayrou : *« Une réforme avec des moyens, c'est trop facile, tu n'es pas chiche de la faire sans rien. »* De Bayrou à Juppé : *« Un référendum, c'est une arme tranchante, il serait spectaculaire de savoir l'avaler. »*

Une telle virtuosité donne envie d'applaudir. D'autant que les pistes évoquées par François Bayrou sont souvent acceptables. On peut savourer d'avoir évité le pire. Et les lapins bleus sont si sympathiques que l'on a envie d'en voir un. Mais, comme après tout spectacle de magie, s'installe une phase de scepticisme. A un moment ou un autre, nos artistes vont devoir révéler comment ils procèdent. Jouer cartes sur table n'est pas conforme aux règles des illusionnistes mais s'imposera à un moment. Ce qui conduit à être plus sérieux.

● **L'argent.** Plusieurs des mesures évoquées par François Bayrou sont coûteuses. Autant ne pas le camoufler. Le statut étudiant, d'abord. Même en ne tenant pas compte de la démagogie du RPR (allocation de 30 000 francs par étudiant à partir du deuxième cycle), ruineuse pour les finances publiques (autour de 30 milliards de francs), tous les experts – y compris ceux du ministère – estiment que des mesures significatives coûtent entre 5 et 10 milliards de francs. Et encore : en redéployant de façon déterminée des aides allouées à tous comme l'ALS (aide au logement) vers des aides plus ciblées socialement.

Les formations technologiques sont bien plus chères que les formations classiques. Les enquêtes réalisées au sein du ministère par l'Observatoire des coûts montrent que l'écart est en moyenne de 30 000 francs par étudiant et par an. Si l'on souhaite à terme que 50 000 bacheliers passent des formations classiques aux cursus technologiques, ce qui donnerait en gros 150 000 étudiants sur toute la durée du cursus, on frôle les 5 milliards de francs. Un peu moins en tenant compte des économies d'échelle, mais serait compensé par les investissements à réaliser pour les bâtiments spécialisés ou les équipements de base. Un effort important avait été réalisé lors de la création des IUT. Il faut au moins s'en inspirer aujourd'hui.

Il y a nécessité de rattrapage : meilleur encadrement, mise aux normes de sécurité des bâtiments. Les mouvements étudiants de fin 1995 l'ont remis en évidence, et le gouvernement a pris des engagements (autour de 1 milliard de francs par an). Quand on voit que certains DEUG qui nécessitent des enseignements expérimentaux spécialisés ne coûtent par étudiant et par an que 12 000 francs, on reste perplexe. Il faudrait qu'ils soient mieux financés pour être plus solides.

La recherche connaît une crise financière sans précédent. Les ministres concernés se taisent et ne tracent aucune perspective pour la résoudre. Mieux, ils demandent, ce qui est souhaitable, un développement de la recherche technologique. A plusieurs reprises, la direction de la recherche du ministère a fait savoir qu'il fallait rapidement une remise à niveau du FRT (Fonds d'intervention pour la recherche) de 4 milliards. Pas de réponse publique des politiques, pour l'instant. Il y a bien sûr moyen de réaliser des économies.

La piste suivie semble être celle du rallongement de l'année universitaire. Elle ne peut être aussi rentable qu'annoncé. Le gouvernement, en généralisant des chiffres extrêmes (François Bayrou parle d'une année de six mois, Alain Juppé renchérit à cinq mois), nous trompe sur la situation réelle. En règle générale – et sans tenir compte de l'activité de recherche –, les étudiants arrivent en septembre pour repartir en juin. Soit une amplitude de huit à dix mois. Pas si loin de l'objectif de dix mois affiché par le ministre.

Pour faire de réelles économies, il y a trois méthodes : fortement réduire la durée des périodes d'examens, améliorer les taux de réussite pour diminuer le nombre de redoublants et faire cours pendant les deux mois d'été. Ce n'est pas impossible, mais loin d'être aussi facile que de parler de semestres, qui d'ailleurs existent réglementairement partout depuis quatre ans. Enfin, donner comme un exemple d'économie l'université nouvelle de Marne-la-Vallée conduit à sourire, ou plus ironiquement à espérer : avec 15 mètres carrés par étudiant, elle est six fois mieux dotée que la moyenne.

Pourquoi les universités ne prendraient-elles pas collectivement des initiatives ?

● **La méthode.** Un consensus existe pour dire que l'on ne change la société ni par décret ni, peut-être, par référendum. Tant mieux. Reste à réussir les changements annoncés. Le ministre, même quand il est écouté – admettons que ce soit le cas aujourd'hui – n'est pas nécessairement suivi : il n'a heureusement pas le pouvoir réglementaire d'obliger les conseils d'administration des universités de se plier à ses souhaits.

Il peut jouer du bâton, c'est-à-dire du pouvoir que l'Etat tire de sa part déterminante dans le financement des établissements ou dans la politique d'habilitation des diplômes nationaux, ou de la carotte, c'est-à-dire de conviction. Sans moyens nouveaux, le premier levier est faible. Quant au second, il n'est pas aujourd'hui opérationnel : la politique contractuelle est mourante depuis trois ans, et elle commence à peine à ressusciter.

Mais est-il encore efficace de raisonner ainsi ? L'idée que c'est nationalement que l'on sait ce qu'il faut faire pour le bonheur des étudiants et des universitaires et qu'il suffit d'un bon état-major pour voir les réformes appliquées dans les établissements est absurde. S'il est légitime que les objectifs et missions de l'enseignement supérieur soient fixés par la nation et par ses représentants, il n'y a aucune pertinence à ce qu'ils en fixent aussi les méthodes. Ou qu'ils interdisent aux universités d'avoir en propre des objectifs et une stratégie.

L'évolution des universités dépend du rôle respectif des établissements et de l'Etat, qu'il soit central ou local. En ce domaine, les conceptions du gouvernement ne sont guère audacieuses. Le jacobinisme et la centralisation sont bien préservés, ce qui limite la portée des déclarations rituelles en faveur de l'autonomie. Mais, après tout, pourquoi les universités elles-mêmes ne prendraient-elles pas collectivement des initiatives ? La diffusion des innovations, la connaissance des expériences menées, l'analyse de leurs réussites ou de leurs échecs, bien des domaines pédagogiques pourraient se passer de l'intervention exclusive du ministère.

Jean-Yves Mérindol *est professeur à l'université Louis-Pasteur (Strasbourg), membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser).*

هكذا في الأصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La nouvelle révolte des sans-papiers

Suite de la première page

Bousculant les méthodes des associations humanitaires, trois cents Africains, Maliens en majorité, mettent en avant l'ancienneté de leur présence et la dette de la France envers leurs aïeux combattants des deux guerres mondiales pour réclamer des papiers. Expulsés de Saint-Ambroise puis du gymnase Japy, les Africains, femmes et enfants compris, sont accueillis par les théâtres de la Cartoucherie de Vincennes, puis se réfugient dans de sinistres entrepôts de la SNCF, rue Pajol, où ils se relaient jour et nuit. Les « réfugiés de Saint-Ambroise » sont devenus les « Pajol ». Un collège de médiateurs où se côtoient grands résistants, universitaires et juristes plaide leur cause auprès de Matignon. Mais l'examen de leur situation révèle son extrême précarité.

REPRÉSENTATIONS

Contrairement à ce qu'ils répètent, ils ne sont pas, dans leur grande majorité, des « victimes de la loi Pasqua ». Présents en France depuis six, dix ans et parfois plus, ils constituent un échantillon assez représentatif des immigrés en situation irrégulière, pris dans l'étau, sans cesse resserré depuis quinze ans, des lois sur les étrangers et de leur mise en œuvre. Beaucoup des Africains de « Pajol » sont des demandeurs d'asile déboutés « oubliés » par l'opération de 1991. Certains mettent en avant des enfants nés en France, mais ces derniers n'ont pas la nationalité française s'ils sont nés depuis la réforme du code de la nationalité de 1993. Seule une douzaine d'entre eux sont des parents d'enfants français, inexpulsables à ce titre. A cette dernière exception près, les dossiers des Africains sont juridiquement vides, comme ceux des « déboutés » de 1991.

Reste le point de vue humanitaire, le seul que le gouvernement et les médiateurs peuvent adopter pour éviter l'embrasement et se faire comprendre de l'opinion. A cet égard, les arguments ne manquent pas car, sous la multitude des cas individuels, se lit, comme en 1991, une certitude humaine : on n'expulsera pas des Africains parfaitement francophones, installés *de facto* en France depuis des années, prêts à toutes les épreuves pour en conquérir le droit, surtout lorsqu'ils ont fondé une famille et qu'ils parviennent à gagner leur vie.

Dans le sillage de « l'occupation de Saint-Ambroise » se sont développés les grèves de la faim et mouvements de solidarité à l'égard de situations plus scandaleuses encore, car des textes existent pour les résoudre. Il s'agit principalement de la situation des parents étrangers d'enfants français, que la loi protège contre l'expulsion, mais que la même loi, raidie sous l'impulsion de Charles Pasqua en 1993, empêche de régulariser, et donc d'insérer dans la vie sociale.

Deux ans après la première manifestation de rue sur ce thème, et en dépit de deux circulaires prévoyant la régularisation, l'une signée de M. Pasqua, l'autre de M. Debré, la situation absurde vécue par des centaines de familles n'est toujours pas réglée. Signe inquiétant de ces temps de xénophobie, les préfets se font tirer l'oreille pour appliquer la consigne, pour une fois libérale, du ministre de l'intérieur. Les jeûnes et manifestations actuels, nés de l'exaspération des familles, remportent des succès, accréditant l'idée que les papiers s'obtiennent par la force et non par le droit.

De cette situation résulte un vaste gâchis dont le bénéficiaire pourrait être, une fois encore, le Front national. A l'instar de ses prédécesseurs, le gouvernement refuse de tenir à l'opinion publique un langage de vérité sur l'immigration. Au lieu d'expliquer pourquoi un pays ouvert comme la France ne peut vivre sans un apport minimal d'étrangers, il entretient l'illusion des frontières hermétiquement fermées. La réalité est pourtant différente. Des pays comme l'Italie et l'Espagne procèdent au grand jour à des opérations de régularisation. En France, des dizaines de milliers d'étrangers s'installent chaque année légalement. Rien qu'à Paris, deux mille sans-papiers parents d'enfants français ont déjà bénéficié de la régularisation depuis 1995.

Les discrets canaux de régularisation à titre humanitaire qui ont longtemps fonctionné entre les associations et l'administration ont été taris depuis le ministère Pasqua. Privé de soupapes, le chaudron de l'immigration explose régulièrement. Prisonnier du mythe de l'« immigration zéro », le gouvernement ne peut régulariser des étrangers sans paraître se déjuger. Certes, la voie est étroite entre les jusqu'au-boutistes de gauche qui réclament « des papiers pour tous » et ceux qui, en face, propagent les fantasmes d'invasion. Mais l'approche opportune de la trêve estivale et l'espoir d'un relâchement du soutien militant aux étrangers ne sauraient tenir lieu de stratégie face à pareil enjeu.

Philippe Bernard

RECTIFICATIF

JEAN-PAUL FITOUSSI

Dans le récit de la semaine politique (*Le Monde* daté 23-24 juin), c'est par erreur que nous avons présenté Jean-Paul Fitoussi, directeur de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), comme proche de l'ancien ministre de l'économie Alain Madelin. Nous prions M. Fitoussi, et nos lecteurs, d'excuser cette confusion.

Le Monde

ÉDITORIAL

Un défi pour Hassan II

LE temps est loin où le roi Hassan II pouvait, d'un revers de la main, décider du (mauvais) sort de ses sujets. *« Ne me parlez pas des enfants d'Oufkir ! Si leur père avait gagné en 1972, je sais où seraient mes propres enfants... »*, avait-il répliqué, un jour d'avril 1987, à l'un de ses hôtes étrangers, qui avait osé s'inquiéter, devant lui, des conditions de détention épouvantables, réservées aux membres de la famille du « général félon », Mohammed Oufkir, coupables de porter le nom de leur père.

C'est, précisément, en avril 1987, que quatre des enfants Oufkir réussissaient à s'évader du camp de Bir-Jdid, près de Casablanca. Maria Oufkir faisait partie du groupe de fuyards – dont la tentative tourna court. Presque dix ans plus tard, la frêle jeune femme, au regard obstiné, vient de nouveau, *à sa manière*, de réparer les ravages d'une histoire occultée. Prisonnière du royaume, ou, *plus exactement*, de l'arbitraire royal, elle symbolise le destin cauchemardesque *infligé aux exclus du palais. Sa victoire* n'est pas celle du droit, mais de la liberté arrachée. Son aventure montre l'envers du décor et révèle, crûment, le long chemin qu'il reste à parcourir avant que le Maroc, en dépit des progrès accomplis, puisse prétendre un jour au titre d'Etat de droit.

Le fait que cette évasion ait pu, cette fois, se conclure par un provisoire *happy end*, est aussi un signe des temps. L'Espagne d'abord, puis la France – dont les dirigeants ont fait contre mauvaise fortune bon cœur, en laissant les trois évadés débarquer à Orly – ont, semble-t-il, été sensibles à la situation de détresse de la famille Oufkir. Cela n'avait pas été le cas, en avril 1987, quand avait été diffusée, sur les ondes de Radio France Internationale, *la supplique des quatre jeunes* fuyards, criant leur innocence et réclamant justice. *A l'époque, toutes les portes étaient* restées fermées.

***A l'heure où le Maroc s'apprête à affronter* le choc de l'ouverture au marché européen, les capitales du nord de la Méditerranée *font preuve d'une vigilance plus grande* que par le passé à l'égard d'un pays, censé rester un interlocuteur privilégié dans le dialogue euro-méditerranéen et jouer le rôle de « locomotive régionale » à l'échelle du Maghreb. Dans le domaine du respect des droits de l'homme, le Maroc, en dépit de ses pesanteurs féodales, n'est pas, quoi qu'on en pense, le plus mal loti des trois pays de la région. Le cas de Maria Oufkir et de ses deux compagnons d'évasion est une occasion, pour le roi Hassan II, de confirmer la tendance. Et, pour la France, d'en prendre note.**

Jouissant d'une stabilité politique exceptionnelle, en ces temps troublés par la contestation islamiste, Hassan II peut se prévaloir de l'appui inconditionnel de Jacques Chirac, qu'une amitié de plus de vingt ans lie au souverain chérifien. Les caisses du royaume ont un besoin vital de cette bienveillance hexagonale. Il lui faut trouver des avocats pour plaider sa cause à Bruxelles. Cela sera d'autant plus facile à M. Chirac qu'il pourra faire valoir de nouvelles avancées, en matière de respect *des droits de l'homme*, de la part de son protégé.

Les démons *par Peter Sís*

DANS LA PRESSE

FINANCIAL TIMES

■ La Chine peut avoir quelque difficulté à comprendre qu'un gouvernement démocratique ne puisse pas rayer d'un trait de plume une résolution comme celle que le Bundestag a adopté sur le Tibet. Mais Bonn a mis de l'huile sur le feu en finançant avec des fonds publics une conférence avec la participation du dalaï lama. C'est une bien pauvre tactique si l'objectif principal est de construire d'étroits liens économiques avec un important partenaire commercial. Les protestations publiques des Allemands n'aideront pas beaucoup le peuple tibétain. Mais cette débacle soulève à nouveau la question de savoir jusqu'à quel point les relations économiques peuvent être disjointes de sujets qui intéressent les électeurs occidentaux, les droits de l'homme, par exemple. Le président Clinton a découvert au début de son mandat que le lien fait entre les privilèges commerciaux et les droits de l'homme pouvaient être contre-productifs. On a sacrifié des intérêts économiques sans obtenir de compensation dans celui des droits de l'homme.

THE WALL STREET JOURNAL

■ L'affront fait par la Chine à M. Kinkel est un coup sérieux porté à la politique réverencieuse de Bonn envers Pékin. Depuis que d'autres ont commis la même faute, la Chine est parfaitement claire : si vous voulez faires des affaires, laissez vos principes à la porte. Avant cette querelle, le chancelier Kohl s'était efforcé de faire de l'Allemagne l'allié européen privilégié de Pékin. Il a gratifié à quatre reprises la Chine de sa présence depuis son arrivée au pouvoir. A la fin des années 80, il fut le premier dirigeant européen à se rendre au Tibet, conférant ainsi une légitimité à l'annexion de cette province par la Chine en 1951. A l'occasion de sa dernière visite, en novembre 1995, le chancelier a passé en revue un détachement d'infanterie, un geste signifiant que Tiananmen est oublié et pardonné (...) Pékin pourrait limiter l'expression de sa colère à la révocation de l'invitation adressée à M. Kinkel. Mais on n'a pas besoin de croire que la politique étrangère est composée à 80 % d'altruisme pour se rendre compte que la lecture du chancelier Kohl de l'intérêt national conduit son pays sur une voie dangereuse.

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG

Kai Strittatter

■ La Chine constitue-t-elle actuellement un danger pour la paix mondiale ? La quasi-totalité des observateurs estime que non : il voient plutôt dans son attitude actuelle un malheureux mélange de sentiment d'insécurité et de conscience de soi qui se transforme en arrogance. Comment l'Occident doit-il se comporter envers la Chine ? Si l'on veut être entendu à Pékin il faut que les signaux soient clairs. Ce n'est pas le cas : tantôt on monte en épingle les droits de l'homme et la propriété industrielle, tantôt on met de côté ses scrupules pour obtenir de juteux contrats. Ce n'est pas seulement la Chine qui est imprévisible pour les Occidentaux, c'est aussi l'occident qui l'est pour Pékin.

La feuille de paie est-elle l'ennemie de l'emploi ?

IL A DONC FALLU moins d'un an à Jacques Chirac pour oublier sa formule magique de campagne – *« la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi »* – et revenir à une orthodoxie salariale naguère si décriée. Deux mois après son élection, en 1995, le président de la République a pris la décision de relever le SMIC de 4 %, la plus forte revalorisation accordée depuis 1981. Pour 1996, l'augmentation légale devait être de 2,34 %. Elle sera de 2,5 %, le gouvernement concédant à partir du 1er juillet aux 2,3 millions de smicards – un actif sur dix – une hausse de 0,5 %, qui s'ajoutera aux 2 % dont ils ont bénéficié en mai pour compenser la dérive des prix. Au total, le « coup de pouce » sera donc limité cette année à 0,16 %, soit... 8 francs par mois. Ce n'est *« pas un coup de pouce, mais un coup d'ongle »*, ironisait, mardi 25 juin, le porte-parole du PS, François Hollande.

IMPACT SUR LE BUDGET

On peut comprendre que l'Etat-patron, lourdement déficitaire (287 milliards de francs en 1996) et plus lourdement endetté encore (3 500 milliards), n'ait pas pu prêcher d'exemple et se soit montré chiche de ses deniers en n'accordant aucune augmentation en niveau à ses agents pour cette année. Avec une masse salariale de 630 milliards de francs (traitements et pensions), toute hausse, même modeste, du traitement des 2,4 millions de fonctionnaires de l'Etat aurait eu un impact considérable sur le budget 1996. De plus, elle se serait répercutée sur les 1,4 million d'agents des collectivités locales et, surtout, sur les 840 000 agents des hôpitaux publics, creusant le déficit des caisses d'assurance-maladie, qui financent les établissements de soins.

On comprend moins, en revanche, que M. Chirac n'ait jamais incité le patronat à ouvrir des négociations sur les salaires avec les syndicats afin de mettre son action en conformité avec ses engagements électoraux. *« N'oublions pas qu'un franc de salaire distribué n'est pas un franc perdu*, assurait pourtant le futur chef de l'Etat au cours de sa campagne. *Il trouve à s'employer dans la consommation ou l'épargne. Il amorce la pompe de la croissance, celle de l'emploi et de l'investissement. »* Que reste-t-il de cette profession de foi aux accents keynésiens ? La croissance est molle, le chômage a progressé et la hausse de 4 % du SMIC au 1er juillet 1995 n'a pas eu d'effet bénéfique sur les bas salaires. Elle a même été absorbée par les augmentations d'impôts intervenues à partir d'août 1995.

Le gouvernement objectera qu'en 1995 la moitié (49 %) des accords d'entreprise ont porté sur les salaires (*Le Monde* du 25 juin). Pour quels résultats ? Entre avril 1995 et avril 1996, le taux du salaire horaire ouvrier n'a progressé que de 0,1 %, selon la dernière enquête du ministère du travail (*Le Monde* du 22 juin). Quant au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés, il a reculé de 0,2 % au cours de la même période, expliquant l'anémie persistante de la consommation et la morosité des Français.

Sur les salaires, comme sur la régulation des dépenses de santé ou sur la baisse des prélèvements obligatoires, il y a continuité avec les politiques précédentes. Entre les salaires et l'emploi, M. Juppé a clairement choisi le second terme de l'alternative. Au moins est-il cohérent avec lui-même : il n'était déjà pas favorable, en juillet 1995, à la forte hausse du SMIC décidée par M. Chirac ; puis il a refusé d'aborder le dossier salarial lors du sommet social du 21 décembre 1995 ; enfin, il a appelé les dirigeants des entreprises publiques à la rigueur pour 1996.

PARTAGE INÉGAL

Le premier ministre ne fait que mettre ses pas dans ceux de ses prédécesseurs. Et notamment dans ceux d'Edouard Balladur, dont la politique s'était inspirée des conclusions du rapport d'Alain Minc sur *La France de l'an 2000*. La commission Minc estimait que tout surplus de croissance devait être *« prioritairement affecté à la création d'emplois »* et non à des hausses de salaires.

Depuis le début des années 80, le partage des richesses générées par l'activité économique s'est effectué au détriment des revenus du travail et au profit des entreprises et des revenus du patrimoine : alors que les salaires représentaient plus de 70 % de la valeur ajoutée en 1980, ils n'en représentaient plus que 59,7 % l'an dernier. Quant à la capacité d'autofinancement des entreprises, qui résulte à la fois d'un taux d'épargne élevé et d'investissements modérés, elle reste à un haut niveau. C'est sur tous ces éléments que s'appuie le Parti socialiste pour préconiser un desserrement de la contrainte salariale. Artisans de la désindexation des salaires en 1983 et de la politique de « désinflation compétitive », les socialistes ont toutefois beaucoup à se faire pardonner. Lionel Jospin ne l'ignore pas et avance donc prudemment, tout en affirmant sa différence avec Alain Juppé.

En proposant l'institution d'une *« conférence annuelle sur les salaires »*, le PS souhaite que l'Etat, le patronat et les syndicats débattent régulièrement de ce dossier. Une relance de l'activité par les salaires est-elle pour autant possible par cette voie ? Les économistes sont partagés. S'il ne fait guère de doute que les ménages modestes dépenseraient un supplément salarial, les salariés plus aisés pourraient être tentés de l'épargner.

Il ne faut pas non plus entretenir l'illusion – M. Jospin s'en garde bien – que les pouvoirs publics disposent, dans une économie de plus en plus concurrentielle, d'une grande marge de manœuvre. Les médiocres résultats des négociations sur les bas salaires engagées en 1990 par les partenaires sociaux, sous la pression de François Mitterrand et de Michel Rocard, ont montré les limites du volontarisme politique. Enfin, des revalorisations mal maîtrisées pénaliseraient la compétitivité des entreprises françaises.

Aujourd'hui, il est devenu très difficile d'isoler la question des salaires de celle des charges sociales : depuis des décennies, la masse des prestations sociales (santé, famille, chômage, logement, retraites, RMI), qui dépasse désormais 2 200 milliards de francs (30 % du PIB), a progressé plus vite que celle des salaires nets. La seule marge sur les rémunérations ne réside-t-elle pas dans la réduction de ces transferts sociaux, permettant ainsi de relever le salaire direct (net) des salariés ? Cette vieille proposition des libéraux – reprise par M. Balladur et M. Chirac – est cohérente avec la volonté de certains de réduire la couverture sociale obligatoire, jugée trop généreuse.

CONTRADICTION

Dès lors, l'arbitrage au sein des entreprises, des branches professionnelles ou de la nation ne se ferait plus seulement entre le salaire et l'emploi, mais entre le salaire et la protection sociale. Et, pour tout dire, au détriment de celle-ci.

Le débat sur les salaires reflète, plus profondément, la valeur même que l'on accorde au travail. La grande contradiction des ultralibéraux est de prôner la réhabilitation du travail en s'opposant à la réduction de sa durée et en revendiquant toujours plus de flexibilité salariale. Ils réduisent ainsi le travail à la seule dimension d'une marchandise, dont le prix doit être d'autant plus bas qu'elle est abondante sur la marché. C'est oublier que sa valeur réside aussi dans ses vertus d'intégration, et que des salaires décents sont le prix à payer pour le maintien d'un minimum de cohésion de la société.

Jean-Michel Bezat

TRANSPORT AÉRIEN Les comptes 1995/1996 (exercice clos le 31 mars 1996) d'Air France, présentés le 26 juin par son président Christian Blanc, marquent une amélioration de l'exploitation redevenue positive pour la première fois depuis 1989. De lourdes provisions (3,36 milliards de francs) pour restructuration expliquent un résultat net déficitaire de 2,87 milliards. ● LE REDRESSEMENT DE L'EXPLOITATION est dû exclusivement à la baisse des charges de personnel et des achats. En revanche, les recettes ont diminué. La direction d'Air France compte poursuivre la réduction des coûts et enrayer la baisse de la recette unitaire en 1997/1998. ● A AIR FRANCE EUROPE (ex-Air Inter), l'ultimatum fixé par Christian Blanc aux pilotes pour aligner leurs conditions de rémunération sur celles de leurs homologues d'Air France expire le 30 juin.

Christian Blanc maintient le cap sur le redressement d'Air France

Pour la première fois depuis 1989, l'exploitation est redevenue positive. Seules de fortes provisions pour restructuration expliquent un résultat net déficitaire de 2,87 milliards de francs en 1995/1996

DANS moins de six mois, le 31 décembre 1996, le plan de redressement sur trois ans d'Air France, baptisé « Projet pour l'entreprise », mis en place par son PDG, Christian Blanc, et adopté par les salariés lors d'un référendum, arrivera à terme. L'entreprise publique devrait alors sortir du rouge. Pour l'heure, la direction estime avoir rempli ses objectifs : l'exploitation est redevenue positive. Plus de 3 milliards de francs de provisions pour restructuration expliquent un résultat net déficitaire.

Mercredi 26 juin, Christian Blanc présentait les comptes 1995-1996 (exercice sur douze mois clos au 31 mars 1996) de la compagnie nationale à ses administrateurs : les pertes se sont élevées à 2,873 milliards de francs.

Des comptes affectés par de lourdes provisions

RÉSULTAT NET (en milliards de francs)

1988	89	90	91	92	93	94	95
0,94	1,18	-0,44	-0,49	-3,33	-7,31	-0,47	-2,87

Année calendaire — Exercice IATA (du 1/04 au 31/03). Source : Air France.

En 1995, Air France a retrouvé un résultat d'exploitation positif pour la première fois depuis 1989. Mais des provisions importantes grèvent le résultat net.

VAGUE DE DÉPARTS EN 1997

L'année précédente, Air France avait perdu 467 millions de francs. *« Nous avons provisionné 1,995 milliard de francs l'an dernier au titre de notre restructuration »*, explique Patrice Durand, directeur général délégué d'Air France pour justifier cette dégradation : 630 millions l'ont été au titre du plan PNC (personnel navigant commercial), qui prévoit le départ volontaire de 1 200 hôtesses et stewards. Quelque 800 PNC ont à ce jour déjà fait connaître leur intention de départ. Chaque départ donnera lieu à l'embauche d'un jeune suivant une nouvelle grille des salaires. La rémunération de départ sera inférieure de 20 % aux conditions actuelles de rémunération. Par ailleurs, 1,365 milliard de francs ont été provisionnés en prévision des départs du personnel au sol. Environ 1 000 d'entre eux, nés en 1941 et 1942, partiront en préretraite et FNE. Une seconde vague de départs, dont les conditions ne sont pas encore connues, aura lieu l'an prochain, dans le cadre du « plan de croissance compétitive », le plan de réduction des coûts qui doit prendre le relais du « projet pour l'entreprise » entre 1997 et 1999.

Mais la satisfaction vient du redressement de l'exploitation : elle a dégagé un bénéfice de 413 millions de francs, contre une perte de 900 millions pour l'exercice précédent. *« C'est ce que nous prévoyions. L'an prochain, c'est notre résultat net qui sera à l'équilibre »*, précise Patrice Durand. Cette amélioration provient exclusivement de la baisse des coûts : les charges de personnel ont diminué de 4,7 % et les achats à l'extérieur (comme le fuel) de 3,7 %. Les recettes ont diminué et le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 1,8 % à 39,4 milliards de francs.

La baisse des taux et l'injection de 15 milliards de francs par l'Etat ont servi à désendetter la compagnie : au 30 juin 1994, Air France avait 35 milliards de dettes ; au 31 mars 1996, elle n'en avait plus que 19,2 milliards. Ce qui lui a permis de baisser considérablement ses charges financières et de voir ses pertes courantes passer de 3,196 milliards de francs en 1994-1995 à 968 millions en 1995-1996. Le 17 juillet, la Commission européenne devrait se prononcer sur la recevabilité, ou non, du versement de la troisième tranche de recapitalisation (5 milliards).

Ces résultats marquent une nette amélioration par rapport à la situation de 1993. Surtout en matière de coûts. Ceux-ci ont diminué de 17 % par rapport à 1994 et devraient encore baisser de 4 points d'ici au 31 mars 1997. Mais, pendant ce temps, les concurrents européens d'Air France ont continué à réduire leurs charges. Lufthansa, Swissair ou British Airways ont tous récemment annoncé de nouveaux plans d'économie.

C'est dans cette optique que Christian Blanc a déjà annoncé un « plan pour la croissance compétitive » qui doit permettre à la compagnie de poursuivre l'effort engagé entre 1997 et 1999. Les modalités sont aujourd'hui en discussion avec les organisations professionnelles et devraient être connues dans le courant de l'été.

TRAFIC EN HAUSSE

En termes de recettes, la situation est beaucoup plus mitigée : baisse du chiffre d'affaires, qui s'explique notamment par la fermeture de certaines lignes, mais surtout baisse de la recette unitaire sont autant d'éléments qui font de l'ombre au redressement d'Air France. La recette unitaire a régressé de 6,5 % durant le dernier exercice. Et elle continue à baisser depuis avril. *« La mise en place du* hub [plate-forme aéroportuaire qui permet de multiplier les correspondances entre les vols] *depuis le 31 mars dernier se traduit par une forte accélération de notre trafic. La mise en place ultérieure d'un programme d'optimisation de la recette* [répartition des sièges entre classe affaires et classe économique par exemple], *qui ne portera pas ses fruits avant la fin de l'année, devrait nous permettre d'enrayer la baisse de notre recette unitaire en 1997-1998 »*, affirme Patrice Durand. Actuellement, Air France se comporte à nouveau mieux que le marché : depuis mars 1996, son trafic s'est accru en moyenne de plus de 20 %.

Autre élément qui pourrait permettre à Air France d'améliorer sa recette : la conclusion d'une alliance commerciale avec une compagnie américaine. Un tel partenariat s'annonce d'autant plus nécessaire aujourd'hui que British Airways et American Airlines viennent de s'allier. A plusieurs reprises, Christian Blanc a déclaré vouloir nouer une relation transatlantique avant la fin de l'année.

Même si Air France peut paraître en retard par rapport à ses concurrents européens – Lufthansa est alliée à United Airlines, Swissair à Delta, British Airways à American Airlines –, elle n'en présente pas moins d'attrait : la France est le quatrième marché mondial en termes de trafic aérien ; elle est très prisée des touristes ; Roissy est l'une des rares aérogares près d'une capitale européenne à ne pas être saturée. Autant d'éléments qui font d'Air France un partenaire intéressant.

Virginie Malingre

Accord de coopération entre Air Liberté et AOM

Lotfi Belhassine, président d'Air Liberté, et Alexandre Couvelaire, président d'AOM, ont annoncé, lundi 24 juin, avoir signé un *« large accord de coopération commerciale »* (*Le Monde* du 12 juin). AOM et Air Liberté auront un partage des codes (*code sharing*) sur les lignes Orly-Nice et Orly-Montpellier, qu'elles desservent toutes deux. Elles offriront une carte d'abonnement commune baptisée Libre France et rapprocheront leurs activités charter et cargo. Elles ont passé un accord commercial général sur les autres lignes, entre Orly et plusieurs villes de province comme Marseille, Toulouse, Strasbourg, mais aussi sur leurs lignes internationales.

Cet accord permettra d'harmoniser les services passagers et d'aménager les horaires de vol afin de réduire la compétition entre les deux compagnies privées. Pour répondre à la concurrence du groupe Air France, elles ont décidé d'augmenter les fréquences de vol sur quatre villes au départ de Paris : Toulouse, Strasbourg, Toulon et Perpignan.

Air France Europe, à la veille de l'ultimatum

Mardi 25 juin, les syndicats représentant les pilotes d'Air France Europe (ex-Air Inter) et la direction de la compagnie intérieure se sont réunis avant l'ultimatum fixé au 30 juin par Christian Blanc. Le PDG veut aligner les conditions de rémunération des pilotes de l'ex-Air Inter sur celles de leurs homologues d'Air France. En l'absence d'accord au 30 juin, il menace de renoncer à fusionner, au 1er avril 1997, Air France Europe avec les activités européennes d'Air France. Les pilotes soupçonnent M. Blanc de souhaiter une absorption pure et simple de l'ex-Air Inter par Air France.

En février, M. Blanc avait dénoncé l'accord collectif qui régissait depuis 1971 l'activité et la rémunération des pilotes. Cette décision a ouvert une période de quinze mois de négociations, s'achevant le 6 mai 1997, au terme de laquelle la direction a le droit d'imposer ses propres conditions si aucun accord n'a été trouvé d'ici là.

Jean-Marie Messier intronisé président de la Générale des eaux

POUR sa dernière assemblée générale, le 27 juin, Guy Dejouany devrait avoir une ultime satisfaction : poursuivi pour *« corruption active »* dans l'affaire des marchés publics de la Réunion, le PDG de la Générale des eaux bénéficierait d'un non-lieu. Ce dossier, qui a obscurci la dernière année de règne du tout-puissant patron de la compagnie, l'avait amené à précipiter sa succession. En novembre 1994, il désignait Jean-Marie Messier comme dauphin. Jeudi, celui-ci devait être intronisé président.

La passation de pouvoirs se veut sans surprise. M. Messier apprécie peu les coups d'éclat. Avec lui, les décisions semblent suivre une pente naturelle et logique. Derrière cette apparente rondeur, se dissimule un homme de travail, ne laissant rien au hasard, enserrant ses interlocuteurs dans un filet étroit afin de les amener là où il veut.

Pour accéder à une des présidences les plus convoitées, cet homme de trente-neuf ans s'est longuement préparé. Polytechnicien et énarque, il a très vite su s'entourer d'amis, de relations, de protecteurs. Il possède un réseau des plus brillants, associant haute finance internationale, grands corps français, politiques de province et dirigeants de quarante ans.

Tout a commencé en 1982. A sa sortie de l'Ena, M. Messier, jeune inspecteur des finances, rencontre de jeunes énarques qui viennent de fonder l'Association pour l'étude des expériences étrangères. Il les rejoint et part en Grande-Bretagne pour étudier l'expérience thatchérienne. A l'époque, la droite prépare l'alternance et rêve de défaire les nationalisations de 1982. Ambroise Roux, ancien patron toujours influent, Jacques Friedmann, alors chef de service à l'inspection des Finances, puis Edouard Balladur remarquent ce jeune homme brillant.

Lorsque la droite revient au pouvoir en 1986, M. Friedmann conseille à Camille Cabana, ministre chargé des privatisations, de prendre M. Messier comme directeur de cabinet. A vingt-neuf ans, il devient ministre-bis, avant de passer au cabinet de M. Balladur qui a récupéré le portefeuille des privatisations. *« C'est lui qui a imaginé les noyaux durs »* dit un observateur. Discret, il évitera de se trouver mêlé à la polémique sur le verrouillage des groupes privatisés.

Le retour de la gauche sonne la fin de sa carrière ministérielle. Mais M. Messier est alors un homme très demandé : il a su se constituer un solide carnet d'adresses au gré de ses rencontres avec les patrons et les financiers. Il choisit d'aller à la Banque Lazard. Ce *« pantouflage »* fait grincer quelques dents. Il se défend, en jurant qu'il n'interviendra pas sur les entreprises qu'il a privatisées. Il est chargé de gérer le Fonds Partenaires, holding qui regroupe des participations industrielles de la banque. Il conseille aussi des groupes. Il participe ainsi à l'OPA de Schneider sur l'américain Square D en 1991. Ravi, Didier Pineau-Valencienne, PDG du groupe, lui proposera sa succession. Il refuse.

Mais lorsque Guy Dejouany, à l'automne 1994, lui offre la présidence de la Générale des eaux, il se laisse séduire. Introduit dans le groupe depuis 1990, à l'occasion du rachat d'une société américaine, il a pu en mesurer la puissance.

En dix-huit mois, Jean-Marie Messier a conquis le pouvoir à la Générale des eaux sans coup férir. Sa connaissance des dossiers a étonné de nombreux collaborateurs de la compagnie. La reconnaissance a suivi. Sous des dehors affables, le futur président n'en a pas moins mené une reprise en main réelle. Les responsables les plus impliqués dans les « affaires » comme ceux les plus hostiles à son accession au pouvoir ont été éliminés, sans bruit. Aujourd'hui, il touche au but : la présidence. Ayant désormais les mains libres, l'homme pourrait se révéler moins rond qu'il n'y paraît.

Martine Orange

Non-lieu requis en faveur de M. Dejouany

Mis en examen le 24 mai 1995 pour *« corruption active »* par le juge d'instruction de la Réunion Jean-Michel Prêtre (*Le Monde* du 26 mai 1995), Guy Dejouany pourrait obtenir prochainement un non-lieu dans l'affaire de la concession du service des eaux de Saint-Denis (Réunion). Le procureur de la République de cette ville, Bernard Legras, a pris des réquisitions en ce sens, le 11 juin, estimant que *« l'instruction n'a pas démontré la participation personnelle de M. Dejouany à la corruption »*.

Le procureur a en revanche requis le renvoi devant le tribunal correctionnel de deux autres dirigeants de la Générale des eaux, Jean-Dominique Deschamps, directeur général adjoint, et Jean-Pierre Tardieu, responsable du service distribution, ainsi que de plusieurs responsables de filiales de la CGE. Le juge Prêtre a, pour sa part, été nommé sous-préfet de Langres (Haute-Marne) par décret du président de la République, le 29 mai.

La faiblesse de l'innovation pèse sur la croissance de l'industrie française

UNE PRODUCTION FAIBLE, des carnets de commandes décevants, des stocks toujours élevés : *« En ce printemps 1996, aucun signe de reprise générale n'est encore assuré »*, affirme le deuxième rapport sur l'industrie réalisé à la demande du Groupe des fédérations industrielles par Rexecode. Pour l'institut de conjoncture économique proche du patronat, les séquelles du retournement de 1995 sont loin d'être effacées.

L'industrie vit dans l'expectative, désorientée par la situation connue ces derniers mois. *« La reprise de 1994-1995 a été la plus brève de l'après-guerre. Elle a duré cinq trimestres à peine, sans que les effets positifs attendus puissent se manifester »*, note Michel Didier, directeur de Rexecode.

En moyenne annuelle, la croissance de la production industrielle s'est toutefois élevée à 3,3 %, selon une étude de l'Insee sur l'industrie manufacturière en 1995. Mais tout a été acquis au début de l'année. Dès le deuxième trimestre, les entreprises ont commencé à noter un affaiblissement de leurs exportations, principal moteur de leur activité. La dégradation n'a cessé de s'amplifier. *« L'industrie a dû faire face à un retournement aussi brutal que celui du second choc pétrolier en 1979 »*, assure M. Didier.

Les entreprises de toutes tailles, grandes comme petites, ont été touchées. Confrontées à une baisse de la demande, toutes ont adopté le même comportement prudent. Les dépenses ont été freinées, les stocks réduits. Les embauches, qui avaient repris au premier trimestre, souvent sous forme de contrats à durée limitée, ont été arrêtées dès l'automne.

TAUX D'INVESTISSEMENT EN BAISSE

Malgré cela, *« la situation de trésorerie s'est à nouveau dégradée »*, note le rapport. Les entreprises ont eu comme principale préoccupation de poursuivre leur désendettement et de reconstituer leurs fonds propres. En 1995, le taux d'autofinancement a atteint 126 %, contre 65 % en 1970.

Les investissements n'ont enregistré qu'une *« croissance relativement modeste »*. Selon l'Insee, l'industrie a investi en 1995 160 milliards de francs, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 1994 mais une baisse de 27 % par rapport à 1991. Le taux d'investissement (dépenses d'investissement rapportées à la valeur ajoutée) de l'industrie française est désormais inférieur à 12 %, contre 17 % en 1990. Ce mouvement devrait cependant s'inverser, les groupes ne pouvant différer plus longtemps la modernisation de leurs équipements.

A cette faiblesse de l'investissement s'ajoute celle de l'innovation. Chaque année, la France dépense environ 2,5 % de son PIB dans la recherche et le développement. Mais cet effort, lié souvent à de grands programmes publics, *« ne se traduit ni dans les dépôts de brevets ni par une augmentation des parts de marché »*, constate le rapport.

Malgré des excédents commerciaux record (89 milliards de francs en 1995), la France perd des parts de marché *« aussi bien dans des secteurs technologiques comme l'électronique et la pharmacie que dans les biens d'équipement et les transports terrestres »*. Plus inquiétant, les ventes françaises se sont réduites en Asie : elles ne représentent plus que 1,7 % des importations de la région, contre 2,1 % en 1990. De même, la France ne compte que pour 4,2 % dans les achats des pays de l'Est, alors que la part de l'Italie est évaluée à 8,2 % et celle de l'Allemagne à 28,2 %.

Pour regagner le terrain perdu, l'industrie française se doit de créer de nouveaux produits et de nouveaux services. Ce qu'elle n'a pas fait : en 1992, 70 % du chiffre d'affaires des entreprises françaises était réalisé avec des produits inchangés depuis quatre à cinq ans, contre 40 % seulement en Allemagne. *« Il existe une corrélation entre l'innovation et les performances économiques. Il y a un effet d'autoentraînement dans la vigueur industrielle comme il y a un effet d'autoétouffement dans l'enchaînement du déclin industriel »*, affirme M. Didier. *« La perte de compétitivité, une croissance industrielle faible, un essoufflement de l'innovation sont les premiers symptômes d'un cycle pervers »*, conclut-il.

M. O.

Propositions du Groupe des fédérations industrielles

Pour entrer dans *« le cercle vertueux de l'innovation »*, le Groupe des fédérations industrielles (GFI), qui regroupe les fédérations agro-alimentaire, automobile, acier, chimie, électronique, mécanique, métallurgie et textile, propose :

- **Fiscalité** : élargir le crédit d'impôt-recherche pour y inclure l'innovation ; retirer les nouveaux investissements de l'assiette servant au calcul de la taxe professionnelle.
- **Crédits** : transférer des ressources de la recherche publique vers des organismes comme l'Agence nationale de valorisation de la recherche, plus aptes, selon le GFI, à favoriser l'innovation dans les entreprises.
- **Formation** : augmenter le nombre de bourses qui permettent à des chercheurs de mener leurs travaux à la fois à l'université et dans les entreprises ; mettre à la disposition des PME des attachés de recherche, qui pourraient adapter des études extérieures au sein des entreprises.

هكذا في الأصل

Le Monde

ÉPARGNE - PLACEMENTS

L'épargnant a besoin de toujours plus d'informations

Depuis le début des années 1990, la donne en matière d'épargne a totalement changé. La crise de l'immobilier a fait des ravages dans les bilans des établissements financiers et dans le patrimoine des particuliers. La Bourse n'est plus, depuis cinq ans, le placement miracle des années 1980. Les taux d'intérêt à court terme, anormalement élevés, ont fini par refluer et sont aujourd'hui nettement inférieurs à ceux des obligations à long terme. Les contraintes et avantages fiscaux qui conditionnent « l'efficacité » des différents produits de placement ont aussi beaucoup évolué.

Dans le même temps, l'offre de produits d'épargne n'a cessé de se développer. La gestion de son épargne par un particulier en devient un véritable casse-tête. D'autant plus que le droit à l'erreur n'existe plus. Préserver la valeur d'un patrimoine ou dégager des revenus devient indispensable quand le pouvoir d'achat stagne, quand le chômage ne se réduit pas et quand les inquiétudes sont croissantes sur le devenir du système de retraite par répartition.

Obtenir une information fiable sur l'offre de produits de placements, leur avantages, leurs inconvénients et leurs risques apparaît plus que jamais nécessaire. C'est pourquoi, depuis le début de l'année et toute les semaines, dans son édition datée dimanche-lundi, Le Monde s'est efforcé d'apporter à ses lecteurs des informations et des conseils sur les placements et la gestion des finances personnelles. Des préoccupations qui sont celles de la quasi-totalité des Français. Parce que 46 millions d'entre eux détiennent un Livret A des Caisses d'épargne et de La Poste ou un Livret bleu du Crédit mutuel dont le taux a baissé et que 45 % des ménages possèdent un contrat d'assurance-vie dont la fiscalité très favorable pourrait être modifiée.

La parution de ces pages « Placements » va être interrompue au cours des mois de juillet et août et reprendra en septembre. Nous conserverons néanmoins toutes les semaines les chroniques sur l'évolution des marchés financiers. Quant à ce cahier de dix pages, il vise à faire un bilan complet avant la trêve estivale.

Eric Leser

Investir à moyen terme offre le plus d'attraits

Face à la baisse des taux d'intérêt, à la hausse de la fiscalité et aux incertitudes économiques, le particulier doit privilégier les produits financiers faiblement imposés et non pénalisés par d'importants frais de gestion

LES produits de placement proposés aux épargnants n'ont jamais été aussi nombreux, et pourtant la marge de manœuvre de l'investisseur individuel apparaît aujourd'hui bien réduite. Le court terme n'est plus rentable : la baisse générale des taux d'intérêt et la hausse de la fiscalité se conjuguent pour réduire les gains des placements liquides, comme les livrets et les sicav monétaires. A l'opposé, le long terme semble particulièrement incertain. La visibilité manque à la fois sur la rentabilité des placements (variations boursières erratiques, marasme immobilier marqué, poids croissant de la fiscalité) et sur l'évolution des revenus (marché de l'emploi, niveau des retraites).

Entre les deux, l'investissement à moyen terme sans risque pour une période de trois à cinq ans reste toutefois encore assez bien rémunéré à condition de choisir un placement qui ne soit pas pénalisé par des frais trop importants et qui ne soit pas imposé, deux points d'autant plus décisifs quand les rendements sont en baisse.

Pour les épargnants qui privilégient la sécurité comme pour ceux qui seraient prêts à assumer une certaine dose de risque, mais qui restent perplexes devant l'évolution de la Bourse, le plan d'épargne-logement et les contrats d'assurance-vie investis en obligations constituent des solutions d'attente intéressantes car fiscalement exonérées. Et, en cas de nécessité ou de meilleure opportunité, la sortie de ces placements est moins coûteuse qu'on ne le suppose généralement.

Placer aujourd'hui une somme importante tout en la conservant disponible à tout moment n'est plus une opération profitable. Les 10 % annuels nets d'impôt procurés par les sicav monétaires de 1990 à 1993 appartiennent au passé. Sur les douze derniers mois, leur rendement net de frais de gestion a été de 5 % en moyenne, mais, au taux actuel, elles ne rapportent plus que 3,7 % par an. Le rendement des comptes à terme proposés aux guichets des banques n'est pas supérieur. Et même les certificats de dépôt (un million de francs minimum investis trois mois) ne procurent dans le meilleur des cas qu'un taux annuel de 4,10 %. Comme tous ces placements sont, au choix du contribuable, soit imposés avec les autres revenus, soit soumis au prélèvement libératoire de 19,9 %, il est impossible de dépasser 3 % net d'impôt (soit environ 1 % hors inflation).

Les spécialistes conseillent l'achat d'obligations assimilables du Trésor (OAT) à taux variable, rapportant 6 % et sur lesquelles il n'y a pas de risque de perte en capital. Mais les frais d'achat et les droits de garde varient de 1,5 à 2 % de la somme investie pour quelques dizaines de milliers de francs. L'opération ne se justifie donc que pour une durée de deux ans. Malgré la baisse de leur taux de rémunération, passé en mars de 4,5 % à 3,5 % exonérés d'impôt, les traditionnels livret A et livret bleu (avec un plafond de 100 000 francs par adulte et par enfant) et le codevi (30 000 francs par adulte) restent donc le moyen le plus simple et le plus rentable de placer une trésorerie courante (les jeunes de douze à vingt-cinq ans ont droit à 4,75 % pour une épargne de 10 000 francs, et les ménages ne payant pas plus de 4 000 francs d'impôt sur le revenu au même sur les 40 000 francs d'un livret d'épargne populaire).

Une bonne partie des fonds retirés des livrets A et bleu ont été judicieusement réinvestis par leur propriétaires, soit sur un plan d'épargne-logement, soit sur un contrat d'assurance-vie. Le PEL est le prototype du placement sans surprise. Son taux de rémunération est contractuel : cela signifie qu'il reste acquis, une fois que le plan a été ouvert.

Le nouveau souscripteur d'un plan d'épargne-logement obtient à l'issue du plan (avec la prime d'Etat limitée à 10 000 francs) un intérêt annuel de 5,25 % exonéré d'impôts, en échange d'un blocage des fonds pendant un minimum de quatre ans.

Alain Vernot

Lire la suite page II

La Bourse de Paris refait une partie de son retard

Avec une moyenne quotidienne de 5,4 milliards de francs, le volume des transactions a atteint au cours des six premiers mois de 1996 des niveaux records, qui traduisent le regain d'intérêt des investisseurs étrangers pour les valeurs françaises

La Bourse de Paris a renoué depuis six mois avec la hausse. Elle a bénéficié, à l'instar des autres places européennes, de la forte baisse des taux d'intérêt à court terme. Un mouvement qui semble aujourd'hui arrivé à son terme. En tout cas, cette tendance favorable tranche avec les années 1994 et 1995 pendant lesquelles les valeurs françaises avaient respectivement affiché une baisse de 17 % et de 0,49 %. Cette progression s'accompagne en outre de volumes de transactions étoffés qui témoignent du regain d'intérêt pour les valeurs françaises des investisseurs étrangers. La moyenne quotidienne des échanges atteint 5,4 milliards de francs. Cette progression a, par ailleurs, favorisé les introductions en Bourse et les augmentations de capital. Depuis le début de l'année, une vingtaine d'entreprises ont déjà franchi les portes du Palais Brongniart, tous marchés confondus, soit autant que sur le second marché tout au long de l'année 1995. Les autorités boursières estiment que la cote de la Bourse de Paris devrait finalement s'enrichir d'une soixantaine de valeurs en 1996.

LA QUASI-TOTALITÉ des places boursières sont depuis le début de l'année orientées à la hausse. La Bourse de Paris ne fait pas exception, même si cette convergence de performances a des origines bien différentes. En tout cas, en six mois, les valeurs françaises, selon l'indice CAC 40, affichent une progression de + 12 %. Mieux, selon l'indice SBF 250, à base plus large (250 valeurs), la progression est de 16 %. L'indice Midcac, celui des valeurs moyennes, affiche un bilan encore plus flatteur avec une avancée supérieure à 30 %.

Cette tendance n'a pas varié depuis le début de l'année : les volumes de transactions restent élevés, et entre le 1er janvier et le 31 mai les échanges ont progressé de 31,4 % par rapport à la même période de 1995. Depuis six mois, les opérateurs parisiens ont constaté un intérêt croissant des investisseurs étrangers – américains notamment – pour le marché français des actions. Les capitaux échangés sur les valeurs françaises ont atteint 557,3 milliards de francs contre 416,2 milliards de francs en 1995, soit une progression de 33,9 %. De même, de janvier à mai 1995, il s'échangeait quotidiennement 4 milliards de francs sur les actions françaises. Depuis le début de l'année, le chiffre d'affaires quotidien atteint 5,4 milliards de francs. La poursuite de la détente monétaire en Europe a incontestablement favorisé la reprise du marché boursier. Quant aux taux à long terme, après avoir fortement baissé l'an dernier, ils sont restés quasiment inchangés à 6,60 % pour les obligations d'Etat à dix ans. Cette reprise du marché après un cycle baissier historiquement long (1991-1995) – selon certains, le plus long qu'ait connu la place depuis 1960 – a bénéficié aux appels au marché. En cinq mois, ces derniers ont représenté 26,5 milliards de francs, contre 6,6 milliards de francs en 1995.

RUMEURS

Il y a d'abord eu l'augmentation de capital réalisée par AXA le 26 janvier, pour un montant de 5,9 milliards de francs. Et deux émissions d'obligations convertibles : la Lyonnaise des eaux pour 3,5 milliards de francs le 24 janvier et Havas pour 4,2 milliards de francs le 2 février, sans oublier l'opération de privatisation des AGF pour un montant de 7,8 milliards de francs.

On aurait pu croire que des cours sous-évalués auraient donné l'occasion aux raiders potentiels de se lancer dans une vague d'OPA, mais la première opération d'envergure n'est apparue qu'avec l'annonce, lundi 24 juin, du lancement par Auchan d'une OPA sur Docks de France au prix de 1 250 francs par titre. Cela étant, le secteur de la distribution bruit de rumeurs depuis le début de l'année.

Indice CAC 40 de la Bourse de Paris

17 janv. 1991 Début de la guerre du Golfe — 20 sept. 1992 Oui de la France à Maastricht — 6 août 1993 Eclatement du SME — 4 fév. 1994 Krach obligataire — 7 mai 1995 Election Jacques Chirac — 4 déc. 1995 Grèves

2 200 / 2 000 / 1 800 / 1 600 / 1 400

Source : Bloomberg

Au cours des deux derniers mois, les valeurs françaises ont évolué dans une fourchette comprise entre 2 100 et 2 150 points. Elles sont sorties par le bas de cette zone jeudi 20 juin, à la veille de la liquidation mensuelle.

Parmi tous les secteurs d'activité, la distribution, dont la pondération est de 10,54 % dans l'indice SBF 250, affiche la meilleure progression (43 %), avec des scores remarqués comme ceux de Pinault-Printemps-Redoute ou Rexel, qui affichent respectivement des gains de 73 % et 71 %. Depuis le 1er janvier, des valeurs comme Carrefour, Casino, Comptoirs modernes, Guyenne et Gascogne, BHV ou Galeries Lafayette affichent, pour leur part, des progressions comprises entre 40 % et 50 %. L'autre secteur dont les performances sortent de la norme est celui des biens de consommation, avec une progression moyenne de l'ordre de 30 %.

L'amélioration du contexte boursier n'a pas bénéficié qu'au seul règlement mensuel. Le second marché a, lui aussi, connu une activité digne des plus belles années. Une douzaine d'entreprises ont, depuis le 1er janvier, été introduites, représentant des secteurs aussi divers que la lunetterie, l'édition ou les stylos. La capitalisation boursière du second marché représente aujourd'hui 201 milliards de francs, pour une capitalisation boursière totale de 2 882 milliards de francs.

TENDANCE FAVORABLE

Sur le tout jeune nouveau marché, le rythme des introductions est tout aussi soutenu. Depuis son ouverture, le 14 février, sept entreprises ont déjà connu les affres de la première cotation : les plâtres ont été essuyés par Infonie, filiale d'Infogrames, spécialisée dans les réseaux en ligne. Elle a été rejointe par High Co (marketing opérationnel). Joliez-Regol, entreprise spécialisée dans le courtage d'assurances, est entrée en Bourse le 25 avril. Sont arrivées ensuite Proxidis (salons de coiffure), Electronique D2, Picogiga, leader mondial des semiconducteurs d'arséniure de gallium, et Genset, spécialiste français de l'étude du génome et leader mondial de production d'ADN synthétique. Ce sont pratiquement 950 millions de francs qui ont été levés par les entreprises du nouveau marché depuis sa création.

Au mois de mai, le volume de transactions enregistré par société cotée sur le nouveau marché a été de 14,11 millions de francs. A titre de comparaison, le volume de transactions sur le second marché a été, pour le même mois, de 3 438 millions de francs, ce qui, compte tenu du nombre d'entreprises cotées (267 sociétés), fait ressortir une moyenne de 12,87 millions par titre.

Pour les semaines à venir, les analystes de la Banque du Louvre considèrent que la tendance de la Bourse de Paris pourrait rester favorable, même si ceux-ci redoutent une correction à court terme. Ils estiment, par ailleurs, qu'en termes de valorisation l'indice CAC 40 a pris en compte la détente des taux à court terme en France au cours des derniers mois. Un mouvement qui touche à sa fin. Du coup, pour que les actions françaises continuent à s'apprécier, il faudra trouver un autre moteur que la détente des taux d'intérêt. Seule une croissance sensible des résultats, toujours attendue en 1996 par les analystes, pourrait en fait justifier une poursuite de la hausse enregistrée depuis le début de l'année.

François Bostnavaron

Les marchés émergents se reprennent

Les pays en développement représentent le cinquième de la capitalisation boursière mondiale

CARACAS en hausse de 111 %, Budapest de 91,8 %, Moscou de 77,3 %, Istanbul de 69,6 %, Varsovie de 57 % : les performances obtenues depuis le début de l'année par certains marchés boursiers émergents ont de quoi faire rêver. De façon générale, les Bourses des pays en voie de développement se sont particulièrement bien comportées depuis le 1er janvier : + 29,1 % en moyenne (pour les 25 pays recensés dans cette catégorie par l'hebdomadaire *The Economist*), à comparer aux 11,5 % de Wall Street, aux 13,4 % de Tokyo ou aux 11,3 % de Paris. La période de trouble que ces places connaissaient depuis deux ans, à la suite de la crise financière mexicaine (décembre 1994), semble révolue.

La Banque des règlements internationaux (BRI) souligne dans son dernier rapport que *« la crise mexicaine n'a eu qu'un effet passager sur les flux de capitaux internationaux vers les pays en développement »*. En 1995, la quantité de capitaux à destination des pays en développement a même atteint *« un niveau inégalé depuis de nombreuses années »*, ajoute la BRI.

Qualifiées il n'y a pas si longtemps encore d'exotiques, les Bourses émergentes occupent désormais une place majeure dans le paysage financier international. Elles représentent environ le cinquième de la capitalisation boursière mondiale et constituent un outil incontournable pour les gérants de fonds qui cherchent à diversifier et à doper leurs portefeuilles. La vigueur de la croissance économique dans les pays émergents explique à elle seule la très bonne tenue de leurs marchés d'actions. La progression du produit intérieur brut (PIB) de la Corée du Sud devrait atteindre 7,5 % en 1996, celui de la Thaïlande 8 %, de l'Inde 6,2 %.

INSTABILITÉ

L'Asie n'a pas le monopole de la croissance élevée. L'Amérique du Sud n'est pas en reste (+ 9 % au Chili en rythme annuel), ni l'Europe de l'Est (+ 7 % en Pologne en 1995). Ce dynamisme contraste avec la morosité observée dans de nombreux pays industrialisés, notamment en Europe.

Les prochaines années devraient confirmer cette tendance. Selon une étude de la Banque mondiale, le taux de croissance annuel dans les pays industrialisés riches atteindra 2,7 % au cours de la période 1994-2003, contre 4,8 % dans les pays en voie de développement.

Cette situation favorable se traduit par un afflux continu de capitaux étrangers vers les places boursières émergentes : 85 milliards de dollars en 1995, 92 milliards attendus en 1996. Toutefois, le caractère volatil et spéculatif de ces placements a pour effet d'accentuer l'instabilité naturelle de ces marchés, liée à des situations politiques ou sociales souvent confuses (menaces d'invasion de Taïwan, avenir incertain de Hongkong, révolte zapatiste au Mexique). Si elle apparaît comme la contrepartie logique d'importantes plus-values, cette instabilité des cours, accrue par le manque de liquidité des titres, doit inciter tout investisseur professionnel – et plus encore tout particulier – désireux de « jouer » sur les Bourses émergentes à faire preuve d'une prudence extrême.

La session annuelle de l'International Monetary Conference (IMC), qui s'est tenue à Sydney au début du mois, suffirait à renforcer cette prudence. Sa principale conclusion, c'est que le plan de sauvetage exceptionnel mis en place pour le Mexique lors de la crise du peso en 1994-95 ne doit pas laisser penser aux investisseurs dans les pays émergents qu'ils bénéficieront toujours d'un tel filet de sécurité en cas d'accident. *« Dans le cas d'une nouvelle crise de liquidité dans un Etat souverain, les créanciers et les investisseurs courront un risque plus important dans la mesure où la très large protection fournie au Mexique ne sera pas renouvelée »*, a affirmé Jon Corzine, président de la banque d'affaires américaine Goldman Sachs.

Les places étrangères continuent à afficher de très bonnes performances

SUR LEUR LANCÉE de 1995, les places boursières internationales ont continué depuis le début de l'année à enregistrer d'excellentes performances. A la fin du mois de juin, les gains dépassaient les 10 % sur les principales Bourses du monde, à la seule exception de Londres, qui fait du surplace (+ 0,9 %). Sinon, Tokyo, Francfort, Milan, Madrid, Amsterdam et New York affichent depuis le 1er janvier des hausses comprises entre 17 % et 11 %.

Cette homogénéité de performances cache toutefois d'importantes disparités. Les origines des hausses apparaissent même très différentes d'une place à l'autre. A Wall Street, la vigueur de la croissance – qui a été symbolisée par le dynamisme du marché de l'emploi – et l'afflux de liquidités en provenance des *mutual funds* (l'équivalent américain des sicav) ont permis à l'indice Dow Jones de poursuivre son irrésistible ascension et de défier tous ceux qui prédisaient un krach.

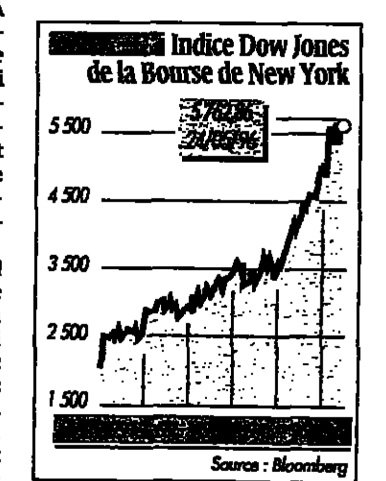
L'indice Dow Jones, le plus vieil indicateur de l'activité boursière aux Etats-Unis et dans le monde, a fêté ses 100 ans dimanche 26 mai dans l'euphorie. Après avoir battu 69 records en 1995, il en a encore 12 à son actif depuis le 1er janvier. Au cours des 19 derniers mois, la hausse du Dow Jones a atteint 57 %, portée par la croissance de l'économie américaine et les performances des entreprises. La crainte de la surchauffe économique et la hausse des taux obligataires n'ont pas encore réellement affecté la Bourse de New York et inquiété les investisseurs.

EUPHORIE AMÉRICAINE

Encouragés par le plein emploi, les ménages continuent à consommer et à préparer leur retraite en plaçant des capitaux considérables à Wall Street. La hausse des actions contribue d'ailleurs par elle-même à alimenter cette euphorie. L'actionnaire américain se sent potentiellement de plus en plus riche. La valeur des actions cotées à Wall Street a augmenté de 2 300 milliards de dollars (11 900 milliards de francs) depuis un an et demi.

Mais de l'avis unanime des experts, le potentiel de gain est aujourd'hui faible. D'ailleurs, la Bourse électronique américaine, le Nasdaq, qui donne le ton au marché depuis des années, subit depuis plusieurs jours une sévère correction à la baisse, sans toutefois créer d'inquiétude démesurée, car les opérateurs et les experts s'y attendaient après les niveaux de cours exagérés atteints depuis le début de l'année.

Au Japon, le climat est bien entendu très différent, et le pays sort tout juste d'une longue période de récession. Les investisseurs ont en tout cas pris bonne note de la reprise de l'économie (le produit intérieur brut a progressé de 12,7 % en rythme annualisé au premier trimestre, son taux le plus élevé depuis vingt-trois ans), comme des bons résultats des entreprises nippones, aidées dans leurs exportations par le repli du yen.



La progression de la Bourse de New York est presque ininterrompue depuis 5 ans. Après une hausse de plus de 33 % en 1995, le Dow Jones a encore gagné 11 % depuis le 1er janvier.

Enfin, en Europe, la hausse des marchés d'actions apparaît davantage liée à la poursuite de la détente monétaire et à la hausse du dollar qu'au contexte économique. Ce qui rend moins optimiste les analystes sur une poursuite de cette tendance favorable au cours des prochains mois. D'abord, parce que le potentiel de baisse des taux à court terme semble quasimment épuisé, et certains évoquent même une possible remontée de ses taux par la Bundesbank avant la fin de l'année. Ensuite, la faiblesse de la croissance devrait signifier pour les entreprises des performances inférieures aux prévisions. A moins que le rebond de l'activité attendu pour l'automne s'apparente à une divine surprise.

E. L.

Investir à moyen terme offre le plus d'attraits

Suite de la page I

Le produit devient donc intéressant même sans utilisation à l'arrivée du droit à un prêt immobilier à taux réduit, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. En cas de clôture anticipée avant deux ans, le rendement annuel tombe à 2,25 %, en cas de sortie entre deux et trois ans à 3,84 % et à partir de la troisième année à 4,50 %. Il suffit donc de conserver son PEL deux ans pour obtenir davantage que le taux du Livret A.

L'alimentation d'un contrat d'assurance-vie investi en obligations (il se reconnaît au fait que l'épargne de l'assuré est exprimée en francs) constitue une autre solution intéressante. L'opération permet de bénéficier de taux obligataires restant élevés – 6,50 % sur dix ans – en toute sécurité et sans être imposé sur ses gains. Un contrat d'assurance-vie contient des titres d'emprunt qui seront conservés jusqu'au remboursement. Les intérêts sont capitalisés et servent à alimenter la réévaluation annuelle de l'épargne qui, une fois annoncée, est définitivement acquise à l'assuré.

Un taux annuel minimum de 3,50 % est garanti mais les performances réelles sont bien supérieures : de l'ordre de 6,50 % à 7,50 % net de frais de gestion en 1995 pour la cinquantaine des meilleurs contrats en francs. En cas de remontée des taux d'intérêt sur les marchés financiers, il n'y pas de baisse du capital attribué à l'assuré, à la différence d'une sicav obligataire dont le cours reflète immédiatement les variations de taux. Ces revenus sont capitalisés en franchise d'impôt, à condition que l'assuré ne mette pas fin au contrat avant huit ans. Dans la pratique, cette règle fiscale signifie que tous les épargnants qui ont souscrit à la fin des années 80 peuvent aujourd'hui investir sur leur contrat sans contrainte de durée de placement des sommes qui seront rémunérées en franchise d'impôt à un taux d'environ 7 % en 1996, pour les contrats les mieux gérés. Compte tenu de frais d'entrée assez élevés, l'opération n'est rentable que pour une durée dépassant deux à trois ans.

Il est sans doute plus judicieux de tabler davantage sur le succès boursier de certaines sociétés que sur l'ensemble de la cote

Certes, des rumeurs circulent régulièrement sur une remise en cause du statut fiscal très privilégié de l'assurance-vie. Mais l'exonération de droits de succession sur le capital transmis – autre privilège de l'assurance-vie – paraît pour l'instant davantage dans le collimateur des pouvoirs publics que la non-imposition des revenus du capital.

Une troisième catégorie de produits peut intéresser l'investisseur désireux d'effectuer un placement d'attente : les fonds garantissant un rendement sur une période donnée et ceux proposant la restitution du capital investi augmenté d'un certain pourcentage de la hausse des actions.

Compte tenu de leurs frais, des pénalités pour sortie anticipée et de leur fiscalité défavorable puisque les revenus qu'ils distribuent sont imposés, les fonds à revenus garantis ne brillent pas d'un éclat particulier. Les fonds à capital garanti peuvent en revanche intéresser les épargnants qui souhaitent miser sur les actions tout en disposant d'un parachute en cas de baisse des cours. Quelle que soit l'évolution du marché des actions, le souscripteur est en effet certain de récupérer au moins son capital initial dans quelques années (en général environ quatre ans).

Mais ces produits souffrent d'un triple handicap. Le premier, inhérent à la période, est la faiblesse des taux d'intérêt à moyen terme. Du fait de cette faible rémunération, l'argent placé sans risque pour reconstituer le capital à l'échéance doit représenter une part plus importante de la mise initiale. Le solde de l'investissement permettant de jouer une progression des actions s'en trouve réduit. Le souscripteur bénéficie seulement aujourd'hui d'une petite moitié de la progression de l'indice en cas d'évolution favorable du marché boursier.

Un autre point faible des fonds à capital garanti tient à la sur-représentation dans l'indice CAC 40 du secteur financier, sinistré par l'immobilier. Compte tenu de l'état de l'économie, il est sans doute plus judicieux de tabler davantage sur le succès boursier de certaines sociétés que sur l'ensemble de la cote.

Alain Vernot

Les Français continuent de plébisciter l'assurance-vie

Le secteur attire les deux tiers de l'épargne nouvelle, mais il est menacé par les fonds de pension

Toujours plébiscitée par les Français, l'assurance-vie a absorbé en 1995 plus de 60 % des nouveaux placements financiers des ménages. Un rythme qui ne semble pas s'être démenti en 1996, avec une augmentation des cotisations de 27,8 % au premier trimestre (133 milliards de francs). Pourtant, après plusieurs années de croissance euphorique, ce secteur phare entre dans une période de plus grande incertitude.

« ALLEGRO ma non troppo. » La métaphore musicale choisie par Denis Kessler, président de la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances), lors de la présentation du rapport annuel 1995 de l'assurance, résume parfaitement la situation du marché de l'assurance-vie. Avec 359,1 milliards de francs de chiffre d'affaires réalisé l'an dernier (soit une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente) et des rendements qui devraient avoisiner les 7 %, l'assurance-vie affiche en effet toujours une belle santé.

« L'assurance-vie représente la réponse la plus adaptée au sentiment d'incertitude des ménages qui lui confient près des deux tiers de leur (nouvelle) épargne financière », se félicite Denis Kessler. Aujourd'hui, 45 % des ménages possèdent un contrat d'assurance-vie (cette proportion dépasse 50 % pour les travailleurs non salariés). Les contrats en francs assortis d'un rendement garanti minimum et investis essentiellement en obligations continuent, avec 88 % de part de marché, de l'emporter haut la main face aux formules plus risquées à multisupports qui progressent néanmoins de 10 %.

RUPTURE

L'année 1995 avait pourtant bien mal commencé. La flambée des taux courts et la concurrence féroce des comptes à terme sur cette période s'étaient en effet traduites par une croissance d'à peine 3 % du chiffre d'affaires de l'assurance-vie au premier semestre. Mais un excellent second semestre a compensé ce mauvais départ. Il n'en demeure pas moins que l'année 1995 marque une rupture par rapport aux rythmes exceptionnels de croissance que connaît l'assurance-vie depuis la fin des années 80. En onze ans, le montant des cotisations en francs a été multiplié par 11, ce qui correspond à un taux de progression moyen de 28 % par an. Et, en 1994, avec 323,5 milliards de francs de chiffre d'affaires l'assurance-vie était encore en hausse de plus de 24 %.

« La montée des taux d'intérêt réels associée à la baisse de l'inflation, la modification des comportements d'épargne des ménages qui se sont tournés vers des placements de plus long terme et l'inquiétude croissante des Français vis-à-vis des systèmes de retraites sont autant d'éléments qui ont contribué au succès de l'assurance-vie », rappelle-t-on au GAP (Groupement des assurances de personnes). Sans oublier la fiscalité, puisque non seulement les sommes épargnées sur un contrat d'assurance-vie sont exonérées d'impôts au bout de huit ans de détention. Mais qu'en plus, en cas de décès du souscripteur, le bénéficiaire désigné (parent proche ou non) échappe à tout droit de succession sur les sommes transmises (sous réserve que l'assuré fût âgé de moins de 70 ans au moment de la souscription du contrat).

Mais la donne est en train de changer. Tout d'abord, comme on le souligne au GAP, *« l'effet de rattrapage s'estompe »*. Ce n'est pas tout. En limitant aux seules personnes dont l'impôt sur le revenu n'excède pas 7 000 francs par an l'avantage fiscal sur les versements dont bénéficiait jusqu'à l'année dernière l'ensemble des souscripteurs (réduction d'impôts représentant 25 % des sommes investies dans la limite de 1 000 F par foyer fiscal plus 250 F par enfant à charge), l'administration a sérieusement ébranlé la réputation fiscale de l'assurance-vie. Et même si, dans les faits, cela ne concerne qu'un assuré sur deux, l'impact psychologique ne s'est pas fait attendre. Au premier trimestre 1996, les nouvelles souscriptions ont enregistré une baisse de 10 %. Ce que masque la hausse record de 28 % affichée par l'ensemble du secteur sur cette même période, due pour l'essentiel à des transferts d'argent sur d'anciens contrats.

« Beaucoup d'épargnants, désorientés par la baisse des taux sur les livrets bancaires et par la suppression du seuil de session de 50 000 francs sur les sicav de capitalisation, ont retiré les fonds qu'ils pouvaient avoir investis dans ces supports pour les transférer massivement sur les contrats d'assurance-vie qu'ils détenaient déjà », explique un spécialiste. Le gonflement du chiffre d'affaires de l'assurance-vie en ce début d'année reste donc avant tout conjoncturel et devrait se résorber. *« Nous tablons désormais sur des rythmes de croissance annuelle de 10 % pour les exercices à venir »*, précise-t-on au GAP. Ce qui demeure d'ailleurs tout à fait honorable. Reste à savoir si ces anticipations se réaliseront, surtout si l'administration fiscale décide de supprimer certains avantages.

Autre inconnue enfin, les fonds de pension. Souvent agité, toujours repoussé, le projet de mise en place de ces système de retraite par capitalisation pourrait finalement être discuté à l'Assemblée l'automne prochain. Quoique appelée de ses vœux par l'ensemble des assureurs – à l'instar de nombreux chefs d'entreprise, ils voient là un palliatif possible à la crise des régimes collectifs de retraites –, la mise en place des fonds de pension risque, à terme, d'avoir des répercussions sur l'activité de l'assurance-vie, qui se trouverait alors concurrencée sur le terrain de l'épargne retraite.

Laurence Delain

Incertitudes sur les avantages fiscaux

La menace de l'administration fiscale continue de planer sur l'assurance-vie. L'exonération des droits de mutation est notamment *dans la ligne de mire du récent rapport* sur la réforme des prélèvements obligatoires, dirigé par Dominique de la Martinière. Et rien ne permet d'augurer à l'heure actuelle de l'avenir du régime fiscal de l'assurance-vie. A cette incertitude vient s'ajouter la question maintes fois soulevée ces temps dernier de la solvabilité des sociétés d'assurances. Le cas de la compagnie d'assurance Prévoyance Sociale Vie *(filiale d'une société belge) qui s'est retrouvée dans l'incapacité* d'honorer ses engagements fait figure d'exception. Mais elle inquiète, même si l'ensemble des sociétés d'assurances affichent en 1995 une marge de solvabilité de 9,7 % (le minimum requis est de 4 %).

Le Livret A n'a plus la cote

La baisse de la rémunération du petit carnet rouge a provoqué une décollecte de 73 milliards en cinq mois

LE COUP DE TONNERRE a éclaté le 30 janvier avec l'annonce par Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, de la baisse d'un point du Livret A. A partir du 1er mars 1996, le produit d'épargne préféré des Français – 46 millions d'entre eux en possèdent un – allait voir sa rémunération passer de 4,5 % à 3,5 %. Elle était inchangée depuis 1986 lorsque Edouard Balladur l'avait réduite de 6 % à 4,5 %. Objectif officiel du gouvernement : relancer la consommation.

Le débat sur l'opportunité de toucher au symbole de l'épargne populaire couvait depuis l'amorce, en juillet 1995, d'une décrue des taux d'intérêt. En première ligne en faveur de la baisse : les banques commerciales. Un de leurs chevaux *de bataille est le privilège dont bé*néficient les Caisses d'épargne et La Poste, qui détiennent le monopole de la distribution de ce produit défiscalisé. Faute d'obtenir l'accès au Livret A, elles avaient entamé, dès le début de l'année, un bras de fer avec Jean Arthuis, en conditionnant une baisse de leur taux de base (TBB) à un geste du gouvernement sur le petit livret rouge.

RETRAITS MASSIFS

Compte tenu de l'érosion des marges de la profession, il serait suicidaire de baisser le taux de base bancaire sans contrepartie, disaient les patrons de banques, car *« le Livret A pèse sur l'ensemble des produits d'épargne et sur le coût de nos ressources. Il est donc urgent de le baisser »*. Ce discours, relayé par un certain nombre d'hommes politiques, a fait mouche malgré les avertissements de Philippe Lagayette, directeur général de la Caisse des dépôts, qui préconisait une baisse d'un demi-point seulement pour ne pas mettre en danger le financement du logement social.

La réponse ne s'est pas fait attendre : dans les quinze jours qui ont suivi l'annonce des mesures gouvernementales, on a assisté à des retraits massifs de la part des épargnants (11 milliards de francs). Une tendance qui ne s'est pas démentie : le montant des fonds retirés a atteint 24 milliards de francs en février, selon les chiffres du ministère des finances. En cinq mois, la baisse du rendement du Livret A, l'arrivée du Livret Jeune (dont la rémunération est de 4,75 %) et l'élargissement des conditions d'accès au Livret d'épargne populaire (LEP) aux personnes payant moins de 4000 francs d'impôts (contre 1 860 francs précédemment) ont provoqué des retraits de quelque 73 milliards de francs. Compte tenu de la collecte positive de 11 milliards de francs, ce sont 62 milliards qui sont allés se placer majoritairement sur d'autres produits plus rémunérateurs, dont l'assurance-vie. Sur la même période de l'an dernier, la décollecte avait été de seulement 8 milliards, et, sur la totalité de l'année 1995, les dépôts sur ce placement avaient finalement dépassé les retraits de 15 milliards de francs.

UN SIGNAL INQUIÉTANT

La Poste et le réseau de l'Ecureuil ont collecté 30 milliards de francs *sur les LEP et un montant comparable* sur les plans d'épargne–logement. Le Livret Jeune a pour sa part connu un vif succès : 6,5 millions de livrets ont été ouverts depuis sa date de mise en circulation, en mai, pour une récolte d'environ 15 milliards de francs. Enfin, les contrats d'assurance-vie ont vu leurs cotisations progresser de près de 30 % au premier trimestre tandis que les sicav ont recueilli 10,8 milliards de francs de nouvelles souscriptions en cinq mois. *« Ce niveau de décollecte est substantiel mais pas encore inquiétant. Il faudra cependant que le mouvement de retrait s'arrête »*, a estimé M. Lagayette en publiant ces chiffres.

La proposition de la Commission des finances du Sénat de fixer chaque année les taux de l'épargne administrée (Livret A, Codevi, Livret Bleu et épargne-logement notamment), dans un environnement de baisse généralisée des taux, n'est pas incongrue. Elle évitera le tollé qui a accompagné la baisse de rémunération du Livret A. Il n'est pas sûr que cela favorisera pour autant la consommation. Les experts craignent que la publication des mauvaises statistiques de croissance au deuxième trimestre (le produit intérieur brut pourrait avoir stagné après avoir gagné 1,2 % au premier trimestre) et l'annonce de coupes budgétaires sans précédent en 1997 ne favorisent le développement de l'épargne de précaution. La nette dégradation du moral des ménages au mois de *mai est jugée à cet égard comme* un signal inquiétant.

Babette Stern

L'épargne-retraite est à la mode

SOUVENT annoncée, réclamée par les uns, vilipendée par les autres et toujours repoussée par les gouvernements, la création de fonds de pension, c'est-à-dire d'un système de retraites par capitalisation, devrait finalement être discutée à l'Assemblée nationale à l'automne. Les experts sont aujourd'hui presque unanimes pour affirmer que le système de retraites par répartition (les cotisations des salariés financent directement les pensions des ayants droit) se trouve sérieusement compromis. Le nombre de cotisants diminue et celui des allocataires augmente, notamment parce qu'ils vivent de plus en plus longtemps.

Du coup, la retraite par capitalisation, en complément de la répartition, devient mathématiquement indispensable. Un discours que les assureurs tiennent, non sans arrière-pensées commerciales, depuis longtemps. Ils vendent d'ailleurs depuis des années des produits déjà dédiés à la retraite. Il s'agit notamment des plans d'épargne-retraite d'entreprise (épargne salariale) et plus encore de l'assurance-vie, qui doit notamment son succès à son rôle « d'ersatz » de fonds de pension. Avec des rendements réels (hors inflation) qui s'échelonnent entre 4,5 % et 6 %, l'assurance-vie est aujourd'hui le placement le plus rémunérateur. Il s'agit aussi d'un placement à long terme puisqu'il faut bloquer son épargne pendant au moins huit ans pour bénéficier des avantages fiscaux. Si justement la fiscalité de l'assurance-vie ne change pas, notamment avec la création de fonds de pension, elle conservera tout son attrait en vue d'un complément de retraite.

Les actions dans une optique de plus long terme encore (15-20 ans) constituent sans doute le placement le plus avantageux, surtout si elles se trouvent au sein d'un PEA (plan d'épargne en actions) qui permet de gérer un portefeuille en toute impunité fiscale (dans la limite de 600 000 francs par personne).

Il ne faut pas négliger, non plus, les obligations qui offrent un rendement supérieur en moyenne de 5 % à l'inflation. Mais il faut les conserver jusqu'à l'échéance pour éviter de s'exposer aux risques de variation des taux.

E. L.

Les fonds de pension anglo-saxons sont puissants mais pas infaillibles

***OBJET** d'un débat à la fois lanci*nant et passionnel en France, les fonds de pension sont d'ores et déjà une réalité dans la plupart des pays occidentaux. En juillet 1995, Jean Gandois, président du CNPF, constatait même que *« tout pays moderne qui veut financer son économie doit avoir des fonds de pension. La France est le seul pays développé à ne pas avoir de fonds de pension »*.

Si la retraite par capitalisation s'impose peu à peu, ce n'est pourtant pas sans accrocs. Chacun se souvient de *« l'affaire Maxwell »*. Cinq ans après les faits – le détournement par le magnat britannique de l'équivalent de 4 milliards de francs français pour renflouer ses sociétés en difficulté –, la Grande-Bretagne ne s'est toujours pas totalement remise de ce traumatisme. L'année 1996 constitue à cet égard une phase de transition puisque la nouvelle loi sur les pensions votée en 1995 s'appliquera à partir d'avril 1997. Outre la création d'un nouvel organisme de contrôle aux pouvoirs étendus, l'*Occupationnal Pensions Regulatory Authority*, la loi obligera les fonds à provisionner leurs engagements à 100 %. Ce renforcement des garanties incitera-t-il les Britanniques à faire à nouveau confiance aux fonds de pension ?

Comme l'a montré François Charpentier, dans son ouvrage *Retraites et fonds de pension* (Editions Economica), le nombre de salariés britanniques adhérents à un fonds de pension a tendance à diminuer. Après un pic de 12,2 millions de salariés concernés en 1967, moins de 11 millions le sont aujourd'hui, soit 48 % de la population active, une diminution qui s'explique par la concurrence des plans individuels d'épargne-retraite. Néanmoins, les réserves accumulées sont très importantes puisqu'elles atteignaient, en 1993, 350 milliards de livres (2 800 milliards de francs), soit environ 60 % du produit national brut.

QUATRE ÉVOLUTIONS

Aux Etats-Unis, la puissance des 900 000 fonds de pension n'est plus à démontrer. Fin 1994, les actifs qu'ils géraient se montaient à plus de 4 500 milliards de dollars (22 500 milliards de francs). Selon François Charpentier, *« les fonds de pension américains sont affectés depuis une vingtaine d'années par quatre évolutions majeures : un transfert massif des plans à prestations définies vers des plans à cotisations définies, un mouvement vers des placements à revenus variables, une internationalisation de ces placements et une tendance à leur faire jouer un rôle actif dans la gestion des entreprises »*.

Les Français, qui commencent à découvrir que les fonds de pension américains possèdent une part considérable du capital d'Elf, de Pechiney ou de la BNP, ne sont vraisemblablement pas au bout de leurs surprises : les fonds américains, qui détenaient 100 milliards de dollars de titres étrangers en 1991 et 240 milliards fin 1995, pourraient en détenir plus de 380 milliards fin 1996. Un montant supérieur au budget de la France !

Cette puissance ne les met pourtant pas à l'abri de toute difficulté. C'est ainsi qu'en 1993, rapporte François Charpentier, l'addition des cinquante déficits les plus importants atteignait 71 milliards de dollars. Pour faire face à ce type de situation, un fonds commun, auquel chaque fonds doit cotiser, a été mis en place, mais ce Pension Benefit Guaranty Corporate, qui, dans les faits, n'assure que 85 000 fonds sur 900 000, pourrait afficher à son tour un déficit de près de 18 milliards de dollars en 2001.

Fort de ces expériences et sans doute aussi de leurs limites, Loïk Le Floch-Prigent, au titre de l'association Europe et Entreprises (150 entreprises) qu'il préside, a estimé fin mai que les entreprises européennes devaient promouvoir des fonds de pension à caractère collectif, gérés paritairement, et prévoyant une sortie en rente.

Frédéric Lemaître

Les sicav actions affichent de loin les meilleures performances depuis janvier 1996

Les gains atteignent 16,39 % à la fin du mois de mai, approchant les 40 % en rythme annuel

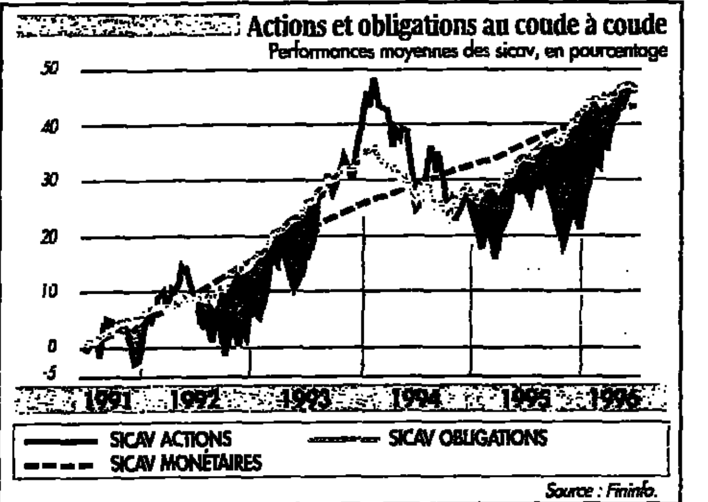
Cela fait plusieurs années que les sicav actions, notamment investies en valeurs françaises, réalisent des performances médiocres. Depuis le début de l'année pourtant, elles bénéficient de la reprise de la Bourse de Paris et des hausses toujours sensibles de la plupart des grandes Bourses internationales. Mais les épargnants français n'ont pas pour autant changé leurs habitudes, et continuent à bouder les actions.

LES SICAV ACTIONS ont dégagé, depuis le 1er janvier, de très belles performances. Selon les calculs établis par le cabinet d'informations financières Fininfo, leurs *gains s'établissaient, en moyenne,* à 16,39 % à la fin du mois de mai, ce qui représente un rythme annuel de 38,31 %. Sauf renversement de tendance – toujours possible – au second semestre, le cru 1996 s'annonce donc bien meilleur que celui de 1995, année où cette catégorie de placements n'avait enregistré qu'une hausse symbolique de 0,36 %.

Mieux, les sicav actions font mieux, depuis le début de l'année, *que leurs rivales traditionnelles.* Elles devancent, dans l'ordre, les sicav diversifiées (+ 12,18 % en cinq mois et + 28,47 % en rythme annuel), les sicav obligataires (+ 3,19 % et + 7,47 %) et les sicav monétaires (+ 1,68 % et + 3,93 %). Une telle hiérarchie de placements, logique au regard de la théorie financière selon laquelle la *rémunération doit être proportionnelle* au risque encouru, n'avait pas été observée depuis plusieurs années.

La forte détente monétaire observée en France à partir du mois d'octobre, les tensions sur les taux d'intérêt à long terme américains qui se sont propagées jusqu'en Europe et les signes de rebond de la croissance expliquent ce bouleversement dans le palmarès. Celui-ci n'a toutefois pas modifié les habitudes des ménages français. Les sicav actions ont ainsi subi une décollecte de 0,34 milliard de francs au mois de mai tandis que les sicav monétaires, malgré leurs gains dérisoires, recevaient 11,92 milliards de francs de nouvelles souscriptions au cours de la même période.

Tous les marchés internationaux d'actions – si l'on excepte la Bourse de Londres – se sont bien comportés depuis le début de l'année. La convergence des performances constitue un phénomène nouveau, les gains étant compris entre 10,34 % (Bourse de Bruxelles) et 15,89 % (Bourse de Madrid).



Depuis cinq ans, les sicav investies en actions et en obligations affichent des performances comparables, légèrement supérieures à celles des sicav monétaires.

DISPARITÉS

Cette homogonéité cache toutefois d'importantes disparités. Les moteurs de hausse apparaissent très différents d'une place à l'autre. A Wall Street, la vigueur de la croissance – qui a été symbolisée par le dynamisme du marché de l'emploi – et l'afflux de liquidités en provenance des *mutual funds* (l'équivalent américain des sicav) ont permis à l'indice Dow Jones de poursuivre son irrésistible ascension.

Au Japon, les investisseurs ont pris bonne note de la reprise de l'économie (le produit intérieur brut a progressé de 12,7 % en rythme annualisé au premier trimestre, son taux le plus élevé depuis vingt-trois ans), comme des bons résultats des entreprises nippones, aidées dans leurs exportations par le repli du yen.

En Europe, la hausse des marchés d'actions apparaît davantage liée à la poursuite de la détente monétaire et à la hausse du dollar qu'au contexte économique. Au mois d'avril, la Bundesbank a abaissé d'un demi-point ses deux principaux taux directeurs tandis que la Banque de France a ramené à 3,70 % le taux de ses appels d'offres, ce qui représente son plus bas niveau depuis vingt-cinq ans. Cette décrue des taux d'intérêt à court terme a permis de compenser la révision à la baisse des perspectives de croissance. Le gouvernement français compte sur une progression du produit intérieur brut (PIB) limitée à 1,3 % en 1996 alors qu'il avait misé, dans son projet de loi de finances, sur une hausse de 2,8 %.

Malgré ces chiffres médiocres, les économistes font preuve d'un certain optimisme. Ils s'accordent à dire que le point bas, en termes d'activité, a été dépassé et que la croissance devrait enregistrer un solide rebond en 1997. Selon eux, la hausse du PIB pourrait frôler la barre des 3 % l'année prochaine, ce qui semble justifier les anticipations actuelles haussières des investisseurs. De façon plus spécifique, enfin, la Bourse de Paris a *bénéficié de la recomposition* en cours du paysage industriel et bancaire français.

MISE EN GARDE

Les sicav actions françaises ont dégagé, depuis le 1er janvier, une performance de 17,23 %, soit un rythme supérieur à celle des sicav actions Europe (16,32 %) et des sicav actions Asie-Pacifique (10,43 %). Seules les sicav actions Amérique font mieux avec + 20,29 % de progression, grâce au mouvement de hausse du dollar qui a permis d'ajouter des gains de change aux gains en capital.

Les analystes de la banque du Louvre estiment que l'indice CAC 40 dispose encore d'un potentiel d'appréciation important, qui pourrait le hisser jusqu'à 2 300 points dans un an. *« La croissance des résultats attendue en 1996 pourrait venir alimenter le mouvement de hausse enregistré depuis le début de l'année »*, expliquent-ils. Ils mettent en garde toutefois contre tout optimisme excessif. *« Le consensus prévoit aujourd'hui un rebond de l'ordre de 20 % qui peut sembler trop optimiste étant donné les perspectives de croissance du PIB. Dans ces conditions, les mouvements de révision à la baisse des résultats 1996 enregistrés depuis le début de l'année pourraient se poursuivre ».*

Pierre-Antoine Delhommais

Déception pour les sicav obligataires

LES SICAV OBLIGATAIRES *ont eu, depuis* le début de l'année, un comportement plutôt décevant. Leurs gains, à la fin du mois de mai, s'établissaient, selon le cabinet d'informations financières Fininfo, à 3,19 %, soit 7,47 % en *rythme annuel. Pour mémoire*, leur performance en 1995 s'était élevée à 11,79 %.

Cette baisse est liée à la forte remontée des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis, qui a perturbé l'évolution des marchés obligataires européens. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans américain est remonté de 5,95 % à plus de 7 %, ce qui représente une dépréciation de près de 15 % de la valeur des titres.

Les investisseurs ont accueilli avec inquiétude l'annonce de nombreuses créations d'emplois aux Etats-Unis, estimant qu'un tel dynamisme du marché du travail favorisera les revendications salariales et finira par provoquer l'apparition de tensions inflationnistes. Stephen Roach, économiste à la banque américaine Morgan Stanley, prévoit que le rythme d'inflation atteindra 4 % aux Etats-Unis à la fin *de l'année et que les rendements à trente ans* se situeront à cette date à 8 %.

Le décalage conjoncturel entre les deux continents (tendance à la surchauffe outre-Atlantique, morosité en Europe) a permis aux marchés obligataires européens de résister – au moins en partie – à la chute de leurs homo*logues américains. Le rendement de l'emprunt* d'Etat français à dix ans se situait, lundi 24 juin, exactement au même niveau que le 1er janvier (6,60 %). Les obligations françaises ont également bénéficié de la poursuite de la détente *monétaire, qui a incité les investisseurs profes*sionnels à se tourner vers les placements à long terme, nettement plus rémunérateurs (3 % environ) que les titres à court terme.

ABONDANCE D'ÉPARGNE LONGUE

De façon plus spécifique, les emprunts d'Etat français se sont appréciés, en termes relatifs, par rapport aux titres allemands. L'écart de rendements à long terme entre la France et l'Allemagne, qui se situait à 0,60 % en début d'année, est revenu à 0 % dès le mois de mai. Ce mouvement a été rendu possible par la cla*rification de la politique économique du gou*vernement, mais surtout par l'abondance d'épargne longue en France, qui a permis de compenser le départ des investisseurs étrangers (100 milliards de francs de ventes nettes au premier trimestre). Les contrats d'assurance-vie ont ainsi collecté 133 milliards de francs au *cours des trois premiers mois de l'année.*

Les économistes espèrent qu'en dépit de la reprise économique escomptée en Europe pour les prochains mois, les taux d'intérêt à long terme vont se détendre, grâce à la maîtrise *de l'inflation et à la politique de réduction des* déficits publics. Les spécialistes de la Caisse des dépôts et consignations prévoient que les rendements des emprunts français à dix ans se situeront à 6,05 % à la fin de l'année. Si tel était le cas, les détenteurs de parts de sicav obligataires verraient la rémunération de leur placement progresser sensiblement, grâce à une appréciation en capital de leur portefeuille. Aujourd'hui, toutefois, peu de ménages semblent miser sur ce scénario : au mois de mai, la décollecte a atteint 1 milliard de francs sur les sicav obligataires.

P.-A. D.

Résistance des sicav monétaires

NI LA MODIFICATION de la fiscalité, à leur désavantage, ni la baisse des taux d'intérêt à court terme n'ont eu raison de l'engouement des Français pour les sicav monétaires. Leur encours s'établis*sait, à la fin du mois de mai, selon* les statistiques établies par le cabinet d'informations financières Fininfo, à 993,53 milliards de francs, soit deux fois plus que les sicav *obligataires (444,4 milliards) et cinq* fois plus que les sicav actions (183,9 milliards). Au cours du seul mois de mai, les sicav monétaires ont collecté 11,92 milliards de francs.

Ce mouvement a de quoi surprendre lorsqu'on connaît leurs performances : + 1,68 % fin mai, soit 3,93 % en équivalent annuel. En 1995, elles avaient affiché une hausse de 6,02 %.

Cette baisse de rentabilité a pour origine la détente spectaculaire des taux d'intérêt à court terme observée en France depuis la fin du mois d'octobre. Depuis cette date, les échéances à trois mois ont reculé de près de 4 %. L'appréciation du franc face au deutschemark, rendue possible par la clarification de la politique économique du gouvernement, a permis à la Banque de *France de ramener à 3,60 %, jeudi* 6 juin, le taux de ses appels d'offres.

La poursuite de la détente monétaire en Allemagne a conforté ce mouvement. La Bundesbank a an*noncé, jeudi 18 avril, une baisse* d'un demi-point de ses taux directeurs, afin d'aider l'économie allemande à sortir de la récession. Son taux d'escompte a été ramené à *2,5 %, son plus bas niveau histo*rique.

INERTIE

Les sicav monétaires offrent désormais une rémunération nette d'impôt inférieure à celle du livret A de la caisse d'épargne (3,5 %), dont le taux a été abaissé d'un point à la fin du mois de janvier. Compte tenu de la légère remontée de l'inflation (2,4 % sur un an), les sicav monétaires présentent un rendement réel inférieur à 1 % ! Deux pistes sont avancées pour expliquer la réticence des ménages à changer leurs habitudes d'épargne et pour comprendre la confiance *qu'ils continuent à accorder aux si*cav monétaires.

La première est que les Français n'ont pas encore pris la mesure exacte de la nouvelle donne des ré*munérations. Cette inertie est aisé*ment compréhensible. Au cours des cinq dernières années, ils ont été habitués à ce que les sicav monétaires soient plus rentables que les *sicav actions. Sur cette période*, les premières ont rapporté 44,06 %, contre 35,97 % pour les secondes. Selon cette interprétation, toutefois, le maintien durable de taux d'intérêt à court terme à un bas niveau finira par avoir raison de la fidélité des ménages vis-à-vis des sicav monétaires.

Deuxième piste : les Français n'ignorent rien de la nouvelle échelle des performances, mais ils estiment que les sicav monétaires, parce qu'elles représentent le seul placement à offrir un tel degré de sécurité et de liquidité, conservent de solides atouts. La baisse des taux d'intérêt ne remet pas en cause leur *mission première, celle de rémuné*rer au meilleur rendement possible une trésorerie courante.

Elles pourraient également bénéficier maintenant d'un renverse*ment de tendance monétaire* en Europe. De nombreux économistes estiment en effet que le cycle de détente des taux d'intérêt à court terme, observé depuis quatre ans *sur le Vieux Continent, a pris fin.* En raison de la reprise économique en Allemagne, la Bundesbank n'a plus guère de raisons de réduire le taux de ses prises en pension, fixé à 3,30 %. Au contraire, elle pourrait choisir de procéder à un resserrement progressif de sa politique monétaire pour prévenir tout risque de tensions inflationnistes.

P.-A. D.

FININFO

Sicav actions France

Performance moyenne sur un an : 20,21 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
ETOILE SM	CDT NORD	1	38,61	4016,23
FRANCE FUTUR	BGP	2	37,05	106,56
AGF INVEST	AGF	3	36,04	179,30
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	4	35,83	709,21
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	PARIBAS	5	35,00	2010,98
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (C)	AXA	6	33,82	130,10
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D)	AXA	7	33,81	128,05
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	8	33,61	19253,88
OBJECTIF DYNAMIQUE	LAZARD	9	33,16	19083,64
OUEST ACTIONS REGIONS	CIO	10	31,58	244,54
SAINT-HONORE PME	CF ROTHS	11	31,54	727,79
STATE STREET ACT. MIDCAC (D)	STATE ST	12	31,28	1022,30
STATE STREET ACT. MIDCAC (C)	STATE ST	12	31,28	1022,30
FRANCE EXPANSION (D)	OBC	14	30,85	1314,72
ACTIONS AGF		17	28,90	1668,09
FRANCE GAN	GAN	18	28,07	15972,27
UNI-REGIONS	CNCA	19	27,59	1617,82
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	20	27,46	1460,26
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	21	27,45	1404,14
CM MID-ACTIONS FRANCE	CDT MUTU	22	27,10	127,18
NATIO OPPORTUNITES	BNP	23	26,61	162,83
SELECTION AVENIR	CCF	24	26,31	2287,38
SG FRANCE OPPORTUNITES (C)	SG	25	26,10	1683,64
SG FRANCE OPPORTUNITES (D)	SG	26	26,10	1623,59
MARIANNE	BGP	27	24,97	407,03
INVESCO ACTIONS FRANCAISES	INVESCO	28	24,83	182,52
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	29	23,54	388,51
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	30	23,54	360,25
MDM FRANCE	MDMASSUR	31	23,53	181,47
SLIVAFRANCE	CL	32	23,03	952,09
HERVET FRANCE	HERVET	33	22,92	448,80
ACTIONS AGRO-ALIMENT. (C)	CCBP	34	22,67	1551,45
ACTIONS AGRO-ALIMENT. (D)	CCBP	35	22,67	1455,66
AXA VALEURS	AXA	36	22,41	161,57
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	37	22,25	10586,11
REGECROISSANCE	FIMAGEST	38	22,06	13955,28
OBJECTIF FRANCE 2000	LAZARD	39	21,88	13042,02
PARFRANCE (C)	PARIBAS	40	21,44	895,89
PARFRANCE (D)	PARIBAS	41	21,43	870,60
GROUPAMA CROISSANCE	GROUPAMA	42	21,36	863,01
ACTIONS AXA		46	20,63	856,78
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	47	20,52	1131,26
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	48	20,47	1295,32
PARIS INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	49	20,00	1142,94
PARIS INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	50	20,00	1120,84
MERCURE ACTIONS FRANCE	CCR	51	19,91	1305,87
OPTIMAVALOR	CDT NORD	52	19,72	300.48
NORWICH FRANCE	NORWICH	53	19,39	127,39
FRUCTIFRANCE (D)	CCBP	54	19,39	223,15
FRUCTIFRANCE (C)	CCBP	55	19,38	243,42
FRANCIC	CIC PARI	56	19,33	560,78
CDC MEDIANES	CDC GEST	57	19,28	1203,75
PYRAMIDES OPPORTUNITES (C)	VERNES	58	19,11	820,82
PYRAMIDES OPPORTUNITES (D)	VERNES	59	19,10	776,95
FRANCE AVENIR	BRED	60	18,90	152,57
UNION FRANCE	CIC BUE	61	18,85	1373,77
MOBI-FRANCE	CPRGESTI	62	18,65	12903,37
REGE OPPORTUNITES	FIMAGEST	63	18,63	12476,92
FRANCE CROISSANCE	CDC GEST	64	18,26	1006,56
OFIMACTION	OFIVALMO	65	18,17	12951,46
PARTNER FRANCE	LA MONDI	66	18,14	1079,46
REGEFRANCE	FIMAGEST	67	18,07	15916,33
PLACEMENT A	SMC	68	18,03	1749,62
ATLAS FRANCE (C)	ATLAS	69	17,83	117,34
ATLAS FRANCE (D)	ATLAS	70	17,83	117,05
SICAV 5000	CL	71	17,80	568,14
PASQUIER FRANCE	BIMP	72	17,71	56843,34
ABF FRANCE REFERENCE	ABF	73	17,35	1134,75
ATOUT FUTUR (C)	CNCA	74	17,22	596,99
ATOUT FUTUR (D)	CNCA	75	17,22	569,47
ATHENA INVESTISSEMENT	ATHENA B	76	17,20	329,95
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	77	17,15	947,84
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	78	17,15	830,60
NATIO VALEURS	BNP	79	16,97	1034,76
SELECTION VALEURS FRANCAISES	CCF	80	16,60	228,93
LAFFITTE FRANCE (C)	BARCLAYS	81	16,56	354,88
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	82	16,56	341,39
FONCIER VALEURS	CFF	83	16,10	505,23
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	84	15,88	276,02
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	85	15,87	283,79
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	86	15,62	1281,76
UAP ACTIONS FRANCE	UAP	87	15,52	632,19
ACTIONS EGIDERN		89	15,44	9787,83
INDOSUEZ FRANCE PLUS	INDOSUEZ	90	15,42	601,53
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	91	15,28	1215,69
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	92	15,28	1181,17
INDICIA	CNCA	93	15,14	1248,07
SOGENFRANCE (D)	SG	94	15,11	1363,36
SOGENFRANCE (C)	SG	95	15,11	1477,28
ODDO INDICE FRANCE	ODDO	96	15,08	1505,27
COLBERT FRANCE	NATWEST	97	14,86	77,13
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C)	BFCE	98	14,83	1241,74
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D)	BFCE	99	14,83	1203,81
HAUSSMANN INDEX FRANCE	WORMS	100	14,67	12646,47
CARDIVAL	CARDIF	101	14,47	384,06
ELAN INDEX FRANCE	ROTHSCHI	102	14,38	16108,02
CM EPARGNE INDUSTRIE (D)	CDT MUTU	103	14,29	97,62
FIMA-INDICE PREMIERE	FIMAGEST	104	14,22	15302,71
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTU	105	14,20	101,71
AGF OPTI INDEX	AGF	106	14,17	1270,87
UAP-INDICE FRANCE	UAP	107	13,43	1210,99
ACTIP INDICE 40	BIP	108	13,29	15016,89
FRANCE INDEX SICAV	PARIBAS	109	13,23	120,75
NATIO PERSPECTIVES	BNP	110	13,22	1231,87
ELANCIEL	SOGEPOST	111	13,20	131,23
ERINDEX FRANCE	CCCC	112	13,09	10305,58
FICAC 40	CDC GEST	113	13,07	11225,69
PLACEMENTS INSTITUTIONNELS	NSM	114	13,01	36851,71
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	115	12,98	435,61
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	116	12,98	421,18
PLENITUDE	SOGEPOST	117	12,97	155,83
ECUREUIL ACTIONS FUTUR	ECUREUIL	118	12,83	209,18
NATIO FRANCE INDEX	BNP	119	12,79	1109,32
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	CDC	120	12,30	628,78
FRANCE 40	CORTAL	121	12,07	203,45
ZURICH ACTIONS PLUS	ZURICH	122	11,58	1293,00
SUD VALEURS	LB.	123	11,48	110,21
ECUREUIL INVESTISSEMENTS	ECUREUIL	124	10,86	170,34

Sicav actions Europe

Performance moyenne sur un an : 16,07 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
EURO PME	CF ROTHS	1	28,40	677,61
EUROPE MID-CAP	PARIBAS	2	26,72	1296,93
SANPAOLO MEDITERRANEA	SANPAOLO	3	23,48	1413,38
RENAISSANCE EUROPE	COMGEST	4	21,87	1823,20
EURO-GAN	GAN	5	21,23	9715,99
HAUSSMANN EUROPE	WORMS	6	21,20	3816,26

FININFO

Sicav actions Europe

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
EURASUD	CDC GEST	7	21,18	1272,24
AXA EUROPE ACTIONS (D)	AXA	8	20,71	275,34
AXA EUROPE ACTIONS (C)	AXA	8	20,71	275,34
EURODYN	CNCA	10	20,18	1788,22
ATLAS VALEUROPE (C)	ATLAS	11	18,48	214,75
ATLAS VALEUROPE (D)	ATLAS	11	18,48	214,75
NOUVELLE EUROPE	CF ROTHS	13	18,34	793,11
MDM EUROPE	MDMASSUR	14	17,88	169,04
EURACTIVE	CDC GEST	15	17,64	1502,12
CNP ASSUR-VALEURS	CNP	16	16,64	691,33
OFIMAVALEUROPE	OFIVALMO	17	15,68	450,47
EUROPE INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	18	15,52	1358,55
EUROPE INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	19	15,52	1366,34
ALLEMAGNE OPPORTUNITE	DEUTSCHB	20	15,45	14564,25
OBJECTIF VALEURS EUROPEENNES	LAZARD	21	15,05	12993,76
SELECTION EURAVENIR	CCF	22	14,89	1300,12
PARTNER EUROPE	LA MONDI	23	14,62	513,99
EURINDICE GESTION	CDC GEST	24	13,77	14940,43
UAP ACTIONS SELECTIONNEES	UAP	25	13,46	685,69
NORDEN	VERNES	26	12,99	5690,44
EUROCIC LEADERS	CIC PARI	27	12,91	1464,19
LAFFITTE EUROPE	BARCLAYS	28	12,86	295,76
VALCOMEX ACTIONS EUROPE	BFCE	29	12,86	1177,38
JUPITER	BGP	30	12,80	1486,25
EURANORD	CIC BUE	31	12,67	663,70
INDOSUEZ EUROPE (D)	INDOSUEZ	32	12,20	116,13
INDOSUEZ EUROPE (C)	INDOSUEZ	33	12,20	119,45
STATE STREET ACTIONS EUROPE	STATE ST	34	12,17	1346,28
SELECTION EUROPE	CCF	35	11,50	113,33
MOBI-EUROPE	CPRGESTI	36	11,50	1341,78
CROISSANCE BRITANNIA	EPARGNE	37	11,22	1062,45
ATLAS ALLEMAGNE (C)	ATLAS	38	9,90	14146,82
ATLAS ALLEMAGNE (D)	ATLAS	39	9,90	14025,89
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	40	8,04	115352,93

Sicav actions Amérique

Performance moyenne sur un an : 15,36 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
ATOUT AMERIQUE	CNCA	1	21,48	140,24
QUANTAMERICA	PARIBAS	2	20,07	301,16
NOUVEAU MONDE	BGP	3	18,37	1036,24
STATE STREET AMERIQUE LATINE	STATE ST	4	17,86	729,74
PARTNER ALENA	LA MONDI	5	16,66	15107,18
SELECTION AMERIQUE	CCF	6	16,47	145,06
CIC AMERIQUE LATINE	BG CIC	7	16,44	920,27
SOGEAMERICA	SG	8	16,29	1353,85
USA INDICE GESTION	CDC GEST	9	15,86	1319,25
PHENIX USA	PHENIX	10	15,60	6240,99
AMERI-GAN	GAN	11	13,93	10222,88
LAFFITTE AMERIQUE	BARCLAYS	12	13,70	279,41
INDOSUEZ AMERIQUE	INDOSUEZ	13	12,16	355,10
UNION AMERIQUE	CIC BUE	14	11,45	1499,44
ELAN USA	ROTHSCHI	15	10,12	1760,94
STATE STREET ACTIONS ETATS-UNIS	STATE ST	16	9,26	1482,97

Sicav actions Asie

Performance moyenne sur un an : 9,50 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
ATLAS INDE	ATLAS	1	25,94	9129,18
PLACEMENTS CHINE	NSM	2	16,51	929,22
ATLAS CHINE	ATLAS	3	15,17	8483,89
ASIE 2000	CF ROTHS	4	14,64	701,54
SOGEPACIFIC	SG	5	14,36	1054,11
PARTNER CHINE	LA MONDI	6	13,51	7817,31
TOKYO INDEX PLUS SICAV	CCF	7	13,09	1408,66
FRANCE PACIFIQUE	CDC GEST	8	13,07	1535,46
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	9	12,37	287,89
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	10	12,37	312,14
STATE STREET ACTIVE ASIE	STATE ST	11	12,08	1551,55
JAPINDEX	PARIBAS	12	11,90	18590,00
SAINT-HONORE PACIFIQUE	CF ROTHS	13	11,63	778,81
EURO-ORIENT	CIC BUE	14	10,70	1588,31
PARTNER TIGRE	LA MONDI	15	10,68	18337,04
SELECTION PACIFIQUE	CCF	16	10,32	85,50
SOLEIL LEVANT	ROTHSCHI	17	9,87	1050,17
ATOUT ASIE	CNCA	18	9,49	102,89
ATLAS TIGRE III	ATLAS	19	9,22	870,04
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	20	8,90	111,45
YAMA INDEX	YAMAGEST	21	8,68	8906,14
PHENIX JAPON	PHENIX	22	8,19	6413,10
INVESCO ACTIONS JAPON	INVESCO	23	8,09	85,52
JAPON INDICE GESTION	CDC GEST	24	7,85	9603,33
JAPACIC	CIC BUE	25	7,84	186,17
STATE STREET ACTIONS JAPON	STATE ST	26	7,57	1413,12
CORAIL	BGP	27	7,29	464,82
NRG-JAPON	NOMURA F	28	7,04	14881,30
LIBER JAPON	ODDO	29	6,94	12730,91
NIPPON-GAN	GAN	30	6,94	8665,50
ATLAS TIGRE II (C)	ATLAS	31	6,85	886,36
ATLAS TIGRE II (D)	ATLAS	31	6,85	886,36
PARTNER JAPON	LA MONDI	33	5,84	9458,77
JAPAQUANT SICAV	PARIBAS	34	5,59	17293,00
ASIE INNOVATIONS	IB JAPAN	35	5,37	1074,68
LAFFITTE TOKYO	BARCLAYS	36	4,20	252,55
INDOSUEZ UNIJAPON	INDOSUEZ	37	2,01	1178,86
AURORE	BGP	38	1,57	429,56
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	39	-0,06	1797,05

Sicav actions internationales

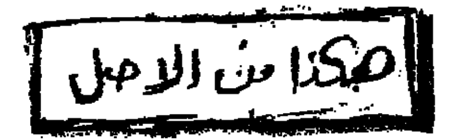
Performance moyenne sur un an : 14,90 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SG	1	33,91	1277,82
SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SG	1	33,91	1277,82
SELECTION SANTE	CCF	3	26,62	2210,86
SBS EMERGING VALOR	SBS GEST	4	21,93	964,45
OBJECTIF CONSOMMATION	LAZARD	5	21,90	13829,82
MAGELLAN	COMGEST	6	21,47	23504,51
ECOCIC	CIC PARI	7	20,51	1423,92
UNIGESTION	SANPAOLO	8	19,56	1687,00
SAINT-HONORE MARCHES EMERGENTS	CF ROTHS	9	19,48	606,11
STATE STREET EMERGING MARKETS	STATE ST	10	19,08	1588,03
DYNAMICO	BQ EUROF	11	18,65	1645,95
AXA NPI (C)	AXA	12	18,29	124,96
AXA NPI (D)	AXA	12	18,29	124,96
ATOUT EMERGENT	CNCA	14	18,21	960,26
EXTENTIEL	SG	15	17,14	1249,76
AMPLITUDE MONDE (D)	SOGEPOST	16	16,82	781,92
AMPLITUDE MONDE (C)	SOGEPOST	17	16,82	802,65
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	18	16,76	785,37
MULTIACTIONS (C)	MULTIFON	19	16,61	7453,61
MULTIACTIONS (D)	MULTIFON	20	16,61	7410,54
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	21	16,03	788,61
CROISSANCE PLUS	EPARGNE	22	15,82	882,12
ACTIONS ATHENA B		25	14,83	1556,40
ACTIONS CNCA		29	13,10	184,49
MORGAN INTERNATIONAL	JP MORGA	30	13,02	858,79
ROCHEFORT DIVERSIFIE (D)	VERNES	31	12,94	582,94
ROCHEFORT DIVERSIFIE (C)	VERNES	31	12,94	582,94
AXA CROISSANCE	AXA	33	12,92	1011,57
HERVET VALEURS	HERVET	34	12,69	745,66
ACTIONS AGF		37	12,48	1043,36
SI EST	AXA	38	12,30	1226,23
MDM VALEURS	MDMASSUR	39	12,26	415,82
TRANSCONTINENTS	BRED	40	12,12	122,52
SI ?INTER	CL	41	11,83	591,71
AXA INVESTISSEMENTS	AXA	42	11,64	116,09
INDOSUEZ ALPHA (C)	INDOSUEZ	43	11,29	62699,78
INDOSUEZ ALPHA (D)	INDOSUEZ	44	11,25	58918,38
STATE STREET ACTIONS MONDE	STATE ST	45	11,18	1083,51
NATIO EPARGNE CROISSANCE	BNP	46	11,08	2300,21
REGEMONDE	FIMAGEST	47	11,02	2864,15
INVESCO ACTIONS GLOBALES	INVESCO	48	10,58	115,08
ORBIVAL	CARDIF	49	10,58	1427,36
CHEVRILLON PHILIPPE CI	CHEVRILL	50	10,38	1562,00
ACTIONS NATWEST		53	8,82	1048,32
UAP INVESTISSEMENTS	UAP	54	7,86	454,25
PARTNER AUTOROUTES DE L'INFO	LA MONDI	55	7,83	1003,25
ECOFIMONDIAL	ECOFI FI	56	6,85	1102,01
EURASSUR	BQ EUROF	57	6,01	152,44

Sicav diversifiées internationales

Performance moyenne sur un an : 11,58 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	1	37,38	1546,02
PARAMERIQUE	PARIBAS	2	24,23	1000,25
ORSAY STRATEGIES	ORSAY	3	23,88	12400,92
BIOSPHERE	CYRIL FI	4	22,27	1584,63
PLACEMENT NORD	SMC	5	21,16	1252,89
ALLIANCE	VIA BANQ	6	21,01	12085,17
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	7	20,82	1073,75
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	8	20,55	1489,38
FINARVAL	COURCOUX	9	20,12	1930,68
VIA INVESTISSEMENT	VIA BANQ	10	19,04	525,52
DEMACHY CROISSANCE	DEMACHY	11	18,33	593,18
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	12	18,17	1288,21
PAREUROPE	PARIBAS	13	17,01	1411,14
FRANCE JAPAQUANT SICAV	PARIBAS	14	16,79	502,61
TECHNO-GAN	GAN	15	16,20	7939,98
ATHENA VALEURS	ATHENA B	16	15,95	233,41
STRATEGIE INTERNATIONALE	ATHENA B	17	15,92	465,50
EPARGNE UNIE	CNCA	18	15,62	165,60
CAPITAL-VALEURS	PALUEL	19	14,70	471,85
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	20	14,30	240,02
C.I.P.E.C.	CIPEC	21	14,23	1214,34
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	22	14,16	396,03
PROVENCE EUROPE	HOTTINGU	23	14,07	1138,29
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	24	13,26	1560,85
ATLAS MAROC	ATLAS	25	13,09	10873,78
VENDOME PATRIMOINE SICAV	CHEUVREU	26	12,77	187,07
SOGEVAR	SG	27	12,69	1282,20
CAPITAL-DR.INTERNATIONAL	PALUEL	28	12,58	1169,64
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	29	11,95	179,66
VICTOIRE PATRIMOINE	VICTOIRE	30	11,70	221,01
VIVAX (D)	GESTOR	31	11,67	954,66
ELAN CLUB	ROTHSCHI	32	11,43	62191,49
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNA	33	11,36	8632,48
NATWEST CROISSANCE (C)	NATWEST	34	11,12	108,90
NATWEST CROISSANCE (D)	NATWEST	35	11,12	103,04
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	36	11,02	1385,29
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	37	11,02	1336,87
VICTOIRE SIRIUS	ABEILLE	38	11,00	1257063,84
ELAN CONCERTO	ROTHSCHI	39	10,93	49440,56
SLIVAM	CL	40	10,77	468,96
VICTOIRE	VICTOIRE	41	10,74	1313,46
STE FRA D'EPARGNE ET DE RETR.	ABEILLE	42	10,48	115,26
PREPAR CROISSANCE	BRED	43	10,47	154,47
CICAMONDE	CIC PARI	44	10,42	1266,46
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	45	10,35	4503,26
WINTERTHUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	46	10,24	256,98
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	47	10,15	543,30
BETELGEUSE	ABEILLE	48	9,91	112,29
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	49	9,90	1122,75
HORIZON	ECUREUIL	50	9,88	1668,89
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	51	9,88	907,17
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	PARIBAS	52	9,83	223,48
GESTION ASSOCIATIONS	PARIBAS	53	9,82	231,10
NATIO PATRIMOINE	BNP	54	9,61	1486,28
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC GEST	55	9,44	847,42
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	56	9,36	13379,06
LAFFITTE EXPANSION	BARCLAYS	57	9,34	290,92
PARIBAS CROISSANCE	PARIBAS	58	9,19	742,52
GESTION MOBILIERE	NSM	59	9,16	585,73
ABF STRATEDIS	ABF	60	9,14	134559,42
ACTIONS BQ EUROF		64	7,84	1138,72
ACTIONS LEGAL FR		65	7,77	921,08
EGEVAL (C)	BRED	66	7,21	145,21





Sicav diversifiées internationales

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
GEVAL (D)	BRED	67	7,20	139,61
REPARVAL	BRED	68	7,15	1101,46
SELECTION MONDIALE	CCF	69	7,12	377,46
TOILE PATRIMOINE EQUILIBRE (C)	CDT NORD	70	6,11	108,94
TOILE PATRIMOINE EQUILIBRE (D)	CDT NORD	71	6,10	108,74
AFFITTE JAPON	BARCLAYS	72	4,51	370,85
AINT-HONORE INDICES CLIQUET	CF ROTHS	73	4,21	288,50
LARTE VALEURS	BFCE	74	4,12	974288,50
PTIGEST-BMM STRATEGIE INT (C)	OPTIGEST	75	3,51	1580,35
PTIGEST-BMM STRATEGIE INT (D)	OPTIGEST	76	3,51	1589,30
EUMI LONG TERME (C)	CDT MUTU	77	3,10	8271,55
EUMI LONG TERME (D)	CDT MUTU	78	3,09	7983,00
TALANTE GESTION	CDC GEST	79	2,98	1160914,83
RANCE ISRAEL CROISSANCE	ABEILLE	80	2,53	774,96
ERCORS	CDC GEST	81	2,26	114303,97
RSAY ARBITRAGE	ORSAY	82	0,55	16788,84

Sicav diversifiées immobilières et foncières

Performance moyenne sur un an : 8,31 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
ONSERVATEUR UNISIC	CONSERVA	1	15,59	420,43
ONCIERE SELECTION	DEMACHY	2	13,60	3587,34
BJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	3	12,85	11233,07
RUCTIMMO	CCBP	4	11,78	30,66
LACEMENT IMMOBILIER	SMC	5	11,67	106,48
ROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	6	11,31	537,00
ONVERTIMMO	SG	7	10,79	362,32
GFIMO	AGF	8	9,94	512,28
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	9	9,88	107,00
NP ASSUR PIERRE	CNP	10	9,08	522,00
APITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	11	8,83	557,26
REALVALOR	SG	12	8,82	817,33
ONCIER INVESTISSEMENT	CFF	13	8,64	890,29
RANCIC PIERRE	CIC PARI	14	8,51	114,88
UNI-FONCIER	CNCA	15	8,49	1222,62
NDOSUEZ SICAVIMMO (C)	INDOSUEZ	16	8,33	761,72
NDOSUEZ SICAVIMMO (D)	INDOSUEZ	17	8,33	603,83
NATIO IMMOBILIER	BNP	18	8,24	1201,90
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	19	7,34	988,57
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	20	7,33	912,56
GESTION IMMOBILIER INTE. (C).	INDOSUEZ	21	7,18	664,33
GESTION IMMOBILIER INTE. (D).	INDOSUEZ	22	7,17	478,55
ONCIVAL	BRED	23	7,04	286,09
AGF FONCIER	AGF	24	6,51	83,06
LAFFITTE IMMOBILIERE (C)	BARCLAYS	25	5,97	193,71
LAFFITTE IMMOBILIERE (D)	BARCLAYS	26	5,97	171,15
UAP AEDIFICANDI	UAP	27	5,82	444,98
ONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	28	5,32	577,75
ONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	29	5,30	468,29
ZURICH ACTIONS PIERRE	ZURICH	30	4,61	1057,06
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	31	3,65	9760,67
ALIZES PIERRE	CDT MUTU	32	2,10	988,62

Sicav diversifiées convertibles

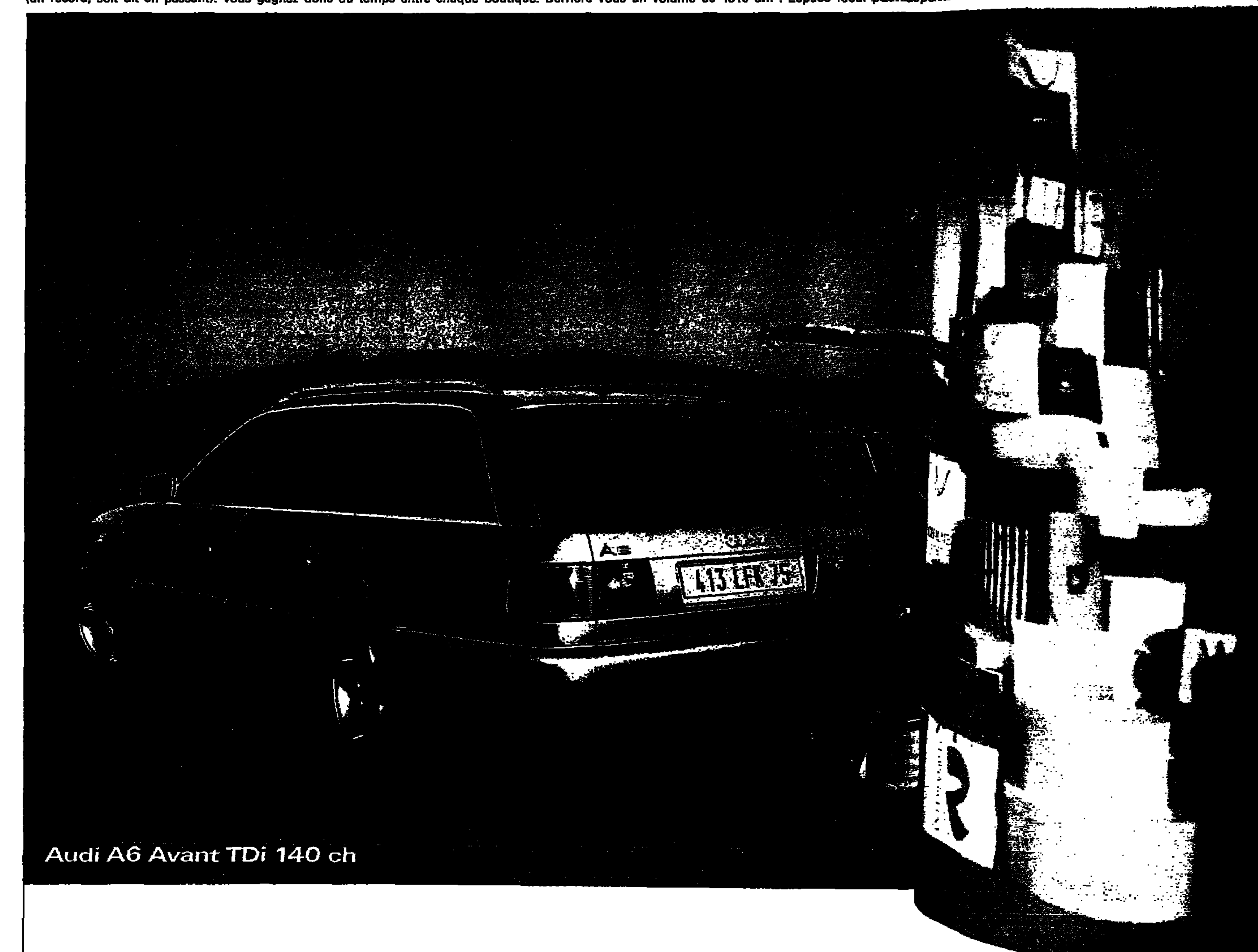
Performance moyenne sur un an : 7,33 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
BJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	1	13,46	21391,15
IEZE	CNCA	2	10,90	1841,77
INEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	3	10,03	1551,11
PASQUIER CONVERTIBLES (D)	BIMP	4	9,11	11650,68
PASQUIER CONVERTIBLES (C)	BIMP	4	9,11	11650,68
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	6	8,67	1150,65
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	7	8,60	646,21
CONVERTICIC	CIC PARI	8	7,98	350,22
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	9	7,73	1035,53
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	10	7,73	1097,23
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	11	7,39	1200,29
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	12	6,82	18914,05
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	13	6,82	19304,73
NRG-CONVERTIBLES	NOMURA F	14	6,22	10342,14
CONVERTIBLES MONDE (D)	VERNES	15	5,58	13237,67
CONVERTIBLES MONDE (C)	VERNES	16	5,58	14344,21
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C).	VERNES	17	4,77	12048,32
PYRAMIDES CONVERTIBLES (D)	VERNES	18	4,77	11054,27
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	19	4,59	17355,16
YAMA C.B ASIA	YAMAGEST	20	4,08	10227,31
PROVENCE CONVERTIBLES	HOTTINGU	21	4,01	11476,99

Sicav monétaires

Performance moyenne sur un an : 1,79 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
ECUREUIL EXPANSION	ECUREUIL	1	2,22	79782,48
DB COURT TERME	DEUTSCHB	2	2,19	15661,91
ATLAS COURT TERME	ATLAS	3	2,15	15135,36
DEMACHY +	DEMACHY	4	2,15	1933,89
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	5	2,13	18421,95
JJ CENTRE	CFCM CEN	6	2,08	337468,75
MONDIALE PROTEOL CT	LA MONDI	7	2,08	719711,42
BFT SECURITE 2	BFT	8	2,07	1823,13
PLACEMENTS MONETAIRE	NSM	9	2,06	1079421,13
BARCLAYS INSTITUTIONS	BARCLAYS	10	2,05	735314,47
UNION PLUS	CIC BUE	11	2,05	175541,42
FINORD PLUS	CDT NORD	12	2,04	905196,45
CYRIL PLUS	CYRIL FI	13	2,04	878,03
ARBITRAGES SECURITE	BQ TRANS	14	2,04	17228,50
AGF SECURITE	AGF	15	2,04	11162,27
ALFI TIOP	ALFI GES	16	2,03	88876,31
IENA PERFORMANCE 3	BFT	17	2,03	11962,87
BIP CAP 3 MOIS	BIP	18	2,03	1999,34
DIADEME COURT TERME	L.B.	19	2,03	1052927,97
EPARGNE ASSOCIATIONS	PARIBAS	20	2,03	24795,81
PHENIX SECURITE (C)	PHENIX	21	2,02	7820,62
PHENIX SECURITE (D)	PHENIX	22	2,02	7359,92
EFI-PERFORMANCE	CCCC	23	2,02	1981,23
ABSOLU VEGA	VEGA FIN	24	2,02	11532,52
AGF MONETAIRE	AGF	25	2,02	1024,23
BTP TRESORERIE	B BTP	26	2,01	44994,19
MIDLAND PROTECTION	MIDLAND	27	2,01	17967,46
SOPRANE J	BACOT	28	2,01	45853,53
CPR MOBITERME	CPRGESTI	29	2,01	18907,97
SEQUIN	BGP	30	2,01	44456,35
SBS FRANCE TRESORERIE	SBS VF	31	2,01	337,42
SURVAL	CARDIF	32	2,00	81328,03
MONE-TIOP	PARIBAS	33	2,00	530227,28
FIMASECURITE (C)	FIMAGEST	34	2,00	1221,49
AXA COURT TERME (C)	AXA	35	2,00	10524,02
AXA COURT TERME (D)	AXA	35	2,00	10524,02
FIMASECURITE (D)	FIMAGEST	37	2,00	1100,05
CITI-MONETAIRE PLUS	CITIBANK	38	1,99	106093,49
NATWEST JOUR	NATWEST	39	1,99	1707,83
BARCLAYS MONELAFFITTE (D)	BARCLAYS	40	1,99	224832,51
BARCLAYS MONELAFFITTE (C)	BARCLAYS	41	1,99	237222,23
NATWEST INSTITUTIONNELS	NATWEST	42	1,99	543169,25
BFT SECURITE PREMIERE	BFT	43	1,98	1719,21
GP CASH	SMC	44	1,98	143203,83
INDOSUEZ EUROPIBOR	INDOSUEZ	45	1,98	94456,80
PRIMACIC	CIC PARI	46	1,98	1220166,98
TCN PREMIERE	MASSONAU	47	1,98	1760,91
MONEPRIME	PARIBAS	48	1,98	152780,60
SAINT-HONORE PREMIERE	CF ROTHS	49	1,98	14520,03
FINORD COURT TERME INSTIT.	CDT NORD	50	1,97	41108,98
FIMATRESORERIE	FIMAGEST	51	1,97	17830,95
ECOFI-CASH	ECOFI FI	52	1,97	267667,71
MULTIVAL (C)	MULTIFON	53	1,97	19565,79
MULTIVAL (D)	MULTIFON	53	1,97	19565,79
INDUSTRIE FSE COURT TERME	BIF	55	1,97	1944,57
CPR CASH	CPRGESTI	56	1,97	94736,17
BOREAL	CDC GEST	57	1,96	8141,24
EUROBANK COURT TERME 1RE.	EUROBANK	58	1,96	11517,86
MIDLAND TRESORERIE	MIDLAND	59	1,96	88837,69
BIP COURT TERME	BIP	60	1,96	113971,01
CENTRALE MONETAIRE	CCR	61	1,96	23936,72
DB CASH	DEUTSCHB	62	1,95	16178,40
FIMAGARANTIE	FIMAGEST	63	1,95	18421,22
DIADEME JOUR	L.B.	64	1,95	3146024,39
ARCADE	BIMP	65	1,95	1496256,96
CPR MONETAIRE	CPRGESTI	66	1,95	16239,04
PARTNER REGULARITE	LA MONDI	67	1,95	884,67
LOCALYS PREMIERE	CLF BANQ	68	1,95	51353,00
JJ PLACEMENT	NATWEST	69	1,95	18829,32
GESTION INVESTICOURT	INDOSUEZ	70	1,94	18251,10
OPTION SECURITE	BRED	71	1,94	186677,80
ELAN COURT TERME	ROTHSCHI	72	1,94	19453,52
MAXI PLUS SECURITE (C)	CCCC	73	1,94	29200,20
ACTI-COURT TERME	BBL FRAN	74	1,94	309297,95
VEGA SECURITE	VEGA FIN	75	1,94	17514,33
VALCOMEX SECURITE JOUR	BFCE	76	1,94	181519,01
CDC ARBITRAGES	CDC GEST	77	1,94	102803,08
OUESTAR TRESORERIE	CFCM LOI	78	1,94	129416,08
ABF-MJ	ABF	79	1,94	1775,23
STATERE	BGP	80	1,93	20731,90
ANTIGONE TRESORERIE	BNP	81	1,93	855749,00
CHASE TRESORERIE	CHASE	82	1,93	15524,92
TRESORICIC	CIC PARI	83	1,93	171788,45
MONEVALOR (C)	SG	84	1,92	53837,98
MONEVALOR (D)	SG	85	1,92	49424,54
CREDIT MARITIME PERFORMANCE (D)	CDT MARI	86	1,92	25863,63
CREDIT MARITIME PERFORMANCE (C)	CDT MARI	86	1,92	25863,63
FONSICAV	CDC TRES	88	1,92	19011,89
VALUNION	CIC BUE	89	1,92	48127,18
BTP MONECOURT	B BTP	90	1,92	18848,95
GENERALI TRESORERIE	GENERALI	91	1,92	14966,66
SAINT-HONORE SECURITE	CF ROTHS	92	1,91	189897,41
PLACEMENTS TRESORERIE	NSM	93	1,90	1319122,70
NATIO COURT TERME 2	BNP	94	1,90	373443,00
PARIBAS ASSOCIATIONS PREMIERE	PARIBAS	95	1,89	53754,62
SELECTION MONETAIRE	CCF	96	1,89	456000,31
PENSION TMP -3/32	GEREROPC	97	1,89	848469,46
ECUREUIL MONEPREMIERE	ECUREUIL	98	1,89	10970,37
LION M.F.	CL	99	1,89	726669,17
ORSAY JOUR	ORSAY	100	1,89	1837,82
MORGAN COURT TERME	JP MORGA	101	1,88	24761,25
FONCIER COURT TERME	CFF	102	1,88	4790,62
GESTION 365 (C)	CDT CENT	103	1,88	52008,55
GESTION 365 (D)	CDT CENT	104	1,88	47268,34
NATIO COURT TERME	BNP	105	1,88	13746,21
ABF TRESORERIE	ABF	106	1,88	1099510,53
SANPAOLO INSTITUTIONS	SANPAOLO	107	1,88	10477,97
LIBERCOURT	ODDO	108	1,87	91282,21
SOGENAL COURT TERME (C)	SOGENAL	109	1,87	9276,70
SOGENAL COURT TERME (D)	SOGENAL	110	1,87	8799,75
MONETAIRES DEMACHY		113	1,87	221524,96
HLM MONETAIRE	CDC TRES	114	1,87	18259,73
GESTION PIBOR	INDOSUEZ	115	1,86	19311,93
ENTREPRISE COURT TERME	PARIBAS	116	1,86	311816,62
VALCOMEX TRESORERIE PLUS	BFCE	117	1,86	173277,38
SANS COUPON	BQ EUROF	118	1,86	1688,59
OBLISECURITE-SICAV (C)	CDC TRES	119	1,86	5643,68
UNION SECURITE	CIC BUE	120	1,86	250733,98
ARBITRAGES COURT TERME (C)	BQ TRANS	121	1,86	9448,69
ARBITRAGES COURT TERME (D)	BQ TRANS	121	1,86	9448,69
ATLAS PERFORMANCE	ATLAS	123	1,85	17792,67
BRED INSTITUTIONS (C)	BRED	124	1,85	87042,08
BRED INSTITUTIONS (D)	BRED	125	1,85	82465,78
ECOFI-MONETERME (C)	ECOFI FI	126	1,85	1806,03
ECOFI-MONETERME (D)	ECOFI FI	127	1,85	1695,54
AUSTRAL	CDC GEST	128	1,85	11919,91
FIMA C.T.	FIMAGEST	129	1,85	18173,61
FRUCTI-J	CCBP	130	1,85	605327,67
ALFI COURT TERME	ALFI GES	131	1,84	18926,86
CYRIL COURT TERME	CYRIL FI	132	1,84	17166,20
VIA COURT TERME	VIA BANQ	133	1,84	18310,11
MONET-R PIBOR	ROBECO	134	1,83	18267,81
OFIMA COURT TERME	OFIVALMO	135	1,83	10406,44
LION COURT TERME (D)	CL	136	1,83	24174,59
LION COURT TERME (C)	CL	137	1,83	25590,22
OFIMA TRESOR	OFIVALMO	138	1,83	18645,73
STRATEGE	CCF	139	1,83	28622,46





FININFO

Sicav monétaires

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
OCEAN MONETAIRE (D)	CFCM OCE	140	1,82	9224,03
OCEAN MONETAIRE (C)	CFCM OCE	140	1,82	9224,03
CITI-COURT	CITIBANK	142	1,82	19438,56
OPTI OUEST	BP OUEST	143	1,82	636994,63
REPUBLIC COURT TERME	RNB	144	1,82	31439,16
POSTE GESTION	SOGEPOST	145	1,82	43205,02
MORGAN VALORISATION	JP MORGA	146	1,82	1185,48
CREDIT MUTUEL CASH	CDT MUTU	147	1,82	125683,24
UNIVAR (C)	CNCA	148	1,82	300,66
UNIVAR (D)	CNCA	148	1,82	300,66
ESCAVAL	ESCOMPTE	150	1,82	119932,52
BRED PREMIERE (D)	BRED	151	1,82	5534,05
BRED PREMIERE (C)	BRED	152	1,82	5831,09
SOGEXCEL	SG	153	1,82	1151686,61
ENTREVAL SICAV	ENTREPRI	154	1,81	18826,71
MONEDEN	BRED	155	1,81	89431,51
SIRIUS SR COURT TERME (C)	DU BOUZE	156	1,81	15898,41
SIRIUS SR COURT TERME (D)	DU BOUZE	157	1,81	15034,04
STATE STREET TRESORERIE (D).	STATE ST	158	1,80	1346,17
STATE STREET TRESORERIE (C).	STATE ST	158	1,80	1346,17
SNVB TRESORERIE	SNVB	160	1,80	264118,32
CIAL-SECURITE (C)	CIAL	161	1,80	17707,16
ELICASH	CNCA	162	1,80	919923,20
CIAL-SECURITE (D)	CIAL	163	1,80	15971,98
TRESORYS	SOGEPOST	164	1,80	257966,86
OCCIREAL	SDBO	165	1,80	22422,44
CAC COURT TERME	CDC GEST	166	1,80	18351,53
GROUPAMA COURT TERME	GROUPAMA	167	1,80	3748,17
AMPLIA	CNCA	168	1,79	115992,36
COMPTAVALOR (D)	CDC TRES	169	1,79	2281,25
COMPTAVALOR (C)	CDC TRES	169	1,79	2281,25
CAP BRA (C)	BRA	171	1,79	40316,35
CAP BRA (D)	BRA	172	1,79	37793,57
TRESORISUD	L.B.	173	1,79	180063,64
PYRAMIDES SECURITE	VERNES	174	1,78	91854,84
PLACEMENTS CT PREMIERE	NSM	175	1,78	10964,85
LLOYDS SECURITE	LLOYDS B	176	1,78	17685,87
CI FRANCE MONETAIRE	GEREROPC	177	1,78	1757,93
MONE J (C)	CNCA	178	1,78	11599,38
MONE J (D)	CNCA	178	1,78	11599,38
NORWICH TRESORERIE	NORWICH	180	1,78	141,75
TRESORERIE PREMIERE	SG	181	1,78	35824,30
PYRAMIDES TRESORERIE	VERNES	182	1,78	19707,82
OBJECTIF SECURITE	LAZARD	183	1,78	19005,14
BRO-TRESORERIE	BRO	184	1,77	349340,70
PLACEMENT M (C)	SMC	185	1,77	21877,89
VEGA COURT TERME	VEGA FIN	186	1,77	1687,93
PLACEMENT M (D)	SMC	187	1,77	20954,79
SELECTION ENTREPRISES	CCF	188	1,77	1719780,37
INSTITUTIONS COURT TERME	PARIBAS	189	1,77	92485,73
DEMACHY PREMIERE	DEMACHY	190	1,76	179697,42
ALSACE COURT TERME (D)	BP STRAS	191	1,76	18086,51
ALSACE COURT TERME (C)	BP STRAS	192	1,76	19120,33
BRETAGNE ATLANTIQUE REGULARITE	BP BRETA	193	1,76	17962,35
CLAIRVAL (C)	CARDIF	194	1,76	196,38
CLAIRVAL (D)	CARDIF	194	1,76	196,38
ACTI-VALORISATION (C)	BBL FRAN	196	1,76	6488,57
ACTI-VALORISATION (D)	BBL FRAN	196	1,76	6488,57
RIVAUD COURT TERME	B RIVAUD	198	1,76	22671,86
PLACEMENTS SECURITE (C)	NSM	199	1,75	88832,70
PLACEMENTS SECURITE (D)	NSM	199	1,75	88832,70
NATWEST COURT TERME	NATWEST	201	1,75	1836,91
FRANCE COURT TERME	CIC BUE	202	1,75	15413,69
HAUSSMANN COURT TERME	WORMS	203	1,75	2064,23
UNI-CASH	SANPAOLO	204	1,74	294,25
CDB MONETAIRE	SG	205	1,74	21982,10
ORSAY MONETAIRE PREMIERE	ORSAY	206	1,74	16211,03
COOP MONETAIRE	BFCC	207	1,74	1248,02
EPARCIC	CIC PARI	208	1,74	4731,54
FIMACOURT PREMIERE	FIMAGEST	209	1,74	18019,30
PYRAMIDES PREMIERE	VERNES	210	1,74	12486,32
LA HENIN J (C)	LA HENIN	211	1,73	19970,33
FBF COURT TERME	FINTER B	212	1,73	10807,41
SELECTION MONEPRIME	CCF	213	1,73	787268,22
GRIFFIN COURT TERME	CC GRIFF	214	1,73	8844,82
NATWEST MONETAIRE (D)	NATWEST	215	1,72	1225,88
NATWEST MONETAIRE (C)	NATWEST	215	1,72	1225,88
OUEST J (C)	CIO	217	1,72	17364,32
OUEST J (D)	CIO	218	1,72	16319,83
GESTION SECURICOURT	INDOSUEZ	219	1,72	17896,42
SECURISUD	L.B.	220	1,71	46259,58
ACTIMONETAIRE (C)	SG	221	1,71	36953,84
ACTIMONETAIRE (D)	SG	222	1,71	31452,12
OPTIFINANCE	CCF	223	1,71	21118,07
LA HENIN PIBOR (C)	LA HENIN	224	1,71	18186,36
CPR MOBIVAL	CPRGESTI	225	1,71	18570,79
CAPITAL-SECURITE	PALUEL	226	1,70	18256,58
OUESTAR COURT TERME (C)	CFCM LOI	227	1,70	17039,84
OUESTAR COURT TERME (D)	CFCM LOI	228	1,70	16378,27
GESTION OBLICOURT (C)	INDOSUEZ	229	1,70	457,60
NATIO PLACEMENTS (C)	BNP	230	1,70	76531,87
NATIO PLACEMENTS (D)	BNP	230	1,70	76531,87
GESTION OBLICOURT (D)	INDOSUEZ	232	1,69	416,26
UNISECURITE	SANPAOLO	233	1,69	191511,03
UNI-ASSOCIATIONS	CNCA	234	1,68	121,39
CITI-VALOR	CITIBANK	235	1,68	18283,45
ECUREUIL DISTRIMONETAIRE	ECUREUIL	236	1,67	10292,11
TOPCASH (D)	CPRGESTI	237	1,67	1642,85
TOPCASH (C)	CPRGESTI	237	1,67	1642,85
FRUCTI-COURT (D)	CCBP	239	1,67	87660,10
FRUCTI-COURT (C)	CCBP	240	1,67	92068,80
CPR SECURITE ARBITRAGES	CPRGESTI	241	1,67	195643,32
LATITUDE (C)	SOGEPOST	242	1,66	144,52
LATITUDE (D)	SOGEPOST	243	1,66	135,96
ECUREUIL MONETAIRE (D)	ECUREUIL	244	1,66	12696,43
ECUREUIL MONETAIRE (C)	ECUREUIL	244	1,66	12696,43
SNVB MONETAIRE (C)	SNVB	246	1,65	8926,78
VALREAL (C)	PARIBAS	247	1,65	34502,07
SNVB MONETAIRE (D)	SNVB	248	1,65	8119,41
SICAIXA	CAIXA DE	249	1,65	23524,18
VALREAL (D)	PARIBAS	250	1,65	32536,07
IENA MONETAIRE (C)	BFT	251	1,65	12356,59
IENA MONETAIRE (D)	BFT	252	1,65	11491,70
EFICOOP SICAV	CCCC	253	1,64	1845,10
FINORD SECURITE (C)	CDT NORD	254	1,64	20849,03
FINORD SECURITE (D)	CDT NORD	254	1,64	20849,03
MONE.DIS	CNCA	256	1,64	10282,06
TRESOR REAL	VEGA FIN	257	1,64	6238,90
SAINT-HONORE REAL	CF ROTHS	258	1,63	9664,15
ECUREUIL TRESORERIE (D)	ECUREUIL	259	1,62	312,28
ECUREUIL TRESORERIE (C)	ECUREUIL	259	1,62	312,28
VIVCOURT TERME (D)	FERRI	261	1,62	17468,25
VIVCOURT TERME (C)	FERRI	261	1,62	17468,25
RHONE +X COURT TERME (D)	BP LYON	263	1,62	1778,86
RHONE +X COURT TERME (C)	BP LYON	264	1,62	1876,55
PLACEMENT J (C)	SMC	265	1,61	9277,75
PLACEMENT J (D)	SMC	266	1,61	8952,85
SECURI-TAUX	LEGAL FR	267	1,61	1789,17
CREDIT MARITIME SECURITE (D)	CDT MARI	268	1,60	1681,97
CREDIT MARITIME SECURITE (C)	CDT MARI	268	1,60	1681,97
ASSOCIATIONS MONETAIRE (C)	CIC PARI	270	1,60	1327,36
ASSOCIATIONS MONETAIRE (D)	CIC PARI	270	1,60	1327,36
OUEST TRESORERIE (D)	BP OUEST	272	1,60	45129,44
OUEST TRESORERIE (C)	BP OUEST	272	1,60	45129,44
OBC SECURITE	OBC	274	1,60	17925,77
OBJECTIF PREMIERE	LAZARD	275	1,59	19085,19
NATIO SECURITE	BNP	276	1,59	11587,39
BICS MONETAIRE (C)	ECOFI FI	277	1,58	1790,32
BICS MONETAIRE (D)	ECOFI FI	278	1,58	1599,34
INVESTSECURITE COURT TERME D	CFCM MED	279	1,58	3152,46
CAPIMONETAIRE (D)	SG	280	1,58	1858,48
CAPIMONETAIRE (C)	SG	281	1,58	2000,23
BRO-SECURITE (D)	BRO	282	1,58	16980,13
BRO-SECURITE (C)	BRO	282	1,58	16980,13
HERVET PLUS (D)	HERVET	284	1,58	8784,61
HERVET PLUS (C)	HERVET	284	1,58	8784,61
INVESTSECURITE COURT TERME C	CFCM MED	286	1,58	3333,23
ABF M+	ABF	287	1,58	1966,78
OPERA TRESORERIE	DIDIERPH	288	1,56	18297,38
PROVENCE COURT TERME	HOTTINGU	289	1,56	51002,26
LION 20000 (D)	CL	290	1,55	16724,95
LION 20000 (C)	CL	290	1,55	16724,95
INVESTISSEMENT COURT TERME (D)	NATWEST	292	1,55	78,50
ROG COURT TERME	SYNALGES	293	1,55	8597,11
INVESTISSEMENT COURT TERME (C)	NATWEST	294	1,54	82,24
ACTI REGULIERE	GEREROPC	295	1,54	1927,54
ORSAY COURT TERME	ORSAY	296	1,54	1524,92
JPM COURT TERME	B JOIRE	297	1,54	13795,71
NATIO MONETAIRE (D)	BNP	298	1,54	5343,12
NATIO MONETAIRE (C)	BNP	298	1,54	5343,12
PYRAMIDES COURT (D)	VERNES	300	1,53	44863,60
PYRAMIDES COURT (C)	VERNES	301	1,53	47666,95
PRIVASSOCIATIONS	BIMP	302	1,53	37866,90
SB SECURITE (D)	CIC SB	303	1,53	1582,08
SB SECURITE (C)	CIC SB	304	1,53	1582,62
SICAV ASSOCIATIONS	CDC	305	1,52	2363,85
MONESUD (C)	L.B.	306	1,52	386,67
MONESUD (D)	L.B.	307	1,52	360,91
CM EPARGNE J (C)	CDT MUTU	308	1,51	22363,84
CM EPARGNE J (D)	CDT MUTU	309	1,51	19987,00
FRUCTI-ASSOCIATIONS (C)	CCBP	310	1,49	44,93
FRUCTI-ASSOCIATIONS (D)	CCBP	311	1,49	43,03
BIP SECURITE (D)	BIP	312	1,48	1953,25
BIP SECURITE (C)	BIP	313	1,48	2067,41
SECURICIC (C)	CIC PARI	314	1,48	2221,98
SECURICIC (D)	CIC PARI	315	1,48	2165,99
SECURITA	DEMACHY	316	1,47	46680,68
SEPTENTRION COURT TERME	BP NORD	317	1,43	185,63
LEUMI COURT TERME (C)	CDT MUTU	318	1,41	15993,87
LEUMI COURT TERME (D)	CDT MUTU	319	1,41	15185,58
DRYADE (D)	BGP	320	1,41	6741,17
DRYADE (C)	BGP	320	1,41	6741,17
VIA MONETAIRE	VIA BANQ	322	1,39	1214,07
MONE OUEST (C)	BP OUEST	323	1,31	165,14
MONE OUEST (D)	BP OUEST	324	1,31	156,33

Sicav obligataires de capitalisation ou à revenu annuel

Performance moyenne sur un an : 2,57 %

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
FRASECUR	PARIBAS	1	5,02	251898,90
OPPORTUNITE OBLIGATAIRE	PARIBAS	2	4,17	77029,34
VICTOIRE OBLIREA	VICTOIRE	3	4,17	463,67
SUD HORIZON	L.B.	4	4,11	382,79
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	5	3,89	20573,97
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	6	3,86	20083,27
OBLICIC REGIONS	CIC PARI	7	3,73	1161,75
CPR OBLIG	CPRGESTI	8	3,70	2083,41
OBLIPAR	PARIBAS	9	3,63	16700,78
SELECTION RENDEMENT	CCF	10	3,54	211,64
AZUR-OBLIGATIONS (D)	GROUPAZU	11	3,51	305,74
AZUR-OBLIGATIONS (C)	GROUPAZU	11	3,51	305,74
PROFICIUS	CNCA	13	3,50	993,93
BFT VALOR 2	BFT	14	3,50	1682,42
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	15	3,48	10261,48
CPR SECURITE OBLIGATAIRE	CPRGESTI	16	3,40	7078,48
ATHENA LONG TERME	ATHENA B	17	3,39	741,33
SLIVARENTE	CL	18	3,39	231,62
AVEC COUPON	BQ EUROF	19	3,37	1130,76
GESTILION	CL	20	3,36	20242,91
TOPOBLIG	CPRGESTI	21	3,35	1860,42
CAPISCOR	SCOR	22	3,35	1184,74
DB OBLIG (C)	DEUTSCHB	23	3,35	14764,12
DB OBLIG (D)	DEUTSCHB	24	3,35	10941,36
PHENIX PLACEMENT	AGF	25	3,34	441,77
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	26	3,33	1655,03
SELECTION L PRIME	CCF	27	3,31	120882,09
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	28	3,31	1345,65
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	29	3,31	1105,47
FIMARENTE (C)	FIMAGEST	30	3,29	1751,22
FIMARENTE (D)	FIMAGEST	30	3,29	1751,22
PREVOYANCE ECUREUIL	ECUREUIL	32	3,28	97,61
HERVET OBLICROISSANCE	HERVET	33	3,27	1561,08
UAP ALTO	UAP	34	3,26	160,48
CROISSANCE MERCURE (D)	EPARGNE	35	3,25	2982,70

FININFO

Sicav obligataires de capitalisation ou à revenu annuel

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
CROISSANCE MERCURE (C)	EPARGNE	36	3,25	4203,90
OBLITYS	SOGEPOST	37	3,25	567,04
OBLIFUTUR	CNCA	38	3,22	3836,70
SELECTION PREMIERE	CCF	39	3,22	12689,26
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	40	3,21	108413,15
MORGAN NET	JP MORGA	41	3,21	2144,38
ABF LONG TERME	ABF	42	3,21	1981,49
UAP MOYEN TERME	UAP	43	3,20	190,97
LION PLUS (C)	CL	44	3,20	1365,09
LION PLUS (D)	CL	44	3,20	1365,09
GROUPAMA OBLIGATIONS	GROUPAMA	46	3,20	556,16
NOVEPARGNE	CHOLET	47	3,18	12320,58
AGF FRANCE TAUX FIXE	AGF	48	3,18	6281,91
STATE STREET OAT PLUS (D)	STATE ST	49	3,18	1468,71
STATE STREET OAT PLUS (C)	STATE ST	49	3,18	1468,71
ASSUR ECUREUIL CROISSANCE	CDC GEST	51	3,17	186759,21
ECUREUIL CAPITALISATION	ECUREUIL	52	3,15	224,92
GAN RENDEMENT	GAN	53	3,15	5255,82
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	54	3,15	16941,11
MORGAN PREMIERE CATEGORIE	JP MORGA	55	3,15	1505,34
VALPREMIERE	CARDIF	56	3,13	128052,38
FINUNION	CIC BUE	57	3,13	20903,30
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	58	3,10	206,87
SYNTHESIS	CNCA	59	3,10	15475,66
EPARGNE INSTITUTIONS	CDT NORD	60	3,08	10906,31
REVAL	CARDIF	61	3,08	6762,40
UNIPREMIERE	SANPAOLO	62	3,08	4266,83
LION TRESOR	CL	63	3,07	2284,70
COEXIS	CNCA	64	3,05	1766,68
PYRAMIDES	VERNES	65	3,03	23471,07
ARBITRAGES PREMIERE	BQ TRANS	66	3,02	8880,84
PLACEMENTS CAPITALISATION	NSM	67	3,01	18194,29
SAINT-HONORE CAPITAL	CF ROTHS	68	3,01	17186,05
PLUSVAL	CARDIF	69	3,01	10770,24
THESORA (C)	SOGEPOST	70	3,00	902,06
THESORA (D)	SOGEPOST	71	3,00	821,08
ENTROBLIG	ENTREPRI	72	2,99	12874,06
UNION CAPITALISATION	CIC BUE	73	2,99	17892,96
PARTNER OBLIGATAIRE (D)	LA MONDI	74	2,99	13788,01
PARTNER OBLIGATAIRE (C)	LA MONDI	75	2,99	14609,42
FRANCE RETRAITE	CIC BUE	76	2,98	17770,39
CAPITACIC	CIC PARI	77	2,98	1735,38
UAP PREMIERE CATEGORIE (C)	UAP	78	2,95	12248,53
UAP PREMIERE CATEGORIE (D)	UAP	79	2,95	11483,40
ALFI PREMIUM	ALFI GES	80	2,92	93358,28
ODDO CAPITALISATION	ODDO	81	2,92	1779,38
GROUPAMA TRESORERIE	GROUPAMA	82	2,92	10708,23
TRESORVAL LONG TERME (D)	VEGA FIN	83	2,92	1809,99
TRESORVAL LONG TERME (C)	VEGA FIN	83	2,92	1809,99
NATIO EPARGNE CAPITAL (C)	BNP	85	2,92	15260,49
NATIO EPARGNE CAPITAL (D)	BNP	85	2,92	15260,49
AXA PREMIERE (D)	AXA	87	2,89	120,99
AIRES (C)	BGP	88	2,89	1036,39
AIRES (D)	BGP	89	2,89	834,76
AXA PREMIERE (C)	AXA	90	2,89	127,28
SECURI-GAN	GAN	91	2,86	12869,98
ABF MOYEN TERME	ABF	92	2,85	1630,34
PLACEMENTS OBLIGATIONS (C)	NSM	93	2,84	17742,76
PLACEMENTS OBLIGATIONS (D)	NSM	94	2,84	15325,09
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	95	2,83	12386,59
FRUCTI-PREMIERE (C)	CCBP	95	2,83	12386,59
SOPRANE LONG TERME (C)	BACOT	97	2,82	6569,96
SOPRANE LONG TERME (D)	BACOT	98	2,82	5541,11
EURCO SOLIDARITE	CL	99	2,82	1282,36
LION INSTITUTIONNELS	CL	100	2,82	42695,61
REFLEX PREMIERE (C)	SCAF	101	2,82	1879,53
REFLEX PREMIERE (D)	SCAF	102	2,82	1683,89
PLACEMENT PLUS	SMC	103	2,79	8822,90
BRED OBLI-PREMIERE	BRED	104	2,79	4396,11
CYRIL TRESOR	CYRIL FI	105	2,76	1645,53
LIBER-SECURITE	*ODDO*	*106*	2,74	*17447,69*
BTP LONG TERME	B BTP	107	2,73	14921,04
BTP RENDEMENT	B BTP	108	2,73	2031,63
HAUSSMANN OBLIGATIONS	WORMS	109	2,73	1371,14
SELECTION COURT TERME	CCF	110	2,71	19808,85
MUTUALITE RESERVES	CDC TRES	111	2,71	332119,95
FRANCE GARANTIE (C)	CDC GEST	112	2,70	275,14
BIP OAT INDEX (C)	BIP	113	2,70	22880,92
BIP OAT INDEX (D)	BIP	114	2,70	17616,16
FRANCE GARANTIE (D)	CDC GEST	115	2,70	256,11
AXA CAPITAL	AXA	116	2,69	233,42
MDM LONG TERME	MDMASSUR	117	2,69	149,42
LION ASSOCIATIONS	CL	118	2,68	11134,74
EPARC CONTINENT	CONTINEN	119	2,68	64,82
PLACEMENTS NET	NSM	120	2,66	10040,35
PYRAMIDES OBLIG PLUS (D)	VERNES	121	2,66	10427,67
PYRAMIDES OBLIG PLUS (C)	VERNES	122	2,66	11317,85
ETOILE OBLILONGTERME	CDT NORD	123	2,65	238,65
ARC EN CIEL	CDC GEST	124	2,65	184098,39
BATI PREMIERE	INVESTIM	125	2,65	21146,87
MDM PREMIERE CATEGORIE	MDMASSUR	126	2,65	150,77
FRANCE OBLIGATIONS	CDC TRES	127	2,65	456,19
FONCIER PREMIERE	CFF	128	2,65	4450,80
PROVENCE OPTIMUM	HOTTINGU	129	2,64	54598,10
PRIMANCE (C)	SG	130	2,63	12428,61
PRIMANCE (D)	SG	131	2,63	11188,68
BFT VALOR UNE	BFT	132	2,62	1833,45
MUTUASSUR OBLIGATIONS	MRA	133	2,61	1134,68
PLACEMENT COURT TERME (C)	SMC	134	2,61	12057,41
SELECTION J	CCF	135	2,60	91270,08
PLACEMENT COURT TERME (D)	SMC	136	2,60	11555,94
PARTNER VT	LA MONDI	137	2,60	17442,81
SAINT-HONORE RENDEMENT	CF ROTHS	138	2,60	19503,80
UNIPREMIERE - CT	SANPAOLO	139	2,60	1781,60
ECUREUIL CAPICOURT	ECUREUIL	140	2,59	220,50
PROVENCE PREMIERE CAT. (C)	HOTTINGU	141	2,59	77347,85
UNI-MT	SANPAOLO	142	2,58	1234,28
GENERALI RENDEMENT	GENERALI	143	2,58	10722,31
OFIMA FRANCE	OFIVALMO	144	2,58	12804,58
PROVENCE PREMIERE CAT. (D)	HOTTINGU	145	2,57	64809,87
AA MOYEN TERME	GEREROPC	146	2,57	1469,05
AXA SELECTION (D)	AXA	147	2,56	169,0[illegible]
AXA SELECTION (C)	AXA	147	2,56	169,07
OUEST PREMIERE (D)	CIO	149	2,56	16545,08
OUEST PREMIERE (C)	CIO	150	2,56	17920,28
OBJECTIF RENDEMENT	LAZARD	151	2,56	16412,49
MULTIGARANTIE	MULTIFON	152	2,53	13627,05
OBLI-ASSOCIATIONS (D)	PARIBAS	153	2,52	208,13
OBLI-ASSOCIATIONS (C)	PARIBAS	154	2,52	220,61
NATIO EPARGNE	BNP	155	2,51	2136,76
AXA OBLIG FRANCE	AXA	156	2,50	152,90
SUD GESTION (C)	L.B.	157	2,49	1288,29
SUD GESTION (D)	L.B.	157	2,49	1288,29
EXPANSION OBLIGATIONS	MIDLAND	159	2,49	11579,48
SOGEPREMIERE (D)	SG	160	2,48	5084,91
SOGEPREMIERE (C)	SG	161	2,48	5586,32
PLACEMENT PREMIER	SMC	162	2,46	8966,69
PARTNER OPTIONS	LA MONDI	163	2,44	18141,84
PLACEMENTS VALORISATION	NSM	164	2,44	23254,69
TRESOR PLUS (D)	CDC TRES	165	2,43	1748,12
TRESOR PLUS (C)	CDC TRES	165	2,43	1748,12
CM EPARGNE COURT TERME (C)	CDT MUTU	167	2,43	862,26
CM EPARGNE COURT TERME (D)	CDT MUTU	168	2,42	810,96
FINANCIERE PLUS	MAAF	169	2,42	46213,51
HAUSSMANN PREMIERE	WORMS	170	2,41	1470,46
NATWEST TAUX VARIABLE (D)	NATWEST	171	2,39	1042,38
NATWEST TAUX VARIABLE (C)	NATWEST	172	2,39	1091,90
ECOFI PREMIERE	ECOFI FI	173	2,36	1476,61
VAUBAN	BRED	174	2,36	37915,22
INTENSYS (D)	SOGEPOST	175	2,35	108,51
INTENSYS (C)	SOGEPOST	176	2,35	113,32
ETOILE OBLICOURTERME (D)	CDT NORD	177	2,33	14765,17
ETOILE OBLICOURTERME (C)	CDT NORD	178	2,33	15696,77
FRANTERME	PARIBAS	179	2,32	125966,36
THESAURUS	BRED	180	2,32	46231,18
PARIBAS CAPITALISATION	PARIBAS	181	2,31	2152,18
CENTRALE COURT TERME	CCR	182	2,30	24124,60
OBC COURT TERME	OBC	183	2,29	110503,16
AGF OBLIG	AGF	184	2,29	1079,35
HAUSSMANN EPARGNE (D)	WORMS	185	2,27	2291,7[illegible]
SAINT-HONORE ASSOCIATIONS	CF ROTHS	186	2,27	24007,17
MIDLAND PREMIERE	MIDLAND	187	2,25	2130,71
HAUSSMANN EPARGNE (C)	WORMS	188	2,25	2439,50
VIA OBLIGATAIRE	VIA BANQ	189	2,25	7178,76
DIADEME HORIZON	L.B.	190	2,23	1055335,07
ABF COURT TERME	ABF	191	2,22	1878,72
MUTUALITE DEPOTS-SICAV	CDC TRES	192	2,21	18154,33
VALCOMEX INVEST. 1ERE (C)	BFCE	193	2,21	152782,66
VALCOMEX INVEST. 1ERE (D)	BFCE	194	2,20	103568,78
FIMEPARGNE	FIMAGEST	195	2,20	17273,37
CITI-RESERVE	CITIBANK	196	2,19	1481,84
PREMIERE OBLIG (D)	CDC TRES	197	2,19	10562,17
PREMIERE OBLIG (C)	CDC TRES	198	2,19	12970,75
NATWEST EPARGNE	NATWEST	199	2,18	1513,02
NATIO EPARGNE TRESOR	BNP	200	2,17	10519,07
BTP ASSOCIATIONS	B BTP	201	2,17	14892,82
OFIMA OBLIG	OFIVALMO	202	2,14	11508,36
EGIDE PREMIERE	EGIDEFIN	203	2,14	13883,82
ACTI-PREMIERE (C)	BBL FRAN	204	2,14	17334,54
ACTI-PREMIERE (D)	BBL FRAN	205	2,13	12820,65
PATRIMOINE RETRAITE	CCBP	206	2,12	291,50
SENSIVALOR	CDC TRES	207	2,11	35235,96
ASSOCIC	CIC PARI	208	2,11	1129,14
OUEST OBLIG (C)	CIO	209	2,10	15382,92
OUEST OBLIG (D)	CIO	210	2,10	14620,38
INDOSUEZ OAT (C)	INDOSUEZ	211	2,10	23650,75
INDOSUEZ OAT (D)	INDOSUEZ	212	2,09	16129,33
SUD DYNAMIQUE	L.B.	213	2,07	14982,00
SESTERCES	BGP	214	2,07	86842,71
NATWEST LONG TERME (C)	NATWEST	215	2,07	1293,61
NATWEST LONG TERME (D)	NATWEST	216	2,07	1055,9[illegible]
ASSOCIA PREMIERE	SG	217	2,05	38465,[illegible]
ECOFI-SECURITE (D)	ECOFI FI	218	2,05	10063,89
ECOFI-SECURITE (C)	ECOFI FI	219	2,05	11108,25
BTP MONEPLUS	B BTP	220	2,02	19733,34
MULTIASSOCIATIONS (C)	MULTIFON	221	2,02	21244,45
MULTIASSOCIATIONS (D)	MULTIFON	222	2,02	20133,65
BFT COURT TERME	BFT	223	2,02	118163,33
INDOSUEZ LONG TERME (C)	INDOSUEZ	224	2,01	677,88
ORSAY PREMIERE	ORSAY	225	2,01	1868,23
BIP TRESORERIE	BIP	226	2,01	11931,47
INDOSUEZ LONG TERME (D)	INDOSUEZ	227	2,00	413,71
EPARCOURT SICAV	ECUREUIL	228	1,98	190,72
OBLI-CIAL (C)	CIAL	229	1,98	12954,98
OBLI-CIAL (D)	CIAL	230	1,98	11591,13
BARCLAYS PREMIERE (C)	BARCLAYS	231	1,97	21190,70
BARCLAYS PREMIERE (D)	BARCLAYS	232	1,97	16407,77
COSMOS ELYSEES	ABF	233	1,96	188,31
INDOSUEZ REGULARITE	INDOSUEZ	234	1,95	18320,84
PASQUIER SECURITE	BIMP	235	1,95	10240,64
CM EPARGNE OBLIG (D)	CDT MUTU	236	1,94	1666,35
CM EPARGNE OBLIG (C)	CDT MUTU	236	1,94	1666,35
VALORG	CCBP	238	1,94	2369,06
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	239	1,93	11519,49
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	*SNVB*	*240*	1,93	*10479,46*
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	241	1,93	1652,83
CENTRALE PREMIERE	CCR	242	1,92	6813,35
PARIBAS EPARGNE (C)	PARIBAS	243	1,90	26894,63
PARIBAS EPARGNE (D)	PARIBAS	244	1,90	25110,13
ORSAY VALORISATION	ORSAY	245	1,90	18544,16
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	246	1,88	16838,92
OPFIS CT+SICAV	ORSAY	247	1,86	295109,89
EPARGNE PREMIERE (C)	CDT MUTU	248	1,84	19424,02
EPARGNE PREMIERE (D)	CDT MUTU	248	1,84	19424,02
INDOSUEZ PREMIERE (C)	INDOSUEZ	250	1,79	635,62
INDOSUEZ PREMIERE (D)	INDOSUEZ	251	1,78	[illegible]
CM GESTION OBLIGATAIRE	CDT MUTU	252	1,77	643,61
SOPRANE COURT TERME (C)	BACOT	253	1,77	9469,60
SOPRANE COURT TERME (D)	BACOT	254	1,77	8776,75
ECOFI ARBITRAGE (C)	ECOFI FI	255	1,75	1766,05
ECOFI ARBITRAGE (D)	ECOFI FI	256	1,75	1630,97
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	257	1,75	42990,71

FININFO

Libellé	Organisme promoteur	Rang	Perf. % depuis le 30-12-95	Valeur liquidative
Sicav obligataires de capitalisation ou à revenu annuel				
PASQUIER RENDEMENT (C)	BIMP	258	1,72	148,01
PASQUIER RENDEMENT (D)	BIMP	259	1,72	108,98
SOGEVALOR (D)	SG	260	1,69	5257,33
SOGEVALOR (C)	SG	261	1,69	5417,06
ARCADE PREMIERE	BIMP	262	1,69	1074,39
DEMACHY COURT TERME	DEMACHY	263	1,66	2020,82
BSD VALORISATION (D)	BSD	264	1,63	157,36
BSD VALORISATION (C)	BSD	264	1,63	157,36
ELAN PREMIERE	ROTHSCHI	266	1,61	16523,88
DEMACHY LONG TERME	DEMACHY	267	1,55	1825,93
FRUCTI-CAPI	CCBP	268	1,53	55,66
INDOSUEZ HORIZON 30 (C)	INDOSUEZ	269	1,51	13432,49
INDOSUEZ HORIZON 30 (D)	INDOSUEZ	270	1,49	10989,84
SOGEPARGNE	SG	271	1,36	306,90
ALFA LONG TERME (D)	GEREROPC	272	1,30	1050,84
ALFA LONG TERME (C)	GEREROPC	273	1,30	1453,85
CAPIOBLIG	SG	274	1,27	8289,95
PROVAL MT (D)	WORMS	275	1,15	11298,42
PROVAL MT (C)	WORMS	276	1,15	14828,74
NATWEST PREMIERE	NATWEST	277	– 0,01	1728,07
Sicav obligataires à coupons multiples — Performance moyenne sur un an : 2,35 %				
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	1	3,46	1946,82
TRILION	CL	2	3,00	5096,14
NATIO REVENUS	BNP	3	2,98	1062,33
REVENU-VERT	CNCA	4	2,94	1165,65
FINORD TRIMESTRIEL	CDT NORD	5	2,90	1091,60
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	6	2,83	109,97
PARIBAS REVENUS	PARIBAS	7	2,82	102,84
PLACEMENTS TRIMESTRIELS	NSM	8	2,75	10179,42
RENTACIC	CIC PARI	9	2,73	162,10
MENSUELCIC	CIC PARI	10	2,68	10142,21
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GEST	11	2,63	5597,14
REVENUS TRIMESTRIELS	SOGEPOST	12	2,61	5208,91
SOLSTICE	SOGEPOST	13	2,54	2345,78
CAP REVENUS	CARDIF	14	2,51	5159,22
TRESOR TRIMESTRIEL	CDC TRES	15	2,32	1007,76
FRANCE RENDEMENT (D)	CORTAL	16	2,31	1068,62
AGF REVENUS	AGF	17	2,31	1005,99
FRANCE RENDEMENT (C)	CORTAL	18	2,31	1165,36
CADENCE 2	SG	19	2,28	1041,35
EPAROBLIG	NATWEST	20	2,14	1245,26
CADENCE 3	SG	21	2,10	1029,62
CADENCE 1	SG	22	2,09	1053,59
HAUSSMANN MULTIREVENUS	WORMS	23	2,07	1285,89
LAFFITTE OBLIGATIONS (D)	BARCLAYS	24	1,78	146,22
LAFFITTE OBLIGATIONS (C)	BARCLAYS	25	1,77	155,01
FRUCTIDOR	CCBP	26	1,76	253,68
MULTIREVENUS	MULTIFON	27	1,65	100,39
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	28	1,61	1070,48
CM EPARGNE QUATRE	CDT MUTU	29	1,58	1064,38
REVENU MENSUEL	GEREROPC	30	0,98	2008,56
Sicav obligataires internationales — Performance moyenne sur un an : 3,04 %				
CONVERGENCE EUROPE GESTION	CDC GEST	1	9,27	12459,16
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	2	8,40	123,40
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	3	6,43	189,56
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	4	6,28	664,57
MDM ECU	MDMASSUR	5	6,26	130,24
VICTOIRE OBLIGATIONS	VICTOIRE	6	6,07	413,43
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	7	5,99	1264433,05
EUROPE PREMIERE	CDC GEST	8	5,07	1129,04
EGFI-EUROTOP	CCCC	9	5,04	1124,82
INTEROBLIG	SG	10	4,98	6362,31
DROUOT SECURITE	AXA	11	4,67	205,72
SELECTION OBLIGATIONS INTER	CCF	12	4,67	1966,75
NORD-SUD DEVELOPPEMENT (C)	CDC GEST	13	4,14	2152,52
NORD-SUD DEVELOPPEMENT (D)	CDC GEST	13	4,14	2152,52
AXA OBLIG INTERNATIONALES	AXA	15	3,92	131,67
ATHENA OBLIGATIONS	ATHENA B	16	3,91	257,58
STATE STREET OBLIGATIONS MONDE	STATE ST	17	3,88	1084,98
EUROVAL	CIC BUE	18	3,76	1599,86
AGF ECU	AGF	19	3,65	941,30
AGF INTERFONDS	AGF	20	3,62	394,27
ATLAS ECU	ATLAS	21	3,34	149,68
MONDOBLIG (D)	BGP	22	3,32	123,54
MONDOBLIG (C)	BGP	23	3,31	140,97
VIVLONGTERME	FERRI	24	3,23	18718,18
EPARGNE REVENU	CDT NORD	25	3,21	486,13
AXA EUROPE	AXA	26	3,20	129,14
ECUPAR	AXA	27	3,13	122,52
OFIMA EUROPE	OFIVALMO	28	3,04	16035,12
CAVA OBLIG	DUPONT	29	3,04	12042,98
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D)	PARIBAS	30	2,99	412,37
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C)	PARIBAS	31	2,98	431,53
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C)	INDOSUEZ	32	2,98	1216,88
GEOPTIM (C)	ECUREUIL	33	2,97	11296,54
GEOPTIM (D)	ECUREUIL	33	2,97	11296,54
VAL INTERNATIONAL	CARDIF	35	2,96	5384,84
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D)	INDOSUEZ	36	2,93	1216,34
PARTNER INTERNATIONAL	LA MONDI	37	2,91	13663,14
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS INTE	WORMS	38	2,89	1279,97
STRATEGIE RENDEMENT	LEGAL FR	39	2,87	1710,13
ELAN OBLIMONDE	ROTHSCHI	40	2,83	13233,36
OBLIGATIONS TOUTES CATEGORIES	BRED	41	2,80	229,58
GROUPAMA CAPITALISATION	GROUPAMA	42	2,69	1822,68
RG EUROPEAN BONDS	ROBECO	43	2,67	9142,34
OBLIG-EUROPE	CPRGESTI	44	2,56	16733,52
UAP ALTEFI	UAP	45	2,50	200,53
UNI-OBLIGATIONS	SANPAOLO	46	2,38	2944,62
OBJECTIF CAPITALISATION	LAZARD	47	2,31	18204,57
VALEURS INTERETS PLACEMENTS	BIP	48	2,28	118910,79
CPR CASH SME	CPRGESTI	49	2,15	15975,91
CYRIL TRESOR INTERNATIONAL	CYRIL FI	50	2,15	1389,27
PARIBAS TRESORERIE PLUS	PARIBAS	51	2,10	128901,87
BIP INTER-OBLIGATIONS	BIP	52	2,02	80456,89
CPR WORLD CAPI	CPRGESTI	53	2,02	16833,53
ROCHEFORT OBLIGATIONS	CPRGESTI	54	2,00	1617,26
INVESCO FRANCE PREMIERE SICAV	INVESCO	55	1,97	122,17
CPR MOBIDIV	CPRGESTI	56	1,96	89664,61
OBLILION	CL	57	1,94	1780,39
NATIO INTER	BNP	58	1,93	1805,14
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	59	1,86	11028,60
OFIMABOND	OFIVALMO	60	1,83	10754,25
OBLICIC MONDIAL	CIC PARI	61	1,69	3274,16
PRIMSET	SG	62	1,63	5457,05
FIMINTER	FIMAGEST	63	1,30	1424,61
UNIVERS-OBLIGATIONS	CNCA	64	1,24	2135,97
CHASE INVESTISSEMENT	CHASE	65	0,93	17159,42
GBS SICAV	LOUVRE	66	0,49	53237,04
SOPRINA	SDBO	67	0,38	347,23
GEOBILYS (C)	SOGEPOST	68	– 0,17	601,85
GEOBILYS (D)	SOGEPOST	69	– 0,17	586,86
PRIVOBLIG	BIMP	70	– 0,23	301,80
SOPRANE OBLIG-INTER	BACOT	71	– 0,85	11242,34

Le marché de l'immobilier de logement reste déprimé

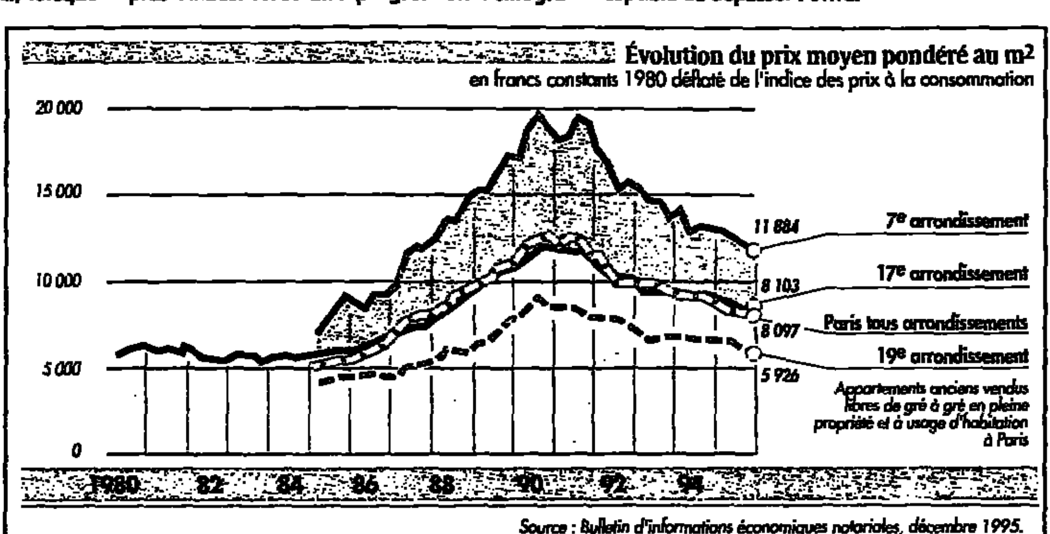
Les prix ont baissé de 7 % en 1995 à Paris, mais semblent désormais proches de leur plancher

Posséder sa résidence principale reste un investissement judicieux. *Plus qu'un capital retraite,* elle permet de ne plus payer de loyer, lorsque les emprunts ont été remboursés, et s'assimile à *une rente. Mais il ne faut pas trop espérer de* plus-values. Avec une progression démographique faible et des stocks de logements impor*tants, la demande immobilière n'est guère sus*ceptible de dépasser l'offre.

L'INVESTISSEMENT immobilier reste toujours atone en France. Le premier semestre 1996 ne devrait pas marquer de bouleversement par rapport à 1995, même si l'on note une reprise des ventes de logements neufs en Ile-de-France, qui ne représentent qu'une très faible part des transactions. L'an dernier, le prix au mètre carré a encore baissé de 7 % à Paris, mais les prix semblent être proches de leur plancher. Plusieurs fois annoncé à tort, le retournement du marché va-t-il enfin se réaliser ? Même si la glissade est achevée à la suite de la spéculation de la fin des années 80, il ne faut plus attendre de miracles de l'immobilier.

Les acheteurs ont peu d'espoir de réaliser une importante plus-value. L'inflation reste faible et la pierre ne peut plus servir de refuge contre l'érosion monétaire. Le pouvoir d'achat des Français, notamment des classes moyennes, n'est pas susceptible de progresser rapidement dans les années à venir. De ce fait, avec une progression démographique faible et des stocks de logements importants, la demande immobilière n'est guère susceptible de dépasser l'offre. Peu de chances dans ces conditions de voir la valeur de son bien s'apprécier fortement, comme ce fut le cas dans les années 60 et 70. Seuls les logements rares destinés à une clientèle haut de gamme dans les quartiers huppés des grandes villes pourraient un jour être amenés à rebondir, même si ce sont eux qui ont le plus souffert.

Pourtant, les notaires conseillent toujours d'acquérir un logement pour l'occuper, seuls 54 % des Français étant propriétaires de leur logement. Certes les taux d'intérêt réels attachés aux emprunts immobiliers restent élevés, mais la pierre demeure un placement dont la sécurité est inégalable : plus qu'un capital retraite, la résidence principale, qui permet de ne plus payer de loyer lorsque tous les emprunts ont été remboursés, s'assimile plutôt à une rente. Celle-ci comporte de nombreux avantages lorsque l'espérance de vie ne cesse de progresser et que la courbe démographique de la population française entraînera probablement une baisse du montant des retraites par répartition.



Les prix au mètre carré des logements anciens vendus à Paris sont en baisse continue depuis la fin de l'année 1991. Les prix ont retrouvé aujourd'hui leurs niveaux de l'année 1988 dans tous les arrondissements de la capitale.

L'AMENDEMENT PÉRISSOL

La baisse des prix, si elle n'est pas encore totalement stoppée, devrait être proche de ses plus bas niveaux. Enfin, le prêt à taux zéro commence à produire ses effets. Environ 80 000 prêts ont été mis en place depuis le 1er octobre dernier, qui vont permettre aux ménages à revenus modestes d'accéder à la propriété, plus en province qu'en région parsienne, où les logements neufs sont rares et onéreux. Seuls 10 % des prêts ont été souscrits en Ile-de-France.

Faut-il en revanche investir dans l'immobilier locatif ? La question est devenue complexe. A priori, le droit français est plutôt favorable au locataire et le risque de voir ses loyers impayés ou son bien inoccupé, alors que l'espoir de plus-value est faible, rebute de nombreux investisseurs. Pourtant, le gouvernement multiplie les gestes en faveur des propriétaires-loueurs. Avec la baisse des taux d'intérêt et un marché boursier incertain, les rendements locatifs redeviennent relativement attractifs. Les rendements nets pour les logements neufs se situent en moyenne entre 4 et 6 % en région parisienne et entre 5 à 6,5 % en province. L'immobilier pourrait être relancé par l'amendement Périssol, dont les décrets d'application ne sont toujours pas parus.

Cet amendement, qui concerne l'immobilier locatif neuf, permet aux particuliers d'amortir 10 % par an du montant de leur acquisition et de le déduire de leurs revenus fonciers, le déficit foncier étant limité à 100 000 francs. Cet amortissement de 10 % est applicable pendant quatre ans. Le taux est ensuite de 2 % par an pendant vingt ans, ce qui permet d'amortir au total 80 % du prix d'achat du logement. Cette incitation fiscale concerne les biens neufs achetés, acquis en état futur d'achèvement ou mis en construction avant le 31 décembre 1998. Les bureaux transformés en logements et les logements constituant le patrimoine des SCPI d'habitation sont aussi concernés. En échange de cet avantage, le bien doit être loué dans les douze mois suivant la date d'acquisition pendant au moins neuf ans.

Arnaud Leparmentier

Le foncier est à redécouvrir

COMPOSANTE traditionnelle des patrimoines familiaux, le placement foncier (agricole, viticole et forestier) a beaucoup perdu de son attrait. Pourtant, après plusieurs années de crise, de nouvelles opportunités semblent se dessiner dans un domaine qui reste réservé aux connaisseurs.

« Incontestablement, la conjoncture change », affirme à propos des terres agricoles Patrick Ribouton, directeur du département foncier de l'Union française de gestion (UFG), filiale du Crédit mutuel. Il est vrai que, depuis quelques années, les revenus agricoles ne cessent d'augmenter. Résultat, la rentabilité moyenne des investissements fonciers agricoles avoisine aujourd'hui les 4 %.

Pourtant, si l'on regarde l'évolution du prix des terres, l'optimisme ne semble guère de mise. En s'établissant à 18 900 francs l'hectare en moyenne, le cours de la terre a accusé en 1995 une nouvelle baisse de 0,7 % par rapport à 1994. *« Mais, pour la première fois depuis longtemps, nous entrons, pour les terres de belle qualité bien sûr, dans une période de stabilité »*, explique Olivier de la Selle, responsable d'Agri France, filiale de Paribas. Encore faut-il ne pas se tromper.

Avec sa fiscalité particulièrement attrayante en matière de transmission (les droits de mutation des terres acquises depuis plus de deux ans et louées pour une durée minimale de dix-huit ans sont calculés sur le quart de la valeur du capital tant qu'elle est inférieure à 500 000 francs et sur la moitié au-delà), le foncier peut se transformer en piège. On ne s'improvise pas gérant de fermages.

AMATEURS S'ABSTENIR

Le forestier, qui bénéficie depuis quelque temps de la remontée du cours des bois, peut aussi se révéler tentant. *« La forêt française dispose d'un beau potentiel de bois de qualité »*, explique M. de la Selle. Mais là encore, les amateurs doivent s'abstenir. Contrairement aux terres ou aux vignes, la forêt ne peut être qu'exploitée directement par le propriétaire.

Reste le viticole. Après la très forte spéculation sur les vins, et donc les vignobles, que connut la France à la fin des années 1980, et l'effondrement (relatif) qui s'est ensuivi en 1993, les prix semblent retrouver une certaine vérité économique. En hausse de 3,5 % par rapport à 1994, le prix moyen à l'hectare de vigne s'établissait à 268 000 francs en 1995 et devrait encore monter.

A l'instar de l'agricole, ou du forestier, la vigne demeure un domaine de spécialistes. D'où l'intérêt des groupements fonciers viticoles (GFV), qui constituent un bon moyen d'accès à ce marché. Distribués confidentiellement par quelques rares établissements (le Crédit agricole et le Crédit mutuel notamment), les GFV, constitués au maximum de 300 associés, sont investis sur un seul domaine. Le souscripteur achète une ou plusieurs parts de GVF. Il touche ensuite chaque année les revenus correspondant au loyer de la vigne.

Laurence Delain

L'épargne logement connaît une seconde jeunesse

L'ÉPARGNE LOGEMENT est actuellement en vogue. Après avoir donné des signes de ralentissement entre 1986 et 1992, elle a redémarré, aidée par la baisse des taux. Alors que 26 % des ménages français possédaient en 1992 un plan d'épargne logement (PEL), ils sont aujourd'hui 31 %. Par ailleurs, 16 % des foyers possèdent un compte d'épargne logement (CEL). PEL et CEL offrent, il est vrai, des avantages qu'aucun autre produit à taux garanti ne peut aujourd'hui concurrencer.

D'abord en matière de rémunération. Alors que le livret A offre un taux de 3,5 % net et que les sicav monétaires dégagent rarement plus de 4 % d'intérêts avant impôt, le PEL, lui, garantit à ses détenteurs un taux de 5,25 % (5,22 % après remboursement de la dette sociale), voire de 6 % (5,973 % après RDS) si le contrat a été conclu avant février 1994. Deux septièmes de cette rémunération sont en fait composés par une prime d'Etat dans une limite de 10 000 francs. Même si l'on n'a aucune intention d'acheter un appartement, il peut être judicieux en ce moment d'ouvrir un PEL comme simple instrument de placement.

D'après une étude de l'INSEE publiée le 23 mai dernier, la diffusion de l'épargne logement s'est d'ailleurs fortement accrue auprès des ménages de plus de cinquante ans, moins susceptibles d'emprunter pour acheter un appartement que de plus jeunes foyers, mais attirés par le rendement. D'autant que le gouvernement pourrait bientôt décider d'en baisser le taux. Or, une fois ouvert, le taux du PEL ne peut plus être diminué. Une baisse de sa rémunération décidée par les pouvoirs publics s'applique aux nouveaux contrats, pas aux anciens. Il suffit pour ouvrir un PEL de déposer initialement un minimum de 1 500 francs, puis 3 600 francs chaque année. Les dépôts ne doivent au total pas dépasser 400 000 francs.

Le CEL est moins attractif puisqu'il affiche une rémunération garantie de 2,25 % (dont une prime d'Etat plafonnée à 7 500 francs). Mais, à la différence du PEL qui est bloqué pendant quatre ans, le CEL est très peu contraignant : il doit toujours être créditeur de 2 000 francs au moins et l'ensemble des fonds déposés au-delà de ce plancher sont disponibles de manière permanente et sans pénalité. Le détenteur d'un CEL n'est contraint à aucun versement annuel et ne peut, au total, y déposer plus de 100 000 francs.

EXEMPTION

L'intérêt du CEL réside dans sa souplesse, mais surtout dans les emprunts auxquels il donne accès. Au terme de dix-huit mois, tout détenteur d'un CEL peut solliciter un prêt à 3,75 % hors assurance allant jusqu'à 150 000 francs pour acquérir sa résidence principale (neuve ou ancienne), acheter une résidence secondaire neuve ou encore construire, agrandir, réparer, améliorer ou effectuer des travaux d'économies d'énergie. Le détenteur d'un PEL peut, pour sa part, au bout de quatre ans, emprunter jusqu'à 600 000 francs à un taux de 5,54 % pour acheter une résidence principale neuve ou ancienne, une résidence secondaire neuve à usage personnel ou, dans certaines conditions, locatif, des parts de SCPI ou pour financer des travaux.

De récentes mesures gouvernementales ont par ailleurs assoupli l'utilisation de l'épargne logement ce qui en renforce l'intérêt. Si vous avez un PEL ouvert avant le 30 juin 1993, il vous est possible d'effectuer avant le 30 septembre 1996 un retrait anticipé de 3 000 à 100 000 francs sans pénalité. Sous réserve que le montant restant sur le compte soit supérieur à 10 000 francs et que ce retrait soit affecté à des travaux ou à l'acquisition de meubles pour résidence principale. Une liste d'objets bénéficiant de cette exemption est parue au *Journal officiel* du 27 avril : on y trouve aussi bien des radiateurs que des tondeuses à gazon ou encore des landaus. Il est également possible, toujours jusqu'au 30 septembre 1996, d'affecter le prêt à l'achat d'une résidence secondaire ancienne.

Virginie Malingre

Après une envolée spectaculaire, les cours de l'or refluent

L'once de métal jaune est revenue nettement sous les 400 dollars

L'effritement des cours de l'or est lié à une désaffection des investisseurs, qui avaient espéré voir le métal jaune franchir durablement le seuil des 420 dollars. A ce désenchantement s'ajoute depuis peu une prudence générale sur l'ensemble des métaux. La spéculation s'était déclenchée à la suite d'informations selon lesquelles la demande d'or avait atteint en 1995 son plus haut niveau historique.

APRÈS un premier trimestre flamboyant, l'engouement sur l'or s'est calmé et l'once (31,1 grammes) est revenue sous son niveau du début de l'année. Lundi 24 juin, elle se négociait à 385,05 dollars à Londres, un niveau très légèrement en retrait comparé aux 389,15 dollars enregistrés le 2 janvier 1996.

Le métal jaune a donc perdu tous ses gains après un début d'année mouvementé. Sortant de deux ans et demi de torpeur, il franchissait la barre des 400 dollars le 22 janvier, une première depuis août 1993. Pendant plus d'un mois, les cours resteront au-dessus de ce niveau et culmineront le 5 février à 414,8 dollars. Cependant, dès le mois de mars, il repassait sous la barre des 400 dollars et poursuit depuis son recul, franchissant la barre des 390 dollars.

Cet effritement est dû à une désaffection des investisseurs, qui avaient espéré voir l'or franchir durablement le seuil des 420 dollars. A ce désenchantement s'ajoute depuis peu une prudence générale sur l'ensemble des métaux depuis la chute du prix du cuivre avec l'affaire Sumitomo. Le regain d'intérêt des premiers mois n'était pas lié à la perspective d'un conflit ou à une reprise de l'inflation, deux motifs traditionnels de flambée des cours. Il provenait avant tout d'un déséquilibre entre la production et la consommation mondiale en 1995.

VENTE BELGE

La spéculation s'est déclenchée à la suite d'informations selon lesquelles la demande physique d'or à travers le monde avait atteint en 1995 son plus haut niveau historique, avec 3 550 tonnes, dépassant de 692 tonnes la demande. Les fonds d'investissement s'intéressaient alors à ce marché, qu'ils avaient longtemps délaissé. Ce sont les mêmes opérateurs qui aujourd'hui se désengagent.

Le déséquilibre entre offre et demande ne s'est pas pour autant réduit, et la demande en Asie devrait encore être soutenue, notamment pour la bijouterie. Les quantités d'or produites par les mines et les entreprises de recyclage parviennent de plus en plus difficilement à satisfaire la demande mondiale, met en garde le rapport annuel du groupe de recherche londonien Gold Field Mineral Service (GFMS) publié au mois de mai.

Cependant, les dernières statistiques du World Gold Council sur la demande au premier trimestre mentionnent un recul de 7 % par rapport à 1995. Au cours de la même période, l'an dernier, l'Inde et surtout le Japon avaient connu des achats très élevés. La hausse des prix du début de l'année a freiné les ardeurs.

Face à cet accroissement de la demande, des banques en profitent pour vendre une part de leurs réserves. Dans la perspective de l'Union monétaire européenne pour harmoniser ses stocks avec ceux de ses partenaires, la Banque nationale de Belgique (BNB) a annoncé en mars la vente de 203 tonnes d'or. De son côté le Fonds monétaire international (FMI) souhaiterait vendre une part infime de ses réserves pour alléger la dette des pays les plus pauvres. De nombreux pays tels l'Allemagne, le Japon et l'Italie sont contre le principe alors que les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne y sont favorables. La position française a évolué, devenant favorable à de petites ventes. La question devait être abordée à Lyon lors de la réunion du G7.

Du coté des sicav, l'hebdomadaire *Investir* révélait dans son édition du 22 au 28 juin que la meilleure sicav sur dix ans est un produit aurifère : Acti mines d'or, commmercialisée par la Banque Bruxelles Lambert France. Sa performance sur la décennie est de 173,44 %. Dans leur revue de l'or et des mines d'or, les experts de cette banque *« anticipent une progression régulière des cours de l'or durant les prochaines années »*. Leurs prévisions pour 1996, formulées en début d'année, maintiennent l'once dans une fourchette comprise entre 395 et 430/440 dollars.

Dominique Gallois

Les prix des vins de Bordeaux flambent

Le millésime 1995 est le plus beau depuis cinq ans

LES PRIX des grands vins de Bordeaux du millésime 1995 flambent : la hausse moyenne est de 20 % sur les tarifs 1994, avec des pointes à 50 % pour le premier cru classé. Ainsi, la bouteille de Château Margaux, de Mouton-Rothschild ou de Lafite-Rothschild, de Latour, de Haut-Brion ou de Cheval-Blanc est cotée, hors taxe, au départ des chais des négociants, de 325 à 330 francs, ce qui la met à 400 francs taxes comprises pour le consommateur, avec livraison dans dix-huit mois et la perspective de ne pas le boire avant dix ans au moins, temps nécessaire au vin pour être vraiment buvable dans sa plénitude.

Cette flambée vaut, évidemment, pour les très grands crus, mais elle affecte également et dans une moindre mesure l'ensemble des crus classés et bourgeois, avec des augmentations s'étageant de 10 % à 50 %, comme on l'a vu précédemment. Ce phénomène, notons-le bien, est circonscrit à la région de Bordeaux, les autres régions se montrant nettement plus sages dans une conjoncture qui ne se prête guère aux emballements. Qu'est-ce qui s'est donc passé entre Dordogne et Garonne pour justifier la flambée en question. Tout d'abord, le millésime 1995, dans cette région, est le plus beau, et, il est vrai, le seul vraiment grand depuis l'inoubliable tiercé de 1988-1989-1990. En 1991, le gel catastrophique de la nuit du 19 au 20 avril (moins 8 degrés juste avant la sortie des feuilles) ruina la récolte, détruite à 80 % à Saint-Emilion par exemple, où les vignes de cépage Merlot, plus précoces, furent littéralement grillées. En 1992, les pluies d'automne vinrent gâcher les vendanges, diluant les moûts, et, en 1993, elles abîmèrent un millésime pourtant ensoleillé et prometteur. En 1994, tout de même, malgré, à nouveau, de fortes précipitations en septembre, après un été chaud et lui aussi prometteur, l'épaisseur des peaux des raisins sauva le millésime, le premier assez bien réussi depuis 1990 (*Le Monde* du 27 juin 1995). En 1995, on passa à côté du désastre, toujours à cause des pluies d'automne qui, toutefois, eurent le bon goût de cesser le 20 septembre.

SPÉCULATION

Du coup, le bénéfice d'un été exceptionnellement beau, un des plus secs depuis vingt ans, se fit sentir à plein, avec des jus très concentrés, une couleur du vin très sombre, presque noire, des parfums de fruit rouge très mûr, de beaux tanins et une aptitude quasi certaine à un long vieillissement : pas question de le boire avant dix ans, comme on l'a vu. Quant aux sauternes, si éprouvés ces dernières années (pratiquement rien depuis le fabuleux 1990), ils nagent dans le bonheur. La pourriture noble (le célèbre *Botrytis cinerea*), qui ratatine les raisins et concentre les sucres, y était enfin présente à l'automne dernier, grâce à la bienheureuse alternance des brouillards qui s'élèvent du Ciron, rivière froide, et des chaleurs de l'été de la Saint-Martin. Château Yquem sera superbe et les autres châteaux aussi. Il était temps, après trois vendanges sans *Botrytis* et la demi-récolte 1994.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le tam-tam ait retenti dès la fin de l'année dernière chez les amateurs du monde entier, amplifié par les gourous américains. « Bordeaux is back. *Précipitez-vous !* », titrait le *Wine Spectator*, de Marvin Shanken. De son côté, Robert Parker, dans sa célèbre lettre *The Wine Advocate*, qui avait littéralement fait bondir les bordeaux rouges de 1994 en les qualifiant, un peu outrageusement, de meilleur millésime depuis 1989, tressait les louanges au millésime 1995, avec quelques réserves toutefois. Du coup, la spéculation, si active dans les années 80 (on achetait les primeurs au printemps, avec livraison à dix-huit mois, pour essayer de les revendre plus cher ultérieurement), se réveilla après un sommeil de cinq ans et ce fut la ruée. A Bordeaux, on assure qu'on n'a jamais vu autant de gens tirer les sonnettes des courtiers, des négociants et des châteaux : non seulement l'Angleterre, grand et traditionnel client depuis le Prince noir, mais aussi les Etats-Unis, et par leur intermédiaire toute l'Asie, que ce soit Singapour, Hongkong ou Taïwan, et même la Thaïlande, tous pays en pleine prospérité.

Troisième facteur, aggravant lui aussi, les stocks de bons millésimes, c'est-à-dire 1990 et les années antérieures, sont très bas après trois ans de disette, ce qui a accentué l'effet d'entonnoir.

RATTRAPAGE

Une telle flambée est-elle scandaleuse ? Non, pour Patrick Bernard, PDG des Vins des grands vignobles, l'une des deux plus grosses maisons de vente par correspondance à Bordeaux. Il rappelle que les grands crus de 1989 sont sortis à 350 F hors taxes, ce qui, compte tenu de l'inflation et des coûts de stockage, notamment les taux d'intérêt, équivaut à plus de 450 F hors taxes aujourd'hui, soit de 25 à 30 % plus cher que maintenant. Pour lui, c'est un rattrapage équitable : les prix des grands crus du millésime 1992 n'étaient-ils pas retombés à 170 F ? Au plus, cela permettra de redescendre si les prochaines vendanges sont moins belles.

A Bordeaux, en tout cas, c'est l'euphorie. Quand on objecte aux propriétaires et aux négociants que de telles cabrioles peuvent être dangereuses pour la suite, ils répondent : *« C'est le marché ! »*, ajoutant, avec une certaine raison, que les grands crus ne représentent qu'à peine 1 % du vignoble au maximum et qu'ils partent à l'exportation à 80 % ou bien davantage.

Relevons, toutefois, que 1995 n'est pas l'année du siècle, se situant, selon les experts, entre le prestigieux 1990, mais en moins concentré, et le flatteur 1985, très « soyeux », et que le millésime 1996 pourrait être très beau lui aussi si le soleil est au rendez-vous et si les pluies d'automne sont miséricordieuses.

Quant au marché domestique français, on ne sait pas quelle sera sa réaction. La consommation, qui s'était réveillée en 1994 grâce aux baisses de prix consenties, a recommencé à fléchir, notamment dans les restaurants.

Si les prix du bordeaux 1995 rebutent les amateurs, ils pourront toujours se rabattre sur le millésime 1994, décidément excellent, qui vient néanmoins de se renchérir sensiblement depuis le début de l'année. Ils pourront également se rabattre sur la vendange 1993, très honorable, à boire dans quatre ou cinq ans, et même sur la récolte 1992, pourtant si « mouillée », qui commence à être très agréable et dont le rapport qualité-prix est absolument remarquable.

François Renard

Stabilité pour les autres régions

La flambée des prix reste étroitement circonscrite aux vins de Bordeaux. Fait significatif, les ventes des foires aux vins, organisées chaque automne par les grandes surfaces, ont reculé de 10 % à 20 % l'an dernier. Du côté des bourgognes, les prix sont relativement stables, sauf pour les vins blancs qui ont monté de 20 % en raison d'une petite vendange réduite de 10 % à 30 % en 1995. Quant aux côtes-du-rhône, où la réussite est éclatante au nord comme au sud, les prix, bien moins élevés que ceux des grands bourgognes et des grands bordeaux, marquent toutefois une nette tendance à la hausse, qui reste encore modérée. Quant aux prix du beaujolais 1995, pourtant si bon, ils ont diminué de 5 %.

La lire et la livre prennent depuis le début de l'année une revanche sur les monnaies fortes

La devise italienne est passée sous la barre des 1 000 lires pour un deutschemark

Les devises italienne et britannique, qui ont quitté le système monétaire européen (SME) au mois de septembre 1992, sont en forte hausse. Depuis le 1er janvier, la lire s'est appréciée de près de 10 % face au mark et face au franc, tandis que la livre sterling regagnait 6 % de sa valeur. En Italie, le retour de la stabilité politique, la rigueur budgétaire et l'engagement européen du nouveau gouvernement expliquent la hausse de la lire. La livre, pour sa part, est soutenue par la belle santé de l'économie britannique, qui ne se dément pas.

C'EST LA GRANDE REVANCHE des monnaies faibles. Les devises italienne et britannique ne cessent de s'apprécier. La lire a franchi, mardi 25 juin, la barre des 1 000 lires pour un deutschemark, son plus haut niveau depuis deux ans, tandis que la livre sterling passait le cap des 8 francs.

Depuis leur sortie du système monétaire européen (SME), au mois de septembre 1992, ces deux devises avaient l'habitude de défrayer la chronique monétaire plus par leurs plongeons que par leurs envolées. Au mois d'avril 1995, la lire était tombée à un plus bas niveau historique de 1 275 lires pour un mark, soit une baisse de 35 % par rapport à son cours du mois d'août 1992. Fin novembre 1995, la livre était descendue jusqu'à 2,1705 marks et 7,50 francs.

Cette période est révolue. Les hausses parallèles de la lire et de la livre ont toutefois des causes distinctes. En Italie, les investisseurs ont accueilli favorablement la victoire de la *coalition de gauche* dirigée par Romano Prodi et le retour de la stabilité politique. Ils ont été rassurés par les promesses de rigueur budgétaire du nouveau gouvernement et par son engagement européen, symbolisé par sa volonté de faire rentrer la lire dans le SME (*Le Monde* daté 15 juin). La baisse de l'inflation (3,9 % *en juin*) devrait aussi permettre à la Banque d'Italie d'assouplir sa politique monétaire et de réduire ainsi la charge de la dette. Malgré des perspectives économiques moroses (la croissance du PIB devrait être limitée à 1,7 % en 1996), les marchés financiers italiens sont entrés dans un cercle vertueux : la hausse de la lire favorise la baisse des taux d'intérêt, qui elle-même permet un assainissement des finances publiques, le point noir de l'économie italienne.

La livre bénéficie, quant à elle, de la belle santé de l'économie du Royaume-Uni et de la comparaison, tout à son avantage, que l'on peut faire avec celles de la France et de l'Allemagne. Depuis quatre ans, le parcours de l'économie britannique – *quoi qu'on puisse en dire à Paris et à Francfort* – s'apparente à un sans-faute : croissance soutenue, baisse du chômage, diminution du rythme d'inflation. « *Plus de trois ans et demi après la sortie de la récession, le Royaume-Uni est en train de confirmer sa différence par rapport à l'Europe continentale. Depuis 1993, le produit national a progressé de près de 10 %, le taux de chômage est passé de 10,5 % à 7,7 % de la population active et la santé des entreprises est devenue florissante* », observe Piotr Mietkowski, économiste à la banque Paribas. Selon les prévisions de l'OCDE (*Organisation de coopération et de développement économiques*), le PIB britannique devrait progresser de 2,2 % en 1996 et de 3 % en 1997 (contre 1 % et 2,4 % en France).

Mieux : en dépit de la croissance vigoureuse, du net recul du chômage et de la forte dépréciation de la lire, le Royaume-Uni ne connaît pas la moindre tension inflationniste. Au mois de mai, la hausse des prix s'est établie à 2,3 % sur un an, un rythme inférieur à l'objectif de 2,5 % que s'est fixé la banque centrale et... à celui observé en France (2,4 %). « *L'inflation pourrait diminuer l'année prochaine pour s'établir entre 2 % et 2,25 %* », estiment les experts de l'OCDE. Cette absence de pression sur les prix offre une importante marge de manœuvre à la Banque d'Angleterre, d'autant que son indépendance vis-à-vis de Francfort la met à l'abri d'une éventuelle hausse des taux directeurs de la Bundesbank.

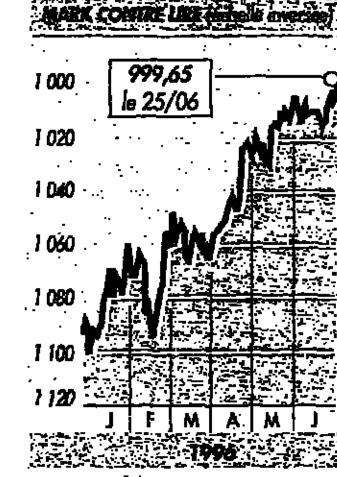
PAS D'EFFET « VACHE FOLLE »

Un moment affectée par la crise de la « vache folle », la livre est aujourd'hui remise de ce choc. Elle n'est pas davantage pénalisée par la politique anti-européenne menée par le gouvernement de John Major, pas plus que par son ferme refus d'adhérer au « *SME bis* », qui aura pour mission, à partir du 1er janvier 1999, d'encadrer les fluctuations des devises des pays n'appartenant pas à la zone euro. Ces éléments n'inquiètent guère les investisseurs. Pour deux raisons. La première est que les élections législatives, prévues au plus tard avant le printemps 1997, pourraient marquer l'accession au pouvoir du Parti travailliste, aux convictions européennes affirmées. La participation du Royaume-Uni, dès le premier tour, à la zone euro n'est donc pas compromise, d'autant qu'il n'aura aucune difficulté à respecter les critères de convergence imposés par le traité de Maastricht.

La seconde piste, avancée par certains experts, est que la livre ne serait nullement affectée par le fait que la Grande-Bretagne reste à l'écart de la construction monétaire européenne. Ils estiment au contraire qu'elle pourrait ainsi acquérir un statut de monnaie refuge, à l'instar du franc suisse.

Pierre-Antoine Delhommais

Le cap des 1 000 franchi



La lire est soutenue par le retour de la stabilité politique en Italie et par la baisse de l'inflation.

Jean-Louis Fort à tête de la Commission bancaire

DANS QUELQUES JOURS, le *nouveau secrétaire général de la* Commission bancaire va prendre possession de son bureau. Il n'aura que quelques pas à faire à l'intérieur de la maison, puisqu'il s'agit de l'actuel secrétaire général adjoint, Jean-Louis Fort. Le décret de procédure est sur le bureau du premier ministre, Alain Juppé. Dès qu'il l'aura *signé, un arrêté d'application* confirmera la nomination de M. Fort.

Le poste était vacant depuis le 31 mai, date du départ à la retraite de Jean-Louis Butsch. Ce délai n'a en rien entravé le fonctionnement de la Commission bancaire. Il est seulement révélateur du différend qui a opposé le ministère de l'Economie et le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Arc-bouté sur la nécessité de maintenir indépendante l'autorité de contrôle des banques, le gouverneur, qui est également président de la Commission, plaidait pour conserver la maîtrise totale de cette nomination. De son côté, Jean Arthuis, s'appuyant sur les exemples de la COB, du CSA ou du Conseil de la concurrence, souhaitait faire glisser la prérogative de la décision de la Rue de Vrullière au Quai de Bercy.

C'est en effet la première fois depuis la création de la Commission *qu'un secrétaire général était formellement* nommé. Aux termes de la loi bancaire de 1984, la Commission bancaire s'était alors substituée à la Commission de contrôle des banques et le tenant du poste, M. Butsch, était « mécaniquement » passé de l'une à l'autre.

« UN SIGNAL DE CONTINUITÉ »

Le Conseil d'Etat, auquel a été soumis le texte du décret, a tranché, une petite majorité se dégageant en faveur de la thèse de Bercy. « *Sur proposition du président de la Commission bancaire, le ministre de l'économie et des finances nomme le secrétaire général de la Commission bancaire* », pourra-t-on lire sous peu dans le *Journal officiel*.

Pour Bercy, la nomination de M. Fort est « *un signal de continuité* ». Jean-Louis Fort, cinquante-huit ans, a fait toute sa carrière à la Banque de France, où il est entré en 1960. Au *secrétariat général* depuis 1966, il devient secrétaire général adjoint le 1er novembre 1990. C'est un homme du sérail donc, qui connaît tous les rouages de cette maison tant décriée depuis quelques années ; au point que M. Butsch a cru bon de régler quelques comptes avant de partir. Dans une lettre-testament *adressée le 31 mai aux* grands patrons de banques françaises, M. Butsch, sur qui se sont concentrées toutes les critiques, rappelle cette période : « *Des banques ont pu connaître des difficultés, parfois graves, qu'elles n'ont pu ou su résoudre elles-mêmes*, écrit-il. *D'aucuns font ou laissent dire que le contrôleur doit assumer une part de responsabilité dans ces défaillances... J'affirme que les équipes de la Commission bancaire ont toujours exercé leur mission avec une conscience fort éprouvée... Ce sont les équipes de la Commission bancaire, et elles seules, qui, dans tous les cas, ont mis en évidence les défauts et les pertes de banques mal gérées, mal suivies par leur actionnariat. Je souligne que ce sont les équipes de la Commission bancaire qui ont informé qui de droit en temps opportun.* »

La nomination de M. Fort va-t-elle être un signal suffisamment fort pour redorer l'image chahutée de la Commission bancaire ? La nomination par le gouverneur d'un secrétaire général adjoint venant de l'extérieur de la maison y contribuera sans doute ; son intention d'ouvrir les portes de la Commission à des personnels non issus de la Banque de France également. Dans l'entourage *du ministre, on n'exclut pas en* outre qu'elle puisse faire appel à des équipes extérieures ponctuelles pour gérer les dossiers particulièrement complexes. Cette ingérence du politique dans le fonctionnement d'un organisme indépendant risque de donner lieu à de nouvelles frictions avec le gouverneur de la Banque de France.

Babette Stern

Les postes vont faire l'objet d'une directive européenne

APRÈS les télécommunications et l'électricité, c'est au tour des services postaux de faire l'objet d'une proposition de directive européenne. François Fillon, ministre délégué à La Poste, *aux télécommunications et* à l'espace, devait retrouver ses homologues européens le jeudi 27 juin à Luxembourg pour un conseil des ministres chargé d'étudier cette question. Le sujet sera-t-il aussi sensible que les deux précédents ?

L'entourage de M. Fillon se veut rassurant : « *Contrairement à France Télécom, qui était obligé de perdre son monopole en raison des nouvelles technologies, rien de tel ne nécessite la fin du monopole postal* », explique-t-on, au ministère. Or, après plusieurs modifications, le texte présenté par la présidence italienne ne semble satisfaire ni les syndicats ni le gouvernement français. La définition du service universel auquel a droit chaque utilisateur ne pose pas de problème : les Etats doivent veiller à ce que les prestataires garantissent au minimum une levée et une distribution du courrier au moins cinq jours par semaine. Le relevage, le transport, le tri et la distribution entrant dans la définition du service universel – les Français diraient « *service public* » – concernent les envois postaux jusqu'à 2 kg, les colis jusqu'à 10 kg au moins et les envois recommandés et avec valeur déclarée.

Comme chacun convient que ce service universel ne peut pas être rentable, le projet de directive reconnaît la nécessité de « *réserver* » certains services au prestataire du service universel. Sont concernés l'acheminement du courrier inférieur à 350 grammes et n'excédant pas cinq fois le tarif de base ainsi que le courrier transfrontalier à l'intérieur de l'Union européenne et le publipostage (*mailing*). Cette notion de « *service réservé* » est bien vue par les défenseurs du service public. « *Pour une fois, la directive n'a pas pour but de mettre à mal le monopole, mais au contraire de le conforter* », estime l'entourage de François Fillon. Il est vrai qu'en Europe « *l'économie postale* » représente plus de 1,8 million d'emplois, dont 1,3 million d'emplois publics. Rien qu'en France, La Poste emploie 317 000 personnes, ce qui fait d'elle le premier employeur après l'Etat.

« CASUS BELLI »

Pourtant, quelques points majeurs pourraient constituer des pierres d'achoppement. Les syndicalistes, en particulier ceux de Force ouvrière, *s'inquiètent* de ce que le courrier recommandé entrant dans la définition du « *service réservé* » soit soumis aux mêmes règles tarifaires (cinq fois le tarif de base) que le reste du courrier. Ce service étant plus onéreux, cela revient à le soumettre à concurrence. Mais la principale réserve française tient au publipostage. Alors que le courrier traditionnel semble en perte de vitesse, le « mailing » est encore en expansion. En 1995 en France, *La Poste a transporté plus de 10 milliards* de messages publicitaires contre 11,5 milliards de lettres, et, très rapidement, les deux courbes devraient se croiser. Or la proposition de directive indique que « *le publipostage est libéralisé au 1er janvier 2001* ».

Si la France peut accepter quelques ouvertures, la mise en concurrence du publipostage dans moins de cinq ans, sur simple décision de la Commission, pourrait constituer un *casus belli*. Représentant 7,3 milliards de francs du chiffre d'affaires et plus de 11 % du chiffre d'affaires-courrier, cette activité est considérée comme essentielle par les Français.

Autre sujet de désaccord : le texte indique que « *la commission présente (...) au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de cette directive des propositions pour la poursuite de la libéralisation des services postaux* ». Non seulement certains pays refusent que la commission présente, seule, ces propositions puisque le Parlement européen – moins libéral – a jusqu'ici été associé à l'ensemble du processus, mais ils ne voient pas pourquoi ces propositions porteraient forcément sur la « *libéralisation* ».

A la veille de la réunion de Luxembourg, ni les partisans d'un service public fort que fédère la France ni les tenants d'une libéralisation rapide engagés derrière l'Allemagne ne semblaient en mesure de faire prévaloir leur point de vue. Mais, comme nul ne souhaite non plus un enlisement du dossier postal, un coup de théâtre politique n'est pas impossible.

Frédéric Lemaître

■ **TOTAL : la compagnie pétrolière a entamé des forages** sur deux gisements off-shore iraniens dans le Golfe, en dépit des efforts des Etats-Unis pour dissuader les investissements étrangers en Iran dans le secteur pétrolier. Esmail Jalilian, directeur du département off-shore du ministère iranien du pétrole, a précisé le 25 juin que les forages avaient commencé le 16 juin.

■ **BNP : la banque d'affaires britannique SBC Warburg** a retiré « *l'offre faite à la BNP* » pour *les actions de sa filiale à 83,9 %*, la Compagnie d'investissement de Paris (CIP), une société de portefeuille. Warburg a annoncé sa décision mardi 25 juin après avoir « *eu connaissance de la décision de la BNP de ne pas accepter cette offre* ».

■ **MICROSOFT : l'éditeur américain de logiciels et les groupes japonais** Nintendo (jeux vidéo) et Nomura (courtage boursier) ont annoncé, le 26 juin, la création d'une société commune, qui, à compter de mi-1997, diffusera des informations *via* satellite et le réseau Internet à destination d'ordinateurs.

■ **PHARMACIA UPJOHN : le constructeur automobile suédois Volvo** envisage de vendre les deux tiers de la participation de 14 % qu'il détient dans le groupe pharmaceutique Pharmacia-Upjohn pour 2 milliards de dollars (10 milliards de francs).

■ **SEMICONDUCTEURS : les *américains*** Altera, Analog Devices et Integrated Silicon Solutions et le taïwanais TSMC ont annoncé le 25 juin la construction en commun d'une usine de semiconducteurs pour 6,2 milliards de francs.

■ **TELECOM EIREANN : l'exploitant téléphonique irlandais** *va ouvrir* son capital aux opérateurs néerlandais PTT Nederland et suédois Telia, a indiqué PTT Nederland le 26 juin.

■ **AMSTRAD : Alan Sugar**, patron du constructeur électronique britannique, a annoncé *mardi 25 juin* qu'il s'apprêtait à passer la main et négociait le rachat de son groupe par Psion, un fabricant d'ordinateurs de poche.

■ **LA BOURSE DE TOKYO a atteint son plus haut niveau depuis plus de quatre ans, mercredi, à + 0,31 %. L'indice Nikkei s'est inscrit en clôture à 22 666,80 points.**

■ **LA LIRE a franchi mardi, pour la première fois depuis août 1994, 1 000 lires pour 1 deutschemark. Mercredi matin, la devise italienne baissait un peu à 1 006 lires.**

■ **LE DOLLAR était en hausse, mercredi 26 juin, sur le marché des changes de Tokyo, où il s'échangeait à 109,41 yens, contre 108,93 yens mardi à la clôture de New York.**

■ **L'OR a ouvert en hausse, mercredi 26 juin, sur le marché international de Hongkong, à 384,00 - 384,30 dollars l'once, contre 384,50-384,90 mardi en clôture.**

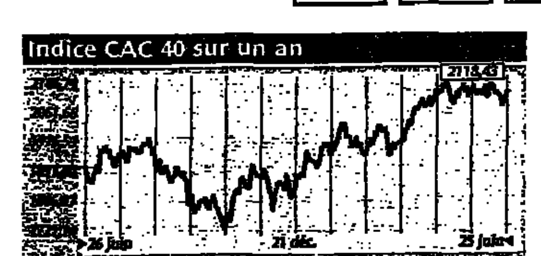
■ **WALL STREET a fait du surplace mardi 25 juin. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance sur une hausse insignifiante de 0,03 %, à 5 719,27 points.**

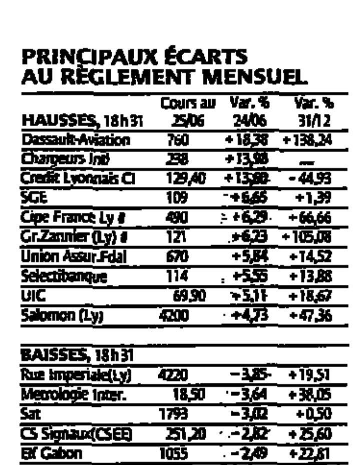
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Cotations retardées à Paris


Indice CAC 40 sur un an


CAC 40 5 jours

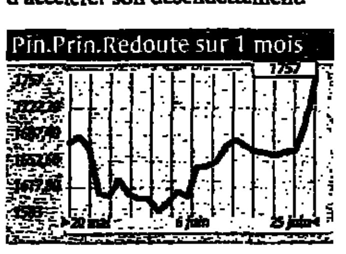
L'OUVERTURE de la Bourse de Paris était retardée, mercredi 26 juin, en raison de problèmes techniques. En début de matinée, la Société des Bourses françaises n'était pas en mesure d'indiquer l'heure à laquelle la *séance allait débuter. Les cours* publiés par *Le Monde* sont ceux de la clôture du mardi 25 juin.

La Bourse de Paris avait confirmé, mardi, ses meilleures dispositions affichées depuis vendredi, l'indice CAC 40 dépassant largement le niveau psychologique des *2 100 points. En hausse de 0,06 %* à l'ouverture, le CAC 40 avait terminé la journée sur un gain de 0,99 %, à 2 118,43 points. Le marché avait été actif, avec un chiffre d'affaires gonflé par de nombreuses applications – qui ont notamment concerné Total, Canal Plus, Groupe Zannier et Chargeurs international. Le volume des transactions a dépassé les 8 milliards de francs.

Les nouvelles économiques françaises ont pourtant continué à refléter la morosité de la population. La consommation a baissé de 0,1 % en mai, après un recul de 1,5 % en avril. En Allemagne, les perspectives ne sont pas non plus très réjouissantes, si l'on en croit l'institut DIW. Cet institut de Berlin s'attend à une croissance de 0,5 % seulement en 1996, et de 1 % à 1,5 % en 1997.

Pinault-Printemps-Redoute, valeur du jour

L'EFFERVESCENCE autour du secteur de la distribution n'a pas diminué, au contraire, après l'OPA lancée par Auchan sur Docks de France. Pinault-Printemps-Redoute (PPR), présenté comme un « raider » potentiel, s'est encore adjugé 3,6 % à 1 757 francs, mardi 25 juin, à la Bourse de Paris. Le titre PPR a enregistré, depuis le début de l'année, une progression spectaculaire de près de 80 %. Et les analystes continuent à recommander la valeur. Ils considèrent notam*ment que la progression du résultat* opérationnel et les plus-values de cession vont permettre au groupe d'accélérer son désendettement.


Pin.Prin.Redoute sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 18 h 31	Cours au 25/06	Var. % 24/06	Var. % 31/12
Dassault-Aviation	760	+18,38	+138,24
Chargeurs Intl	238	+13,98	—
Credit Lyonnais CI	129,40	+13,80	-44,93
SGE	109	+6,65	+1,39
Cipe France Ly #	490	+6,29	+66,66
Gr.Zannier (Ly) #	121	+6,23	+105,08
Union Assur.Fdal	670	+5,84	+14,52
Selectibanque	114	+5,55	+13,88
UIC	69,90	+5,11	+18,67
Salomon (Ly)	4200	+4,73	+47,36
BAISSES, 18 h 31			
Rue Imperiale(Ly)	4220	-3,85	+19,51
Metrologie Inter.	18,50	-3,64	+38,05
Sat	1793	-3,02	+0,50
CS Signaux(CSEE)	251,20	-2,82	+25,60
Elf Gabon	1055	-2,49	+22,81
Comptoir Entrep.1	11,80	-2,47	+40,30
SFIM	1016	-2,30	+19,52
Publicis	410,50	-2,26	+42,04
Filipacchi Medias	1035	-2,17	+32,01
Vallourec	242,60	-2,09	+39,42

VALEURS LES PLUS ACTIVES

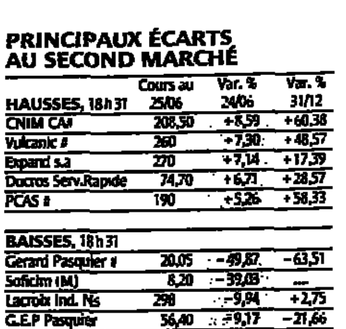
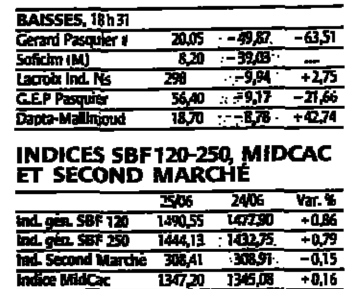
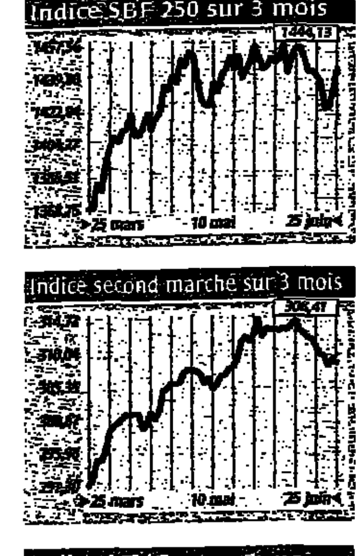
SÉANCE, 18 h 31	25/06 Titres échangés	Capitalisation en KF
Total	2714053	1017046134,30
Alcatel Alsthom	1351409	606349848
Canal +	368575	489749287
L'Oreal	282996	482069708
Elf Aquitaine	848902	314214569,80
Danone	334869	261053577
Suez	1305092	260452950
LVMH Moet Vuitton	209437	256056614
Axa	858970	240463197,90
Eaux (Gle des)	347239	193157210

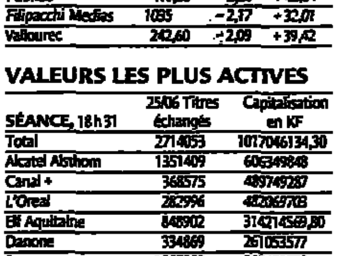
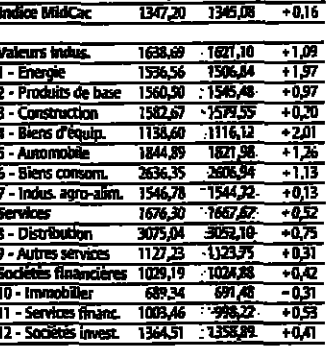
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

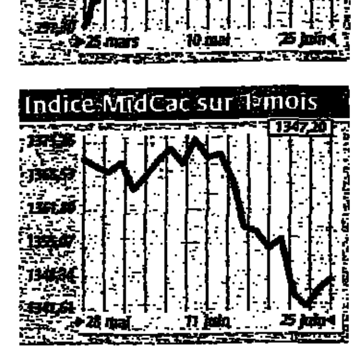
HAUSSES, 18 h 31	Cours au 25/06	Var. % 24/06	Var. % 31/12
CNIM CA#	208,50	+8,59	+60,38
Vulcanic #	260	+7,30	+48,57
Expand s.a	270	+7,14	+17,39
Ducros Serv.Rapide	74,70	+6,71	+28,57
PCAS #	190	+5,26	+58,33
BAISSES, 18 h 31			
Gerard Pasquier #	20,05	-49,87	-63,51
Soficim (M)	8,20	-39,03	—
Lacroix Ind. Ns	298	-9,94	+2,75
G.E.P Pasquier	56,40	-9,17	-21,66
Dapta-Mallinjoud	18,70	-8,78	+42,74

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	25/06	24/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1490,55	1477,90	+0,86
Ind. gén. SBF 250	1444,13	1432,75	+0,79
Ind. Second Marché	308,41	308,91	-0,15
Indice MidCac	1347,20	1345,08	+0,16
Valeurs Indus.	1638,69	1621,10	+1,09
1 - Energie	1536,56	1506,84	+1,97
2 - Produits de base	1560,50	1545,48	+0,97
3 - Construction	1582,67	1579,55	+0,20
4 - Biens d'équip.	1138,60	1116,12	+2,01
5 - Automobile	1844,89	1821,98	+1,26
6 - Biens consom.	2636,35	2606,94	+1,13
7 - Indus. agro-alim.	1546,78	1544,72	+0,13
Services	1676,30	1667,67	+0,52
8 - Distribution	3075,04	3052,10	+0,75
9 - Autres services	1127,23	1123,75	+0,31
Sociétés financières	1029,19	1024,88	+0,42
10 - Immobilier	689,34	691,48	-0,31
11 - Services financ.	1003,46	998,22	+0,53
12 - Sociétés invest.	1364,51	1358,89	+0,41




Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Tokyo au plus haut

LA BOURSE de Tokyo a atteint, mercredi 26 juin en fin de séance, son plus haut niveau depuis le mois de janvier 1992. L'indice Nikkei a gagné 69,13 points, soit 0,31 %, à 22 666,80 points. La hausse du dollar face au yen a notamment favorisé les sociétés exportatrices comme Sharp ou Pioneer.

Pour sa part, Wall Street avait terminé quasiment inchangée mardi, à l'issue d'une séance dominée par des transactions techniques à l'approche de la fin du mois et du trimestre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait gagné 1,48 point (+ 0,03 %), à 5 719,27. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, avait reculé à 7,05 %, contre 7,08 % lundi soir.

Le recul des taux a été amorcé par l'annonce d'une baisse à 97,6 de l'indice de confiance des consommateurs américains en juin, contre 103,5 en mai. Mais, dans l'ensemble, les opérateurs restent sur la réserve dans l'attente de la réunion la semaine prochaine du comité monétaire de la Réserve fédérale et la publication de statistiques sur l'emploi.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 25/06	Cours au 24/06	Var. en %
Paris CAC 40	2118,43	2097,63	+0,98
New-York/DJ Indus.	5711,14	5717,79	-0.12
Tokyo/Nikkei	22597,20	22603,20	-0,03
Londres/FT100	3680,10	3710,80	-0,83
Francfort/Dax 30	2572,96	2566,43	+0,25
Frankfort/Commer.	909,47	905,07	+0,48
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2063,83	—
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	—
Milan/MIB 30	1003	1003	—
Amsterdam/Gé. Cbs	379,20	378,20	+0,26
Madrid/Ibex 35	373,71	373,84	-0,08
Stockholm/Affarsal	1537,29	—	—
Londres FT30	2719,80	2736,10	-0,60
Hong Kong/Hang S.	10982,80	10959,20	+0,21
Singapour/Strait t	2299,06	2307,25	-0,36

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

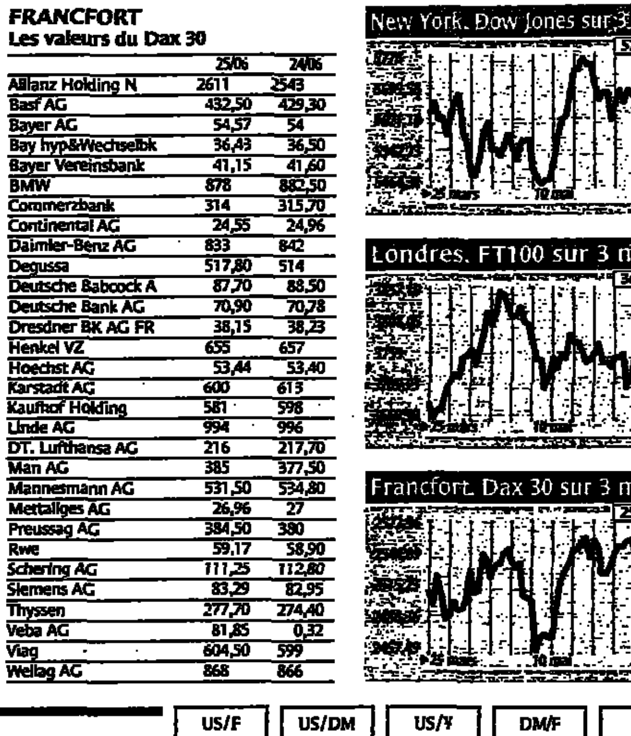
	24/06	24/06
Alcoa	57,62	58,12
American Express	45,12	44,62
Allied Signal	57,25	57,25
AT & T	62,12	62,62
Bethlehem	11,75	11,75
Boeing Co	90,25	89,12
Caterpillar Inc.	68,25	69,25
Chevron Corp.	60,87	60,87
Coca-Cola Co	49	48,75
Disney Corp.	62,87	62,25
Du Pont Nemours&Co	79,37	80,62
Eastman Kodak Co	78,87	79,62
Exxon Corp.	86,50	86,25
Gén. Electric Co	87,75	87,25
Goodyear T & Rubbe	47,87	48,37
IBM	99,75	99,62
Intl Paper	38,37	39,75
J.P. Morgan Co	85,75	85,50
Mc Don Dougl	50,12	50
Merck & Co.Inc.	64,87	64,12
Minnesota Mng.&Mfg	70	69,37
Philip Moris	104,50	104,62
Procter & Gamble C	93,50	91,62
Sears Roebuck & Co	48,62	49,25
Texaco	84,50	84,37
Union Carb.	42,75	42,87
Utd Technol	115,25	114,12
Westingh. Electric	19,75	19,75
Woolworth	21,62	21,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	25/06	24/06
Allied Lyons	4,55	4,60
Barclays Bank	7,72	7,85
B.A.T. industries	4,96	5,01
British Aerospace	9,91	9,84
British Airways	5,47	5,50
British Gas	1,79	1,81
British Petroleum	5,56	5,60
British Telecom	3,49	3,60
B.T.R.	2,45	2,54
Cadbury Schweppes	5,04	5,02
Eurotunnel	1,07	1,10
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,48	8,50
Grand Metropolitan	4,19	4,13
Guinness	4,47	4,48
Hanson Plc	1,74	1,79
Great Ic	6,47	6,58
H.S.B.C.	9,64	9,64
Impérial Chemical	7,92	8,08
Legal	6,66	6,72
Marks and Spencer	4,63	4,67
National Westminst	6,14	6,16
Peninsular Orienta	4,92	5,01
Reuters	7,64	7,65
Saatchi and Saatch	1,16	1,18
Shell Transport	9,30	9,31
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,54	4,55
Univeler Ltd	12,88	12,77
Zeneca	13,82	13,87

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	25/06	24/06
Allianz Holding N	2611	2543
Basf AG	432,50	429,30
Bayer AG	54,57	54
Bay hyp&Wechselbk	36,43	36,50
Bayer Vereinsbank	41,15	41,60
BMW	878	882,50
Commerzbank	314	315,70
Continental AG	24,55	24,96
Daimler-Benz AG	833	842
Degussa	517,80	514
Deutsche Babcock A	87,70	88,50
Deutsche Bank AG	70,90	70,78
Dresdner BK AG FR	38,15	38,23
Henkel VZ	655	657
Hoechst AG	53,44	53,40
Karstadt AG	600	613
Kaufhof Holding	581	598
Linde AG	994	996
DT. Lufthansa AG	216	217,70
Man AG	385	377,50
Mannesmann AG	531,50	534,80
Mettallges AG	26,96	27
Preussag AG	384,50	380
Rwe	59,17	58,90
Schering AG	111,25	112,80
Siemens AG	83,29	82,95
Thyssen	277,70	274,40
Veba AG	81,85	0,32
Viag	604,50	599
Wellag AG	868	866

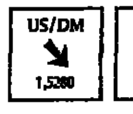

New York. Dow Jones sur 3 mois

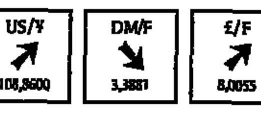
Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

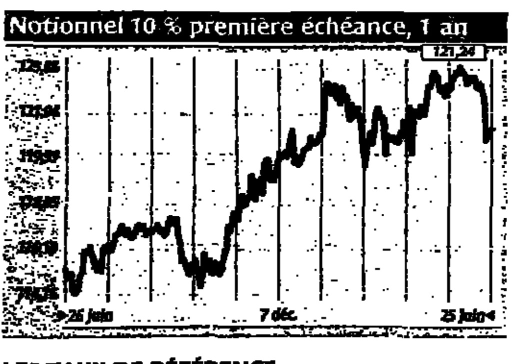
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans





Légère hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif a ouvert en légère hausse mercredi 26 juin. Après quelques minutes de transactions, l'échéance septembre gagnait dix centièmes pour s'établir à 121,36 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor s'inscrivait à 6,57 %, soit 0,02 % au-dessus du rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse, soutenu par l'annonce d'une baisse de l'indice de confiance des consommateurs (97,6 points en juin après 103,5 points en mai). Le rendement de l'obligation à trente ans s'était inscrit en clôture à 7,05 %. Le contrat Pibor 3 mois du Matif gagnait deux centièmes, mercredi matin, à 95,94 points, soutenu par les espoirs d'une baisse du taux REPO de la Bundesbank, dont le conseil se réunit jeudi 26 juin.

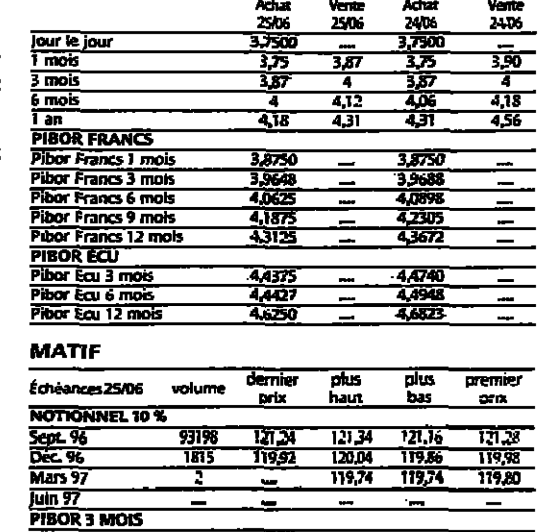

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 25/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,75	6,58	7,38	2,40
Allemagne	3,19	6,60	7,33	1,60
Grande-Bretagne	5,63	8,02	8,29	2,70
Italie	8,81	9,47	9,78	4,50
Japon	0,38	3,29	—	-0,20
Etats-Unis	5,25	6,96	7,10	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 25/06	Taux au 24/06	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,55	5,58	99,90
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,48	6,52	100,54
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	NC	—
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,27	7,32	100,43
Obligations françaises	6,86	6,87	100,28
Fonds d'État à TME	-1,84	-1,91	101,03
Fonds d'État à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TME	-1,52	-1,45	100,89
Obligat. franç. à TRE	NC	NC	—



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 25/06	Vente 25/06	Achat 24/06	Vente 24/06
Jour le jour	3,7500	—	3,7500	—
1 mois	3,75	3,87	3,75	3,90
3 mois	3,87	4	3,87	4
6 mois	4	4,12	4,06	4,18
1 an	4,18	4,31	4,31	4,56
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8750	—	3,8750	—
Pibor Francs 3 mois	3,9648	—	3,9688	—
Pibor Francs 6 mois	4,0625	—	4,0898	—
Pibor Francs 9 mois	4,1875	—	4,2305	—
Pibor Francs 12 mois	4,3125	—	4,3672	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4375	—	4,4740	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4427	—	4,4948	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6250	—	4,6823	—

MATIF

Échéances 25/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	93198	121,24	121,34	121,16	121,28
Déc. 96	1815	119,92	120,04	119,86	119,98
Mars 97	2	—	119,74	119,74	119,80
Juin 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	20524	—	95,94	95,89	95,92
Dec. 96	13492	95,68	95,76	95,68	95,74
Mars 97	2711	95,43	95,51	95,43	95,49
Juin 97	1381	95,24	95,26	95,22	95,24
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	5095	90,46	90,60	90,44	90,60
Déc. 96	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 25/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 96	31480	2094	2130	2094	2114,50
Juillet 96	8382	—	2119	2093,50	2113
Août 96	250	—	2108,50	2108,50	2119,50
Sept. 96	4652	2108	2131	2108	2127

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1990 | US/DM ↘ 1,5280 | US/¥ ↗ 108,8600 | DM/F ↘ 3,3881 | £/F ↗ 8,0055

Fermeté du dollar face au yen

LE DOLLAR était orienté à la hausse, mercredi matin 26 juin, face à la devise nippone, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 109,45 yens. Les investisseurs ont le sentiment que la Banque du Japon, malgré la reprise vigoureuse de l'économie nippone, n'envisage pas de resserrer prochainement sa politique monétaire. Le taux d'escompte japonais est fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre. Sa hausse augmenterait la rémunération de la monnaie nippone et rendrait la détention de yens plus attractive pour les investisseurs.

Le billet vert était en légère baisse face aux devises européennes, à 1,5284 mark et 5,1775 francs. Le franc était stable face à la monnaie allemande, cotant 3,3880 francs pour un deutschemark. La lire italienne restait très ferme. Elle s'inscrivait à 1 001,5 lires pour 1 mark après être montée, la veille, jusqu'à 999,65 lires pour 1 mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 25/06	% 24/06	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,8100	-0,07	327	351
Ecu	6,4220	-0,01	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,1990	+0,04	4,8700	5,4700
Belgique (100 F)	16,4655	-0,06	15,9500	17,0500
Pays-Bas (100 fl)	302,2900	-0,08	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3865	+0,44	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	87,9900	-0,08	83	93
Irlande (1 iep)	8,2145	-0,09	7,8300	8,5800
Gde-Bretagne (1 L)	8,0055	+0,11	7,5800	8,4300
Grece (100 drach.)	2,1420	-0,09	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	78,3500	+0,29	72	82
Suisse (100 F)	410,7600	-0,07	399	423
Norvège (100 k)	79,3600	+0,05	75	84
Autriche (100 sch)	48,1390	-0,07	46,8500	49,9500
Espagne (100 pes.)	4,0300	-0,02	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,3000	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8279	+0,46	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	4,7628	-0,09	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	111,5900	-0,09	105,5000	116,5000

PARITES DU DOLLAR	25/06	24/06	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5280	1,5289	-0,06
TOKYO : USD/Yens	108,8600	108,8500	+0,01

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1950	5,1940	5,1672	5,1662
Yen (100)	4,7666	4,7619	4,7844	4,7813
Deutschemark	3,3906	3,3903	3,3916	3,3914
Franc Suisse	4,1102	4,1062	4,1250	4,1191
Lire ital. (1000)	3,3651	3,3639	3,3722	3,3682
Livre sterling	7,9899	7,9837	7,9668	7,9603
Peseta (100)	4,0333	4,0288	4,0259	4,0174
Franc Belge	16,500	16,475	16,488	16,463

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	3,94	4,06
Eurodollar	5,37	5,50	5,69
Eurolivre	5,75	5,81	5,19
Eurodeutschemark	3,37	3,37	3,40

L'OR

	cours 25/06	cours 24/06
Or fin (k. barre)	64100	64100
Or fin (en lingot)	64200	64550
Once d'Or Londres	384,20	385,10
Pièce française(20f)	368	370
Pièce suisse (20f)	367	370
Pièce Union lat(20f)	369	371
Pièce 20 dollars us	2460	2425
Pièce 10 dollars us	1282,50	1282,50
Pièce 50 pesos mex.	2380	2390

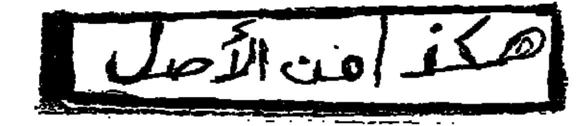
LE PÉTROLE

En dollars	cours 25/06	cours 24/06
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	18,06	—
Crude Oil (New York)	17,59	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	25/06	24/06
Dow-Jones comptant	212,40	211,70
Dow-Jones à terme	358,13	358,01
CRB	248,59	249,03
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	1930	1870
Cuivre à 3 mois	1844	1798
Aluminium comptant	1478	1466,50
Aluminium à 3 mois	1515	1503
Plomb comptant	791	776,50
Plomb à 3 mois	798	785
Etain comptant	6237	6175
Etain à 3 mois	6250	6200
Zinc comptant	1004,50	996
Zinc à 3 mois	1030,50	1022
Nickel comptant	7576	7570
Nickel à 3 mois	7685	7685

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,16	5,10
Platine à terme	395,40	394,20
Palladium	131,40	129,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Ble (Chicago)	5,01	4,94
Mais (Chicago)	4,65	4,59
Grain. soja (Chicago)	7,77	7,81
Tourt. soja (Chicago)	243	243,70
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1390	1380
Café (Londres)	1810	1818
Sucre blanc (Paris)	1517,96	1517,96
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	0,73
Jus d'orange (New-York)	1,21	1,24



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 25 JUIN
Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 18 h 31

CAC 40 ↗ PARIS
+0,99 %
CAC 40 : 2118,43

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	995	995	—	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	790	810	+ 2,53	60,21
Renault (T.P.)	1726	1726	—	94,72
Rhone Poulenc(T.P)	1980	1984	+ 0,20	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1260	1275	+ 1,19	81,63
Thomson S.A (T.P)	1075	1066	− 0,83	56,02
Accor	719	725	+ 0,83	20,00
AGF-Ass.Gen.France	139,20	139,50	+ 0,21	3,75
Air Liquide	909	925	+ 1,76	14,00
Alcatel Alsthom	441,60	452,90	+ 2,55	15,00
Alcatel Cable	434,30	444	+ 2,23	5,00
Axa	279,70	277,70	− 0,71	6,50
Axime	740	730	− 1,35	—
Ball Investis.	840	840	—	70,15
Bancaire (Cie)	584	580	− 0,68	18,00
Bazar Hot. Ville	558	550	− 1,43	16,00
Bertrand Faure	171,50	170	− 0,87	3,50
BIC	716	723	+ 0,97	5,00
BIS	550	555	+ 0,90	4,00
B.N.P.	188,30	187,60	− 0,37	3,60
Bollore Techno.	577	580	+ 0,51	22,00
Bongrain	2515	2511	− 0,15	63,00
Bouygues	566	561	− 0,88	32,00
Canal +	1302	1318	+ 1,22	15,00
Cap Gemini Sogeti	200	199,90	− 0,05	7,00
Carbone Lorraine	778	782	+ 0,51	10,08
Carrefour	2840	2856	+ 0,56	32,00
Casino Guichard	211,60	212,40	+ 0,37	4,80
Casino Guich.ADP	140	141,40	+ 1	6,25
Castorama Dl (Li)	955	957	+ 0,20	31,00
C.C.F.	238,30	239,90	+ 0,67	3,00
CCMX(ex.CCMC) Ly	54	55,85	+ 3,42	2,80
Cegid (Ly)	440	444	+ 0,90	20,00
CEP Communication	445	439	− 1,34	8,00
Cerus Europ.Reun	109,70	110,90	+ 1,09	10,00
Cetelem	1140	1143	+ 0,26	10,00
CGIP	1166	1171	+ 0,42	37,00
Chargeurs Intl	208,80	238	+ 13,98	—
Christian Dior	679	675	− 0,58	6,80
Ciments Fr.Priv.B	231	227	− 1,73	17,50
Cipe France Ly #	461	490	+ 6,29	1,50
Clarins	789	780	− 1,14	7,00
Club Mediterranee	463	460	− 0,64	4,50
Coflexip	187	184	− 1,60	3,30
Colas	960	963	+ 0,31	23,00
Comptoir Entrep.1	12,10	11,80	− 2,47	7,50
Comptoir Moder.	2290	2275	− 0,65	23,00
CPR	394	398	+ 1,01	20,00
Cred.Fon.France	37	36,80	− 0,54	28,00
Credit Local Fce	428	425,90	− 0,49	13,90
Credit Lyonnais CI	113,90	129,40	+ 13,60	10,08
Credit National	353	352	− 0,28	13,50
CS Signaux(CSEE)	258,50	251,20	− 2,82	4,50
Damart	3970	3945	− 0,62	65,00
Danone	773	781	+ 1,03	16,80
Dassault-Aviation ■	642	760	+ 18,38	8,50
Dassault Electro	351	364	+ 3,70	4,30
De Dietrich	246	253	+ 2,84	53,00
Degremont	481	486,50	+ 1,14	9,00
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,90	45,55	+ 1,44	—
DMC (Dollfus Mi)	225	225	—	4,00
Docks France	1090	—	—	14,30
Dynaction	137	137	—	3,08
Eaux (Cie des)	551	555	+ 0,72	17,25
Ecco	1282	—	—	20,00
Eiffage	641	643	+ 0,31	13,70
Elf Aquitaine	362,50	373,90	+ 2,97	13,00
Eramet	345	345	—	6,80
Eridania Beghin	818	802	− 1,95	30,00
Essilor Intl	1312	1340	+ 2,13	11,50
Essilor Intl ADP	1009	1050	+ 4,06	12,30
Esso	598	607	+ 1,50	17,00
Eurafrance	1960	1980	—	48,00
Euro Disney	14,65	14,50	− 1,02	0,68
Europe 1	1141	1123	− 1,57	19,00
Eurotunnel	8,85	8,90	+ 0,56	—
Filipacchi Medias	1058	1035	− 2,17	13,00
FIMALAC	2334	2329	− 0,21	160,00
Finextel	78,25	78,50	+ 0,31	4,49
Fives-Lille	566	570	+ 0,70	11,00
Fromageries Bel	4970	4970	—	40,00
Galeries Lafayette	1770	1750	− 1,12	11,00
CAN	143,90	143,50	− 0,27	4,00
Gascogne (B)	476,90	476	− 0,18	13,00
Gaumont #	398	400	+ 0,50	1,50
Gaz et Eaux	2005	2025	+ 0,99	55,00
Geophysique	288	286	− 0,69	8,00
G.F.C.	413,50	414	+ 0,12	18,50
Groupe Andre S.A.	473	474,50	+ 0,31	6,00
Gr.Zannier (Ly) #	113,90	121	+ 6,23	2,00
GTM-Entrepose	341	340,50	− 0,14	8,00
Guilbert	753	751	− 0,26	12,00
Guyenne Gascogne	1875	1860	− 0,80	26,00
Havas	422,50	426	+ 0,82	8,50
Havas Ad.Euro RSCG	585	595	+ 1,70	11,80
Imetal	729	746	+ 2,33	12,50
Immeubl.France	319,60	325	+ 1,68	5,00
Ingenico	66,20	65,90	− 0,45	2,00
Interbail	264	264,50	+ 0,18	32,00
Intertechnique 1	585	580	− 0,85	23,50
Jean Lefebvre	320	320	—	10,00
Klepierre	618	619	+ 0,16	26,67
Labinal	705	735	+ 4,25	21,50
Lafarge	320,70	329,20	+ 0,77	10,00
Lagardere (MMB)	134	136	+ 1,49	2,80
Lapeyre	309,90	310	+ 0,03	5,00
Lebon	215	219	+ 1,86	7,00
Legrand	912	910	− 0,21	4,30
Legrand ADP	608	605	− 0,49	6,88
Legris indust.	241	244,70	+ 1,53	8,00
Locindus	830	836	+ 0,72	70,50
L'Oreal	1680	1705	+ 1,48	12,20
LVMH Moet Vuitton	1215	1216	+ 0,08	13,75
Lyonnaise Eaux ■	483,60	486,50	+ 0,59	11,50
Marine Wendel	420	439	+ 4,52	15,00
Metaleurop	55,45	55,80	+ 0,63	4,00
Metrologie Inter.	19,20	18,50	− 3,64	—
Michelin	254,10	252	− 0,82	2,25
Moulinex	101,10	99,45	− 1,63	4,00
Nord-Est	139,10	140	+ 0,64	5,50
Nordon (Ny)	404,90	402	− 0,71	—
NRJ #	670	676	+ 0,89	5,40
OLIPAR	106,20	107	+ 0,75	—
Paribas	304,80	305	+ 0,06	12,00
Pathe	1221	1240	+ 1,55	—
Pechiney	217	218,40	+ 0,64	—
Pernod-Ricard	329,50	329,50	—	4,00
Peugeot	703	713	+ 1,42	6,00
Pinault-Prin.Red.	1696	1757	+ 3,59	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	422,10	423,20	+ 0,26	7,50
Poliet	550	550	—	10,00
Primagaz	550	558	+ 1,45	7,60
Promodes	1410	1428	+ 1,27	12,00
Publicis	420	410,50	− 2,26	4,00
Remy Cointreau	147	148	+ 0,68	4,60
Renault	128,50	133,50	+ 3,89	3,50
Rexel	1419	1410	− 0,63	11,50
Rhone Poulenc A	133,20	134,90	+ 1,27	3,00
Rochette (La)	32,70	32,30	− 1,22	1,20
Roussel Uclaf	1139	1169	+ 2,63	15,50
Rue Imperiale(Ly)	4389	4220	− 3,85	100,00
Sade (Ny)	193	193	—	12,50
Sagem SA	3080	3080	—	22,50
Saint-Gobain ■	663	676	+ 1,96	15,50
Saint-Louis	1350	1365	+ 1,11	35,00
Salomon (Ly)	4010	4200	+ 4,73	24,00
Salvepar (Ny)	435	430	− 1,14	17,50
Sanofi	378,50	381,80	+ 0,87	6,30
Sat	1849	1793	− 3,02	27,50
Saupiquet (Ns)	780	787	+ 0,89	40,00
Schneider SA	245,90	253,30	+ 3	17,00
SCOR SA	195	204	+ 4,61	5,00
S.E.B.	887	882	− 0,56	10,20
Sefimeg	345	342	− 0,86	14,20
SEITA	221	220,50	− 0,22	5,72
Selectibanque	108	114	+ 5,55	12,59
SFIM	1040	1016	− 2,30	30,00
SGE	102,20	109	+ 6,65	5,00
Sidel	1263	1261	− 0,15	16,50
Simco	470	469	− 0,21	20,76
S.I.T.A	1278	1264	− 1,09	9,00
Skis Rossignol	1901	1905	+ 0,21	22,00
Sligos	476	477	+ 0,21	9,00
Societe Gale A	550	556	+ 1,09	16,00
Sodexho	2229	2213	− 0,71	22,00
Sommer-Allibert ■	1298	1310	+ 0,92	38,00
Sophia	225,40	225,40	—	34,50
Spir Communication	533	533	—	14,80
Strafor Facom	380	384,90	+ 1,28	5,00
Suez	197	201	+ 2,03	8,20
Synthelabo ■	420,70	433,90	+ 3,13	4,34
Technip	458	460	+ 0,43	9,00
Thomson-CSF	139	141,10	+ 1,51	2,00
Total	374,10	377,90	+ 1,01	8,70
UAP	103,30	104,50	+ 1,16	3,00
UFB Locabail	509	501	− 1,57	10,00
UGC DA (M)	303,50	—	—	3,54
UIC	66,50	69,90	+ 5,11	25,00
UIF	423	423,90	+ 0,21	22,00
UIS	178,90	178	− 0,50	14,47
Unibail	510	504	− 1,17	28,00
Union Assur.Fdal	633	670	+ 5,84	16,00
Usinor Sacilor	75,95	75,45	− 0,65	—
Valeo	280	280	—	2,70
Vallourec	247,80	242,60	− 2,09	6,30
Via Banque	163	162	− 0,61	12,00
Worms & Cie	262	266,50	+ 1,71	8,00
Zodiac ex.dt divid	1245	1245	—	9,00
Elf Gabon ■	1082	1055	− 2,49	85,39

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	270	271	+ 0,37	4,52
Adidas AG #	451,80	442,90	− 1,96	0,62
American Express	229,30	233	+ 1,61	0,99
Anglo American #	330	337	+ 2,12	1,76
Amgold #	480	479	− 0,20	6,55
Arjo Wiggins App.	14,75	14,35	− 2,71	0,35
A.T.T. #	321,20	323,60	+ 0,74	1,44
Banco Santander #	240,20	244	+ 1,58	2,76
Barrick Gold #	140,10	145,20	+ 3,64	0,27
B.A.S.F. #	1453	1462	+ 0,61	34,59
Bayer #	183,50	185,60	+ 1,14	37,00
Blenheim Group	33,50	34	+ 1,49	0,26
Cordiant PLC	9,15	9,15	—	—
Crown Cork ord.	246,50	238	− 3,44	1,11
Crown Cork PF CV	238,70	236	− 1,13	1,92
Daimler Benz #	2847	2834	− 0,45	28,32
De Beers #	172,10	174,50	+ 1,39	1,34
Deutsche Bank #	239,10	239,60	+ 0,20	4,45
Dresdner Bank #	129,10	129,10	—	3,34
Driefontein #	70,30	71,15	+ 1,20	0,68
Du Pont Nemours #	430	—	—	2,52
Eastman Kodak #	416,40	409,60	− 1,63	1,77
East Rand #	3,28	3,33	+ 1,52	0,10
Echo Bay Mines #	57,50	59,10	+ 2,78	0,13
Electrolux #	255,60	255,60	—	6,76
Ericsson #	114	113,50	− 0,43	0,93
Exxon Corp. #	440,10	446,10	+ 1,36	3,47
Ford Motor #	177	174	− 1,69	1,54
Freegold #	52,95	53	+ 0,09	0,54
Gencor Limited #	18,45	18,50	+ 0,27	0,09
General Elect. #	453,70	457	+ 0,72	1,96
General Motors #	284,90	279,60	− 1,86	1,76
Gle Belgique #	388	394	+ 1,54	14,31
Grd Metropolitan	33,50	33,20	− 0,89	0,73
Guinness Plc #	35,55	35,60	+ 0,14	0,84
Hanson Plc	14,35	14,05	− 2,09	0,23
Harmony Gold #	50,80	51,35	+ 1,08	0,47
Hitachi #	49,95	49,30	− 1,30	0,22
Hoechst #	182,50	181,90	− 0,32	32,13
I.B.M #	519	514	− 0,96	1,58
I.C.I #	65	65	—	1,45
Ito Yokado #	312,50	307	− 1,76	0,74
Matsushita #	95,20	96,40	+ 1,26	0,25
Mc Donald's #	249	244,60	− 1,76	0,33
Merck and Co #	339	336,80	− 0,64	1,49
Mitsubishi Corp. #	67,30	67,15	− 0,22	0,16
Mobil Corporat. #	592	593	+ 0,16	4,39
Morgan J.P. # ■	443,50	439	− 1,01	3,54
Nestle SA Nom. #	5790	5860	+ 1,20	70,80
Nipp. MeatPacker #	72,40	72,30	− 0,13	0,62
Nokia A	194	192,10	− 0,97	3,18
Norsk Hydro #	257,40	252	− 2,09	4,00
Petrofina #	1604	1610	+ 0,37	43,44
Philip Morris #	541	547	+ 1,10	4,41
Philips N.V #	165,80	164	− 1,08	3,64
Placer Dome Inc # ■	126,70	131,50	+ 3,78	0,28
Procter Gamble #	472,20	477	+ 1,01	1,75
Quilmes	245	240,50	− 1,83	8,01
Randfontein #	32,80	33	+ 0,60	0,74
Rhone Poul.Rorer #	345	348	+ 0,86	1,41
Royal Dutch #	790	790	—	12,68
R T Z #	77,10	78	+ 1,16	1,01
Sega Enterprises	238	237	− 0,42	0,93
Saint-Helena #	30	29,30	− 2,33	1,40
Schlumberger #	434,50	433	− 0,34	1,96
SGS Thomson Micro.	195,70	189,40	− 3,21	—
Shell Transport #	74,05	74	− 0,06	1,60
Siemens #	281,70	281,80	+ 0,03	32,52
Sony Corp. #	340,70	340	− 0,20	1,01
Sumitomo Bank #	101,10	100	− 1,08	0,17
T.D.K #	315	312,50	− 0,79	1,01
Telefonica #	97,40	97,45	+ 0,05	1,40
Toshiba #	36,35	36,20	− 0,41	0,20
Unilever #	742	749	+ 0,94	10,57
United Technol. #	592	596	+ 0,67	2,40
Vaal Reefs #	450,80	451,30	+ 0,11	9,64
Volkswagen A.G #	1885	1924	+ 2,06	14,86
Volvo (act.B) #	122	120	− 1,63	2,16
Western Deep #	200	202	+ 1	3,31
Yamanouchi #	113,60	112,60	− 0,88	0,56
Zambia Copper	3	2,97	− 1	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 18 h 31
MARDI 25 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	113,70	5,828
CEPME 8,5% 88-97CA	103,95	8,430
CEPME 9% 89-99 CA#	110,49	7,721
CEPME 9% 92-06 TSR	—	0,123 o
CFD 9,7% 90-03 CB	117,75	3,816 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	112,30	3,266 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	108	6,831
CFF 9% 88-97 CA#	103,49	6,615 ↓
CFF 10,25%90-01CB#	113,05	2,949
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,29	0,756 ↑
CLF 9%88-93/98 CA#	106,41	3,639
CNA 9% 4/92-07	116,26	1,356 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	111,72	3,577
CRH 8,5% 10/87-88#	108,23	2,678
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,04	3,749
EDF 8,6% 92-04 #	—	3,885 ↓
Emp.Etat 6%93-97 #	101,74	5,705 ↓
Finansder 9%91-06#	115,96	5,287
Finansd.8,6%92-02#	112,11	3,595 ↓
Floral9,75% 90-99#	112,24	9,857
OAT 8,5% 87-97CA# ■	104,05	0,070
OAT 9,90%85-97 CA#	107,39	5,356 ↑
OAT 88-98 TME CA	102,35	2,478
OAT 9/85-98 TRA	—	4,900
OAT 9,50%88-98 CA# ■	108,89	0,078
OAT TMB 87/99 CA	99,80	1,768
OAT 8,125% 89-99 #	107,97	0,757
OAT 8,50%90/00 CA#	110,28	2,142 d
OAT 85/00 TRA CA	105,30	5,917
OAT 10%5/85-00 CA#	115,49	0,877
OAT 89-01 TME CA	103,40	2,478
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,59	5,016 ↑
OAT 8,50% 89-19 #	113,63	5,736 ↑
OAT.8,50%92-23 CA#	113,80	1,490
SNCF 8,8% 87-94CA	108,05	3,534
Lyon.Eaux 6,5%90CV	913	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	192	200
Bains C.Monaco	550	545
B.N.P.Intercont.	369	371
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	355	355
Ceragen Holding ◆	20,25	20,25
Champex (Ny) ◆	20,90	20,90
CIC Un.Euro.CIP	358,50	380
C.I.T.R.A.M. (B)	2300	2300
Cpt Lyon Alem	371	373
Concorde-Ass Risq	802	791
Cpe Valfond ex.CMP ◆	10	10
Darblay ◆	480	480
Didot Bottin	849	850
Eaux Bassin Vichy	4370	4450
Ecia	705	706
Ent.Mag. Paris	1239	1149
Eridania Beghin CI ◆	765	765
Fidel	34,80	36
Finalens	385	371
F.I.P.P. ◆	110	110
Fonciere (Cie)	540	542
Fonciere Euris	239	240,40
Foncina #	433,10	446
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1300	1305
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Genefim	199,30	202
Gevelot	1840	1865
G.T.I (Transport) ◆	345,50	345,50
Immobail	106,60	108
Immobanque	695	698
Lucia	55	52,80
Monoprix	158,50	145
Metal Deploye ◆	410	410
Mors #	13,80	14
Navigation (Nle) ◆	65	65
Paluel-Marmont ◆	251,10	251,10
Exa.Clairefont(Ny)	1390	1390
Parfinance	204,50	204,50
Paris Orleans	270,20	270,20
Piper Heidsieck	1445	1517
Promodes (CI)	903	896
PSB Industries Ly	334,10	334
Rougier #	454	455
Saga ◆	152	152
Salins du Midi	480	474
Silic	750	750
S.I.P.H.	238	214,80 o
Sofal ◆	80	80
Sofragi	3759	3790
Soudure Autogene	1025	1025
Sovabail ◆	350	350
Taittinger	1630	1630
Tour Eiffel ◆	279	279
Vicat	430	430

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours préced.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	135,50	135,50
Commerzbank AG	1047	1061
Fiat Ord.	20	19,05
Gevaert	344,30	344,30
Gold Fields South	156	156
Kubota Corp.	33,15	33,15
Montedison act.rp.	10,05	10,05
Olympus Optical	51,80	52
Ottomane(Cie Fin.)	350	350
Robeco	388,40	389,10
Rodamco N.V.	147,90	147,50
Rolinco	421,60	422,10
Solvay SA	2960	2960

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 18 h 31
MARDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	58,95	57,95
AFE #	480	479
Aigle #	195,30	197
Albert S.A (Ns)	134	134
Altran Techno. #	1470	1474
Montaignes P.Gest.	674	625
Assystem #	600	609
Bque Picardie (Li) ◆	580	580
Bque Sofirec (M) ◆	515	523,76
Bque Tarneaud(B)#	231	231
Bque Vernes	425	425
Beneteau #	705	675
B I M P	81	81
Boiron (Ly) #	625	624
Boisset (Ly)#	226,10	226,10
But S.A.	369,80	359
Cardif SA	715	720
C.E.E #	260	260
CEGEP # ■	151,50	158
Cermex # (Ly)	347	347,90
CFPI #	227	226
Change Bourse (M)	255	249
Christ.Dalloz #	1494	1510
CNIM CA#	192	208,50
Codetour	344,90	340
Comp.Euro.Tele-CET	363	370
Conflandey S.A.	295	294
C.A.Haute Normand.	326	330
C.A.Ile & Vilaine	338,50	338
C.A. Oise CCI	262	264
Creeks	60	60
Devernois (Ly)	519	519
Ducros Serv.Rapide	70	74,70
Ecco Trav.Tempo Ly ◆	450	450
Europ.Extinc.(Ly)	244	244
Europ Propulsion	600	599
Expand s.a	252	270
Factorem	790	790
Faiveley #	327	321
Finacor	102,40	108
Fininfo	525	525
Fructivie	619	619
Gautier France #	294	295,50
Gel 2000	88	97,05
GFI Industries #	650	625
Girodet (Ly) #	41,90	42,10
GLM S.A.	301,40	301,40
Grandoptic.Photo #	685	685
Gpe Guillin # Ly	194	195
Kindy #	155	155
Guerbet	361	361
Hermes internat.1#	1380	1374
Hurel Dubois ◆	500	500
ICBT Groupe #	204	210
I.C.C.	171	170
Idianova	66	65
Int. Computer # ◆	126	136
IPBM	68	67,50
M6-Metropole TV	550	572
Manitou #	598	591
Manutan	830	858
Marie Brizard	1290	1280
Maxi-Livres/Profr.	252	253,50
Mecelec (Ly)	80,60	79,60
MGI Coutier	260	268
Monneret Jouet Ly#	81	81
Naf-Naf #	75,50	73,10
N.S.C Schlum. Ny	700	700
OGF Omn Gest.Fin.	672	672
Onet #	972	975
Paul Predault #	180	174
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	100	100
Pochet	935	935
Poujoulat Ets (Ns)	243,30	240
Radiall #	580	557
Rallye Cathiard(Ly)	205	206
Reydel Indust.Li ◆	1099	1099
Robertet #	1395	1365
Rouleau-Guichard	433	449
Securidev #	69	69
Smoby (Ly)#	667	700
Sofco (Ly)	123	123
Sofibus	351	350
Sogepag # ◆	136,50	136,50
Sogeparc (Fin)	666	655
Sopra	348,80	349
Steph.Kelian # ◆	84	84
Sylea	517	541
Teisseire-France	215	213
TF1-1	604	600
Thermador Hold(Ly)	290	298
Trouvay Cauvin #	78,50	80
Unilog ■	523	530
Union Fin.France	449	443
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie #	128,50	128,50
Vilmorin et Cie #	498	498
Virbac	735	730

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 18 h 31
MARDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Electronique D2	411	420
Genset	303	295
High Co.	240	240
Infonie	459,50	440
Joliez-Regal	105	104
Picogiga	135,50	135
Proxidis	82	82

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 18 h 31
MARDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	38,45	46,45
Mumm ◆	1360	1360
Nobel	155	155
Sté lecteurs du Monde	187	155

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ◆ cours précédent ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 24 juin

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	122,10	116,29
BANQUE POPULAIRE		
Valorg	2407,58	2372
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme ◇	9454,87	9454,87
Arbitr. Première ◇	9002,02	8912,59
Arbitr. Sécurité ◇	17326,62	17240,42
BNP		
Antigone Trésorerie ◇	856329	856329
Natio Court Terme ◇	13755,45	13755,45
Natio Court Terme2 ◇	373688	373688
Natio Epargne ◇	2163,42	2142
Natio Ep. Capital C/D ◇	15479,34	15326,08
Natio Ep. Croissance ◇	2359,19	2312,93
Natio Ep. Obligations ◇	211,89	207,74
Natio Epargne Retraite ◇	142,85	140,05
Natio Epargne Trésor ◇	10566,38	10545,29
Natio Epargne Valeur ◇	556,63	545,72
Natio France Index ◇	1131,96	1109,76
Natio Immobilier ◇	1223,42	1199,43
Natio Inter ◇	1853,17	1816,83
Natio Monétaire C/D ◇	5345,96	5345,96
Natio Opportunités ◇	164,82	161,59
Natio Patrimoine ◇	1526,45	1496,52
Natio Perspectives ◇	1252,12	1227,57
Natio Placements C/D ◇	76575,65	76575,65
Natio Revenus ◇	1076,93	1066,27
Natio Sécurité ◇	11594,54	11594,54
Natio Valeurs ◇	1055,94	1035,24
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	89481,82	89481,82
Oblig. ttes caté.	234,38	230,92
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D ◇	646,55	627,72
Le Livret Portefeuille D ◇	875,35	849,85
Nord Sud Dévelop. C/D	2173,13	2168,79
Patrimoine Retraite C ◇	297,82	291,98
Sicav Associations C ◇	2365,09	2365,09
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19022,92	19022,92
Mutual. dépôts Sicav C	18223,74	18205,53
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D ◇	213,12	208,94
Ecur. Capicourt C	220,55	220,55
Ecur. Capitalisation C	225,18	225,18
Ecur. Distrimonétaire D ◇	10297,67	10297,67
Ecur. Expansion C	80151,66	79832,33
Ecur. Géovaleurs C	2965,71	2907,56
Ecur. Investis. D	173,13	169,74
Ecur. Monépremière	10975,83	10975,83
Ecur. Monétaire C/D	12702,53	12702,53
Ecur. Trésorerie C/D	312,43	312,43
Ecur. Trimestriel D	1963,82	1948,29
Eparcourt-Sicav D	190,67	190,67
Géoptim C/D	11461,62	11292,24
Horizon C	1698,61	1665,30
Prévoyance Ecur. D	97,37	97,37
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11282,36	11259,84
Ecur. Sécuripremière C	11536,58	11525,05
Ecur. Sensipremière C ◇	11812,07	11782,61
CNCA — CRÉDIT AGRICOLE		
Amplia ◇	116067,51	116067,51
Atout Amérique ◇	143,07	139,58
Atout Asie ◇	106,84	104,23
Atout Futur C ◇	611,73	596,81
Atout Futur D ◇	583,53	569,30
Coexis ◇	1806,80	1773,11
Dieze ◇	1843,99	1843,99
Elicash ◇	920531,80	920531,80
Epargne-Unie ◇	170,27	166,12
Eurodyn ◇	1839,27	1794,41
Indicia	1269	1237,82
Moné.JC ◇	11606,84	11606,84
Moné.JD ◇	11606,84	11606,84
Oblifutur ◇	3928,51	3855,26
Oraction ◇	1769,02	1725,87
Proficius ◇	961,52	943,59
Revenu-Vert ◇	1191,63	1169,41
Sevea	107,49	104,67
Synthésis ◇	15863,04	15552
Uni Foncier ◇	1244,68	1214,32
Uni France ◇	671,45	655,07
Uni Garantie C ◇	1695,10	1663,49
Uni Garantie D ◇	1378,23	1352,53
Uni-Régions ◇	1641,81	1601,77
Univar C ◇	300,82	300,82
Univar D ◇	300,82	300,82
Univers Actions ◇	190,24	185,60
Univers-Obligations ◇	2191,02	2150,17
CIC BANQUES		
Francic ◇	577,03	560,22
Francic Pierre ◇	117,39	113,97
Francic Régions ◇	1686,77	1637,64
CIC PARIS		
Cicamonde ◇	1310,85	1272,67
Converticic ◇	356,15	350,89
Ecocic ◇	1466,10	1423,40
Oblicic Mondial ◇	3347,91	3298,43
Oblicic Régions ◇	1181,91	1164,44
Rentacic ◇	164,97	162,53
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité ◇	1301,01	1288,13
Lion 20000 ◇	16734,23	16734,23
Lion Association ◇	11147,24	11147,24
Lion Plus ◇	1396,59	1369,15
Lion Tresor ◇	2317,56	2294,61
Oblilion ◇	1812,46	1794,51
Sicav 5000 ◇	580,26	568,88
Slivafrance ◇	971,20	952,16
Slivam ◇	481,82	472,37
Slivarente ◇	225,06	218,69
Slivinter ◇	610,06	598,10
Trilion ◇	5174,06	5107,66
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2041,74	2001,71
Créd.Mut.Act.France	129,20	125,74
Créd.Mut.Ep.Cour.T ◇	863,50	863,50
Créd.Mut.Ep.Ind.C	104,02	101,24
Créd.Mut.Ep.J ◇	22375,67	22375,67
Créd.Mut.Ep.long.T	229,62	223,47
Créd.Mut.Ep.Monde	1263,39	1229,58
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1705,61	1672,17
Cred.Mut.Ep.Quatre	1088,92	1067,57
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◇	739,31	707,47
Saint-Honore Capital ◇	17772,68	17255,03
St-Honoré March. Emer. ◇	640,28	612,71
St-Honoré Pacifique ◇	822,36	786,95
LEGAL & GENERAL BANK		
Securitaux ◇	1790,13	1790,13
Stratégie Actions	960,10	923,17
Stratégie Rendement	1767,74	1712,10
LA POSTE		
Amplitude Monde C	824,78	804,66
Amplitude Monde D	803,48	783,88
Elanciel D	134	130,73
Emergence Poste C/D ◇	111,63	108,91
Géobilys C	612,28	603,23
Géobilys D ◇	584,61	575,97
Intensys C ◇	113,71	113,54
Intensys D ◇	108,88	108,72
Latitude C ◇	144,74	144,60
Latitude D ◇	136,18	136,04
Oblitys D ◇	576,70	568,18
Plénitude C/D	156,61	154,74
Poste Gestion C	43229,50	43229,50
Revenus Trimestr. D ◇	5273,30	5221,09
Solstice D ◇	2333,90	2328,08
Thésora C ◇	913,44	904,40
Thesora D ◇	831,44	823,21
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Actimonetaire C ◇	36975,61	36975,61
Actimonetaire D ◇	31470,65	31470,65
Cadence 1 D ◇	1066,90	1056,34
Cadence 2 D ◇	1054,72	1044,28
Cadence 3 D ◇	1042,45	1032,13
Capimonétaire C ◇	2005,23	2001,23
Capimonetaire D ◇	1861,27	1859,41
Capioblig C ◇	8401,17	8317,99
Interoblig C ◇	6490,84	6426,57
Intersélection France D ◇	592,76	581,14
S.G. France opport. C ◇	1714,93	1681,30
S.G. France opport. D ◇	1653,77	1621,34
Sogenfrance C ◇	1506,24	1476,71
Sogenfrance D ◇	1390,10	1362,84
Sogépargne D ◇	310,95	307,87
Soginter C ◇	1811,27	1775,75
Fonds communs de placements		
Favor D	1253,54	1228,96
Sogelance D	1612,67	1581,05
Sogenfrance Tempo D	145,73	142,87

SYMBOLES
◇ cours du jour ; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

MATÉRIAU Un siècle après sa découverte, qui conduira le physicien Charles-Edouard Guillaume au prix Nobel, l'Invar trouve aujourd'hui des applications dans la haute technologie. ● ALLIAGE de fer contenant 36 % de nickel, ce métal est le siège d'une *anomalie de dilatation*. Les contraintes mécaniques engendrées par son magnétisme interne s'opposent aux variations dimensionnelles lors des changements de température. ● L'ANALYSE des propriétés des différents alliages fer-nickel a donné naissance à la métallurgie de précision, issue des travaux de Pierre Chevenard. ● LA TÉLÉVISION, les composants électroniques ou les navires transports de gaz ont pris la suite des premières applications qui concernaient la métrologie et l'hologerie. ● IMPHY, filiale du groupe Usinor-Sacilor, a collaboré à la découverte de l'Invar et continue à le produire et à explorer *les multiples* débouchés des alliages fer-nickel.

L'Invar, le métal insensible à la température, fête ses cent ans

Inventé pour réaliser des étalons de mesure aux dimensions stables, ce composé de fer et de nickel a engendré une famille d'alliages dont la dilatation peut être ajustée avec précision à chaque application

CHARLES-ÉDOUARD Guillaume fait partie des inventeurs intuitifs. Sa découverte de l'Invar, il y a un siècle, repose sur une classique succession de hasards, mais également sur un flair aiguisé. Rien ne prédisposait, en effet, ce physicien suisse à s'intéresser à la métallurgie.

En 1895, M. Guillaume travaille à la construction d'appareils de mesure des étalons à Sèvres, au Bureau international des poids et mesures (BIPM), où il est entré deux ans plus tôt comme métrologiste, à l'âge de vingt-deux ans. Examinant une règle en alliage NC4 (20 à 25 % de nickel et 2 à 3 % de chrome) dont la dureté, l'inoxydabilité et la résistance semblent convenir, il constate cependant que ce composé métallique présente une dilatation thermique supérieure à celle du bronze. Or le BIPM cherche, au contraire, à fabriquer des étalons dont les dimensions restent insensibles aux variations de température. Il utilise pour cela du platine à *10 % d'iridium. Un alliage malheureusement* trop coûteux pour réaliser des copies du modèle initial.

PRIX NOBEL

Au lieu de rejeter le NC4, M. Guillaume s'intéresse à son coefficient de dilatation anormalement élevé. L'année suivante, en 1896, il reçoit une barre de fer à 30 % de nickel destinée à la fabrication de poids de précision et découvre que sa dilatabilité est *« d'un tiers plus faible que celle du platine »*. *« J'eus alors une des plus grandes émotions de ma vie »*, écrit-il dans ses Mémoires. Il se précipite chez lui et annonce à sa compagne : *« J'ai un sujet de recherche qui va m'occuper dix ans. »* En fait, c'est trente ans de sa vie qu'il va consacrer à l'étude des différentes applications de l'Invar.

L'alliage fer-nickel se révèle en effet plein de ressources. L'anomalie mise en évidence par Charles-Edouard Guillaume s'explique par l'effet de magnétostriction, c'est-à-dire la contraction mécanique du matériau sous l'effet de son aimantation propre. Ce phénomène s'oppose à la dilatation engendrée par *l'élévation de température et se ré*vèle maximal pour une proportion de 36 % de nickel dans le fer. C'est cet alliage qui a donc été baptisé Invar, en raison de l'invariance de ses dimensions. Le physicien suisse explore systématiquement les effets de différentes proportions de nickel et de l'addition d'autres métaux. La moisson se révèle riche. Elle lui vaudra, en 1920, le prix Nobel de physique.

MÉTALLURGIE DE PRÉCISION

L'Invar fournit tout d'abord au BIPM une solution à la fabrication d'étalons à faible coût, même s'il *ne détrône pas tout à fait le platine* iridié. L'addition de chrome produit un alliage dont l'inoxydabilité est exploitée pour fabriquer des répliques du kilogramme étalon. La géodésie, qui utilise des fils métalliques très sensibles aux variations de température, bénéficie également des propriétés de l'Invar. Issu d'une famille d'horlogers suisses, M. Guillaume applique, par ailleurs, son alliage à la fabrication des balanciers d'horloge. La découverte d'une anomalie d'élasticité lui permet de prédire l'existence d'alliages à coefficient thermoélastique nul. Ses recherches aboutissent, en 1920, à la mise au point d'un alliage fer, nickel (34 %) et chrome (12 %) durci au tungstène. Baptisé Elinvar, il possède des propriétés élastiques insensibles à la température et apporte ainsi une solution non mécanique au problème de la compensation thermique des montres.

Très vite, le physicien suisse dépasse la simple recherche d'une absence de dilatation pour s'attacher à maîtriser cette caractéristique. Dès 1897, il exploite l'identité de dilatation entre un ferro-nickel et le verre afin de permettre leur soudage. *On peut ainsi remplacer à* nouveau le platine mais, cette fois, dans les lampes à incandescence. La même démarche conduira, quatre-vingts ans plus tard, à exploiter celle existant entre un alliage à 42 % de nickel (N42) et le silicium pour fabriquer des supports de circuits intégrés.

Tout au long de son siècle d'existence, l'Invar reste intimement lié à la fonderie d'Imphy, près de Nevers, fondée à la fin du XVIe siècle. A l'origine de son invention, on trouve Henri Fayol, directeur général de la société Commentry-Fourchambault, à laquelle appartenait alors la fonderie nivernaise, qui *fournit à M. Guillaume les dix*-sept échantillons qui le conduiront à la découverte de l'Invar.

Pierre Chevenard joue également un rôle majeur dans le développement des applications de l'Invar. En 1911, Henri Fayol confie à ce jeune ingénieur de vingt-deux ans, diplomé de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, la direction du service d'études métallurgique d'Imphy. Pierre Chevenard va inventer un concept nouveau, la métallurgie de précision. Ces travaux lui vaudront d'entrer à l'Académie des sciences en 1946.

Cent ans après son invention, l'Invar et ses dérivés sont toujours *au coeur de l'activité d'Imphy*, devenue filiale d'Ugine, une division d'Usinor-Sacilor. Imphy réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires consolidé de 3,3 milliards de francs avec un effectif de 2 800 personnes et produit 65 000 tonnes de produits plats et longs (fils). Jean-François Magnan, PDG d'Imphy, identifie trois secteurs particulièrement porteurs pour l'Invar. La télévision, l'électronique et le transport de gaz par méthaniers qui, depuis deux à trois ans, semble retrouver une nouvelle jeunesse.

Michel Alberganti

★ ***Les Alliages de fer et de nickel,*** **ouvrage collectif publié par les éditions Technique & Documentation Lavoisier à l'occasion du centenaire de la découverte de l'Invar. 509 pages, mai 1996, 395 francs.**

Trois applications des alliages fer-nickel

Les cuves de méthanier en Invar offrent une alternative à la technique complexe des membranes gaufrées en acier inoxydable.

Invar (36% de nickel)

Pour les grilles des téléviseurs haute définition, plus sensibles à l'échauffement, l'Invar évite une dilatation qui peut perturber l'image.

Alliages fer-nickel

Invar (36% de nickel)

N42 (42% de nickel)

Les pattes de connexion des puces doivent se dilater de la même façon que le silicium. Mais le fer-nickel 42% est concurrencé par des alliages cuivreux, meilleurs conducteurs de la chaleur.

Infographie : Le Monde

L'Invar entre dans la fabrication des cuves de méthane liquide à -163 °C et dans celle des grilles de téléviseurs soumises à l'échauffement dû au bombardement des canons à électrons. En revanche, les processeurs exploitent un alliage à 42% de nickel qui se dilate de la même façon que le silicium.

Des méthaniers aux puces électroniques

LA CONSTRUCTION des cuves de méthanier fait partie des plus spectaculaires applications de l'Invar. En janvier 1963, l'ingénieriste français Gaz Transport (GT) *met au point* avec *Imphy l'alliage* M63, contenant 36 % de nickel. Ce matériau va conduire à une réalisation concurrente de celle d'une autre société d'étude, Technigaz, qui a utilisé l'acier inoxydable gaufré.

Fortement sollicitées, ces cuves doivent supporter des variations très fortes de température qui les font passer des 20 oC ambiants aux – 163 oC du méthane liquide à la pression atmosphérique. Technigaz résoud le problème de la contraction du métal due au froid grâce à la souplesse de ses plaques d'inox ondulées. GT s'en remet, quant à lui, à la quasi-absence de dilatation de l'Invar, d'où des cuves plus simples à assembler, constituées de deux enveloppes représentant quelque 360 tonnes d'Invar pour un navire d'une capacité de 130 000 m³ de gaz.

Autre application : le téléviseur couleur, qui utilise de 400 à *1 000 grammes de cet alliage*. Le marché est considérable puisqu'il se vend 120 millions de tubes télé par an, et donc autant de ces grilles soumises au bombardement des canons à électrons des tubes couleur dont les trous définissent chaque point de l'image. Lorsqu'on augmente la puissance des canons pour accroître la luminosité ou que l'on passe à la haute définition, le bombardement électronique échauffe de plus en plus la grille. Si celle-ci se déforme, l'image sera altérée. D'où les espoirs qu'Imphy place dans l'Invar pour conquérir le marché des téléviseurs haut de gamme actuels et futurs.

En tonnage, les puces électroniques offrent un débouché plus *modeste. Les grilles métalliques* qui assurent les connexions électriques entre le circuit intégré en silicium et le circuit imprimé sont réalisées *dans des tôles de* 127 à 200 microns d'épaisseur. Là, ce n'est plus l'Invar qui est utilisé, mais un alliage à 42 % de nickel dont le coefficient de dilatation est proche de celui du silicium des puces. Malgré sa faible conductivité thermique et des propriétés électriques limitées, le ferronickel à 42 % résiste depuis les années 70 à la concurrence des alliages de cuivre. Aujourd'hui, les supports de circuits intégrés absorbent 20 % de la production d'Imphy en produits plats, tandis que les écrans de visualisation en consomment 30 %.

M. Al.

La mécanique des fluides s'applique aux liquidités boursières

COMMENT gagner en Bourse ? Les recettes sont diverses. L'étude sérieuse des tendances du marché apparaît, certes, comme la plus rationnelle. Mais chacun a la sienne. Certains – sans doute plus intuitifs – préfèrent des méthodes moins convenues comme, par exemple, la contemplation des remous provoqués par la cuiller dans leur tasse de café matinale. Paradoxalement, la démarche de ces experts de comptoir semble avoir des « bases scientifiques » solides ! Les travaux d'une équipe de physiciens suisses et allemands, publiés dans l'édition du 27 juin de la revue internationale *Nature*, montrent en effet que les fluctuations *monétaires présentent de saisissantes si*militudes avec la mécanique des fluides.

Wolfgang Breymann (Institut de physique de l'université de Bâle) et ses collègues ont étudié les variations des taux de change du dollar et du mark entre octobre 1992 et septembre 1993. Comparant ces statistiques aux données qui décrivent les fluctuations de vélocité au sein d'un jet turbulent de gaz (de l'hélium), ils ont constaté que les deux phénomènes se ressemblent au point de prendre la même forme mathématique.

Ce curieux parallèle n'est, en fait, pas vraiment surprenant d'un point de vue scientifique. Les chercheurs travaillant sur le marché des changes ont constaté depuis longtemps que les investisse*ments ou les attentes*, les *espérances des* investisseurs qui spéculent à long terme influencent le comportement des spéculateurs à court terme. Les informations sur les tendances du marché – qui correspondent, en fait, à la perception qu'en ont les investisseurs, à leur état d'esprit, à leur humeur – « coulent » naturellement d'un étage temporel à l'autre : les prévisions à l'échelle d'une année influencent directement celles qui sont faites à l'échéance d'une semaine.

Le parallèle avec le comportement des fluides turbulents est frappant et avait déjà été remarqué par d'autres chercheurs. Un réacteur d'avion, par exemple, provoque dans l'air un modèle de perturbations qui, elles-mêmes, en*gendrent une succession de remous de* plus en plus petits, jusqu'au niveau de la molécule, en une « cascade hiérarchique d'énergie ».

Cette analogie étonnante peut-elle trouver des applications en économie ? Cela reste à voir. La compréhension de la dynamique des fluides turbulents constitue l'un des problèmes les plus épineux de la physique théorique, et les équations mathématiques de base qui décrivent ces systèmes figurent parmi les plus difficiles à résoudre. Un siècle d'observation de ces phénomènes par les ingénieurs et les physiciens pourrait néanmoins fournir aux économistes un point de vue nouveau sur la structure des marchés.

Mark Buchanan

Les Européens inaugurent un nouveau télescope solaire aux Canaries

LE 30 JUIN va être inauguré à Tenerife (Canaries), sur le site d'Izaña, situé à 2 400 mètres d'altitude, le télescope solaire Thémis. Fruit d'une collaboration entre la France, l'Italie et l'Espagne, cet instrument *d'observation de notre astre* est attendu avec impatience par la communauté astronomique, qui espère ainsi mieux comprendre la physique des couches extérieures de cette étoile et le fonctionnement de son champ magnétique.

Cet observatoire européen, qui a coûté 87,5 millions de francs, a été construit par l'Institut national des sciences de l'univers du CNRS, qui a pris à sa charge 80 % des frais, et le Consiglio Nazionale delle Ricerche italien (20 %), tandis que l'Instituto de Astrofisica de Canarias offrait le site et la logistique. La même clé de répartition a été appli*quée au budget* de fonctionnement (6,1 millions de francs par an), mais pas au temps d'observation alloué aux différentes communautés as*tronomiques puisque les Français* disposent de 60 % de l'ensemble, les Espagnols de 20 %, les Italiens de 15 % et la communauté astrono*mique internationale des 5 % res*tants.

Grâce à Thémis devraient être réunies en un seul observatoire les capacités d'instruments astronomiques aujourd'hui séparés, comme la tour solaire et le magnétographe de l'observatoire de Meudon. A en croire ses concepteurs, Thémis devrait dépasser en performances les observatoires américains de Sacramento Peak (Nouveau-Mexique) et de Kitt Peak (Arizona). Ce sera d'ailleurs le premier télescope solaire à pouvoir analyser la polarisation des raies du spectre solaire, une caractéristique électromagnétique de la lumière qui intéresse particulièrement les astronomes.

Contrairement aux instruments précédents, Thémis vise directement le Soleil et offre une résolution spatiale qui lui permet d'observer des phénomènes de petite taille – inférieurs à 200 kilomètres – à la surface du Soleil, alors que, jusqu'à présent, on ne pouvait descendre au-dessous des 1 000 kilomètres. Ainsi sera-t-il possible d'étudier les fameux « tubes de flux », larges de 200 kilomètres, où se concentre le champ magnétique de la photosphère, cette minuscule pellicule de *seulement 300* kilomètres d'épaisseur qui englobe les couches supérieures de l'atmosphère solaire et produit la lumière visible que l'oeil perçoit.

Sans la lumière, difficile de connaître et de comprendre une partie du fonctionnement de notre astre. Les grains qui la composent sont en effet porteurs de nombre d'informations.

LE REGARD DE SOHO

L'étude de cette lumière donne lieu à la production de séries de raies, les raies spectrales, caractéristiques des éléments chimiques qui constituent le Soleil. Or Thémis pourra étudier simultanément un grand nombre de ces raies et apporter ainsi des informations précieuses sur les différents paramètres des régions solaires observées : température, densité, vitesse de la matière et champ magnétique.

Pour parvenir à ces performances, les concepteurs de Thémis ont choisi un télescope optique Ritchey-Chrétien de 90 centimètres d'ouverture, placé sous vide et installé au sommet d'une tour de béton de 22,5 mètres de haut. Un analyseur de polarisation lui a été adjoint ainsi qu'un système d'optique adaptative destiné à compenser les déformations de l'image provoquées par les turbulences de l'atmosphère terrestre.

Deux grands spectrographes, capables de fournir plus de 8 000 profils de raie toutes les deux secondes, complètent le tout, que gère un ordinateur. Toutes les informations récoltées dans le ciel des Canaries seront transférées à une base de données informatique, BASS 2000, installée à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Cette base sera reliée à une autre (Medoc), qui archive les données provenant du satellite européen d'observation du Soleil SOHO.

Début juillet, Thémis servira en effet de support au satellite SOHO en prenant une image du Soleil entier tous les jours. Ces données seront alors envoyées par l'intermédiaire d'un réseau informatique à l'Agence spatiale européenne, où des spécialistes les analyseront. Il sera alors possible de pointer SOHO sur un endroit donné du Soleil et d'effectuer ainsi deux mesures d'une même région du Soleil avec deux instruments, l'un dans l'espace et l'autre au sol. D'ici deux à trois mois commencera réellement l'étude des raies d'émission.

Christiane Galus

L'annonce du retrait d'Elf en 1997, avant celui de Renault en 1998, va bouleverser le paysage de la Formule 1

La compagnie pétrolière française justifie sa décision par des raisons économiques

Bernard de Combret, président d'Elf-Antar France, a annoncé, mardi 25 juin, que son groupe cessera tout partenariat en formule 1 à la fin de l'actuelle saison. Cette décision est notamment dictée par des raisons économiques, ainsi que par une redéfinition de la politique de recherche du pétrolier. Avec celui de Renault en 1998, ce retrait plonge les écuries Williams et Benetton dans l'embarras et sonne le glas du projet d'écurie 100 % française. La filière de formation des pilotes français souffrira aussi de cette décision.

A LA VEILLE du Grand Prix de France, dimanche 30 juin à Magny-Cours (Nièvre), le monde de la formule 1 découvre qu'il va devoir se préparer très rapidement à un bouleversement.


FORMULE 1

Après l'annonce du départ de Renault à la fin de 1997 (*Le Monde* du 22 juin), c'est le pétrolier Elf qui va cesser d'apporter, dès la saison prochaine, son soutien financier et technique à la plus médiatique des compétitions automobiles.

La décision « *de ne pas reconduire en 1997* [la] *politique de parrainage sportif* » a été annoncée, mardi 25 juin, par Bernard de Combret, président d'Elf-Antar France. Comme pour le retrait de Renault-Sport, la première raison invoquée est celle du risque de la « *banalisation du succès* ». Elf a en effet été associé à 128 victoires en grand prix depuis vingt-neuf ans, c'est-à-dire quasiment depuis la création de la marque.

Elf a remporté sept titres de champion du monde des pilotes avec Jackie Stewart, Nigel Mansell, Alain Prost et Michael Schumacher, ainsi que six titres des constructeurs, dont ceux des quatre dernières années avec les écuries Williams et Benetton. Mais, à la différence de Renault, la direction d'Elf évoque clairement le contexte économique pour justifier sa décision : « *Le coût d'un maintien en formule 1 devient aujourd'hui disproportionné par rapport à l'impact sur l'image et l'activité commerciale.* »

En raison de la récession qui affecte particulièrement tout le secteur automobile, l'activité de raffinage et de distribution de la marque peine en effet à trouver son équilibre en Europe, alors qu'elle représente 114 des 208 milliards de francs du chiffre d'affaires du groupe Elf-Aquitaine.

La décision du pétrolier a également été accélérée par la réglementation actuelle de la formule 1, qui oblige les pétroliers à fournir aux écuries des carburants d'une composition proche des produits du commerce. En raison de cette évolution, la formule 1 ne joue plus, selon Elf, son rôle de « *banc d'essai des carburants du futur* ».

UN RISQUE POUR LES PILOTES

En se retirant de la formule 1, un an avant Renault, Elf laisse deux des principales écuries dans une situation difficile. Benetton pourrait se tourner vers Agip, le pétrolier italien que Ferrari a délaissé cette année au profit de Shell. Williams devra également trouver un remplaçant à la marque qui l'accompagne depuis près de dix ans. Elf, en revanche, a décidé de ne pas abandonner les rallyes, les courses d'endurance et les épreuves motocyclistes. Ces programmes de compétitions seront cependant redéfinis au cours du prochain semestre.

La marque a également annoncé qu'elle continuera à soutenir la section sport-études installée sur le circuit du Mans. Cette formation permet à une quarantaine de jeunes pilotes d'accéder chaque année à différentes compétitions d'initiation à la course automobile, allant de la formule Campus à la formule 3. Le quadruple champion du monde Alain Prost et Olivier Panis sont de purs produits de cette filière. Mais la réduction du budget compétition d'Elf privera les candidats français à un volant de formule 1 d'un financement devenu indispensable depuis le départ des cigarettiers et des producteurs de boissons alcooliques.

Ce départ sonne également le glas de l'« écurie France », dont l'idée avait été lancée il y a quelques semaines par le ministère de la jeunesse et des sports. Comme Patrick Faure, le président de Renault-Sport, Bernard de Combret a répété, mardi, qu'Elf n'a jamais été « *partie prenante* » dans ce projet. Il reste à attendre la décision de Peugeot, annoncée pour la mi-saison 1997, pour savoir si une grande marque française continuera à être présente dans la formule 1. Une discipline qui était encore présentée récemment par les constructeurs et les pouvoirs publics comme la meilleure vitrine du savoir-faire technologique de l'industrie automobile française.

Christophe de Chenay

Les gardiens de but s'imposent comme d'authentiques vedettes lors de l'Euro

LONDRES
de notre envoyé spécial

C'est l'histoire de grands hommes au talent enfin reconnu, de seconds rôles qui accèdent au vedettariat.


EURO 96

L'Euro 96 n'en a que pour les gardiens de but. On s'arrache leurs confessions. On guette leurs manies, dans l'espoir de deviner le secret de leur avènement. Car l'épreuve leur appartient.

Ils accaparent les honneurs, gagnant les matches que leurs coéquipiers s'efforcent de ne pas perdre. Mercredi 26 juin, les demi-finales devaient regrouper trois de leurs meilleurs représentants dans la compétition. Que serait en effet l'Angleterre sans David Seaman, l'Allemagne sans Andreas Köpke et la France sans Bernard Lama ?

« *C'est l'une des nouveautés de cet Euro,* dit Philippe Bergeroo, l'entraîneur adjoint de l'équipe de France. *A cause du resserrement des défenses, les gardiens de but sont appelés à faire la différence.* » Remplaçant de Joël Bats en équipe de France entre 1984 et 1986, l'ancien gardien bordelais peut mesurer le chemin parcouru. En douze ans, le poste s'est débarassé des stéréotypes pour prendre une nouvelle dimension sur le terrain.

Dans l'espace restreint qui court de la ligne de but aux abords de la surface de réparation, Seaman, Köpke et Lama n'ont cessé de se mettre en évidence. Par leur relance au pied ou à la main, ils ont influé sur le jeu. Grâce à leurs arrêts, ils ont épargné à leur équipe la honte et la déception d'une sortie trop précoce. C'est pourtant dans la vieille épreuve du penalty qu'ils ont frappé l'imagination des supporteurs. Aucun des trois n'a semblé en ressentir l'angoisse. Chacun à son tour, ils en ont fait leur champ d'honneur. David Seaman en a arrêté deux : le premier écartait l'Ecosse de la route des quarts de finale, le second, dans une exténuante séance de tirs aux but éliminait l'Espagne. A cause de Bernard Lama, de sa parade sur le tir au but de Clarence Seedorf, les Pays-Bas ont connu le même sort. Andreas Köpke a mis fin aux rêves italiens, en stoppant net la balle propulsée par Gianfranco Zola.

DESTINS COMPLIQUÉS

A travers les exploits du trio, les premières semaines de la compétition ont dégagé une sorte de profil d'excellence. Le bon gardien est trentenaire. Il brille dans les duels avec les attaquants qui se présentent seul face à son but. Il a longtemps été ignoré des sélectionneurs.

David Seaman s'échinait avec Arsenal à se bâtir une expérience dans les affres du championnat et des Coupes d'Europe. Il n'est devenu titulaire à part entière qu'avec l'arrivée de Terry Venables en 1994. Andreas Köpke a connu le même destin compliqué, ballotté de club en club dans la Bundesliga, éternel remplaçant dans l'équipe nationale. Chez les Bleus, Bernard Lama ne s'est imposé que depuis trois ans, à la faveur de la blessure de son prédécesseur.

Cela n'empêche pas Philippe Bergeroo de revendiquer pour le Guyanais le titre officieux de meilleur gardien d'Europe. Il possède les qualités indispensables dont sont dotés ses deux rivaux : une bonne détente, et un timing parfait qui rythme leurs interventions. Le gardien français y ajoute son assurance dans les sorties. « *Bernard est capable de capter à 10 mètres de sa ligne des ballons que les autres ne pourraient pas toucher* », affirme l'entraîneur.

Il a constaté, statistiques à l'appui, qu'un tiers des buts de l'Euro avaient été inscrits à la suite de centres ou de coups de pied arrêtés venant des ailes. Cela oblige les gardiens de but à sortir plus souvent, et augmente en proportion le risque de mauvais choix.

Les grands clubs n'ont pas attendu l'Euro pour se manifester. Dans ses priorités, pour la prochaine saison, le FC Barcelone s'était mis en quête d'un gardien de but. Le joueur au maillot frappé du numéro un devenait le premier souci des dirigeants catalans. Ils visaient un homme d'élite, enfin convaincus par un vieux truisme : il n'y a pas de grandes équipes sans grand gardien de but. Ils étaient prêts à dépenser la forte somme d'habitude réservée à l'achat des joueurs de champ. Grâce à la nouvelle réglementation en matière de transferts, leurs recruteurs se sont lancés sur la piste de gardiens européens.

Très vite, trois noms ont circulé, officieuse hiérarchie des meilleurs goals du Vieux Continent. Vitor Baïa, le gardien du FC Porto et de l'équipe du Portugal tenait la corde, suivi de près par l'Allemand Andreas Köpke, et le Français Bernard Lama. C'est finalement Köpke qui rejoindra Barcelone pour au moins deux ans. L'Euro a démontré que les Espagnols ne s'étaient guère trompés en établissant leur liste.

Pascal Ceaux

Les « ratés » inattendus de l'organisation anglaise

MANCHESTER
de notre envoyé spécial

« *Football comes home* » (« Le football rentre à la maison »). La devise de l'Euro 96 promettait des retrouvailles émues entre le jeu et sa terre d'origine. A l'approche de la clôture, force est de constater que la maison anglaise n'a pas réservé un accueil très chaleureux à son sport fétiche.

Certes, le parcours de la sélection locale a provoqué un engouement *extraordinaire, chauvin jusqu'*à l'excès (*Le Monde* du 26 juin), mais le reste de la compétition n'a pas suscité l'enthousiasme escompté. Cette relative indifférence tient avant tout au désintérêt des Britanniques pour le football continental. Mais elle s'explique aussi par quelques erreurs d'organisation qui devraient servir d'enseignements aux Français, à deux ans de la Coupe du monde de 1998.

Nombre d'observateurs regrettent ainsi qu'il n'y ait pas eu, comme en Suède (Euro 92) et surtout en Italie (Mondiale 90), une véritable mobilisation du pays, avec des manifestations culturelles proposées en marge du tournoi.

DÉSAFFECTION DU PUBLIC

Cette impression d'indifférence a été renforcée par l'étonnante désaffection du public. Certains matches ont en effet eu lieu devant des tribunes à moitié vides. Sans remonter au premier tour, ce fut par exemple le cas en quart de finale pour Allemagne-Croatie et Portugal-République tchèque. Les organisateurs rétorquent que les billets avaient été vendus et que le cap du million de spectateurs a été franchi. A l'évidence, les agences de voyage n'ont donc pas réussi à revendre les places achetées en grand nombre.

Autre problème : la répartition de ces billets entre les pays. Pour sa demi-finale, la France a reçu un contingent limité à 3 000 places sur les 50 000 que compte le stade. Pour une finale à Wembley, ce contingent serait porté à 11 000 (sur 76 000), mais il n'y aurait que 600 places de bonne qualité. Mardi 25 juin, des négociations houleuses étaient en cours entre la Fédération française et son homologue anglaise pour obtenir davantage de billets de première catégorie. Dans ce domaine, les Anglais donnent l'impression d'improviser au jour le jour.

Si le succès de l'Euro est indéniable sur certains points – sécurité des spectateurs et disponibilité des bénévoles –, le premier bilan paraît tout de même mitigé. Plusieurs formations, dont l'Allemagne, se sont indignées de la piètre qualité des terrains d'entraînement. Les journalistes soulignent l'exiguïté des centres de presse et de la complexité du système informatique mis à leur disposition. Le transfert des équipes vers les stades s'est parfois effectué dans des conditions pénibles. Tous les engagements pris sur l'hébergement n'ont pas été tenus.

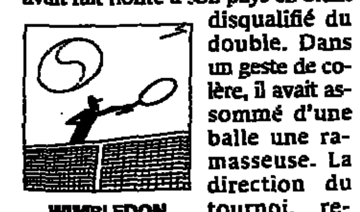
Ces questions d'intendance, si secondaires soient-elles, conditionnent la réussite d'une telle compétition et l'image du pays hôte. Or le Mondial 1998 sera un événement d'une tout autre ampleur, avec, pour la première fois, trente-deux équipes. Les matches devraient attirer neuf mille journalistes et au moins deux millions de spectateurs.

Philippe Broussard

Tim Henman élimine Evgueni Kafelnikov pour la gloire de l'Angleterre

LONDRES
de notre envoyée spéciale

En 1995, Tim Henman avait quitté Wimbledon en infâme. L'Anglais avait fait honte à son pays en étant disqualifié du double. Dans un geste de colère, il avait assommé d'une balle une ramasseuse. La direction du tournoi, relayant des centaines de coups de téléphone indignés, avait organisé des excuses officielles. Elles furent retransmises en direct par la BBC.


WIMBLEDON

Mardi 25 juin, Tim Henman a frôlé les records d'audience de la télévision nationale en battant le Russe Evgueni Kafelnikov, tête de série n° 5 et récent vainqueur de Roland-Garros. En plus de trois heures et demie d'un pur jeu d'attaque, ce joueur à la frimousse d'enfant et à la belle carrure (1,85 mètre, 70 kilos) a fait sensation en enjolivant son audace d'un sang-froid déconcertant. Avant de s'imposer en cinq sets, il a sauvé deux balles de match et a laissé filer des balles de break sans se démonter. Il avait mené 0-40 dans le troisième et quatrième set.

D'abord, ce tie-break de la première manche. Mené six points à trois, Tim Henman fouette deux mises en jeu avant de sauver la dernière balle de set sur un revers giflé gagnant comme il en aura retourné tant de superbes. Kafelnikov, sonné, commet une double faute, Henman frappe un service gagnant. La manche est dans la poche sous les hurlements d'une foule chavirée.

JOUEUR POLYVALENT

Henman enlève le deuxième set dans un souffle devant un champion interloqué. Tim réussit tout, des montées à la volée à contretemps, des lobs posés sur la ligne. Kafelnikov revient dans son jeu et reprend ses droits en s'adjugeant deux sets. On envisage Tim Henman émoussé. A cinq jeux à trois dans la cinquième manche, il sauve deux balles de match par deux aces et vole deux fois le service du Russe. Une seule balle de match suffit : « *Tout est allé très vite à la fin*, dit-il. *J'ai gagné. C'était délicieux.* »

A vingt et un ans, Tim Henman réjouit les espoirs et les livres sterling placés en lui. Devenu professionnel en 1993, il a été élevé au haut niveau au sein du programme britannique de reconstruction de son tennis lancé en 1992 pour cinq ans. La fédération anglaise a accepté d'investir de l'argent – 500 millions de francs – pour rêver.

Tim Henman n'a eu aucun mal à compter parmi les élus de la pépinière : *il est talentueux*, un rien chien fou. Son grand-père, Henry Billington, s'était qualifié pour le troisième tour à Wimbledon en 1948. Né à Oxford, son petit-fils commence le tennis à trois ans. A dix ans, il entre dans la seule académie sérieuse, celle de John Lloyd, l'un des derniers meilleurs joueurs anglais. Deux ans après son arrivée sur le circuit, il s'annonce comme *un joueur polyvalent. Il gagne un* tournoi satellite sur terre battue à Séoul et distrait sur les surfaces rapides grâce à son service alerte. En 1996, à Copenhague, il cède, en demi-finale, contre Cédric Pioline, le futur vainqueur.

Il explique sa victoire d'aujourd'hui par une expérience qui s'étoffe : « *Je ne vieillis pas encore, j'apprends* », dit-il. Kafelnikov lui a rendu hommage en ne s'accordant aucune excuse. Son genou gauche qu'il a enserré dans une genouillère au premier set ne le gène pas plus qu'à Roland-Garros : « *Tim était le meilleur. C'est tout* », lâche le Russe.

Wimbledon a vécu le premier tour masculin le plus terrible de son histoire. En deux jours, le tournoi a perdu quatre des huit premières têtes de série. Les Anglais sont ravis. Sept des leurs se sont qualifiés pour le deuxième tour, du jamais vu en vingt ans. Il y aura au moins un représentant britannique au troisième tour. Mercredi 26 juin, Tim Henman rencontrait son compatriote Danny Sapsford.

Bénédicte Mathieu

Le filet sans l'arbitre

Depuis le début de la quinzaine, le juge de filet a disparu sur les dix-sept courts annexes comme sur le central de Wimbledon. Ce personnage courbé, qui jugeait le « let » en posant le doigt sur la bande du filet, s'efface devant la rapidité grandissante des services. Son efficacité s'est révélée aléatoire lorsque les services atteignent 200 km/h.

Wimbledon, temple du tennis foudroyant, a opté pour la machine. Opérationnelle sur le circuit ATP depuis un an, celle-ci s'est révélée parfaite et fort discrète. Deux capteurs sont posés de part et d'autre du filet et signalent tout frottement de la balle contre la bande par un son ou une lumière. Les joueurs trouvent le système plus juste. Simultanément, les chercheurs s'ingénient à dénicher un système pour remplacer les juges de ligne et gommer toutes les injustices. En vain, pour l'instant.

Loïck Peyron et Paul Vatine terminent la Transat anglaise au sprint

A QUELQUES HEURES de l'arrivée à Newport (côte est des Etats-Unis) de la Transat anglaise à la voile en solitaire, prévue mercredi 26 juin en fin d'après-midi, l'incertitude était encore totale dans le sprint final entre Loïck Peyron sur *Fujicolor II* et Paul Vatine sur *Région Haute-Normandie*. Mercredi matin, dans le duel indécis qui oppose les deux navigateurs depuis le chavirement de Francis Joyon, le Baulois Loïck Peyron avait été pointé à 181,2 milles (environ 320 km) de la ligne alors que son rival restait silencieux à la radio et n'avait pas été repéré par le satellite Immarsat, qui relève les balises des différents voiliers. Au pointage précédent, mardi soir, *Fujicolor II* devançait *Région Haute-Normandie* de 2,2 milles (4 km). Dans une liaison avec la terre, Loïck Peyron a indiqué avoir perdu son gennaker (la grand voile avant). Pour sa part, Vatine navigue dans des conditions encore plus difficiles, avec notamment l'électronique hors d'usage, le GPS récalcitrant et la girouette de tête de mât arrachée. – (*AFP.*)

■ **ATHLÉTISME : le Namibien Frankie Fredericks a réalisé la troisième meilleure performance** de tous les temps sur 100 m, en 9 s 87, mardi 26 juin lors de la réunion d'Helsinki. Ce temps lui a permis de dominer facilement le champion du monde canadien Donovan Bailey, 3e en 10 s 15. A 28 ans, Frankie Fredericks se situe désormais derrière les Américains Leroy Burrell (9 s 85) et Carl Lewis (9 s 86), à égalité avec l'Anglais Linford Christie. – (*AFP.*)

■ **Carl Lewis ne disputera que le saut en longueur** aux Jeux olympiques d'Atlanta. L'Américain aux huit médailles d'or a refusé, mardi 25 juin, la place de remplaçant dans le relais 4 fois 100 m.

■ **FOOTBALL : la Fédération croate de football a refusé**, mardi 25 juin, la démission présentée par le sélectionneur Miroslav Blazevic après l'élimination de son équipe en quart de finale de l'Euro. – (*AFP.*)

RÉSULTATS

TENNIS

INTERNATIONAUX DE WIMBLEDON
PREMIER TOUR

Simple messieurs

B. Black (Zim.) b. F. Goosens (Bel.) 5-7, 6-1, 6-2, 6-3 ; A. Corretja (Esp.) b. M. Tebbutt (Aus.) 3-6, 7-6 (7-4), 6-4, 6-4 ; H. Arazi (Mar.) b. N. Kulti (Sué.) 4-6, 6-7 (4-7), 6-4, 6-2, 6-3 ; P. Rafter (Aus.) b. D. Vacek (Tch.) 6-2, 6-4, 7-6 (7-3) ; C. Pioline (Fra., n° 16) b. J. Siemerink (PB) 7-6 (7-4), 7-6 (7-5), 6-4 ; T. Henman (GB) b. E. Kafelnikov (Rus., n° 5) 7-6 (8-6), 6-3, 6-7 (2-7), 4-6, 7-5 ; G. Rusedski (GB) b. D. Nestor (Can) 7-6 (7-4), 7-6 (7-5), 6-2 ; K. Kucera (Svq.) b. K. Alami (Mar.) 6-3, 6-3, 6-3 ; M. Larsson (Sué.) b. M. Woodforde (Aus.) 6-3, 6-2, 7-5 ; D. Rostagno (EU) b. J. Van Herck (Bel.) 6-4, 6-3, 7-6 (7-4) ; B. Steven (NZ) b. T. Kempers (PB) 7-5, 7-6 (9-7), 6-3 ; T. Carbonell (Esp.) b. F. Clavet (Esp.) 7-6 (7-5), 4-6, 1-6, 6-4, 6-3 ; G. Pozzi (Ita.) b. J. Cunha-Silva (Por.) 6-2, 6-4, 6-2 ; M. Petchey (GB) b. L. Paes (Ind.) 1-6, 6-2, 6-4, 7-6 (13-11) ; M. Rosset (Sui., n° 14) b. S. Draper (Aus.) 4-6, 6-4, 6-3, 6-1 ; S. Matsuoka (Jap.) b. C. Ruud (Nor.) 6-1, 6-0, 6-2 ; R. Krajicek (PB, n° 7) b. J. Sanchez (Esp.) 6-4, 6-3, 6-4 ; J. Hlasek (Sui.) b. A. Chesnokov (Rus.) 6-3, 6-2, 6-3 ; D. Sapsford (GB) b. P. Tramacchi (Aus.) 7-5, 6-4, 6-3 ; A. Olhovskiy (Rus.) b. H. Dreekmann (All.) 6-7 (4-7), 6-2, 6-2, 6-2 ; B. Ulihrach (Tch.) b. C. Costa (Esp.) 1-6, 6-3, 6-2, 6-3 ; S. Stolle (Aus.) b. D. Nargiso (Ita.) 6-3, 6-3, 6-1 ; J. Grabb (EU) b. E. Sanchez (Esp.) 6-1, 6-3, 6-3 ; T. Enqvist (Sué., n° 9) b. A. Chang (Can.) 6-4, 6-2, 6-1

Simple dames

E. Likhovtseva (Rus.) b. E. Callens (Bel.) 7-6 (7-4), 6-3 ; P. Hy-Boulais (Can.) b. M. De Swardt (AfS) 7-6 (7-2), 6-4 ; K. Boogert (PB) b. V. Ruano Pascual (Esp.) 5-7, 6-4, 6-2 ; K. A. Guse (Aus.) b. N. Bradtke (Aus.) 6-3, 6-0 ; L. Davenport (EU, n° 8) b. M. Schnell (Aus.) 6-4, 6-1 ; M. Hingis (Sui.) b. J. Nejedly (Can.) 6-2, 6-2 ; C. Porwik (All.) b. C. Wood (G-B) 2-6, 7-5, 6-4 ; K. Viollet (GB) b. M. Miller (GB) 6-2, 2-6, 6-1 ; N. Medvedeva (Ukr.) b. C. Morariu (EU) 5-7, 7-5, 6-4 ; L. Neiland (Let.) b. K. Rinaldi (E-U) 6-3, 6-3 ; L. Courtois (Bel.) b. A. Glass (All.) 4-6, 6-2, 6-2 ; N. Arendt (EU) b. H. Nagyova (Svq.) 6-3, 6-2 ; M.-J. Fernandez (EU, n° 9) b. J. Kandarr (All.) 6-0, 6-0 ; M. Paz (Arg.) b. M. Werdel-Witmeyer (EU) 6-4, 6-4 ; K. Kschwendt (All.) b. A. Carlsson (Sué.) 4-6, 6-3, 6-3 ; N. Zvereva (Blr.) b. F. Lubiani (Ita.) 6-3, 6-1 ; A. Fusai (Fra.) b. S. Dopfer (Aut.) 7-5, 7-6 (7-1) ; N. Baudone (Ita.) b. J. Husarova (Svq.) 0-6, 6-1, 6-1 ; H. Sukova (Tch.) b. K. Godridge (Aus.) 6-3, 6-3 ; P. Shriver (EU) b. A. Ellwood (Aus.) 6-4, 6-4 ; J. Novotna (Tch., n° 6) b. Z. Martinek (All.) 6-4, 6-0 ; A. Sanchez (Esp., n° 4) b. A. Serra-Zanetti (Ita.) 6-3, 6-4 ; S. Graf (All., n° 1) b. L. Richterova (Tch.) 6-4, 6-1 ; L. Wild (E-U) b. R. Stubbs (Aus.) 6-1, 6-4 ; M. Oremans (PB) b. R. Grande (Ita.) 7-6 (7-4), 6-3 ; J. Watanabe (EU) b. R. Bobkova (Tch.) 6-3, 6-3 ; A. Sugiyama (Jap.) b. A. Kremer (Lux.) 7-5, 6-4 ; S. Testud (Fra.) b. S. Cacic (EU) 6-1, 6-3 ; B. Schultz-McCarthy (PB, n° 11) b. J. Kruger (AfS) 6-0, 6-3 ; J. Wiesner (Aut.) b. K. Habsudova (Svq.) 6-0, 7-5 ; A. Huber (All., n° 5) b. G. Leon (Esp.) 6-1, 6-1

Tout l'argent des Andes

Au cœur de la cordillère, Potosi, désormais inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, battit monnaie au temps de sa splendeur

POTOSI (Bolivie)
de notre envoyé spécial

A coups de balayette rythmés, une Indienne s'active à débarrasser la place d'Armes de quelques scories. Autour d'elle, deux ou trois chiens errants. six heures du matin. Potosi dort encore. C'est l'heure où le mercure est au plus bas. Un léger givre recouvre les tuiles centenaires des habitations de la ville. A un coin de rue, quatre mineurs battent la semelle. Regard vide, bonnet de laine sur la tête, ils attendent le *micro*, ce bus d'un autre âge qui les mènera tout là-haut, vers les entrailles du Cerro Rico. La Riche Colline, ainsi a-t-on *baptisé ce mont chauve qui*, en d'autres temps, changea le cours de l'histoire.

En 1545, quand les Espagnols entreprirent l'exploitation des mines d'argent, au beau milieu de l'altiplano bolivien actuel, ils n'imaginaient certainement pas que la richesse du Cerro allait alimenter l'économie des monarchies européennes durant près de trois siècles. Les veines argentifères de la montagne andine allaient également donner naissance à la ville de Potosi, dont l'apogée se situera durant la seconde moitié du XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e]. En fait, Potosi deviendra le cœur de l'empire espagnol et la cité la plus importante du Nouveau Continent : 160 000 habitants, c'est-à-dire, à l'époque, plus que Paris ou Grenade... Une ville dont, à travers les cinq continents, on affirmait qu'elle était l'une des merveilles du monde. Avec un rayonnement non seulement *économique, mais social, technologique*, urbain et monétaire. D'où l'expression *vale un Potosi* (« ça vaut Potosi »), hommage à cette cité surgie du désert andin et dont l'architecture ostentatoire contraste avec l'univers minéral et *désolé* des tunnels de la mine voisine.

DESSINS D'OLCE

Inscrite, en 1987, sur la liste du patrimoine culturel et naturel de l'humanité établie par l'Unesco, Potosi est aujourd'hui une véritable ville-musée. En vedette, la *Casa de moneda (la Maison de la* monnaie), l'édifice le plus imposant que les Espagnols laisseront en Amérique latine et dans les Caraïbes, aujourd'hui converti en centre d'art. Tant d'argent sorti des entrailles de la Terre ne pouvait qu'engendrer la fabrication de la monnaie. Et on dit même que, à l'époque, on aurait pu construire un véritable pont d'argent entre l'Amérique et l'Europe...

A partir du milieu du XVII[e] siècle, le Cerro voit se succéder *périodes de dépression et* phases de prospérité. Un commerce intense se développe avec Buenos Aires, qui devient alors le port le plus important d'Amérique. En 1825, Potosi marque le fondement économique *de la république de Bolivie*. Au début du siècle, l'étain se substitue à l'argent, victime de la baisse des cours. Son ère se prolongera jusqu'en 1985, année où le Cerro affronte une nouvelle crise, cette fois peut-être définitive.

En 1985, Potosi comptait 300 000 habitants. Aujourd'hui, quelque 120 000 seulement. C'est la seule ville bolivienne dont la population ait ainsi baissé au cours des dernières années. Au profit de la région du Chapare, où la culture de la coca apparaît plus lucrative et moins aléatoire. Un exode qu'ex*pliquent également des conditions* climatiques trop rudes : le froid notamment – le thermomètre peut descendre jusqu'à – 15 degrés – mais aussi le vent, la pluie, voire la grêle. Potosi partage avec Lhassa, au Tibet, le rigoureux privilège d'être *la ville la plus haute* du monde : 4 070 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Ainsi abandonnée, la ville s'estime victime d'une profonde injustice. Avec l'amer ressentiment d'être aujourd'hui humiliée après avoir tant donné. Potosi se meurt et tout l'argent extrait de ses mines ne lui aura pas bénéficié. Infrastructures limitées ou désuètes, absence de plan de développement. Le manque d'aide de l'Etat se fait *cruellement sentir*. Un phénomène d'ostracisme évident. Enclavée, la ville de Potosi souffre de son isolement : aucune liaison aérienne avec le reste du pays et des communications cahoteuses par la route.

Si, à chaque pas, l'abandon est perceptible, le quartier espagnol – ainsi baptisé pour le différencier du quartier indigène, ou quartier *des mineurs – garde un charme* certain. Il y règne une atmosphère toute particulière. Silence des rues de pierre, dont la déclivité importante accélère, brusquement, le rythme cardiaque du promeneur. Lourdes portes de bois des maisons coloniales de la rue Judazar. Balcons de l'époque républicaine. Couvent de Santa-Teresa, restauré, et dont les innombrables pièces sont garnies de meubles. Depuis les toits de l'église San Lorenzo, le *Cerro, impérial, profile son sommet* de 4 800 mètres et détache la palette de couleurs de ses flancs rugueux dans l'azur du ciel.

A ce jour, le Cerro continue, malgré tout, à produire : 380 galeries sont encore en activité

Dès 8 heures du matin, la rue *des mineurs*, en direction du Cerro, connaît une certaine effervescence. C'est, en effet, le point de passage obligé du mineur. S'y succèdent, côte à côte, de petites boutiques où se mêlent dynamite, alcool, feuilles de coca, etc. *Le tout* en vente libre. *A ce jour, le Cerro* continue, malgré tout, à produire : 380 galeries encore en activité, contre environ 5 000 au temps de la grande époque. Quant aux mineurs, ils sont, pour la plupart, regroupés en coopératives et exploitent principalement le zinc.

A l'entrée de la coopérative Grito de piedra (le Cri de la pierre), une dizaine de mineurs, assis à même la roche, mastiquent de petites feuilles de coca. Un rituel séculaire avant de pénétrer dans les longs boyaux de la mine. Silence et recueillement. Chacun sait, ici, qu'il lui faudra, une fois encore, défier la mort vagabonde.

Philippe Duigou

Carnet de route

● **Repères.** Meilleure saison, l'hiver austral, de mai à septembre. Le ciel est alors d'une pureté absolue. Pas de visa.

● **Y aller.** De France, aucun vol direct pour La Paz. Le trajet le plus court s'effectue avec la Varig *via* Sao Paulo, trois fois par semaine. Autres options : American Airlines *via* Miami (quotidien) et Aerolineas Argentinas *via* Buenos-Aires. Compter environ 7 000 F pour un Paris-La Paz A/R. Quelques voyagistes programment des circuits en Bolivie incluant Potosi. Citons notamment Uniclam/Déclic (tél. : (1) 43-25-21-18), Nouveau Monde (tél. : (1) 43-29-40-40), la Maison des Amériques (tél. : (1) 42-77-50-50) et Equinoxiales (25, avenue Bosquet, 75007 Paris, tél. : (1) 47-53-71-89), dont le *circuit individuel de 14 jours* (17 810 F par personne en chambre double) passe par La Paz, le lac Titicaca, Potosi et Sucre. Sur place, Hidalgo Tours propose des visites de la ville et de la mine.

● **Séjour.** A deux pas de la place d'Armes, l'hostal Colonial (un cadre et du charme) est le seul établissement de qualité de la ville. Côté table, le Meson, à l'angle de la place d'Armes, propose des spécialités locales.

● **Guides.** Ceux du Petit Futé et de La Manufacture ainsi que le Guide bleu Pérou-La Paz et le Routard Pérou-Bolivie-Equateur (Hachette).

● **Renseignements.** Au consulat de Bolivie : 12, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris, tél. : (1) 42-88-34-32.

SOLDES

Vacances en soldes

A l'approche des grands départs, les étiquettes valsent. Les prix s'envolent pour les destinations très prisées comme les Etats-Unis où, sauf exception, les métropoles de la Côte est sont accessibles pour 3 500 francs (voire 4 000 francs), et de 4 500 francs à 5 000 francs pour les villes de la Côte ouest. *On trouve encore de* rares places chez les spécialistes disposant de quotas (notamment Nouveau Monde, sur United Airlines, tél. : (1) 43-29-40-40), de même sur les circuits accompagnés ou en « roue libre » (chez Vacances fabuleuses, par exemple, tél. : (1) 53-67-60-00) avec étapes préréservées en voiture, moto ou camping-car.

● *A contrario*, les prix dégringolent lorsque les avions et les hôtels ne font pas le plein. C'est le cas du Canada : Nouvelles Frontières (tél. : 36-33-33-33) a baissé les tarifs de ses vols charters Corsair à destination de Montréal, avec des départs de Paris et de province pour 2 000 francs (environ) l'aller-retour, début juillet. *Idem* chez Nouveau Monde, où les prix oscillent entre 2 400 francs et 2 800 francs durant tout l'été. Un tour d'horizon des voyagistes donne la tendance. *Globalement, le bassin* méditerranéen, la Tunisie, la Turquie, le Maroc ou la Grèce, moins courus cet été, déroulent des offres attrayantes. Exemple : le prix unique, 1 200 francs, des billets d'avion pour Athènes, départs Paris et province, chez Dégriftour (3615 Dégriftour). L'Egypte, désertée par les touristes, maintient des tarifs imbattables : une croisière d'une semaine Louxor-Assouan à bord d'un bateau de 35 cabines au confort 4 étoiles, réaménagé à neuf en 1995, coûte 3 390 francs, vol charter inclus de Paris (3 590 francs de Marseille et Lyon, Nouvelles Frontières). Forfaits comparables chez Etapes nouvelles (tél. : (1) 42-80-55-66) : une semaine à Louxor, au Movenpick, bungalows 5 étoiles sur l'île Crocodile : de *3 000 francs à 3 300 francs, selon les* dates, de Paris, Lyon et Marseille.

● En évitant les jours de pointe, fin juillet-début août, on trouve des sièges d'avion pour l'Asie avec budget raisonnable. Notamment pour Delhi, Bangkok (4 250 francs sur British Airways) ou Djakarta (4 800 francs sur Sandia) à la Compagnie des voyages (promotions sur répondeur, tél. : (1) 45-08-00-60, réservation tél. : (1) 45-08-44-88 ou sur Internet : www. lcdv. com) ; tarifs comparables chez Nouveau Monde. Si l'Inde et la Thaïlande sont, en partie, arrosées par la mousson, l'Indonésie jouit en été d'un climat sec et ensoleillé et vaut qu'on y circule, d'île en île, au moins deux semaines. Bali figure en bonne place chez Dégriftour (8 nuits dans un 3 étoiles avec le vol : 6 160 francs, ou *14 nuits dans une villa de luxe :* 10 100 francs). Bonne saison aussi pour tourner autour du Toit du monde sur les pas d'un guide : compter 11 000 francs environ pour trois semaines chez Nouvelles Frontières, avec de grands périples au Pakistan, en Inde-Ladakh-Spiti ou en Mongolie.

● Parmi la centaine d'offres quotidiennes pour des séjours soldés et les quelque 200 propositions de vols démarqués (15 jours avant la date de départ) signés Dégriftour, la France occupera tout l'été le devant de la scène avec de multiples formules, de la chambre d'hôtes à l'établissement de luxe, en bord de mer ou à la montagne. Exemples : hôtel 2 étoiles à Quiberon, 140 francs par personne ; une semaine à Val-d'Isère, location pour 6 personnes : 2 000 francs ; *idem* pour un studio à Antibes). Au total, ces *soldes assurent 40 % de remise sur* le prix moyen du marché.

● La meilleure méthode pour élargir le choix consiste à interroger les agences de voyages et les spécialistes disposant de serveurs télématiques, notamment sur le 3615 (en tapant : Daily, N. F., Voyagel, CWT, Havas Voyages et Dégriftour). Reste à se décider sans hésiter, au risque de voir l'offre s'envoler.

Florence Evin

Nuages et éclaircies

Les pressions sont plutôt hautes sur notre pays mais laissent passer un front atténué sur le nord-ouest du pays. *L'instabilité présente sur* la Corse et les Alpes ces jours derniers devrait s'atténuer dans la journée de jeudi.

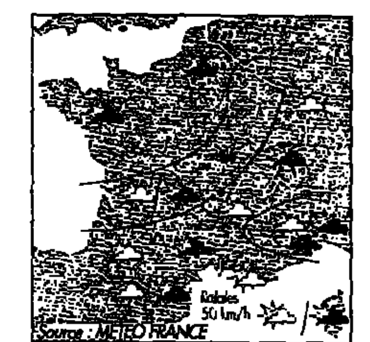
Jeudi matin, mistral et tramontane seront modérés et dégageront le ciel du Languedoc-Roussillon et de la Provence. Sur la Bretagne, la Normandie, les Pays-de-Loire et la Picardie, les nuages domineront. Partout ailleurs, nuages et éclaircies alterneront. Les nuages seront parfois plus *nombreux* sur les versants nord des massifs.

Jeudi après-midi, les nuages se morcelleront sur les régions du nord-ouest et des trouées parfois belles feront leur apparition. Sur l'ensemble du pays, nuages et éclaircies vont alterner. Les nuages *seront plus nombreux sur les* massifs. Une ondée sera encore possible sur la Corse et les Alpes.

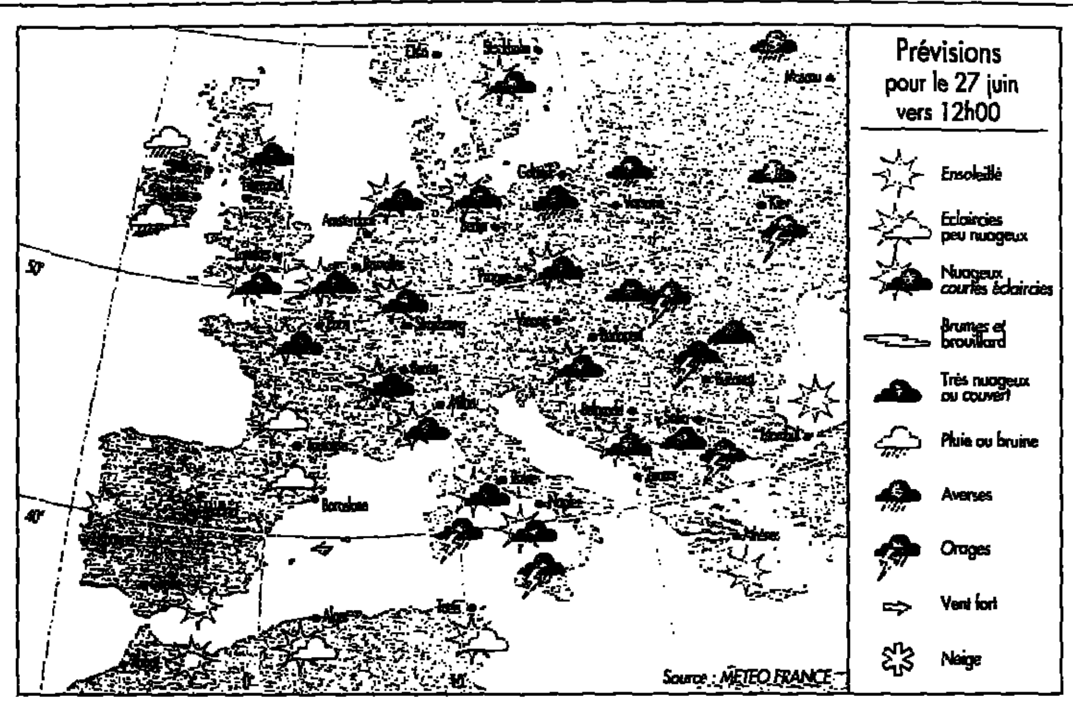
Les températures matinales seront fraîches avec 6 à 9 degrés sur le Nord-Est, 7 à 11 degrés sur le Nord, 10 à 13 degrés du Nord-Ouest au Sud-Ouest et au Centre et 12 à 18 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre sera à la hausse : il fera 18 à 20 degrés près des côtes de la Manche, 21 à 25 degrés sur la moitié nord et 22 à 29 degrés sur la moitié sud.

Vendredi, un front abordera les régions proches des côtes de la Manche. Ailleurs, le soleil devrait dominer.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 27 juin vers 12h00



La qualité de l'air

Indice de pollution

agglomération parisienne

10 Exécrable
9 Très mauvais
8 Mauvais
7 Très médiocre
6 Médiocre
5 Moyen
4 Assez bon
3 Bon
2 Très bon
1 Excellent

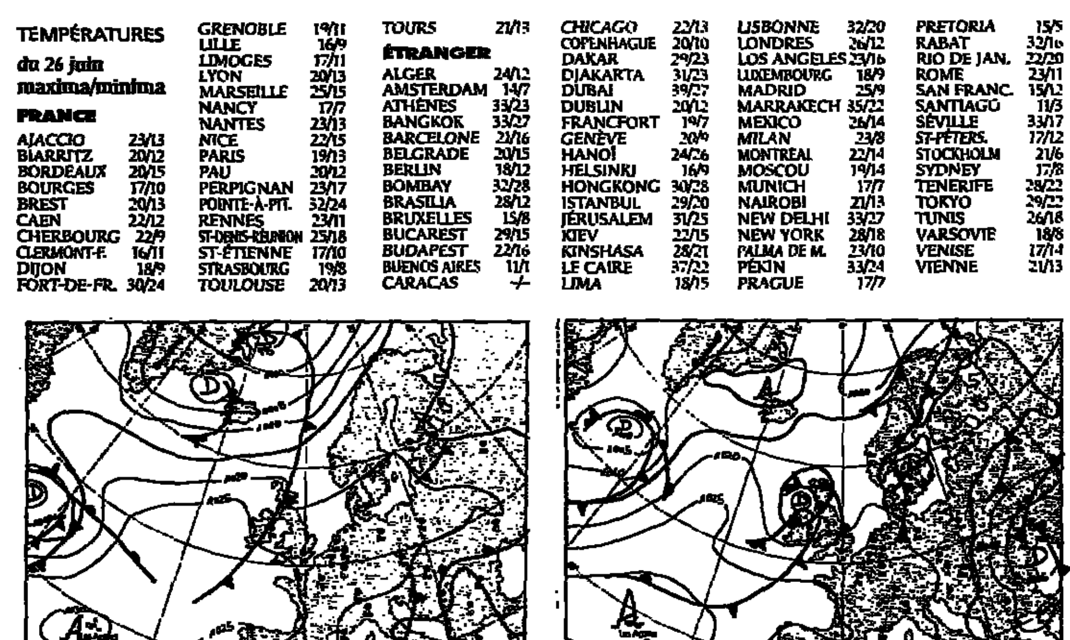
16 juin

Source : AIRPARIF

Tendance pour le 26 juin : bon

TEMPÉRATURES du 26 juin maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	23/13
BIARRITZ	20/12
BORDEAUX	20/15
BOURGES	17/10
BREST	20/13
CAEN	22/12
CHERBOURG	22/9
CLERMONT-F.	16/11
DIJON	18/9
FORT-DE-FR.	30/24
GRENOBLE	19/11
LILLE	16/9
LIMOGES	17/11
LYON	20/13
MARSEILLE	25/15
NANCY	17/7
NANTES	23/13
NICE	22/15
PARIS	19/13
PAU	20/12
PERPIGNAN	23/17
POINTE-À-PIT.	32/24
RENNES	23/11
ST-DENIS-RÉUNION	25/18
ST-ÉTIENNE	17/10
STRASBOURG	19/8
TOULOUSE	20/13
TOURS	21/13
ÉTRANGER	
ALGER	24/12
AMSTERDAM	14/7
ATHÈNES	33/23
BANGKOK	33/27
BARCELONE	21/16
BELGRADE	20/15
BERLIN	18/12
BOMBAY	32/28
BRASILIA	28/12
BRUXELLES	15/8
BUCAREST	29/15
BUDAPEST	22/16
BUENOS AIRES	11/1
CARACAS	-/-
CHICAGO	22/13
COPENHAGUE	20/10
DAKAR	29/23
DJAKARTA	31/23
DUBAI	39/27
DUBLIN	20/12
FRANCFORT	19/7
GENÈVE	20/9
HANOÏ	24/26
HELSINKI	16/9
HONGKONG	30/28
ISTANBUL	29/20
JÉRUSALEM	31/25
KIEV	22/15
KINSHASA	28/21
LE CAIRE	37/22
LIMA	18/15
LISBONNE	32/20
LONDRES	26/12
LOS ANGELES	23/16
LUXEMBOURG	18/9
MADRID	25/9
MARRAKECH	35/22
MEXICO	26/14
MILAN	23/8
MONTRÉAL	22/14
MOSCOU	19/14
MUNICH	17/7
NAIROBI	21/13
NEW DELHI	33/27
NEW YORK	28/18
PALMA DE M.	23/10
PÉKIN	33/24
PRAGUE	17/7
PRETORIA	15/5
RABAT	32/16
RIO DE JAN.	22/20
ROME	23/11
SAN FRANC.	15/12
SANTIAGO	11/3
SÉVILLE	33/17
ST-PÉTERS.	17/12
STOCKHOLM	21/6
SYDNEY	17/8
TENERIFE	28/22
TOKYO	29/22
TUNIS	26/18
VARSOVIE	18/8
VENISE	17/14
VIENNE	21/13



Situation le 26 juin, à 0 heure, temps universel — Prévisions pour le 28 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Bifteck et morale

L'HISTOIRE jugera sans doute le nouveau gouvernement sur la solution qu'il va donner au bicaméralisme ou à la question du Rhin. Mais le public l'attend à l'épreuve du gril. Il s'agit de savoir si, *demain, notre grand ravitailleur* mettra dans les assiettes le bifteck aux pommes, signe et substance de la paix retrouvée.

Paris, pendant les deux ou trois *années qui précédèrent 1789, avait* connu la disette de viande. Mais c'était aussi l'époque des quinquets à l'huile, et la Bastille n'était pas encore prise, que diable ! Aujourd'hui, nous sommes à la pointe du progrès. Et les millions de bœufs des prés de France piétinent depuis six mois devant un invisible cordon douanier qui prive la capitale de viande fraîche.

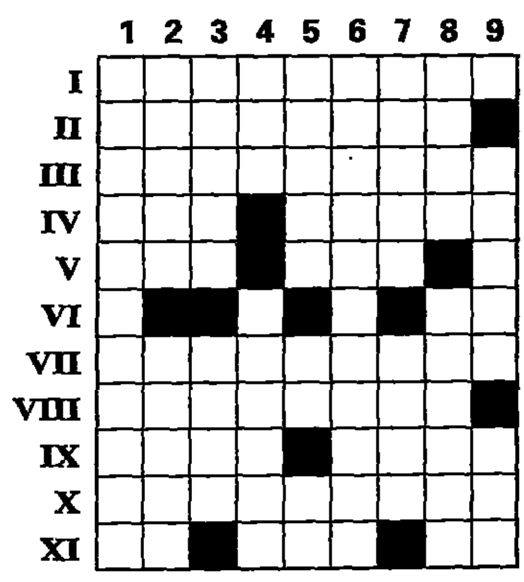
Nous allions maudire encore M. Longchambon, et baptiser du nom de ce galeux une ligne absurde, plus imprenable, hélas ! que la ligne Maginot. Mais non. Avant de rendre son tablier, M. Longchambon « s'est mis à table ». Il paraît que si nous manquons de viande, alors que le cheptel a retrouvé son abondance, c'est que le conseil des ministres ne parvient *pas à se mettre d'accord* sur le meilleur règlement du marché.

Et voilà bien le drame ! Au *conseil, ou plutôt au concile* des ministres, les *moralistes* n'en démordent pas. Libre à chacun de sacrifier pour un gobelet de mauvais vin au comptoir le salaire d'une heure de manœuvre. Mais il y a dans le bœuf, sachez-le, quelque chose de sacré. La justice sociale veut que le prix soit accessible aux petits porteurs de tickets.

Les doctrinaires répondent que vous demandez la Lune. On ne peut à la fois contenter la faim du public et la vertu officielle. Périssent donc les Parisiens plutôt que l'immortel principe de la taxe !

Jean Talence
(27 juin 1946.)

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 6852



HORIZONTALEMENT

I. Quand on souffre de ses articulations. – II. Pas vacciné contre la rage. – III. Après la pluie mais avant le beau temps. – IV. Utile pour le golfeur. Persécuta un prophète. – V. Trop gras et salé. Se mouille. – VI. Redevient neuf quand on arrive au bout. – VII. Femme qui sait soigner les chèvres. – VIII. Sacs où l'on peut mettre des bouquins. – IX. Pas déclarées. Utile pour celui qui veut faire ses preuves. – X. Passera à l'attaque. – XI. Terre sur une nappe. Qu'on peut considérer comme une découverte. Conjonction.

VERTICALEMENT

1. Fait vinaigre. – 2. Il faut beaucoup de temps pour qu'elles deviennent d'or. Danse dans l'après-midi. – 3. Chemin qui peut être plein de charmes. Cargaison. – 4. Est rond. Evoque la gaieté. – 5. Une période de l'ère secondaire. Conjonction. Pas décoré. – 6. Qui évoque de grands travaux. – 7. Un endroit où l'on ne dort pas. Engrais azoté. – 8. Donne de belles fleurs. Garanti. – 9. Peut servir à faire des bières brunes. Très suffisant.

SOLUTION DU N° 6851

HORIZONTALEMENT

I. Tamiseuse. – II. Eperonner. – III. Tire-veine. – IV. Ecu. Ir. – V. Sil. Event. – VI. Duetto. Aï. – VII. Es. Noir. – VIII. Cb. Suse. – IX. Obole. – X. Urbaniser. – XI. Pu. Rase.

VERTICALEMENT

1. Têtes-de-loup. – 2. Apicius. Bru. – 3. Mérule. Cob. – 4. Ire. Tablar. – 5. Soviet. Ena. – 6. Enervons. Is. – 7. Uni. Ourse. – 8. Sénonais. – 9. Ere. Tireurs.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ ***AVION SANS BILLET.*** *La possibilité* pour les voyageurs de prendre l'avion sans billet va bien*tôt s'étendre, selon l'Association* internationale du transport aérien (IATA) : les passagers qui réserveront une place sur un vol recevront un numéro au lieu du traditionnel billet et ils donneront ensuite ce numéro au bureau d'enregistrement pour recevoir leur carte d'embarquement. Ce système, déjà pratiqué aux Etats-Unis et qui devrait s'appliquer au niveau international dès le début de 1997, permet de réduire les coûts pour les compagnies aériennes et devrait accélérer les opérations d'enregistrement et d'embarquement. – *(Reuter.)*

■ **BALÉARES.** *Les syndicats* espagnols ont levé leur mot d'ordre de grève prévu pour la fin de juin et le *début de juillet dans le secteur hô*telier à la suite d'un accord conclu grâce à la médiation du gouverne*ment autonome des Baléares.* – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS-FRANCE.** Jusqu'au *16 août, en raison des restrictions* budgétaires et du manque de personnel, l'ambassade américaine à Paris et les consulats en France ont décidé de réduire le nombre des visas qu'ils accordent : ainsi, ils ne délivrent plus de visas aux citoyens français ou étrangers en possession *d'une carte de résident de moins de* dix ans. Mais pour un séjour d'une durée inférieure à quatre-vingt-dix *jours, les détenteurs d'un passe*port français n'ont pas besoin de visa pour se rendre aux Etats-Unis. – *(AP.)*

■ **FRANCE.** 60 % des Français ont l'intention de prendre des congés estivaux en juillet-août, la moitié d'entre eux au bord de la mer, se*lon un sondage* réalisé par l'IFOP pour la direction du tourisme. – *(AFP.)*

■ **TRANSMANCHE.** A partir du 28 juin, Seafrance Sealink met en service un nouveau ferry sur la ligne Calais-Douvres, le *Seafrance Monet*, qui remplacera le *Nord-Pas-de-Calais.* D'une capacité de 1 650 passagers et de 310 voitures, le *Seafrance Monet* a les mêmes caractéristiques que les deux autres ferries de la compagnie française, qui portent aussi des noms de peintre : *Renoir* et *Cézanne*.

PARIS EN VISITE

Vendredi 28 juin

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS,** 10 h 30 (50 F), sortie du métro Saint-Paul *(Odyssée) ; 14 h 30 (50 F),* sortie du métro Sully-Morland côté boulevard Henri-IV (Elisabeth Romann).

■ **MARAIS :** aristocrates et courtisanes, la vie des femmes au Marais (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, parvis de l'église Saint-Paul (Frédérique Jannel).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL DE LASSAY,** résidence du président de l'Assemblée nationale (carte d'identité, 55 F), 11 heures, sortie du métro Assemblée-Nationale côté Assemblée nationale (Paris et son histoire).

■ **LE VIEUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 11 heures, sous le *porche d'entrée de l'église* (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix *d'entrée) : le mobilier royal,* 11 h 30 ; *Les Esclaves,* de Michel-Ange, 12 h 30 ; les monuments funéraires au Moyen Age et à la Renaissance, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS :** exposition Dürer (40 F + prix d'entrée), 13 h 15, hall d'entrée (Découvrir Paris).

■ **GRAND PALAIS :** exposition « Les Années romantiques » (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, devant l'entrée (Odyssée).

■ **LE MINISTÈRE DES FINANCES :** présentation de la maquette et du hall d'honneur (37 F), *14 h 15, sortie du métro Bercy côté* POPB (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER BEAUBOURG** (37 F), 14 h 15, *sortie du métro* Rambuteau (Monuments historiques).

■ **LE CONSERVATOIRE ET LA CITÉ DE LA MUSIQUE** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Pantin devant « Le Pied de mouton » (Pierre-Yves Jaslet).

■ **DE SAINT-SULPICE** aux hôtels de la rue de Tournon (50 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Sulpice (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE PARC MONCEAU** (35 F), 14 h 30, devant l'entrée côté boulevard de Courcelles (Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER PLAISANCE** (45 F), 14 h 30, angle de la rue d'Alé*sia et de la rue Didot* (Le Passé simple).

■ **LE MONTPARNASSE** des ar*tistes (55 F), 15 heures,* 171, boulevard du Montparnasse (Paris et son histoire).

■ **L'OPÉRA-BASTILLE** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, hall d'entrée (Mathilde Hager).

■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** (50 F), 15 heures, sortie du métro Monge côté place Monge (Paris passé, présent).

■ **MUSÉE DU LOUVRE :** exposition Pisanello (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, sous la Pyramide devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Claude Marti).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

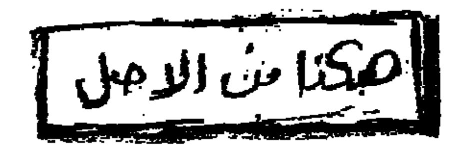
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex. PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



Le Monde
IMMOBILIER
POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

LE RENDEZ-VOUS DU NEUF
Les opportunités pour acheter, investir...

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

DOUBLEMENT DU PRÊT A TAUX ZÉRO A PARIS

La Mairie de Paris vient d'adopter une disposition qui a pour objet d'encourager l'accession à la propriété dans la capitale.

La ville accordera aux personnes qui habitent Paris depuis au moins trois ans et qui désirent y acquérir un logement, **un prêt complémentaire au prêt à taux zéro** institué par le gouvernement dans le cadre du "Plan Périssol". Ce prêt, de même montant que le prêt à taux zéro, sera consenti par les mêmes établissements de crédit et dans les mêmes conditions :

- le prêt est accordé pour l'acquisition d'un **logement neuf** ou d'un **logement ancien nécessitant d'importants travaux** (au moins 35 % du coût total de l'opération) ;
- **le montant du prêt** varie selon la composition du ménage : il est, par exemple, **de 160 000 F pour un couple ayant deux enfants** ;
- **les ressources annuelles** du ménage ne doivent pas dépasser un certain montant : 227 800 F, par exemple, **pour un couple ayant deux enfants**, au titre des revenus imposables de l'année n –2 ;
- il ne peut être accordé qu'**un seul prêt par ménage** ;
- le prêt est distribué par tous les **établissements de crédit** ayant passé à cet effet une convention avec l'État.

PARIS RIVE DROITE

Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.

Du studio au 5 pièces.
Prix : 25.200 F le m² moyen.

Au cœur du quartier de la Bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements, confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Tél. : 45.49.52.52

FONCIÈRE SATIS

35, rue du Rocher

Réalisation et Commercialisation :
PARIS-OUEST IMMOBILIER

22 logements du studio au 5 pièces.
Prix moyen 28.000 F le m².

Magnifique immeuble neuf, autour d'un somptueux jardin et d'un authentique hôtel particulier rénové.
Livraison 3ème trimestre 1997.
Bureau de vente sur place. Tél. : 43.87.48.69. Ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 19 h, samedi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.

PARIS OUEST

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat.
Nouveau programme.
Prix de lancement.



Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Téléphonez tout de suite au 46.03.22.00 pour faire partie des privilégiés !
Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces. Proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

Villa Menans
Rue Pailleron.

Réalisation et Commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
47.12.53.53.

22 logements du studio au 5 pièces.

Métro Bolivar. A deux pas du Parc des Buttes-Chaumont, 2 petits immeubles de standing.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél.: 47.12.53.53.

STIM BATIR

Villa Gambetta
Appartement témoin



Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.

Du studio au 4 pièces duplex.
19.900 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél. : 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

Proche Alésia
Avenue du Général Leclerc.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.

Du 2 pièces au 4 pièces duplex.
24.200 F le m² moyen.

Dans le quartier animé et agréable d'Alésia, 4 appartements en étages élevés bénéficiant d'une vue dégagée.
Livraison : immédiate.
Renseignements et vente : tél. 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

14, rue de l'Abbé Groult

Réalisation et Commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
47.12.54.44.

17 logements du studio au 5 pièces.

Au centre du 15ᵉ arrondissement, dans une rue calme et toute proche de la Place du Commerce, cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél.: 47.12.54.44.

STIM BATIR

62, rue Saint-Didier



Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
N° Vert : 05.33.59.00.

33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29.500 F le m² moyen.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16ᵉ arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Tout le *raffinement s'accorde avec le confort le plus actuel pour faire* de ces appartements des espaces de vie privilégiés. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° Vert : 05.33.59.00.

SEFIMA

NOUVEAU PROGRAMME

LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION



Rue du Ranelagh
PARIS XVIᵉ

SAGEP RÉALISE UNE OPÉRATION DE PRESTIGE
AU CŒUR DU BEAU XVIᵉ.
2 PETITS IMMEUBLES ÉLÉGANTS SUR RUE ET SUR JARDINS INTÉRIEURS OFFRENT UNE TRENTAINE D'APPARTEMENTS.
DU STUDIO AU 6 PIÈCES AVEC POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT "SUR MESURE" POUR LES GRANDES SURFACES.

PRESTATIONS DE HAUTE QUALITÉ

COMMERCIALISATION
PROMOPIERRE
10, PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX 75017 PARIS
TÉL (1) 44 40 47 47



PROMOPIERRE

LEUTHE ET ASSOCIÉS

RÉGION PARISIENNE

Les Estudines Paris-Levallois
30, rue Victor-Hugo.



Réalisation :
RÉSIDE ÉTUDES
42, avenue George V,
75008 PARIS
Tél.: 47.37.91.25

Studio à partir de 371.000 F.

Investissement locatif. Emplacement exceptionnel, à proximité de Paris XVIIᵉ, proche gare et commerces. Revenus locatifs garantis. Récupération de TVA. Reste quelques appartements en loi Méhaignerie.
Renseignements : RÉSIDE ÉTUDES, bureau de vente ouvert tous les jours de 10 h à 19 h, sauf le dimanche.
Tél. : 47.37.91.25.

RÉSIDE ÉTUDES

هكذا من الأصل

Le Monde IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrondt

QUART. BEAUBOURG
studette 15 m² + balcon, salle d'eau équipée, placard, tr. bon état, calm., bon stand., 270 000 F à débattre. 45-08-53-84

4e arrondt

RUE DU PETIT-MUSC
studio 26 m², 5e ét., s. d. bns, cuis. équip., 620 000 F. 47-45-55-53 - 09-49-80-53

5e arrondt

Port-Royal, vue dégagée exceptionnel SUD 2/3 P. 990 000 F – MEL : 43-25-32-56

Mo PORT-ROYAL
Ds la cour d'un bel imm. en pierre. Anciennes écuries indép. à rénover, nbreuses possibilités
13 MF
Tél. : 45-31-67-10

PORT-ROYAL
Imm. rav., studio + chambre bon état. Pl. sud, calme ét. élevé, asc. 380 000 F – 43-25-97-16

LUXEMBOURG
P. de t. 2 P. parfait état bon plan, parquet, moul. chem., dble exposition 1 100 000 F – 43-25-97-16

PANTHÉON
Imm. récent stand., beau studio, ét. élevé, asc., balc. Vue très dégagée. 700 000 F – 43-25-97-16

VAL-DE-GRÂCE 2 P.
32 m², bon état – 640 000 F. LITTRÉ 45-44-44-45

ARBALETE/CLAUDE BERNARD
Charme RC s/jardin arboré séjour double, 2 ch. + serv. 2 300 000 F. Exclusivité Tél. : 44-18-94-11

6e arrondt

CH.-MIDI S/ARBRES
SUPERBE 2/3 P., 67 m². 1 800 000 F LITTRÉ 45-44-44-45

VAVIN-RASPAIL
Studio 35 m², 3e et asc. Etat neuf. 780 000 F – 40-47-67-82

Mo PORT-ROYAL
Dans parc monastère 2 p. 55 m². Loggia, standing 1 925 000 F – 45-48-39-86

DUROC duplex de charme 4 p. et. élevé. 2 chbres, 2 s. bains 2 650 000 F. Poss. park. PARIS SEINE – 45-44-86-00

7e arrondt

PROCHE INVALIDES 280 m²
superbe appart. récept., plaf. 4,15 m, salon + s. à m. + 4 ou 5 ch., beauc. charme. KESSLER - 46-22-03-80 ou 53-77-67-09

PRES CHAMP DE MARS
185 m2 env. à usage prof. ou habit. Belle HSP, RdC Indép. Style HOTEL PART. IMMEUBLE CLASSE EUROPA 47-05-24-10

GROS CAILLOUX
75 m², 2e sans asc., s/cour, clair. 1 350 000 F. 45-51-22-98

VERNEUIL 210 m²
6 p., gd., charme, garage. DOURDIN – 45-24-93-33

Charme prox. OUDINOT 115 m² 4 p., calme, soleil, très bon plan, bel imm., poss. park. PARIS SEINE – 45-44-86-00

8e arrondt

EUROPE 175 m²
anc. 5 ch., ét. élevé, trav. 2 850 000 F - 42-65-18-83

PRÈS PARC MONCEAU
beau pierre de t., 1er étage, 175 m², 4 ch. 3 400 000 F. Tél. : 45-51-22-98

11e arrondt

FAIDHERBE-CHALIGNY
LOFT 150 m²
3 chambres, 2 s. de bns, beaucoup d'allure. 2 880 000 F - 47-00-77-27 550 000 F – 43-25-97-16

RUE SAINT-MAUR Mo VOLTAIRE
Part. vd. 2 pces 40 m² près commerces et square. Entrée, cuis. aménag., séj. chbre, S.E., WC, cave, chauf. indiv. s/vis-à-vis raval. en 94, digicode, habit. sans frais, faibles charges. 570 000 F – 69-48-02-26

FAIDHERBE-CHALIGNY
128 M² CLAIR SOLEIL
Bon anc. liv. 46 m², 3 chbres 2 bains, vaste cuis., état parfait 2 100 000 F + park. 100 000 F. Tél. : 47-00-77-27

12e arrondt

KAJIMA VEND
appartements grand stand. DU STUDIO : 674 000 F AU 5 P : 2 365 000 F 84-88, cours de Vincennes s/place samedi et dimanche de 10 h à 19 h.

13e arrondt

MONTSOURIS. Bel imm. ravalé, 2 p., ét. élevé, clair, calme. 550 000 F – 43-25-97-16

36, rue Le-Brun, studio, plein sud, état neuf s/place jeudi 12 h à 14 h

39, av. Gobelins. 2/3 P., 55 m², asc., toit neuf, imm. ravalé, s/place jeudi de 14 h à 18 h

14e arrondt

EDGAR-QUINET
2 P. exceptionnel, vue, excellent état, w.-c., calme 1 130 000 F – 40-47-67-82

Alésia p. de t., ét. élevé, liv., 3 chbres 86 m², balc., parfait état, faibles ch. – 43-35-18-36

ALÉSIA
récent bon stand. 2 P. terrasse s/jard. plein Sud parf. état, calme, clair, asc. 895 000 F – 43-25-97-16

MOUTON-DUVERNET
Imm. 1930 gd stud. s/ jard. parfait état calme, vue dégagée ét élevé asc. 810 000 F – 43-25-97-16

AV. RENÉ-COTY
Grand standing, studio et 2 pièces, duplex à partir de 610 000 F 45-21-04-17

ALÉSIA, pierre de t., 2/3 p., 53 m², à rafraîchir, charg. min., urgt. 43-35-18-36

DENFERT bel anc. 2 p. 680 000 F
Denfert stud. 33 m², 580 000 F
Denfert 3/4 p. 78 m², 1 350 0000 F
Denfert 4/5 p. 90 m², 2 080 000 F
Montparnasse studio + park. 895 000 F – 43-35-18-36

15e arrondt

CONVENTION
Stand. s/parc ét. él., vue tour Eiffel, 3 p, 76 m², box, FNR – 43-35-18-36

PASTEUR-VOLONTAIRES
grand studio standing, loggia, cuis. sép., dressing, sud, 9e étage, vue, gardien. 750 000 F. 45-66-73-88

VUE PANORAMIQUE
FALGUIÈRE 5 P.
3 chbres, box – 42-65-18-83

CAMBRONNE
studio, 9e ét., vue dégagée balcon, récent. FÉAU LA BOURDONNAIS 47-05-50-36

16e arrondt

LAURISTON – CALME
beau 2 p. cuis. équip. impeccable 885 000 F - (1) 53-70-88-46

EGL. AUTEUIL 4 P.
115 m², 2e, asc. + serv., bon état, pierre de t. vue dégag., soleil. LARGIER 42-65-18-83

17e arrondt

PROCHE NIEL
superbe atelier artiste 60 m² avec mezzanine, grand living + 1 ch., cuis., bns. KESSLER - 46-22-03-80 ou 53-77-67-09

PORTE CHAMPERET
prox. jardin, 80 m² env., parfait état, 2e, ascenseur. 1 480 000 F. 45-51-22-98

18e arrondt

MONTMARTRE, URGENT
2 P. + 4 P. mitoyens, charme, 1er ét. Jolie vue, soleil, 2 430 000 F – 40-25-07-05

X'IMMO
40-25-07-05
Vend plusieurs 2 p. MONTMARTRE et 17e

19e arrondt

PARIS-QUAI DE SEINE (19e)
F2 (48 M²) NEUF avec parking. Vue sur canal de la Villette. 890 000 F FRANCE VIAGER : 42-89-08-66

92 Hauts-de-Seine

LEVALLOIS-Neuilly
immeuble récent stand. GRANDS 2 PIÈCES PARKING S./SOL 47-73-51-26

5 P. TERRASSE
CLICHY MAIRIE
1 115 000 F
47-73-51-26

ILE DE LA JATTE
2 p., 50 m², séjour, 1 ch., cuis. équip., s. d. bns, cave, park. 1 050 000 F. 47-45-55-53 - 09-49-80-53

94 Val-de-Marne

CHARENTON
résid. stand., dble séj., 5 p., 2 s. d. bns, balcon, terrasse sur jard. public, box. Prix : 2 400 000 F. Droits réduits - 42-86-03-31

VILLECRESNE (94), centre ville, 3e et dern. étage, résid. calme et très arborée, vue except., 3 p., 68 m², clair et ensoleillé. Entièrement refait neuf, séjour et terrasse sur parc, parquet vitrifié, cuisine neuve aménagée, 2 chambres silencieuses, salle de bns, wc indépendants, ravalement récent, cave, parking privé, accès bip et code, 10 mn RER, écoles, commerces 200 m. 600 000 F. (1) 45-95-29-52.

95 Val-d'Oise

Villiers-le-Bel, F3 séj. 2 chbres, s-d-b, gds rangements. Cuis. équipée avec séchoir. Cave, parking. Prix 370 000 F. Tél. : 39-88-86-15

province

ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)
F2 50 m² Loggia, grenier garage fermé. Gd standing Prix : 550 000 F. Tél. : (16) 41-88-18-92

appartement achat

Rech. urgent 100 à 120 m² Paris, paiement comptant chez notaire, 48-73-48-07

villégiature

LA REUNION ST-PAUL VILLA
Jardin, 3 gdes chbres, calme, vue océan, 10 min plages, libre 8-07/25-08 3 000 F/sem. Tél. 19-262-45-61-61.

VAR PRES HYERES
plage F 2, tt conf. jardin, park, 5 pers. 1re quinzaine, juillet 2e août et septembre. Tél. : (16) 94-66-12-65.

ESSEX 25 min. LONDRES
Maison dans joli village, jardin, piano, chem. 3 ch. 28/07 au 15/08 4 500 F/sem. Tél./Fax : 19-44-1-277-352-572.

pavillons vente

95. TAVERNY, PAVILLON 1988.
Gd séj., 4 ch, Cuis. équip. 2 wc. SdB, s. d'eau, jardin autour. Abri garage, près RER et comm. 840 000 F - 30-40-80-78.

77-MONTIGNY-LENCOUP
Part vd pavil. sur s.sol total. Gd séjour. Salon avec chem., cuisine, sdb. A l'étage, 2 chbres. Poss. s. d'eau et 3e chbre. Chaudière fuel de 1992. Terrain clos de 1 800 m². Tél. : 64-37-14-01 (bur.) ou 60-68-34-03 (soir)

terrain

BRETAGNE - MORBIHAN
Vends LARMOR-PLAGE terrain constructible viabilisé, bel environn. M. ALLARIC (16) 97-21-75-25

viager

PARIS 17e RENNEQUIN
Studio (22 m²). Viager libre 2 têtes. 260 000 F + 2 600 F/mois. FRANCE VIAGER : 42-89-08-66

CHAMPIGNY-S.-MARNE (94)
PAVILLON de luxe av. terrain (450 m2) VIAGER LIBRE 2 têtes. 1 100 000 F + 3 165 F/mois. FRANCE VIAGER : 42-89-08-66.

Vo Contrescarpe, 39 m² occupé, 81 et 82 ans, 180 000 F + 2 700 F/mois – 42-66-09-22

maisons vente

ILE ST-GERMAIN
Villa neuve livrée mi-97. 118 m² + jard. 2 500 000 F s/pl. vendredi 14 + w.-end. 52, av. Bas-Meudon (92) ISSY. Renseignements : 46-45-01-11.

BOULOGNE
Vue s/bois, maison séjour, 4 chbres, terrasses, garage. LARGIER 42-65-18-83.

Près LAMORLAYE à partir de :
820 000 F MAISONS RÉCENTES
de 126 m² à 212 m². Garages, jardins. 34-68-01-69.

MONTARGIS
60 min. Paris Sud, maison de campagne, terrain 5 ha, 690 000 F. Crédit vendeur (16) 38-85-22-92.

91 MAISON TRADITIONNELLE
180 m², 2 niveaux sur sous-sol, complet, 2 cuisines, 3 sdb, idéal 2 logements, calme, confort, proche écoles, collège, RER 30 min de Paris. 1 450 000 F Tél. : 69-14-85-02.

Dans village typique
GDE MAISON DE PAYS
à étage plein Sud sans vis-à-vis 8 P. 2 sdb beau jardin de 4 300 m² traversé par un ruisseau. Grandes dépendances 1 h 30 de Paris. Prix : 780 000 F Ag. de la Tour : 32-32-00-22.

propriétés

BOURGOGNE chalet près d'un monastère tibetain, vue panora. Calme + moulin à chevaux XVIIIe s. à restaurer. Tél. : (16) 85-84-48-45

locations offres

Paris

Mo Ségur
chambre ensoleillée équipée et meublée 7e étage, ascenseur, kitchenette, douche, wc. Branchement téléph., câble. 2 800 F c.c. Part. à part. 45-67-92-61

PRÈS PLACE VOLTAIRE
2 p. 40 m² (Cuisine, SdE) avec balcon. Exposé sud. 3 500 F C.C. Refait à neuf. Reprise justifiée (à négo.) Laisser coordonnés (rép.) 43-55-47-74 ou 43-73-85-23

LUXEMBOURG
P. de T. 2/3 P, 4e ét. asc., calme, soleil, 6 300 F C.C. 43-25-97-16.

XVe PROCHE MONTPARNASSE
100 m² au dix. et dern. étage 2 gds balc., gde luminosité pas de vis-à-vis un dble living, 2 chambres au calme sur jardin privatif une salle de bns, une s. d'eau toil. séparées, nbrx placards une cave, un box fermé 11 000 F, charges comprises. 45-66-56-65. Part. à part.

EXELMANS
P. de t. 2/3 P, 4e ét. asc. calme, soleil. 5 900 F CC. 43-25-97-16.

10e CANAL ST-MARTIN
1er ét. sur jard., calme, clair. Part. loue 3 p., 50 m², ch. ind. gaz. 5 000 F + 300 F ch. 42-17-27-50 ou 42-06-68-43

Région parisienne

93. LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
limite 19e, 5 mn métro Hoche Duplex 90 m² + cour privative 20 m², double séjour. 2 chambres, cuisine américaine semi-équipée, bureau, buanderie, chauf. indiv. électrique. Libre 1er septembre 1996. 6 500 F + ch. Tél. : 34-28-89-54

locations demandes

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris, rech. appts vide ou meublé, toutes surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS. Tél. : 42-22-98-70

Collaborateur journal cherche studette 20 m², minimum clair, calme, rangement, 2 500 F max. Tél. le soir : 69-39-46-09

immobilier d'entreprise

PARC MONCEAU
R. de Prony bât. indép. 200 m² loué 250 000 F H.T. h.c., 2 300 000 F + droits FONCIA OUEST 42-94-96-95 M. FONTAINE

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50

PARIS-20e, habitation et commercial 4 000 m² env. DOSSIER SUR DEMANDE
NOTAIRE
Tél. : 44-88-45-54

DEMANDES D'EMPLOI

VENDEUSE/RESPONSABLE
Excell. présent. anglais exp. bijoux, antiquités p. à p., ch. emploi (poss. C.I.E.) ou temps partiel. Tél. : 45-02-10-38 et 44-62-93-49

GÉOLOGUE
25 ans, maîtrise, spécialiste pétrographie, volcanisme sismique, ch. emploi France et étranger. Tél. : 53-68-63-34

Gérant filiale française en Allemagne
Directeur commercial société multinationale, grande expérience en distribution, 40 ans, quatre langues couramment, cherche contact avec groupe français désireux d'organiser sa filiale en Allemagne. Contactez par tél. ou fax en Allemagne no 49-241-79320

LE MONDE DES CARRIÈRES

Le Centre de Gestion du Doubs ORGANISE UN CONCOURS SUR TITRES DE PUERICULTRICE (femme ou homme)
– Nombre de poste : 1
– Date épreuves : 30 septembre 1996
– Inscriptions : du 14 août 1996 au 30 août 1996
– Date limite de dépôt des candidatures : 30 août 1996 (cachet de la poste faisant foi)
Candidature à retirer par écrit + env. format 21 × 29,7 timbrée à 6,70 F au : Centre de Gestion du Doubs, 21, rue de l'Etuve BP 416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR TÉLÉPHONE

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE



COPROPRIÉTÉ : LES AFFRES DU TEMPS !

La coutume ancestrale veut que les agriculteurs se plaignent souvent de l'air ambiant, réclamant parfois des subsides de l'Etat pour fortes sécheresses ou vagues de froid.

Les copropriétaires, au moment où le pouvoir d'achat des Français (et notamment des cadres) a subi une légère récession, attendent beaucoup de leur syndic pour qu'il contienne les dépenses.

Mais le syndic n'est pas l'Etat et ne peut distribuer de subventions ; c'est pourquoi il ne faudra pas attendre de miracle cette année en matière de dépenses de chauffage au regard de la rigueur de l'hiver (environ 20 % de charges de chauffage supplémentaires par rapport à l'année dernière), compte tenu de la durée particulièrement longue de la période de chauffage 1995-1996 et de la fraîcheur du printemps.

Face à une augmentation prévisible des charges de fonctionnement, tout laisse penser que les assemblées générales seront encore plus réticentes à engager une politique de travaux d'entretien et de modernisation des éléments d'équipement (ravalement, réfection des ascenseurs, du chauffage, etc.).

Il est pourtant de mon devoir d'attirer l'attention de chacun sur les conséquences négatives que cela entraîne :

1 - *une dégradation du patrimoine immobilier, qui se fera sentir inéluctablement d'ici quelques années,*
2 - le risque encouru par les copropriétaires de devoir réaliser à l'avenir des gros travaux en cascade, pouvant être d'autant plus importants qu'ils auront été différés,
3 - la baisse des chiffres d'affaires des prestataires de services, avec des répercussions inévitables sur le niveau de l'emploi.

Lorsque l'on sait que plus de 5 millions de logements sont en France en copropriété, représentant une population de plus de 15 millions de personnes, on peut imaginer l'impact d'un fait qui en lui-même n'a pas l'importance de ses conséquences.

Jacques LAPORTE
Président de la Chambre FNAIM Paris Ile-de-France

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER
3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

L'AGENDA

Automobiles

HONDA ACCORD 2,2 L EXI 4WS (mod. 92) 11 CV. 78 000 km Série TROPHEE : sièges cuir, climat., ABS. Prix : 79 000 F Tél. : (16) 92-15-12-75

A VENDRE CLIO RN 1.9 DIESEL 6 cv, mars 92 rouge, vitres teintées 77 500 km – Cont. tech. ok ! Tél. 46-42-98-92 (à partir de 19 h.)

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile 37, avenue Victor-Hugo Autre grand choix.

Cours

ACCENTS OF AMERICA
INTENSIFS JUILLET
44-07-05-05
Mo ODÉON

Loisirs

BODY LINE
Pour votre forme votre ligne votre beauté
venez profiter des cours step, aerobic, stretching, abdos-fessiers, culture physique... musculation, cardio training, boxe française, sauna - hammam, UV
ouvert tous les jours
25-27, rue de la Croix-d'Eau, 94170 LE PERREUX Tél. : 48-72-10-40

Garde d'enfants

Institutrice maternelle ch. à s'occuper d'enfants mois d'août Tel. : après 20 h en juin 45-72-21-19 et en juillet (16) 66-31-42-86

Villégiature

« Les pieds dans l'océan » Résidences 2/3 et 4/6 pers. dans fort XVIIe s., sur 4 ha. Dans l'île Madame, face fort Boyard. En concession de 50 ans. Droit au bail de 165 000 F à 265 000 F. Rens. : (16) 46-84-47-21

LONDRES
JUILLET/AOUT Appt. chem. tt cft. 2 chbres jardin. Prix : 2 000 F/sem. Tél. : (soir) 45-35-39-83

Visites guidées

Guide confirmé bilingue polonais-français, propose pour groupes ou particuliers, des visites de Paris et sa region. Tél. : 40-13-98-93

CINÉMA Mohsen Makhmalbaf est un nouveau grand réalisateur qui apparaît sur la scène cinématographique iranienne. « Gabbeh », superbe film, sort aujourd'hui en France, au moment où l'Iran veut se servir du grand écran pour exporter sa révolution. ■ RICHARD III, adaptation originale de Shakespeare, se déroule dans une Angleterre des années 30 saisie par les démons du nazisme. ■ A MARSEILLE s'est déroulé le 7e Festival du film documentaire, marqué par la vitalité d'un genre qui s'oriente de plus en plus vers la télévision.





D.R.

Mohsen Makhmalbaf, nouvelle grande figure du cinéma iranien

Gabbeh. Au moment où le régime de Téhéran exprime sa volonté d'utiliser le grand écran à des fins de propagande, le treizième film de ce grand réalisateur sort en France. Une belle histoire d'amour et une belle idée du cinéma

Film iranien de Mohsen Makhmalbaf. Avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharami, Roghieh Moharami, Abbas Sayahi. (1 h 15).

« Gabbeh », c'est le nom d'un tapis. Pas un tapis persan ordinaire, mais un de ceux que les tribus nomades d'Iran tissent au cours de leurs déplacements. Elles y inscrivent, de manière figurative ou pas, les événements qui se produisent dans leur existence. Mais Gabbeh est également, ici, le nom d'une très jolie jeune fille, membre de la tribu nomade sur laquelle règne son père sévère, opposé à l'idylle de la belle et d'un fringant cavalier étranger au clan. Et Gabbeh, c'est aussi peut-être la vieille dame qui lave le tapis dans la rivière, se disputant tendrement avec son tout aussi vieil époux, qui fut peut-être jadis l'ardent cavalier. Comme le tapis ondule dans l'eau claire, le treizième film de Makhmalbaf change d'époque et de style, du réalisme à la plus grande fantaisie, à mesure que se déroule ce conte enchanté et parfois cruel.

Ce qui ne change pas, c'est la beauté renversante des images, la richesse des thèmes qui se combinent à partir de cette fable qui semble se contenter d'une imagerie naïve, mais dont sourd une force inattendue, évoquant parfois les grandes œuvres d'un Paradjanov. Soit une prise à bras le corps de traditions ancestrales, à la fois respectées et dépassées par une mise en scène de poète visionnaire. Que Mohsen Makhmalbaf, aujourd'hui l'un des plus grands réalisateurs de la féconde cinématographie iranienne, aux côtés d'Abbas Kiarostami (qui pratique un cinéma fort différent), donne un tel film n'avait rien d'évident.

Makhmalbaf a débuté dans le cinéma comme militant islamiste, sommé par ses supérieurs d'utiliser ce moyen d'expression au service de la révolution khomeiniste. Autodidacte, il n'est pas seulement devenu un très bon cinéaste, mais aussi un écrivain prolifique, très admiré dans son pays. *Prenant ses distances* vis-à-vis du régime à mesure qu'il découvrait d'une part l'évolution du pouvoir, loin des promesses égalitaristes de la révolution, d'autre part les vertus du grand écran, il a construit depuis dix ans (*Le Camelot*, 1986) une œuvre personnelle, et de plus en plus inventive (dont *Le Temps de l'amour, Il était une fois le cinéma* et *Salam cinéma* ont été distribués en France). *Gabbeh*, chant panthéiste tout imprégné de légende et où on chercherait vainement une orthodoxie coranique, confirme magnifiquement cette évolution.

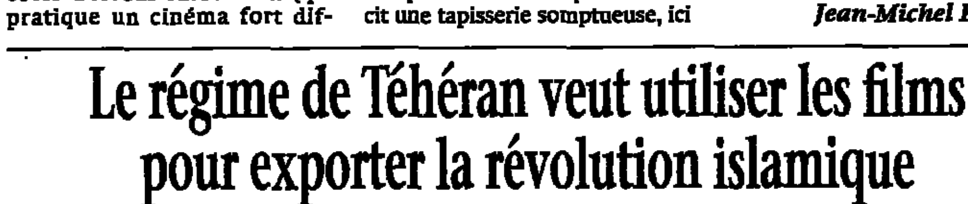
DESSIN JACQUES VALOT

UN TAPISSERIE SOMPTUEUSE

Dans le va-et-vient entre les périodes, au rythme des étapes de la petite troupe en marche et des promesses qui doivent toujours permettre l'union des deux amants – qui sont toujours déçues –, au son des métiers et des mélopées, le film se fait comme le jaune rejoint le noir, comme un cheval ou un enfant apparaissent sur le tapis.

Et c'est, en même temps qu'une belle histoire, une belle idée du cinéma qui irradie de l'écran. Ici, le cinéma permet de cueillir à pleines mains des couleurs dans les champs ou le ciel, *ici le travail artisanal de chaque* jour devient acte mythique, ici tous les paysages d'Iran composent en contrepoint du récit une tapisserie somptueuse, ici une idylle peut naître dès que chante une source, la nature parle, la sensualité resplendit, les drames et tracas du quotidien s'entremêlent aux prophéties joueuses de la fiction. Ici, les récits se retournent sur eux-mêmes, s'enroulent, la chaîne dit une histoire d'amour et la trame une histoire de liberté. Ensemble, elles disent que les œuvres dignes de ce nom, qu'elles soient *tissées de laines colorées ou de* sons et d'images, naissent de la vie et se transforment avec elle.

Jean-Michel Frodon



Le régime de Téhéran veut utiliser les films pour exporter la révolution islamique

TÉHÉRAN
du correspondant de l'AFP

Stimulé par le succès de ses films dans de nombreux festivals internationaux, l'Iran veut désormais utiliser le cinéma pour exporter sa révolution islamique dans le monde entier, et d'abord dans les pays musulmans. Cet objectif a été clairement annoncé lors d'une conférence de presse des principaux responsables du cinéma iranien qui s'est tenue à Téhéran, à l'occasion de la nomination du nouveau directeur du département international de la Fondation Farabi, qui contrôle l'exportation et l'importation de tous les films en République islamique.

« L'exportation de la révolution est un point essentiel pour la République islamique d'Iran, et cela peut se faire aisément à travers le cinéma », a souligné le nouveau responsable, Nader Talebzadeh, venu de l'Organisation de la propagande islamique (OPI), chargée de la propagation de la révolution iranienne à l'étranger. Pour sa part, le président de la Fondation Farabi, Mohammed Najabi, a expliqué : *« Notre priorité va être d'établir des liens avec les pays islamiques, puis ultérieurement avec les autres pays en développement. »* Quant au responsable du département cinéma au ministère de la culture, Ezatollah Zarghami, il a confirmé que le régime islamique avait décidé *« d'essayer de transmettre son message et d'exporter les valeurs de sa révolution »* à travers le cinéma, indiquant que, dans un premier temps, l'Iran allait doubler en arabe un certain nombre de films existant déjà afin de les distribuer au Proche-Orient.

Cette nouvelle offensive idéologique que le régime iranien entend mener à travers le cinéma a été lancée au mois de mai dernier par le « guide de la République islamique », Ali Khamenei, lors d'une rencontre avec les responsables du ministère de la culture. *« Nous avons de bons films révolutionnaires et islamiques. S'ils sont bien doublés, notamment en arabe, ils peuvent avoir un impact important à l'étranger »*, a souligné le numéro un iranien.

> Les autorités ont publié au printemps un nouveau « code » de la production détaillant de façon très restrictive la façon de filmer

Ezatollah Zarghami a confirmé que le régime allait encourager la production de films *« traitant de la révolution islamique, de la guerre et du développement économique du pays... »*. *« Nous devons exprimer fortement et sans concessions le message révolutionnaire divin »*, a-t-il déclaré. Sans citer de noms, il a aussi critiqué *« les intellectuels libéraux du cinéma iranien qui hésitent à transmettre notre vrai message »* à l'étranger.

Cette allusion vise la plupart des cinéastes iraniens contemporains connus à l'étranger, dont les films ignorent largement les *« valeurs révolutionnaires »*. Les milieux islamistes conservateurs n'ont jamais ménagé leurs critiques envers la plupart des films iraniens primés dans les festivals internationaux au cours des dernières années – 164 récompenses en dix ans –, ni caché leur méfiance envers leurs réalisateurs, notamment Abbas Kiarostami, le plus connu à l'étranger.

Ces réalisateurs, dont les films sont peu distribués en Iran même, n'ont jamais été inquiétés par le régime, conscient de l'impact positif de ce *« nouveau cinéma iranien »* pour l'image de la République islamique. Les autorités ont *cependant annoncé en 1995* qu'elles allaient s'opposer à la production de films *« manquant d'identité nationale et islamique »* ou montrant une image *« sombre et amère de l'Iran »*.

« Un film qui désespère les gens n'a aucune valeur, quelles que soient les récompenses internationales qu'il reçoit », a affirmé récemment le président du Parlement et chef de la droite religieuse conservatrice, Ali Akbar Nategh-Nouri. Parallèlement, les autorités ont publié au printemps un nouveau *« code »* de la production cinématographique, détaillant de façon très restrictive la façon *« islamique »* de filmer – notamment des femmes, des militaires ou des membres des forces de l'ordre.

Ce durcissement idéologique est dénoncé depuis un an par les producteurs et réalisateurs indépendants, qui plaident pour un allègement de la censure et des *« ingérences politiques »* dans le cinéma. Apparemment en vain : l'ayatollah Khamenei a réaffirmé la nécessité d'*« islamiser »* l'ensemble de la culture et de lui imposer un *« retour aux valeurs de la révolution »*, prôné par la droite religieuse conservatrice au pouvoir en Iran.

Laurent Maillard



La Corée prépare son entrée dans l'eldorado asiatique du septième art

SÉOUL
correspondance

Entre deux montagnes, un immense bâtiment en demi-cercle bloque la vallée comme un barrage de béton. A l'intérieur, une succession de salles gigantesques remplies de décors. On accède à la surface par une rampe : l'esplanade est assez vaste pour y construire une petite ville. A flanc de colline, trois autres bâtiments sont quasiment terminés : ils abriteront des studios de télévision, des auditoriums, des laboratoires pour les effets spéciaux. A 45 kilomètres de Séoul, ce complexe cinématographique couvre 1 million de mètres carrés et aura coûté près de 450 millions de francs à l'Office de promotion du cinéma coréen, l'équivalent du CNC. Il sera inauguré d'ici quelques mois.

La Corée se prépare-t-elle à rejoindre les trois Chines (Hongkong, Taïwan et Chine continentale) dans le nouvel eldorado du cinéma asiatique ? Elle en a l'ambition, les moyens et puis, surtout, la passion. Les étudiants affluent dans les départements cinéma des universités, les conglomérats coréens, les *chaebols*, investissent à tour de bras dans l'image, tandis que le public se passionne pour un mode de représentation qui, libéré en majeure partie de la censure des années noires de la dictature, explore une histoire mouvementée (colonisation japonaise, guerre civile, division du pays, dictature...) et une société en transition accélérée, propulsée en dix ans à peine au cœur de la prospérité et de la modernité.

DÉBATS DE SOCIÉTÉ

Entre les non-dits du passé et du présent et les interrogations de l'avenir, pas de doute non plus que les cinéastes coréens de tous les âges ont des choses à montrer : Im Kwon-taek, le vétéran (de *Sopyonjé*, 1993, sur les chanteurs de pansori des années 60, à son tout dernier, *Chukté*, sur la famille à l'époque actuelle), Jang Sun-woo, la génération intermédiaire, surnommée « la nouvelle vague coréenne » (de *To You from Me*, 1994, une exploration, rare dans le cinéma coréen, de la débauche, à *Un pétale*, 1995, sur le massacre de Kwangju), et puis Yang Yoon-ho, le jeune réalisateur de *Yuri*, une vision de la religion qui scandalise la hiérarchie bouddhiste, ont provoqué avec leurs films des débats de société et ont même eu des succès au box-office.

DES SALLES VÉTUSTES

La cinématographie coréenne n'en est pas moins dans une situation paradoxale. L'ouverture aux films étrangers en 1988 (le régime militaire n'en autorisait qu'une trentaine par an) va grandement déstabiliser une industrie très protégée. La part de marché du film coréen chute à 15 % en 1993, pour remonter depuis vers les 20 %. L'industrie survit en partie grâce aux subventions du gouvernement. En 1995, cinquante-six films ont été produits en Corée. Mais, depuis 1992, l'appel d'air vient surtout des *chaebols*. Présents dans la vidéo depuis les années 80, ceux-ci se lancent en 1992 dans la distribution de films étrangers puis la production de films locaux, les chaînes câblées et enfin l'exploitation. De 1992 à 1995, Daewoo aura ainsi produit ou coproduit quarante films ; Samsung, près de vingt-cinq.

Vient ensuite SKC, le géant de la cassette vidéo. LG et Hyundai, arrivés plus tard, mettent aujourd'hui les bouchées doubles, tout comme une dizaine d'autres. La vétusté et l'exiguïté du parc de salles (600 pour 43 millions d'habitants) poussent aujourd'hui à la création de multiplexes ou à la rénovation d'anciennes salles.

En quête de savoir-faire et de marchés, les *chaebols* s'intéressent également à l'international : en 1995, Cheil Food & Chemicals investissait 300 millions de dollars dans Dream Works SKG, les studios de Spielberg. Samsung, à son tour, injectait 60 millions de dollars dans New Regency, une mini-major américaine candidate à la reprise de la MGM. Hyundai a annoncé pendant le Festival de Cannes un accord avec le Studio Canal Plus. Les autres fourbissent leurs armes.

L'arrivée des *chaebols* dans l'industrie cinématographique a provoqué des faillites en chaîne chez les indépendants. Et les plus talentueux d'entre eux se sont fait recruter. Au pied de la montagne Namsam, au cœur de Séoul, un ancien immeuble de l'office de promotion du cinéma est aujourd'hui occupé par une demi-douzaine de sociétés de production qui regroupent la crème de la profession. Ces petites usines à rêves ont passé des accords de financement avec certains *chaebols*. Mirashin a produit *Un pétale*, de Jang Sun-woo, et Cine 2000, *A Single Spark*, de Park Kwang-su, grâce à Daewoo, deux films politiquement et socialement audacieux. L'équipe de J Com, qui regroupe réalisateurs, producteurs et scénaristes, est financée par Cheil et compte produire chaque année une dizaine de longs-métrages, des dessins animés et des films de télévision.

Brice Pedroletti

La 94e œuvre d'Im Kwon-taek

Après les succès de *La Chanteuse de Pansori* en 1993, qui a battu le record absolu au *box office* (c'est aussi le seul film de ce cinéaste majeur à avoir été distribué en France), et des *Monts Taebaeck* en 1994, *Chukté*, le 94e film d'Im Kwon-taek, va prochainement sortir à Séoul. On a parfois comparé le cinéaste coréen à John Ford pour la puissance de sa mise en scène et son rapport à l'histoire de son pays. *Chukté* (« Festival ») a pour cadre la cérémonie, festive en Asie, organisée après les funérailles d'une vieille dame, où se révèle le maelström des sentiments qui agite les membres de la famille : piété filiale, égoïsme, jalousie... Les deux personnages principaux sont la petite-fille illégitime au comportement provocateur (Oh Jung-hae, l'actrice de *La Chanteuse de pansori*) et son oncle, célèbre écrivain (joué par le grand acteur coréen Ahn Sung-ki). Im Kwon-taek prépare déjà son 95e film : une histoire de joueurs de pansori (musique traditionnelle) à l'époque moderne.

هكذا من الأصل

Les serviteurs du grand « Will » s'amusent un peu

Richard III. Adapté en version nazie dans l'Angleterre des années 30, Shakespeare gagne en humour mais ne perd rien en profondeur

Film britannique de Richard Loncraine. Avec Ian McKellen, Annette Bening, Jim Broadbent, Robert Downey Jr, Nigel Hawthorne, Kristin Scott-Thomas, Maggie Smith, John Wood (1 h 43).

Il est bossu, claudiquant et porte *la moustache bien* dessinée. Ce Richard-là ressemble au loup de Tex Avery, tel qu'il apparut en dictateur et chef de guerre traître à sa propre parole, décidé à tout pour dépouiller et dévorer, enfin, les trois petits cochons. La ressemblance n'est pas fortuite, elle est recherchée par Ian McKellen, interprète et metteur en scène de cette adaptation « moderne » de *Richard III* pour le Royal National Theatre en 1990, aujourd'hui scénariste et *acteur du film réalisé* par Richard Loncraine.

Adaptation moderne. L'expression fait frémir. Voici donc que l'Angleterre des années 30 se déchire, en proie à une guerre civile que le roi paie de sa vie et qui place sur le trône Edward, dont l'épouse est américaine. On pense à un autre Edward, le septième, que ses amours américaines *contraignirent à abdiquer* et qui ne faisait pas mystère de ses attirances pour le régime nazi.

> Pour avoir prononcé ces phrases « sérieusement » des centaines et des centaines de fois, ils sont à même de jouer avec elles

Mais peu importe, à dire vrai. Aborder le film de McKellen et Loncraine selon l'angle politico-*historique ne présente guère plus* d'intérêt que d'y repérer les outrages faits au grand Will. Mieux vaut laisser ces préventions au vestiaire, à mesure qu'en sortent les uniformes noirs qui habillent Richard et sa clique, et les oriflammes qui tapissent des décors choisis et conçus pour reproduire l'atmosphère des années 30 davantage que pour offrir de la période une réplique fidèle.

Pour peu que l'on se laisse aller ainsi, la splendide grandeur du texte de Shakespeare se charge d'une étrangeté sans doute anecdotique, mais plutôt plaisante. D'autant *qu'elle est servie* par quelques-uns des meilleurs interprètes du Barde, reconnus comme tels depuis longtemps déjà par les shakespeariens les plus *sourcilleux*.

Pour avoir prononcé ces phrases « sérieusement » des centaines et des centaines de fois, ils sont à même de jouer avec elles, d'en apprécier l'humour et d'en faire goûter la profondeur. Ian McKellen est ainsi un *« crapaud hideux »* délectable, qui affirme avec toute la glaçante suavité souhaitable : *« Parce que je ne sais être un amant, je suis résolu à être un scélérat. »* Il fait des mines, prend la pose, roule des yeux, joue de sa cigarette et de son bras atrophié. Bref, il cabotine, mais avec tant d'ardeur et de savoir-faire que cette démesure du jeu nourrit le personnage de Richard.

Seule la grande Maggie Smith pourrait sans doute lui tenir tête, mais le rôle de la duchesse d'York ne lui permet pas de prétendre à pareille performance.

Il est vrai que les autres, tous *les autres, Britanniques ou Américains*, se trouvent ramenés à la dimension de comparses, figurants d'une tragédie qui ne réserve à la plupart d'entre eux qu'une disparition anonyme ou grotesque.

Pascal Mérigeau



DESSIN MARC TARASKOFF

Un bel exemple de thriller paranoïaque

Meurtres en suspens. Allégé des poncifs, le film de John Badham tient sur une narration originale et confirme le talent de Johnny Depp

Film américain de John Badham. Avec Johnny Depp, Christopher Walken, Charles S. Dutton, Peter Strauss. (1 h 39.)

Deux inconnus abordent un jeune comptable dans la gare de Los Angeles : ils ont pris sa petite fille en otage et menacent de l'exécuter s'il n'abat pas une politicienne dans la demi-heure. La situation de départ de *Meurtres en suspens* est absurde : les inconnus sont membres d'une conjuration qui a gagné l'entourage *(du service de sécurité à son propre mari)* de la victime potentielle, gouverneur de Californie, et ils prennent le risque de s'en remettre à un amateur pour commettre un attentat qu'ils pourraient parfaitement exécuter eux-mêmes.

Le (petit) miracle du film est que John Badham parvient à maintenir un véritable suspense grâce aux seules *qualités de la narration. L'action, décrite* en temps réel, est scandée par les minutes qui s'écoulent jusqu'au moment fatidique, celui où l'enfant doit être tué. La description des personnages est dégraissée, allégée de tous les détails biographiques qui permettent habituellement au cinéma hollywoodien de définir la psychologie des personnages.

*Le parcours du héros s'apparente ainsi à un itiné*raire onirique effectué par une figure angélique, à laquelle Johnny Depp prête un talent qui ne cesse de s'affirmer. La dimension cauchemardesque du récit est renforcée par la découverte progressive de l'appartenance au complot de la plupart des personnages secondaires.

Les *quelques* coquetteries formelles dont est chargée la mise en scène (le visage du méchant – Christopher Walken – semble se refléter partout) accentuent l'inquiétante irréalité du film, avant qu'un « vrai » cauchemar du héros, qui s'est évanoui, ne raccorde sur la chute qu'il venait de faire. Discrète expérimentation narrative, qui introduit une touche de virtualité *pure*.

PROTHÈSE ASSOMMANTE

Le suspense se résout grâce à l'intervention d'un cireur de chaussures noir et unijambiste, qui assomme avec sa prothèse la blonde WASP qui menaçait la petite fille : ce sauveur représentant du prolétariat amé*ricain se laisse aller à l'expression d'une haine de* classe rarement formulée dans le cinéma hollywoodien.

Reprise, en mineur, du schéma fixé par le film d'Alfred Hitchcock *L'Homme qui en savait trop*, *Meurtres en suspens* apparaît ainsi comme une modeste réussite dans le registre, aujourd'hui très présent, du thriller paranoïaque.

Jean-François Rauger

John Badham, d'un genre à l'autre...

John Badham, né en 1939, appartient à cette catégorie de cinéastes capables de passer d'un genre à l'autre sans se soucier jamais que de se montrer efficace. Il réalise ses premiers films pour la télévision, adaptant notamment le roman de Boileau et Narcejac, Celle qui n'était plus, dont Henri-Georges Clouzot avait tiré Les Diaboliques. (Reflections of a Murder, 1974).

Après que son deuxième film de cinéma, *La Fièvre du samedi soir* (1977) eut remporté un succès planétaire, il réalise une adaptation, plastiquement très soignée, du *Dracula* de Bram Stoker, et porte à l'écran un succès de Broadway, *C'est ma vie après tout* (1981, avec Richard Dreyfuss), avant de signer deux films à pop-corn, *Tonnerre de feu* et *War Games* (1983). Ce sont des succès, au contraire du singulier *Prix de l'exploit* (1985), portrait de deux frères passionnés de cyclisme. Badham, qui *tourne beaucoup (trois films en 1993), est également le réalisateur* d'un bon polar, *Stakeout* (1987), avec Richard Dreyfuss et Emilio Estevez.

Travolta et Adjani quittent le tournage du film de Polanski

ROMAN POLANSKI a dû ajourner le tournage de son film, *Double*, qui devait commencer dans les studios de Boulogne-Billancourt lundi 24 juin. Le départ de John Travolta, la vedette du film, est la cause première de ce contretemps. Travolta aurait renoncé à *Double* après avoir constaté que des modifications avaient été ap*portées au scénario sans* son accord. Cette défection entraîne également le départ d'Isabelle Adjani, dont on ne sait encore par quelle actrice elle sera remplacée, alors que Steve Martin (*Les cadavres ne portent pas de costard*) devrait reprendre le rôle prévu pour Travolta.

Productrice du film, la compagnie Mandalay a entamé une procédure à l'encontre de l'acteur, dont le cachet était chiffré à 17 mil*lions de dollars (environ* 85 millions de francs). Les avocats de John Travolta affirment, pour leur part, qu'aucun contrat définitif n'avait été signé. Un travail de réécriture semble nécessaire pour adapter le scénario à la personnalité de Steve Martin, dont les talents comiques sont plus appréciés aux Etats-Unis qu'en Europe. Le tournage de *Double* pourrait commencer *en octobre* 1996.

■ **Le Grand Prix du jury du 11e Festival du film de Paris** a été attribué au film *Beautiful Thing*, de la réalisatrice anglaise Hettie MacDonald. Distribué en France par Diaphana, *Beautiful Thing*, qui avait été présenté au dernier Festival de Cannes par la Quinzaine des réalisateurs, bénéficiera ainsi d'une aide de 700 000 francs, des*tinée à la campagne promotionnelle*. Le film de Sandrine Veysset *Y aura-t-il de la neige à Noël* a reçu le Prix spécial du jury et a valu à l'actrice Dominique Reymond le Prix d'interprétation féminine. Le Prix d'interprétation masculine est revenu à François Cluzet pour son rôle dans *Le Silence de Rak*, de Christophe Loizillon.

■ **Tarif exceptionnel** pour *les jeunes de moins de 26 ans dans* les cinémas indépendants et d'art et essai de Paris, pendant tout le mois d'août, sept jours sur sept. Sur présentation de la carte « Août au ciné », disponible gratuitement à partir du 15 juillet et jusqu'au 31 août dans les mairies de Paris, l'Hôtel de Ville, les magasins Virgin et les stations commerciales RATP Montparnasse, Gare-du-Nord et Châtelet-les- Halles, le ticket d'entrée coûtera 25 francs.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **L'Euro 96 de football** se faisant plus rare à la télévision, les entrées remontent. *Rien d'enthousiasmant*, mais les 450 000 entrées enregistrées (contre 350 000 la semaine dernière) réconfortent un peu les professionnels.

■ **Le film le plus attendu** de la semaine, *Trainspotting*, obtient un ré*sultat correct, sans plus. Les entrées* sont excellentes dans certaines salles, médiocres ailleurs, notamment en périphérie, pour un total de 65 000 spectateurs, dans *44 salles. Résultat surprenant, en* revanche, pour *La Jurée*, qui a réuni 53 000 amoureux de Demi Moore dans 38 salles. La troisième nouveauté de la semaine à tenir le choc est la comédie de Dominique Faruggia, *Delphine : 1, Yvan : 0*. Mais 52 000 entrées dans une combinaison de 43 salles demeurent un résultat moyen. Excellente tenue de *l'humble Machaho, qui a attiré dans* deux salles plus de 4 200 spectateurs.

■ **Eric Rohmer fait mieux qu'Arnaud Desplechin** : 18 000 entrées pour les deux films, mais *Conte d'été* en est à sa troisième semaine d'exploitation et *Comment je me suis disputé* à sa deuxième seulement (avec moins de séances en raison de sa durée). *Des nouvelles du Bon Dieu* perd 6 000 entrées en deuxième se*maine, à 8 000 spectateurs.*

P. M.

★ Chiffres : *Le Film français*.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

JEUNES GENS

Film français de Pierre-Loup Rajot. Avec Anne Roussel, Jean-Pierre Lorit, Tom Novembre, Roc Lafortune, Myriem Roussel (1 h 03).

■ La première réalisation du comédien Pierre-Loup Rajot (dont le film obtient pour trois petites minutes la qualification de long métrage) ressemble à un pari : prendre le sujet le plus rebattu qui soit, un couple qui se défait, et *en donner à tout prix une version inattendue*. Pour y prendre *plaisir*, il convient d'accepter sans discuter ce parti pris : le cinéaste ne fait aucun effort pour justifier la situation qu'il impose, ni l'évolution des événements, tout entière soumise à des coups de force.

Dans ce cadre restrictif, les tribulations d'Anne Roussel qui n'aime plus Jean-Pierre Lorit lequel l'aime toujours à la folie, et les interférences désabusées et humoristiques du chauffeur de taxi Tom Novembre dans les rues de Besançon ensoleillées ne manquent ni de tonus ni de charme. Contre un scénario imposé, et dont la principale victime potentielle est le personnage féminin risquant à chaque instant de passer simplement pour une emmerdeuse de choc que le brave garçon ferait mieux d'abandonner à ses délires infantiles, les corps des comédiens, l'énergie de la réalisation, parfois le sens de la réplique, *souvent* l'utilisation des *décors donnent vie à ce coup* d'essai en forme d'exercice de style.

J.-M. F.

LOCH NESS

Film américain de John Henderson. Avec Ted Danson, Joely Richardson, Ian Holm (1 h 40).

■ *A priori*, un film de fiction sur le monstre du Loch Ness doit obéir à deux contraintes essentielles : différer le plus possible le moment de l'apparition de la bête pour maintenir le suspense sur la réalité de son existence et, une fois celle-ci prouvée (grâce ici aux prouesses de Jim Henson, inventeur de créatures animatroniques et de leur animation par ordinateur), terminer le récit en faisant en sorte que le mystère demeure entier pour le reste du *monde*.

Loch Ness respecte scrupuleusement ce programme et le jeune savant convaincu que le monstre n'existe pas devra se rendre à l'évidence et changer de conviction. La longue attente avant la découverte de l'animal donne à ce languissant film pour enfants un petit air désuet qui rappelle le cinéma fantastique d'antan, où il s'agissait de faire longuement mariner le spectateur avant d'exhiber la créature.

J.-F. R.

JANE EYRE

Film anglo-italo-français de Franco Zeffirelli. Avec William Hurt, Charlotte Gainsbourg, Joan Plowright, Anna Paquin, Géraldine Chaplin (1 h 53).

■ Voici l'histoire d'une jeune fille anglaise dont la tante se débarrasse en la confiant à un orphelinat où l'austérité de la discipline le dispute au sadisme. *Dix ans plus tard*, Jane Eyre *(Charlotte Gainsbourg)* est *engagée* comme préceptrice au domaine de Thornfield, appartenant au ténébreux Edward Rochester (William Hurt). A partir de là, le roman de Charlotte Brontë (paru en 1847) enchevêtre les fils de la passion amoureuse et du mystère qui pèse sur le passé de Rochester, selon la veine romantique et morbide du temps.

Cent cinquante ans plus tard, Franco Zeffirelli, loin de revisiter l'œuvre, en offre une illustration compassée, dont le vernis culturel est fixé à grands *coups de scènes picturalisées et de violonite aiguë. Au passage*, la *dimension* noire du roman se sera grotesquement volatilisée. Quant à l'idylle, en dépit du jeu « intériorisé » des acteurs, elle ne palpite pas davantage. Pour peu qu'on ajoute quelques maladresses flagrantes dans la construction du récit, on obtient un film désarmant de naïveté et d'ennui.

Jacques Mandelbaum

LE COBAYE 2

Film américain de Farhad Mann. Avec Patrick Bergin, Matt Frewer, Austin O'Brien (1 h 40).

■ Le héros du *Cobaye*, réalisé par Brett Leonard, a, en fait, échappé à l'explosion finale. Il a perdu les deux jambes et a été défiguré, mais la chirurgie esthétique a permis de le rafistoler (sinon, comment justifier qu'il soit interprété par un autre acteur). Infirme, il parvient, grâce à une intelligence hors du commun, à s'introduire dans un réseau virtuel et à s'infiltrer dans l'ensemble des réseaux informatiques qui sillonnent la planète. Au service d'un homme d'affaires sans scrupules, il tentera de dominer le monde, mais un jeune savant aidé d'une bande d'adolescents l'en empêchera.

Le Cobaye 2 témoigne d'une nouvelle tendance du cinéma fantastique contemporain. Face au thème de la contamination, lié surtout au vampirisme et aux histoires de morts-vivants, apparaît le danger par dissémination, éclatement, infiltration capillaire (le fantôme du *Shocker* de Wes Craven, qui hante les ondes hertziennes, la série des *Freddy*). Le film de Farhad Mann ne tire guère parti de l'originalité de son postulat et se situe en per*manence dans le registre du déjà-vu* : le monde virtuel redécouvre le *design* des bandes dessinées de Flash Gordon et les duels au sabre relèvent des clichés de l'*heroic-fantasy*. Les méchants et les bons, notamment les inévitables adolescents destinés à faciliter l'identification du spectateur de base, effectuent toujours les mêmes grimaces.

J.-F. R.

UNE NUIT EN ENFER

Film américain de Robert Rodriguez. Avec George Clooney, Quentin Tarantino, Harvey Keitel, Juliette Lewis (1 h 40).

■ Les premières séquences annoncent la couleur : des personnages visiblement tarés échangent des dialogues d'une banalité absurde avant de s'entre-tuer dans une orgie d'ultra-violence à la fois atroce et rigolarde. L'univers est donc bien celui de Quentin Tarantino, scénariste, producteur et interprète de cette *Nuit en enfer*. Deux gangsters en cavale prennent en *otage une famille américaine et se rendent à un mystérieux rendez-vous*, dans une boîte à strip-tease perdue au Mexique.

Parvenu à ce moment du récit (soit à mi-film), la parodie de film noir se transforme en parodie de film d'horreur, les protagonistes devant affronter une horde de vampires affamés auxquels le bar sert de repaire. Les références cinéphiliques passent ainsi du film policier à la Don Siegel au délire *gore* à la George Romero. La présence dans la distribution de Tom Savini, *créateur des effets spéciaux de Zombie, et de Fred Williamson, star du ciné*ma black des années 70 et du cinéma bis italien, évoquent la mémoire cinématographique récente sur laquelle se fondent les films de Tarantino et de Rodriguez.

Une nuit en enfer s'essouffle dans une interminable bataille rangée où les têtes coupées croisent les bras arrachés et où les conventions des récits gothiques (eau bénite, crucifix et pieux enfoncés dans le cœur) sont réactuali*sées sous forme de gags. Bien qu'il arrive que le détail scabreux ou trivial soit* inventif, l'ensemble manque d'inspiration et d'enjeu et se perd dans une gratuité vite ennuyeuse.

J.-F. R.

REVUE

CAHIERS DU CINEMA

N° 503, juin 1996 (130 pages, 50 francs)

■ Retour de Cannes pour les « Cahiers », avec notamment une moisson *intéressante d'interviews (Desplechin, Rohmer, Cimino...). L'originalité* de ce numéro spécial se situe néanmoins dans l'épais dossier intitulé « Numérique, virtuel, interactif, demain le cinéma ».

Laurent Roth ouvre le débat en ces termes : *« L'interactivité et la réalité virtuelle sont-elles condamnées à rester l'apanage des adolescents et de leurs jeux vidéos, des carabins et de leurs expériences en téléchirurgie ? Ou bien vont-elles modifier en profondeur la pratique du spectateur ? Et à quel prix ? »*

Informations pratiques (à noter un glossaire bien utile à la fin) historiques des avancées dans le domaine et réflexions théoriques alimentent une ébauche, plutôt inquiète, de réponse. S'il fallait une conclusion, on reprendrait volontiers cette belle formule de Paul Virilio sur l'avenir du cinéma *comme « vertu du multimédia »*, au sens où Cézanne définissait le dessin comme la vertu de la peinture.

J. M.

Le documentaire sur la pente audacieuse du film d'auteur

Plus de 17 000 spectateurs se sont rendus au 7e Festival international de Marseille où étaient présentées une vingtaine d'œuvres. Preuve de la vitalité d'un genre qui s'oriente vers le produit télévisé

MARSEILLE
de nos envoyés spéciaux

Ils partirent nombreux – 1 000 films visionnés, selon Brigitte Rubio, la déléguée générale de Vue sur les docs, le 7e Festival international du cinéma documentaire de Marseille, qui fait état d'une *« foisonnante effervescence »* du genre documentaire –, mais, *par une prompte sélection, ils ne* furent plus que 20 (presque tous européens) à concourir au Vieux Port, du 17 au 22 juin.

On ne sait si le choix fut cornélien, mais il se révéla plutôt décevant. Le jury (présidé par Agnès Varda) a prudemment couronné *Krzysztof Kieslowski : I'm so-so*, de Krzysztof Wierzbicki, un portrait du grand cinéaste réalisé par son ancien assistant. En dépit de l'intimité qui unit celui-ci à son maître, le résultat est pourtant en deçà de ce qu'on attendait.

A force de jouer la transgression, le documentaire ne perdrait-il pas sa vocation ? La tentation, sinon de la fiction, du moins de la confrontation entre la réalité et le regard de celui qui la filme, est de plus en plus revendiquée. Curieux phénomène que ce retour en force du point de vue dans le cinéma du réel à l'heure où il déserte la fiction. Jean Chabot (*Sans raison apparente*, Canada) met ainsi le documentaire à l'épreuve du polar, et n'obtient ni l'un ni l'autre. A la lisière du cinéma expérimental, Lars Johansson (*Between Light and Shadow*, Danemark) prétend à une poétique de l'érotisme urbain et se contente de balayer en vidéo le visage d'une jeune femme dans la ville.

En suivant sagement les *éboueurs parisiens*, Carl Henrik Svenstedt (*Nattbok Nocturnal Nightary*, Suède) imagine revisiter les classiques symphonies des grandes cités. Et que dire des films de Thierry Knauff (*Baka*, Belgique) sur les pygmées Baka, ou de Markku Lehmuskallio (*The Farewell Chronicle*, Finlande) sur une tribu nenet de Sibérie, qui *trahissent leur sujet par l'extrême so*phistication du propos ?

> A force de jouer la transgression, le documentaire ne perdrait-il pas sa vocation ? La tentation, sinon de la fiction, du moins de la confrontation entre la réalité et le regard de celui qui la filme est de plus en plus revendiquée

On peut également s'interroger sur deux films ambitieux, purs rejetons du cinéma direct. Dans *Hamsa, la rage au ventre*, Manu Bonmariage (Belgique) suit Farid, un jeune beur atteint du sida. Farid, entouré de ses amis, crève littéralement l'écran. En vertu de sa rage justement, de sa vivacité d'esprit, de cette gouaille qu'on *devine décuplée par la détresse*. Et peut-être aussi à cause de la caméra qui en fait un personnage en représentation. Bonmariage a voulu prendre le contrepied d'autres documents. Il n'y réussit que trop bien : le sida, c'est aussi, c'est surtout la terrible solitude de celui qui marche à la mort.

Pour *Une journée chez Ma tante – prix du Groupement national* des cinémas de recherche –, Christophe Otzenberger (France), le réalisateur de *La Conquête de Clichy*, a installé sa caméra derrière les guichets du Crédit municipal, l'ancien mont-de-piété.. Au prix de quelques facilités, il montre parfaitement la confrontation de deux logiques : celle, humaine, des clients aux abois, et celle, froidement bancaire, d'une institution *qui a oublié sa vocation sociale*. L'histoire de cet abandon aurait été instructive. Elle n'est pas abordée.

Cinq films cependant portent la compétition vers le haut. Malgré le handicap du support vidéo, *Bophana, une tragédie cambodgienne* de Rithy Panh (France) – prix du jury Planète Câble – impose un véritable regard de cinéaste à cette évocation du génocide perpétré par les Khmers rouges. *Out of the Present*, d'Andrei Ujica (Allemagne), offre le spectacle fascinant, littéralement en apesanteur, de l'implosion de l'Union soviétique vue de l'espace par les cosmonautes de la station Mir. Dans la veine sociale chère au cinéma britannique, *Hidden Voices* de Michael Grigsby (Royaume-Uni) suit un couple de musiciens en tournée dans les clubs d'ouvriers pour une chronique oblique de la dispa*rition des infrastructures minières* et de la paupérisation d'une région. Sur fond de musique lancinante, la mine est également le sujet d'*Uranium* de Lugosi Lugo Laszlo (Hongrie), un court-métrage en noir et blanc qui propose la captation d'un univers poétiquement décomposé.

Thierry Michel (Belgique) est allé filmer le plus grand hôpital de Guinée, à Conakry, où la pratique *de la médecine payante est le seul* moyen de maintenir l'établissement en état de marche. Le souci de clarté, l'intelligence de la construction, l'absence de complaisance comme de pudibonderie font de *Donka, radioscopie d'un hôpital africain* un document exemplaire, qui a obtenu le tout nouveau prix du meilleur producteur européen – attribué aux Films de la passerelle (Belgique) et à Zeaux Productions (France). Le visage d'un père qui n'a pas de quoi acheter les médicaments pour son enfant, des médecins lucides mais impuissants faute de matériel, un hôpital qui ressemble à un mouroir (75 % de mortalité) parce qu'on y vient quand il est déjà trop tard, et, pour finir, le premier cri d'un nouveau-né qu'il a fallu réanimer avec l'énergie du désespoir... De la mort à la vie. Thierry Michel distille savamment la ré*volte et l'espoir. Son regard ne* perd surtout jamais de vue cette précieuse réalité définie par le cosmonaute d'*Out of the Present*, auquel on demande ce qu'il préfère sur la terre : *« Avant tout, ce qu'on ne peut pas voir, les hommes. »*

Parmi les spectateurs, nombreux (plus de 17 000 entrées), certains ont boudé la compétition officielle pour trouver leur bonheur dans les multiples et très riches sections parallèles : une rétrospective Ken Loach, suivie avec passion par un public avide de cinéma engagé ; des hommages au cubain Santiago Alvarez *(voir ci-dessous)*, à Alain Cavalier et Agnès Varda ; une fenêtre Est et Méditerranée, avec un éclairage sur la situation du cinéma documentaire en Ukraine *(voir ci-dessous)*, et une programmation Israël-Palestine ; des coups de cœur dont certains auraient pu dignement figurer en compétition... Plus un marché, très actif *(voir le prochain supplément Télévision-Radio-Multimédia)*, qui certes donne du poids à la manifestation, mais tire le documentaire vers le « produit » télévisé et le formatage imposé par les diffuseurs : ainsi, près de la moitié des films en compétition affichent une durée proche des fatales 52 minutes...

Jacques Mandelbaum et Thérèse-Marie Deffontaines

Santiago Alvarez, efficace comme aux premiers jours

NOW ! chante Lena Horne sur l'air de la chanson israélienne *Hava Naguila* revisitée par Lionel Hampton. *Now !* reprennent les images de ce remarquable court-métrage sur la ségrégation raciale aux Etats-Unis (six minutes) réalisé par Santiago Alvarez en 1965.

Le cinéaste cubain pratique le collage de photos et de documents d'archives. Le montage, basé sur la règle de l'antinomie, est extraordinairement dynamique. *« We want more than just a promise. Say good bye to Uncle Thomas. Now is the time ! »* (« Nous voulons plus que des promesses. Dis au revoir à l'oncle Thomas. Maintenant, c'est l'heure ! »), proclame Lena, pendant qu'à l'image la répression s'abat sur des manifestants sans défense. Le contraste entre l'urgence, la générosité du message et la brutalité des policiers a un effet immédiat de dénonciation, tandis que la voix puissante, émouvante, de la chanteuse venge le spectateur de la souffrance infligée aux victimes.

En 1959, à l'âge de quarante et un ans, Santiago Alvarez entre à l'Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographique (ICAIC), qui vient d'être créé. Il travaille aux *Actualités hebdomadaires, les Noticieros* (il en réalisera six cents), puis se met au documentaire (environ cent cinquante). C'est là que, porté par la foi des premiers temps de la révolution et nécessité faisant loi, il invente de toutes pièces une écriture qui s'appuie sur l'impulsion donnée par la musique, qu'elle soit populaire, classique, jazz, rock... et qui combine photos, documents d'actualité et d'archives, texte, cartons, incrustations, reproductions d'affiches, de journaux, photos, animation...

> Désignation du bon et du méchant, dramatisation, solidarité avec les luttes anti-impérialistes

Désignation du bon et du méchant, dramatisation, solidarité avec les luttes anti-impérialistes à travers le monde, tels sont les ressorts de ce cinéma dont on a pu voir quelques exemples à Marseille, efficaces comme au premier jour. *Cerro Pelado* montre avec un bel humour la préparation des athlètes cubains (sur un bateau !) pour les Jeux centraméricains de 1966 à Porto-Rico, où l'on ne les attend pas d'un bon œil ; *Hasta la victoria siempre* a été réalisé en deux jours à l'annonce de la mort de Che Guevara ; *Hanoï, mardi 13* est une dénonciation des bombardements américains au Vietnam ; *79 Printemps*, en hommage à Ho Chi Minh...

Le groupement des cinémas de recherche va soutenir la distribution en France des films de Santiago Alvarez.

Th.-M. D.

Une résistante en Ukraine

« *Je suis désespérée.* » Lilia Ollivier-Oguienko, qui prononce ces mots d'une voix mélodieuse, a les yeux si clairs qu'on a l'impression de lire dans son âme. En l'absence du vice-ministre de la culture ukrainien, Mme Tchmill, qui n'a pas obtenu son ordre de mission, la réalisatrice des *Enfants illégitimes d'Anton Webern* (diffusé sur Arte en septembre 1993) conduit la délégation ukrainienne invitée à Marseille à l'initiative du festival Vue sur les docs et du ministère de la culture français. Elle parle d'une situation hélas commune à la plupart des pays de l'Est. A ceci près qu'avec cent quatre-vingts heures de films par an, l'Ukraine était, avant l'effondrement de l'Union soviétique, un des plus importants représentants de la tradition documentaire. Cette production est aujourd'hui réduite à néant : les cinémas ne programment plus les documentaires et la télévision oscille entre vieux films soviétiques et séries américaines. « *Le terrorisme de l'Etat est aujourd'hui remplacé par le terrorisme du privé. Il y a une absence dramatique de législation en matière audiovisuelle. L'Etat vend l'espace télévisuel comme des patates : six cents programmes privés se partagent les trois chaînes de télévision* », précise Lilia Ollivier-Oguienko. Depuis un an, elle a abandonné tout travail personnel pour entrer en résistance. Entre Paris et l'Ukraine, elle vient de créer l'association Svema, du nom de la pellicule fabriquée en Ukraine et utilisée par tout le cinéma soviétique. La programmation ukrainienne à Vue sur les docs (six films) s'est ouverte sur un document d'Israël Goldstein, ancien opérateur de Dovjenko, au titre provocateur : *Adieu le cinéma !*

J. M.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

LE CŒUR FANTÔME (français, 1 h 27), de Philippe Garrel, avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne *Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.*
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (français, 2 h 58), d'Arnaud Desplechin, avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
CONTE D'ÉTÉ (français, 1 h 53), d'Eric Rohmer, avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
DES LENDEMAINS QUI CHANTENT *(français, 1 h 10), de Caroline Chomienne*, avec Julien Gangnet, Pierre Allio, Alphonse Ghanem, Pascal Mathieu, Elodie Mennegan, Delia Routsova.
ELLE (français, 1 h 26), de Valéria Sarmiento, avec Marine Delterme, Didier Flamand.
FAUTE DE SOLEIL (français, 57 min), de Christophe Blanc, avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Françoise Descarrega, Evelyne Ker, *Patricia Orlando.*
MACHAHO (franco-algérien, 1 h 30), de Belkacem Hadjadj, avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
LES *NOUVELLES AVENTURES* DE WALLACE ET GROMIT (dessin animé britannique, 1 h 13) de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park.
LA SECONDE FOIS (italien, 1 h 20), de *Mimmo Calopresti*, avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi.
LE TEMPS DE L'AMOUR (iranien, 1 h 15) de Mohsen Makhmalbaf.
LE TOMBEAU DES LUCIOLES (dessin animé japonais, 1 h 25), d'Isao Takahata.

FESTIVALS

PROVINCE

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA ROCHELLE
Pour sa 24e édition, ce festival, dirigé par Jean-Loup Passek, responsable cinéma du Centre Georges-Pompidou, propose 120 longs métrages venus du monde entier, dont, en ouverture, *Breaking the Waves*, du Danois Lars Von Trier, Grand Prix du jury à Cannes cette année.
Au programme :
– quatre rétrospectives : Max Davidson (USA/1875-1950), Pina Menichelli (*Italie/1893-1984*), Robert Siodmak (*1900-*1973), Américain d'origine allemande et l'un des maîtres du « film noir », qui a travaillé en Allemagne, en France et aux Etats-Unis, et Valentin Vaala (Finlande/1909-1976) ;
– des hommages : Karel Kachyna (*Tchécoslovaquie*), Ömer Kavur (*Turquie*), Jacques Rozier (France), Kiju Yoshida et Mariko Okada (Japon) ;
– une sélection internationale de films inédits intitulée « Le Monde tel qu'il est », dont plusieurs ont été présentés le mois dernier sur la Croisette ;
– un programme de films pour enfants, des soirées exceptionnelles et *« Une nuit blanche de l'étrange »* complètent cette programmation.
Du 28 juin au 8 juillet. Bureau du Festival, 16, rue Saint-Sabin, Paris 11e. Tél. : 48-06-16-66.

PARIS ET PROVINCE

HOMOS & CO : à l'occasion de la Fête du cinéma, l'association Ecrans d'argent *propose deux nuits du court* métrage sur les formes cinématographiques des créateurs homosexuels et hétérosexuels.
Au programme, dix-neuf films, parmi lesquels *Un chant d'amour*, de Jean Genet, *Loth in Sodom*, de Watson et Webber, *Une robe d'été*, de François Ozon... Les recettes obtenues seront *reversées intégralement* à l'association Act Up Paris.
Dans la nuit du samedi 20 au dimanche 30 juin, au Max Linder, 24, boulevard Poissonnière, Paris 9e. Tél. : 48-24-88-88. Dans la nuit du lundi 1er au mardi 2 juillet, au Diagonal Centre, place Saint-Denis, 34000 Montpellier. De 0 heure à 4 heures. 25 F.

PARIS

PORTRAITS DE BERLIN : la Vidéothèque de Paris et le Goethe Institut présentent un centaine de films autour de la cité berlinoise. Des premiers tours de manivelle en 1895, en passant *par l'âge d'or de l'expressionnisme*, jusqu'aux productions les plus récentes, tous les films témoignent de l'immense diversité et de la richesse de Berlin, qui fut, et reste, une source d'inspiration pour les plus grands cinéastes allemands (Murnau, Lubitsch, *Lang, Fassbinder, Schlöndorff, Wenders*...) et étrangers (Bob Fosse, avec *Cabaret*, Billy Wilder, avec *La Scandaleuse de Berlin*, ou encore Claude Chabrol, avec *Docteur M*...).
En soirée d'ouverture, le mardi 2 juillet à partir de 18 h 30, Wim Wenders propose un hommage *aux pionniers du cinéma berlinois* et présente son dernier long *métrage, Les Lumières de Berlin.* Outre la journée du 5 juillet, entièrement consacrée à Heiner Müller, des expositions, de nombreux débats, des rencontres et des journées thématiques accompagnent ce programme cinématographique.
Du 2 juillet au 6 octobre. Vidéothèque de Paris, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Tél. : 44-76-62-00. Institut Goethe, 17, avenue d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 44-43-92-40.

3e BIENNALE DES CINÉMAS ARABES À PARIS (v.o.)
– A l'Institut du monde arabe, tél. : 40-51-39-91 :
Al Leja, mer. 15 h 30 ; Haifa, mer. 18 h 30 ; Leila, fille de riches, mer. 21 h 30 ; Visa pour le paradis, mer. *19 h ; Yva, mer. 20 h 30 ; All Moubarak* et ses recommandations extraordinaires, jeu. 11 h ; Liban bout à bout, jeu. 13 h 30 ; Le Retour, jeu. 15 h 30 ; Un été à la Goulette, jeu. 18 h 30 ; Rivage de l'amour, jeu. 21 h 30 ; Fateh Al-Moudarress, jeu. 19 h ; Baal et la *mort, jeu. 20 h 30 ; All Moubarak* et ses recommandations extraordinaires, ven. 11 h ; Ce n'est pas Beyrouth, ven. 13 h 30 ; Hanan Ashrawi, une femme de son temps, ven. 15 h 30 ; Pourquoi la mer rit-elle ?, ven. 18 h 30 ; Poussières de vie, ven. 21 h 30 ; Hanan Ashrawi, *une femme* de son temps, ven. 19 h : Liban bout à bout, ven. 20 h 30.
– A l'Espace Saint-Michel. Tél. : 44-07-20-49 : La Vie, ma passion, jeu. *19 h* ; Machaho, mer. 19 h, jeu. 12 h 20 ; Les *Roses de l'amour, mer.* 22 h 35 ; Haifa, jeu. 14 h 15, ven. 19 h ; Ambre, jeu. 22 h 35 ; Zamzam, ven. 12 h 45 ; Les Sœurs Hamlet, ven. 14 h 15 ; Leila, fille de *riches*, ven. 22 h 35.

ALAIN TANNER
Saint-André-des-Arts I, tél. : 43-26-48-18 :
La Salamandre, mer. 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45 ; La Vallée fantôme, jeu. 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45 ; No *Man's Land, ven. 14 h 15, 16 h 45,* 19 h 15, 21 h 45.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.)
Le Champo-Espace Jacques-Tati, tél. : 43-54-51-60 :
La Maison du docteur Edwards, mer. 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; Re*becca, jeu. 11 h 40, 13 h 50, 16 h,* 19 h 55, 22 h 10 ; Sueurs froides, ven. 11 h 30, 13 h 40, 15 h 55, 19 h 50, 22 h 05.

ARNAUD DESPLECHIN
Studio des Ursulines, tél. : 43-26-19-09 :
La Vie des morts, mer. 16 h 30, 19 h, *jeu. 19 h 45, ven. 13 h ; La Sentinelle,* jeu. 21 h, ven. 14 h 15.

AU REVOIR, ROBERTO SOSA (v.o.)
Latina, tél. : 42-78-47-86 :
Latino Bar, mer. 16 h, jeu. 14 h, ven. 14 h ; El Patrullero, mer. 18 h, jeu. 20 h, 22 h, ven. 20 h, 22 h.

BORIS BARNET EN DEUX FILMS (v.o.)
Studio des Ursulines, tél. : 43-26-19-09 :
Au bord de la mer bleue, ven. 20 h 30 ; La Jeune Fille au carton à chapeau, jeu. 22 h.

BUSTER KEATON, CHORÉGRAPHE DU RIRE
Le Quartier Latin, tél. : 43-26-84-65 :
Steamboat Bill Junior, mer. 16 h 45, *18 h 30, 20 h 15 ; Le Figurant, jeu.* 16 h 45, 18 h 30, 20 h 15 ; Sherlock Junior, ven. 16 h 45, 18 h 30, 20 h 15.

CHERCHEURS D'HORIZONS
Centre Pompidou, salle Jean-Renoir, Cinéma du musée, tél. : 44-78-12-33 :
Si j'avais quatre dromadaires, mer. 18 h ; Mur, murs, mer. 18 h, ven. 18 h ; L'Œil au-dessus du puits, jeu. 18 h.

***LE CINÉMA CHINOIS,* DE LA TRADITION À LA MODERNITÉ** (v.o.)
Le Champo - Espace Jacques-Tati, tél. : 43-54-51-60 :
San Mao, le petit vagabond, mer. 15 h 50, 20 h ; Vivre, mer. 17 h 40, *21 h 50 ; La Véritable Histoire de Ah-Q,* jeu. 11 h 50, 15 h 55, 20 h ; Zhao Le, jeu. 14 h 05, 18 h 10, 22 h 15 ; Raining in the Mountain, ven. 12 h, 16 h, 20 h ; Gunmen, ven. 14 h 10, 18 h 10, 22 h 10.

CINÉMA D'ARTISTES ET EXPÉRIMENTAL
Centre Pompidou, salle Jean-Renoir, Cinéma du musée, tél. : 44-78-12-33 :
Pièce touchée, *mer.* 18 h ; Unsichtbare Gegner, jeu. 18 h.

CLASSIQUES DU WESTERN (v.o.)
Grand Pavois, tél. : 45-54-46-85 :
La Poursuite infernale, mer. 18 h ; Les Affameurs, jeu. 14 h, 18 h ; *L'Appât,* ven. 14 h, 18 h ; Le Massacre de Fort *Apache, jeu. 22 h 15 ;* L'Homme de la plaine, ven. 19 h.

DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN
L'Entrepôt, tél. : 45-43-41-63 :
Julie, itinéraire d'une enfant du siècle, jeu. 18 h 30 ; Le Convoi, jeu. 20 h 30.

***LES FILMS DE CHEVET* DE VALERIA SARMIENTO**
Epée de Bois, tél. : 43-37-57-47 :
Pierrot le fou, mer. 15 h 30, ven. 21 h 45 ; Lettre d'une inconnue, mer. 19 h ; J'ai le droit de vivre, mer. 22 h ; le Messager, jeu. 15 h 30 ; Les Gens de *Dublin, jeu. 19 h* ; El, jeu. 22 h ; Sandra, ven. 15 h 30 ; Fleurs de papier, ven. 19 h.

JAMES BOND (v.o.)
Grand Pavois, tél. : 45-54-46-85 :
James Bond 007 contre Dr No, mer. 20 h ; Bons baisers de Russie, jeu. 16 h ; *Les Diamants sont éternels, ven.* 15 h 50, 20 h 10 ; Opération Tonnerre, jeu. 20 h ; Goldfinger, mer. 22 h ; On ne vit que deux fois, ven. 22 h.

KABALAT PANIM (CULTURES JUIVES ET ISRAÉLIENNE)
Cartoucherie - Epée de Bois, tél. : 48-08-39-74 :
Pazam, mer. 19 h 30.

MARIA KOLEVA FILMS
Cinoche Vidéo, tél. : 47-00-61-31 :
Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, mer. *18 h, jeu. 18 h, ven. 18 h* ; Annie Vacelet, *psychogéographe*, ven. 12 h ; *Antoine Vitez s'amuse* avec Claudel et Brecht, ven. 20 h.

MARSEILLE, GUÉDIGUIAN
L'Entrepôt, tél. : 45-43-41-63 :
Ki lo sa ?, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 22 h ; *Dieu vomit les tièdes*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 22 h ; A la vie, à la mort !, mer. 16 h, 18 h, 22 h.

LES MARX BROTHERS (v.o.)
Le Champo - Espace Jacques-Tati, tél. : 43-54-51-60 :
Une nuit à l'opéra, mer. 18 h 10 ; La *Pêche* au trésor, jeu. 18 h 20 ; La Soupe au canard, ven. 18 h 20.

MODÈLES DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.)
Reflet Médicis I, tél. : 43-54-42-34.
Indiscrétions, mer. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Boudu sauvé des eaux, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Hellzapoppin, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (v.o.)
Studio des Ursulines, tél. : 43-26-19-09 :
Le Cycliste, jeu. 15 h 20 ; Les Bottes rouges, jeu. 16 h 50 ; Le Besoin, ven. 17 h.

LA PARADE DES STARS (v.o.)
Grand Action, tél. : 43-29-44-40 :
Le facteur sonne toujours deux fois, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Gilda, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Troisième Homme, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

RÉTROSPECTIVE RENÉ GILSON
L'Entrepôt, Tél. : 45-43-41-63 :
On n'arrête pas le printemps, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Brigade, jeu. *14 h, 16 h, 18 h, 20 h 30 ; Juliette et l'air* du temps, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

NOUVEAUX FILMS

LE COBAYE 2
Film américain de Farhad Mann, avec Patrick Bergin, Matt Frewer, Austin O'Brien, Ely Pouget, Kevin Conway (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *Gaumont Marignan*, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, *dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation :* 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; *réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont* Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

GABBEH
Film iranien de Mohsen Makhmalbaf, avec *Shaghayegh Djodat, Hossein* Moharamai, Roghieh Moharami, Ab*bas Sayahi (1 h 15).*
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).

JANE EYRE
Film franco-italo-britannique de Franco Zeffirelli, avec William Hurt, Charlotte Gainsbourg, Joan Plowright, Géraldine Chaplin, Anna Paquin (1 h 53).
VO : Gaumont les Halles, 1er (40-39-*99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ;* Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; *Gaumont Ambassade*, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
VF : *Gaumont Opéra Impérial, dolby,* 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Saint-Lazare-Pasquier*, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; *réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont* Parnasse, dolby, 14e (*réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia,* dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

JEUNES GENS
Film français de Pierre-Loup Rajot, avec Anne Roussel, Jean-Pierre Lorit, Tom Novembre, Roc Lafortune, Myriem Roussel (1 h 03).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; *réservation : 40-30-20-10) ;* Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : *40-30-20-10).*

LÉON (*, version intégrale)
Film français de Luc Besson, avec Jean Reno, Gary Oldman, Natalie Portman, Dany Aiello (2 h 05).
VO : Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : *40-30-20-10).*

LOCH NESS
Film américain de John Henderson, avec Ted Danson, Joely Richardson, Ian Holm, Kirsty Graham, James Frain (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er *(40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-*10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e.
VF : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; *Gaumont Ambassade, dolby, 8e* (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Les Montparnos, dolby, 14e* (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

MEURTRE EN SUSPENS
Film américain de John Badham, avec Johnny Depp, Christopher Walken, *Charles S. Dutton, Peter Strauss,* Roma Maffia, Gloria Reuben (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gau*mont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-*08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, *6e ;* Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; *Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ;* réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

RICHARD III
Film américain de Richard Loncraine, avec Ian McKellen, Annette Bening, Kristin Scott-Thomas, Jim Broadbent, Robert Downey Jr. (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; *réservation : 40-30-*20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, *11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-*20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, *15e (39-17-10-00 ; réservation* : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

T-REX
Film américain de Jonathan Betuel, *avec Whoopi Goldberg, Pons Maar,* Armin Mueller-Stahl, Richard Roudtree (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, 8e.
VF : *UGC Ciné-cité les Halles, dolby,* 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; George-V, 8e ; *Paramount Opéra*, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, *14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-*20-10) ; UGC Convention, 15e.

UNE NUIT EN ENFER (*)
Film américain de Robert Rodriguez, avec Harvey Keitel, George Clooney, Quentin Tarantino, Juliette Lewis (1 h 47).
VO : *UGC Ciné-cité les Halles*, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC *Odéon*, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-*10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-*60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; *réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra*, dolby, 9e (47-42-56-31 ; *réservation : 40-30-20-10)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réser*vation : 40-30-20-10) ; UGC Convention*, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES
de Pascale Ferran,
avec *les élèves-comédiens du Théâtre* national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

BONGO MAN
de Stephan Paul,
avec *Jimmy Cliff.*
Allemand-jamaïcain (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, *6e (46-33-79-38) ;* UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

CITY HALL
de Harold Becker,
avec Al Pacino, John Cusack, Bridget *Fonda, Danny Aiello, Martin* Landau, David Paymer.
Américain (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; ré*servation : 40-30-20-10).*

LE CŒUR FANTÔME
de Philippe Garrel,
avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
de Arnaud Desplechin,
avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
Français (2 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (*43-26-19-68* ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e *(43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; ré*servation : 40-30-20-10) ; Gaumont* Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, *dolby, 18e (réservation* : 40-30-20-10).

CONTE D'ÉTÉ
d'Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h *53*).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; *Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-*10) ; 14-Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

CORPS ET ÂMES
d'Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Le République, 11e (48-05-51-33).

COURS-Y VITE
de Laurent Bénégui, Jean-Luc Gaget, Gaël Morel, Agnès Obadia, Jacques Maillot, Luc Pagès,
Français (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er.

DELPHINE : 1, YVAN : 0
de Dominique Farrugia,
avec Julie Gayet, Serge Hazanavicius, Alain Chabat, Dominique Farrugia, Lionel Abelanski, Amélie Pick.
Français (1 h 31).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-*08 ; réservation : 40-30-20-10) ;* George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, *dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby,* 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, *dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation :* 40-30-20-10).

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT
de Caroline Chomienne,
avec Julien Gangnet, Pierre Allio, Alphonse Ghanem, Pascal Mathieu, Elodie Mennegan, Delia Routsova.
Français (1 h 10).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DES NOUVELLES DU BON DIEU
de Didier Le Pêcheur,
avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne.
Français (1 h *40*).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-*83) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

ELLE
de Valéria Sarmiento,
avec Marine Delterme, Didier Fla*mand.*
Français (1 h 26).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FAUTE DE SOLEIL
de Christophe Blanc,
avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Fran*çoise Descarrega, Evelyne Ker, Patri*cia Orlando.
Français (57 min).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Daniéle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Pou*paud, Hubert Saint Macary, Serge* Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français (1 h 35).
Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA JURÉE
de Brian Gibson.
avec Demi Moore, Alec Baldwin, Joseph Gordon-Levitt, Anne Heche, James Gondolfini, Lindsay Crouse.
Américain (2 heures).
VO : *UGC Ciné-cité les Halles, dolby,* 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-*59-83) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ;* Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

KANSAS CITY
de Robert Altman,
avec Jennifer Jason Leigh, Harry Belafonte, Miranda Richardson, Dermot Mulroney, Steve Buscemi, Michael Murphy.
Américain (1 h 58).
*VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-*20 ; réservation : 40-30-20-10).

MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
Franco-algérien (1 h 30).
*VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-*14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MIDDLE OF THE MOMENT
de Werner Penzel et *Nicolas Humbert,*
avec Robert Lax, Aghali Ag Rhissa, Johann Le Guillerm, Mutu Walat Rhabidine, SandraM'Brow, Amoumoun.
Suisse-allemand (1 h 20).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-*19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).*

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé *Britannique (1 h 13).*
VO et VF : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PEUR PRIMALE
de Gregory Hoblit,
avec Richard Gere, Laura Linney, John Mahoney, Alfre Woodard, *Frances McDormand, Edward Norton.*
Américain (2 h 11).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e.

PIROUETTE, CHANSONNETTE
de Pascal Lenôtre et Jacques-Rémy Girerd,
Français (40 min).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

RAINBOW POUR RIMBAUD
de Jean Teulé,
avec Laure Marsac, Robert Mac Leod, Bernadette Lafont, Michel Galabru, Farid Chopel, Mouss.
Français (1 h 22).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

RIDICULE
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; UGC *Danton*, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-*20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette,* dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-*28-42-27* ; réservation : *40-30-20-10)* ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (*réservation : 40-30-20-10).*

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Medicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, dolby, 6e.

SUNCHASER
de Michael Cimino,
avec Woody Harrelson, Jon Seda, Anne Bancroft, Alexandra Tydings, *Matt Mulhern, Talisa Soto.*
Américain (2 heures).
Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

LE TOMBEAU DES LUCIOLES
d'Isao Takahata,
dessin animé Japonais (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83).

TRAINSPOTTING (**)
de Danny Boyle,
*avec Ewan McGregor, Ewen Brem*mer, Jonny Lee Miller, Kevin McKidd, Robert Carlyle, Kelly McDonald.
Britannique (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (*42-77-*14-55) ; Grand Action, dolby, 5e (43-*29-44-40) ; 14-Juillet Hautefeuille*, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; *réservation : 40-30-20-10) ; UGC Ope*ra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, *dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé We*pler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

TROIS VIES ET UNE SEULE MORT
de Raoul Ruiz,
avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de *Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-*des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

UN ANIMAL, DES ANIMAUX
de Nicolas Philibert,
Français (59 min).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

UN HÉROS TRÈS DISCRET
de Jacques Audiard,
*avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grin*berg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les *Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ;* réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT
d'Alfred Hitchcock,
avec Grace Kelly, Ray Milland, Robert Cummings, John Williams.
Américain, 1954 (1 h 45).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

MÉTAL HURLANT
de Gérard Potterton,
dessin animé américain, 1980 (1 h 30).
VO : Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ? (*)
de Pedro Almodovar,
avec Carmen Maura, Luis Hostalot, Ryo Hiruma, Angel De Andres-Lopez, *Gonzalo Suarez, Veronica Forque.*
Espagnol, 1984 (1 h 42).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

M. Juppé souhaite une aide « ciblée » pour les quotidiens

LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, a souhaité, mardi 25 juin, devant la Fédération nationale de la presse spécialisée, la conclusion d'un accord entre La Poste, les éditeurs et les pouvoirs publics sur une nouvelle grille tarifaire, la date-butoir étant fixée au 30 juin. « *Faute de quoi,* a dit le premier ministre, *l'Etat prendra toutes ses responsabilités.* » Une table ronde est en place depuis novembre 1995 sur cette grille qui doit prendre le relais des accords Laurent signés en 1980. Depuis, La Poste est devenue en 1991 un établissement public autonome et ne veut pas financer le transport de la presse, tandis que l'Etat veut redéfinir l'aide qu'elle apporte à cette même presse. Le premier ministre n'entend pas « *remettre en cause, de quelque manière que ce soit, le principe de l'aide postale* ». « *Nous considérons seulement,* poursuit M. Juppé, *qu'il existe une catégorie de presse qui mérite une différence de traitement en raison de sa spécificité qui tient aux contraintes liées à l'urgence de sa distribution. La presse quotidienne contribue plus que d'autres (...) au pluralisme d'expression, et donc au bon fonctionnement de la démocratie.* »

Sur les négociations postales, « *le principe du ciblage doit être retenu au bénéfice de la presse quotidienne* », selon M. Juppé, qui constate que « *c'est en son sein que l'équilibre économique des entreprises est le plus fragile* ». Les éditeurs de la presse spécialisée redoutent une hausse brutale de leurs tarifs postaux.

Havas et Hachette au « Midi libre »

Les deux géants français de la communication sont entrés dans le capital, avec d'autres nouveaux actionnaires, à la place du groupe Hersant

LES DEUX « H » continuent leur partie de go dans la presse régionale, plaçant leurs pions dans le capital de plusieurs titres. Après une passe d'armes à Nice, Havas et Hachette se retrouvent à Montpellier dans le cadre du nouveau tour de table du *Midi libre* organisé après la cession pour 220 millions de francs des 36 % détenus par le groupe Hersant. Havas prend 10 % du capital et Pierre Dauzier, une place d'administrateur. Hachette aura pour sa part 3 % du capital.

Si l'arrivée d'Havas était prévue, celle d'Hachette est une surprise. Il s'agit pour le groupe qui possède *Le Provençal, Le Méridional* et *Var-Matin* de simples « *bons rapports de voisinage* ». Une façon de mettre fin aux querelles qui ont existé entre les journaux et qui ont culminé en 1989 quand *Le Méridional* a lancé *Nîmes-Matin* sur les terres du *Midi libre.*

Havas poursuit sa stratégie qui consiste officiellement à aider les journaux dont elle assure la régie publicitaire. Le groupe est ainsi présent dans *Nice-Matin, La République du Centre, La Montagne,* mais aussi dans la presse hebdomadaire locale et dans la presse gratuite. Il est surtout candidat à la reprise du *Progrès* et du *Dauphiné libéré,* deux quotidiens du groupe Hersant.

Au total, six nouveaux actionnaires sont entrés au capital du *Midi libre.* Outre Havas, le PDG des Laboratoires Fabre, Pierre Fabre, propriétaire de Sud-Radio, entre aussi à hauteur de 10 %, et obtient un poste au conseil d'administration. Les autres actionnaires sont la Sofilaro, filiale des Caisses de Crédit agricole du Languedoc et du Roussillon (2,42 %), l'ancien maire de Millau, Manuel Diaz (5 %), un organisme qui regroupe plusieurs journaux régionaux indépendants, la Société d'investissement des éditeurs de presse (1,36 %). Groupama fait passer sa participation à 2,46 %. Environ 4 % du capital restent à répartir, principalement selon Claude Bujon, directeur général, entre « *des groupes de presse amis français ou étrangers* ».

Le Midi libre diffuse à 170 700 exemplaires en semaine et 234 200 le dimanche. Le groupe (*L'Indépendant,* presse gratuite, radio, etc.) réalise un chiffre d'affaires de 850 millions de francs et dégage un résultat de 40 millions de francs. Dirigée par Maurice Bujon et son fils Claude, l'entreprise s'est dotée en 1991 d'une structure de société à commandite, qui permet de dissocier le pouvoir de gestion du pouvoir patrimonial. Cette structure est maintenue pour permettre au journal de préserver son indépendance. Comme beaucoup de quotidiens régionaux issus de la Résistance, son actionnariat est familial et éclaté. Aucun actionnaire ne peut avoir plus de 15 % du journal.

Alain Salles

CORRESPONDANCE

Une lettre du directeur du groupe Pearson

A LA SUITE de l'article « Les résultats du groupe Pearson en recul » paru dans nos éditions du 4 juin, David Bell, directeur exécutif du groupe Pearson, nous demande de publier les précisions suivantes :

Vous laissez entendre que Pearson a réalisé une perte de 46 millions de livres. Cela est faux. Pearson est une société prospère et bénéficiaire. Les 46 millions de livres que vous évoquez se rapportent spécifiquement à notre filiale multimédia californienne Mindscape. 30 millions de livres sur ces 46 millions sont dus à des charges non récurrentes et à un choix d'options comptables plus prudentes. D'ailleurs, seulement 8 millions de livres sur cette perte affecteront la capacité d'autofinancement de notre groupe cette année. Pearson n'a jamais réalisé d'investissement d'aucune sorte dans la société Sega, comme vous semblez le dire. Cette information est totalement fausse. En outre les propos qui sont rapportés de M. Trefgarne, d'Euromonitor, n'engagent que lui (...). La diminution des effectifs de la rédaction du *Financial Times* concerne certes trente personnes, mais, parmi elles, vingt-quatre sont des volontaires. Cette réduction n'est pas seulement, comme vous le suggérez, un moyen d'économiser de l'argent. Elle s'inscrit dans une stratégie qui, nécessitant par ailleurs de lourds investissements, doit accroître le développement et la dimension internationale du *Financial Times.*

Le plan de développement de « La Dépêche du Midi » suscite l'inquiétude du personnel

UN COMITÉ D'ENTREPRISE extraordinaire du groupe de presse toulousain La Dépêche du Midi, qui publie le quotidien du même nom, s'est réuni mardi 25 juin. Il portait sur le plan présenté samedi 15 juin par Jean-Michel Baylet, PDG de *La Dépêche.* Le chapitre suppression d'emplois – 250 d'ici dix ans – avait alors laissé « *groggy* » la majorité des 1 150 salariés.

Ce « *n'est pas du tout un plan social, mais un plan de développement, d'adaptation aux nouvelles technologies, pour la décennie qui vient* », a indiqué à l'AFP celui qui fut de 1991 à 1993 ministre délégué au tourisme dans les gouvernements d'Edith Cresson et de Pierre Bérégovoy. Toute la gamme sera exploitée – aménagement du temps de travail, Fonds national de l'emploi (FNE) – pour éviter des licenciements secs. M. Baylet a fait remarquer que ce plan « *n'est pas lié à une actualité pressante, ni à des difficultés particulières* », mais à la modernisation du journal qui exige « *moins de personnel* ». « *La perspective du plan, c'est d'acheter des rotatives : ce n'est quand même pas un signe de récession quand on achète des rotatives* », a plaidé le PDG de *La Dépêche.*

Pour Marc Abadie, directeur des ressources humaines et de la gestion, « *il s'agit de moderniser et réorganiser* La Dépêche, *et de parvenir à la qualité demandée par les annonceurs comme par les lecteurs* », afin de donner la chance au vieux quotidien toulousain de figurer dans les premiers rangs de la presse quotidienne régionale. Il se fonde sur des chiffres positifs : une diffusion en hausse de 0,6 % en 1995 (208 892 exemplaires) en semaine, de 1,2 % le week-end, avec son « quotidien du septième jour ».

L'inquiétude persiste toutefois dans les rangs du personnel. Le blocage jusqu'à la fin 1997 des 25 plus gros salaires de l'entreprise (plus de 30 000 francs mensuels) est vécu comme un « *gadget* ». Tandis que l'anxiété persiste sur ce plan qui doit, pour la direction, « *aller vite* » : 55 emplois devraient être supprimés dans les services techniques d'ici à la fin 1997, une dizaine à la rédaction et dans l'administration et 25 au commercial.

Le PDG de *La Dépêche* a explicitement éloigné les craintes de perte d'indépendance et l'ombre d'une prise de contrôle par un groupe de communication. Cela n'empêche pas les salariés de s'interroger sur la disparition de certains métiers et le redéploiement de *La Dépêche* dans la banlieue toulousaine, aux dépens des départements « historiques » où le quotidien bataille avec ses rivaux : l'Aude, avec *L'Indépendant de Perpignan* et *Midi libre* ; le Gers avec *Sud-Ouest.* Enfin, selon un responsable syndical, « *la direction aura fort à faire pour remobiliser des troupes déçues par le peu d'avancée sociale dans l'entreprise, alors qu'on va encore demander des efforts supplémentaires* ».

Yves-Marie Labé

MERCREDI 26 JUIN

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Série.
15.25 Vidéo gag. *Divertissement.*
16.00 Club Dorothée Vacances.
16.50 Football. En direct de Manchester. Euro 96 : demi-finale : France-République tchèque. 17.00, coup d'envoi ; 17.45, mi-temps ; 18.00, 2e période (130 min). 90936442
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Météo.

20.50

LES GALONS DU SILENCE
Série de Jeffrey A. Bleckner, avec Glenn Close, Judy Davis (95 min). 454201
Une infirmière-chef de l'armée américaine s'éprend d'une artiste peintre.

22.25

52 SUR LA UNE
Bourlinguer n° 2. Une bonne sœur en enfer ; Deux Français à Hanoï ; Les gondoliers de la Dorada ; Les sauteurs de Barjols (65 min). 9203713
23.30 Ushuaïa. Regard sur la nature ; Everest 1924 ; Babouin's blues (60 min). 11607
0.30 Journal, Météo.
0.45 La Pirogue. Documentaire. 1.35 et 2.10, 2.45, 3.50, 4.25 TF 1 nuit. 1.45 et 2.55 Histoires naturelles. 4.55 Musique. 5.10 Histoire des inventions.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.50 Les Routiers. Série. Ballade sicilienne.
14.45 Le Renard. Série. L'arme du crime.
15.40 Hartley, cœurs à vif.
16.30 Seconde B. Série. Fugue pour la mineure.
17.05 Mister T. Série. Deux vrais escrocs.
17.30 C'est cool. Série. Drôle de manège.
18.05 et 3.35 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 1.45 Studio Gabriel. Invité : Jean-Claude Van Damme.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

► CALINO MANEIGE
Téléfilm de Jean-Patrick Lebel (105 min). 2909065
Nejma, une jeune fille en quête d'identité aime Nicolas, un garçon au bord de l'exclusion.

22.40

LES TUEURS DE L'OMBRE
Série. L'œil du démon, de Peter Edwards, avec Philip Madoc, Sharon Morgan (98 min). 9759510
Un jeune garçon est témoin de l'assassinat de sa mère dans le séjour d'une caravane qui leur sert de lieu d'habitation pendant leurs vacances. Traumatisé par la scène, il s'enfuit.
0.18 Journal, Bourse, Météo.
0.40 Euro 96. Magazine. 1.30 Histoires courtes. J'aime beaucoup ce que vous faites, de Xavier Giannoli avec Sam Karmann. 2.20 Emissions religieuses (rediff.). 4.10 24 heures d'infos. 4.50 Loubard des neiges. 5.05 Outremers (rediff.).

France 3

13.10 Arnold et Willy [1/2].
13.40 Télétaz.
14.40 Félix le chat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Le sida.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Les Recettes des tout-petits,* d'Eventhia Senderens.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.

20.05

FOOTBALL
En direct de Wembley. Euro 96. Demi-finale : Angleterre-Allemagne.
22.45 Journal, Météo.

23.15

► UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
T.E. Lawrence, Lawrence d'Arabie, de Marie-Dominique Montel (50 min). 9403161
Portrait d'un homme hors du commun qui, pratiquement sans manger ni dormir, écrivit dans la souffrance les sept cents pages d'un des chefs d'œuvre de la littérature du vingtième siècle : Les Sept Piliers de la sagesse.
0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 1.00 Les Incorruptibles. Fleurs pour inconnu. Série. 1.50 Musique Graffiti. Jeunes interprètes. *Sonate n° 5,* de Schubert, par Philippe Tamborini, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés ! 13.25 Attention santé. Les accidents dentaires. 13.30 Demain le monde. La musique. 14.00 La Route de Shanghai. 15.00 Latitude Sud. Haïti. 15.30 Omnisciences. Les différences hommes-femmes. 15.55 Le Réseau des métiers. 16.00 Les Enfants de John. 17.00 Alf. 17.30 L'Etoffe des ados. 17.55 Planète blanche. *Erebus : l'atmosphère.* 18.30 Le Monde des animaux. Chouettes et hiboux de Finlande.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. *Court métrage [11/51]. Le Lavage de cerveau de* Harry Horner avec Vincent Price, Richard Loo (24 min). 6355
19.30 7 1/2. Le contre-sommet du G7 (30 min). 5826
20.00 Le Guacharo des cavernes. Documentaire de José M. Castillejo (30 min). 2539
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Les mots et la mort, Prague au temps de Staline, de Bernard Cuau (60 min). 1735336
En mars 1953, à Prague, après un discours du président de la République Klement Gottwald, la foule jure fidélité à la mémoire de Staline : aucun deuil ne doit arrêter la marche de la Tchécoslovaquie communiste.

21.45

MUSICA : LA TRAVIATA
Opéra en trois actes de Giuseppe Verdi, livret de Francesco Maria Piave, d'après *La Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas fils, mis en scène par Peter Hall. Avec Marie McLaughlin, Walter MacNeil, Brent Ellis et l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitink. Enregistré lors du Festival de Glyndebourne en 1988 (135 min). 8135323
0.00 La Naissance de l'amour ■ Film franco-suisse de Philippe Garrel avec Lou Castel, Jean-Pierre Léaud (1993, N., 90 min). 97027
1.30 Premier amour. Toujours l'amour. Court métrage de Marian Kiss. La Meilleure des choses. Court métrage de Tom Collins. Identique et différent. Court métrage de Roswitha Ziegler. L'amour ne me trompe pas. Court métrage de Teresa Villaverde. Entre frères. Court métrage de Josepha Van Der Schoot (rediff.).

M 6

13.20 M 6 Kid. La Camargue. Kidimot : août. *13.25,* Captain planète ; 14.00, Creepy Crawlers ; *14.30, Les Rockamis* ; 15.00, Moi Renart ; *15.30, Gadget Boy* ; 16.00, Highlander.
16.30 et 3.10 E = M 6.
17.00 Hit Machine.
17.35 Ophélie Street.
18.00 Les Anges de la ville.
19.00 Caraïbes offshore. La relève de la garde. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Pelikan Man.

20.45

PROFESSION : INFIRMIÈRE
Série. Sacha, de Williams Crepin, avec Lisa Martino, Brigitte Bémol (90 min). 557152
Une infirmière tente d'empêcher un chanteur de rock de retomber dans l'enfer de la drogue.

22.40

LA PROIE
Téléfilm de John Stewart (89 min). 4546094
A la suite d'une agression, une présentatrice vedette de la télé part se mettre quelque temps au vert dans sa maison perdue dans la forêt. Mais un dangereux évadé y rôde...
0.15 Sexy Zap.
0.45 Rock express. Beck, Bad Religion, Foo Fighters, Sonic Youth (30 min). 2540973
1.15 Best of pop-rock.
2.45 Culture pub. Magazine. 3.35 Turbo. Magazine. 4.00 Fréquenstar. Magazine (55 min). 6551263

Canal +

13.45 Décode pas Bunny.
14.15 Minus et Cortex. Les poupées du Père Noël.
14.35 Le Journal du cinéma.
14.40 Cadfael. Série. Un cadavre de trop. Avec Derek Jacobi, Sean Pertwee (76 min). 6970713
15.55 Le Prince des sloughis. Documentaire (26 min). 9772751
16.25 Johnny et les morts. Téléfilm de Gerald Fox, avec Andrew Flavey, George Baker (95 min). 892807
18.00 Reboot.
► En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

WYATT EARP ■
Film de Lawrence Kasdan (1994, 183 min). 27261152
Pendant la conquête de l'Ouest, le jeune Wyatt Earp a appris de son père la loyauté et la justice. La mort de son épouse le fait dévier du droit chemin.
0.05 Flash d'information.

0.10

KRIM
Film d'Ahmed Bouchaal (1994, 83 min). 9039992
Un homme d'origine nord-africaine, libéré de prison après seize ans de peine pour le meurtre de sa femme, revient dans la banlieue lyonnaise. Il cherche à retrouver sa fille.
1.30 Un ange gardien pour Tess. Film de Hugh Wilson avec Nicolas Cage (1994, v.o., 92 min). 25380447
Mi-comédie, mi-mélo. Les interprètes en font des tonnes.

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Les araignées (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Le réveil du Moyen Age (3).
20.30 Antipodes. Spécial Edouard Glissant.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le biographe et sa passion : René Levesque. Une émission de Radio-Canada.
22.40 Nuits magnétiques (rediff.). Des Australiens à Paris (2).
0.05 Du jour au lendemain. Hubert Haddad (Magritte). 0.50 Coda. Zakir Hussain (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La mémoire de l'instant (2) : 2.48, Les couleurs de la nuit ; 2.58, Phoolan Devi, entre histoire et légende ; 4.33, Simone Jacquemard (La Gloire d'Ishwara) ; 4.51, Le témoin du temps qui change : Alain Ehrenberg ; 6.15 Doris Lessing (L'Echo lointain de l'orage).

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Maurice Béjart, chorégraphe.
20.00 Concert. Donné en direct de la Philharmonie de Munich, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Lorin Maazel : Concerto pour trompette et orchestre, de Chedrine ; Variations sur un thème rococo pour violoncelle et orchestre op. 33, de Tchaïkovski ; Shéhérazade op. 35, de Rimski-Korsakov.
22.00 Soliste. James Galway, flûte. Œuvres de Rodrigo.
22.30 Musique pluriel. Kaitys pour saxophones et syter, extrait, de Teruggi ; Œuvres de Bayle.
23.07 Ainsi la nuit. Quintette pour hautbois, trois cors et basson, de Beethoven ; Quatuor à cordes n° 2, de Chostakovitch, par le Quatuor Borodine.
0.00 Jazz vivant. Le groupe Bemica avec François Jeanneau et l'Euphonium Big Band de Joël Drouin, au Café Jazz du salon Musicora ; L'ORJA (Orchestre national de Jazz d'Alsace) avec Bernard Struber (concert donné le 13 juin au studio Charles Trenet de Radio-France). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Rouslan et Ludmila. Opéra en 5 actes (livret d'après le poème de Pouchkine), de Glinka, par l'Orchestre du Théâtre Bolchoï, dir. Yuri Simonov, Evgueni Nesterenko (Rouslan), Béla Roudenko (Ludmila), Tamara Siniavskaïa (Ratmir), Alexei Maslennikov (Finn), Boris Morozov (Farlaf), Nina Fomina (Gorislava), Valery Yaroslavtsev (Svetozar), Galina Borissova (Naïna), Alexander Arkhipov (Baïan).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 L'hebdo.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Avoir 20 ans. De Michel Honorin. A Athènes.
23.35 Pulsations.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Glenn Gould extasis.
21.30 Kokoro, l'âme du Japon. [8/10] Religion : héritage spirituel.
22.05 Les Apprentis sorciers.
23.05 A l'Est du sang sur la neige. [6/10] Stalingrad, lourde victoire.
0.00 Dix ans de destruction. [2/5] Les cendres de la forêt (55 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock.
20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 Paris Match Première.
22.25 Concert : Bernard Lavilliers (80 min). 49449862
23.45 Concert : Galliano. Enregistré à Londres en 1994 (25 min). 30228607

France Supervision

20.30 Romain Rolland, paroles dans le siècle. De Y. Jeanneret et A. Tamas.
21.30 Ballet : « Vu d'ici » par Carolyn Carlson.
22.40 L'exotique est au quotidien. De Jean Lallier.
23.35 Aérobic.
0.00 Automobilisme.
1.30 Concert : Liz McComb : Gospel à la Madeleine. Enregistré en l'église de la Madeleine (60 min). 88787640

Ciné Cinéfil

20.30 Curly Top ■ Film de Irving Cummings (1935, N., v.o., 75 min) 86809794
21.45 Un homme de fer ■ ■ Film de Henry King (1949, N., v.o., 130 min) 11755355
23.55 Cartes sur table. Film de Jess Franco (1965, N., 90 min) 6410602
1.25 Ainsi va mon amour ■ Film de Frank Ryan (1940, N., v.o., 90 min) 87766350

Ciné Cinémas

20.30 Le Dernier Samaritain ■ Film de Tony Scott (1991, 100 min) 4168794
22.10 Conseil de famille ■ ■ Film de C. Costa-Gavras (1936, 105 min) 76872355

Série Club

20.20 L'Etalon noir. La main tendue.
20.45 et 23.45 Flash. Episode pilote.
21.30 Madame et ses flics. Mort en play-back.
22.30 La Famille Addams. Entrez dans la danse.
23.00 Wolff, police criminelle. Argent comptant.

Canal Jimmy

20.30 Angela, quinze ans. Halloween.
21.15 Max Headroom. L'école.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. La limousine.
22.40 Friends. Celui qui était comme tous les autres.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Le dressage des parents.
23.15 Absolutely Fabulous. Jalousie.
23.45 Le Grand Prix de l'âge d'or.
0.45 Les monstres nouveaux sont arrivés. Quel coffre !

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Angleterre à Wimbledon (240 min). 58576341
19.00 Football. En différé : France-République tchèque.
20.30 Motors.
22.00 Tennis.
0.00 Football. En différé. Angleterre-Allemagne.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.25 Asphalte. Film de Denis Amar (1980, 105 min). Avec Carole Laure. *Drame.*
2.00 *Tonnerre. Film de Larry Ludman (1983, 80 min).* Avec Mark Gregory. *Aventures.*
3.20 En voiture, Simone. Film de Roy Boulting (1975, 85 min). Avec Peter Sellers. *Comédie.*

TMC

22.45 L'Héroïque Monsieur Boniface. Film de Maurice Labro (1949, N., 95 min). Avec Fernandel. *Comédie.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

L'été entre l'hôpital et le palais de justice

Pour leur public estival, les chaînes françaises diffusent des séries américaines. Le jeudi, « Urgences » et France 2 visitent un CHU. Le samedi, avec « Murder One », M 6 est au tribunal

CETTE ANNÉE, les chaînes généralistes n'ont pas raclé les fonds de tiroirs de séries anglo-saxonnes. Après les remarquables collections britanniques « Cadfael » (Canal Plus) et « Les Tueurs de l'ombre » (France 2), ce sont deux productions américaines de qualité , « Urgences » et « Murder One », qui alimentent chacune un début de soirée des grilles d'été de France 2 et de M 6.

La première est une série médicale, un genre tombé en désuétude vers la fin des années 80 mais qui connaît actuellement un regain de faveur grâce, notamment, à ces « Urgences » et à leur concurrent, « Chicago Hope ». La série n'échappe certes pas aux clichés du genre – l'interne idéaliste qui renonce à la sinécure que lui propose le patron d'une clinique privée, le dragueur impénitent, l'interne noir intelligent à qui tout réussit, l'infirmière amoureuse de son collègue, le jeune stagiaire naïf... –, mais elle se démarque des classiques des années 60 comme « Docteur Kildare », « Ben Kasey », « Docteur Marcus Welby » par une plus grande intensité.



La série, qui bénéficie des conseils techniques du docteur Lance Gentile, décrit avec beaucoup de réalisme le quotidien du service des urgences d'un centre hospitalier universitaire de Chicago qui accueille toute la misère du monde : drogués, alcooliques, malades du cancer ou du sida, enfants martyrisés, blessés par balle ou à l'arme blanche, suicidés... Les interventions médicales – trachéotomie, intubation, chocs électriques en cardiologie... – se succèdent à un rythme effréné, souligné par un style visuel nerveux et agressif : des plans brefs, caméra à l'épaule, qui passent sans cesse d'un personnage à l'autre, et un montage haché.

L'INTÉGRALITÉ D'UN PROCÈS

Créée par le romancier Michael Crichton – *Coma, Jurassic Park* – et produite par John Wells et Steven Spielberg, « Urgences » a remporté un énorme succès d'audience et a obtenu huit Emmy Awards, dont celui de la meilleure série, à l'issue de sa première saison, en 1995. Signalons que l'épisode intitulé « La Maternité » a été dirigé par Quentin Tarentino.

Pour sa part, Steven Bochco n'a décidément pas fini de nous étonner. Après avoir révolutionné dans les années 80 l'écriture de la fiction télé avec les séries « Hill Street Blues », « La Loi de Los Angeles », « Cop Rock » et, plus récemment, « NYPD Blues », il présente maintenant, avec « Murder One », un nouveau concept. Il s'agit, tout au long des vingt-trois épisodes d'une saison, de retracer un procès dans son intégralité. Cette structure narrative, inédite pour une série dramatique, permet au téléspectateur de découvrir, chapitre après chapitre (chaque épisode de la série constitue un chapitre de l'affaire), les multiples facettes de la procédure judiciaire américaine.

Réalisée par Rod Holcomb, « Murder One » s'ouvre sur la découverte, dans un appartement de Hollywood, du cadavre de Jessica Costello, une jeune fille de quinze ans violée puis assassinée. Très vite, la police soupçonne l'amant de la sœur de Jessica, un milliardaire philanthrope qui est arrêté et inculpé à la suite d'un faux témoignage. Interviennent alors le procureur Myriam Grasso, chargé de l'accusation (interprété par Barbara Bosson, l'épouse de Bochco), et la défense, représentée par l'avocat Ted Hoffman, la star du barreau californien (Daniel Benzali). Divers témoignages font rebondir l'affaire et vont conduire à l'arrestation d'un second suspect, mettant au jour une scabreuse affaire de drogue et de sexe. Relayé par les médias, le cas Jessica devient un véritable spectacle où la justice n'a plus sa place, un peu à la manière de l'affaire O. J. Simpson, à laquelle « Murder One », avec ses inserts de transmission directe du procès, fait souvent penser...

Jean-Jacques Schléret

★ « Urgences », France 2, jeudi 27 juin à 20 h 55.
★ « Murder One, l'affaire Jessica », M 6, samedi 29 juin à 20 h 45.

Les yeux du diable

par Agathe Logeart

ON N'A PAS tous les jours l'occasion de regarder en face le diable fait homme. Celui-ci a bien chargé sa barque. En un feu d'artifice de sang et de larmes, il a tué femme, enfants, père et mère, avant de rater sa propre mort d'un suicide manqué dans sa maison en flammes. Jean-Claude Romand, l'imposteur, a pendant près de vingt ans fait croire à tout le monde qu'il était médecin, alors qu'il n'avait jamais franchi la deuxième année d'études, qu'il était chercheur, alors qu'il passait ses longues journées solitaires à potasser dans sa voiture les revues scientifiques qui lui permettaient de donner le change, à escroquer ses proches en leur soutirant l'argent qui faisait croire qu'il en gagnait. Jusqu'au jour où sa mystification étant sur le point d'être découverte, en semant la mort, il a fait voler en éclats le miroir déformant qu'il se tendait à lui-même.

Il y a trois ans, le fait divers avait fait parler de lui, et la télévision avait diffusé les photographies du bonheur à jamais enfui, images arrêtées des visages souriants sur les albums de famille. Le drame se couchait sur papier, il n'avait que deux dimensions. Il restait plat, sans perspective. Il lui manquait le relief du visage du meurtrier, le mouvement de l'assassin. L'horreur restait abstraite, car elle a besoin de se contempler en chair et en os pour prendre corps. C'est cela qui se passe, le drame imaginé qui traverse la frontière du réel, au moment si bref où les caméras sont autorisées à pénétrer dans les prétoires et à stocker les quelques images qui resserviront chaque fois, par la suite, que l'on aura besoin d'évoquer l'affaire. Il ne reste plus alors qu'à broder des mots sur ces images, toujours les mêmes, qui repasseront en boucle comme un tragique refrain.

Ce moment où les portes des cours d'assises s'entrouvrent pour les caméras est un moment singulier. Il faut faire vite pour saisir une attitude, un geste, un regard. L'homme qui est assis sur son banc, ici protégé par une vitre qui dédouble son reflet comme un écho de lui-même, est sommé de livrer en quelques secondes bien plus qu'il ne doit l'imaginer. A-t-il seulement une idée de l'avidité de ceux qui pour la première fois le contemplent et tentent de comparer l'idée qu'ils se faisaient du *monstre* et l'image qui est enfin donnée de lui ?

La confrontation aboutit presque toujours à la même déception dans la voix des commentateurs. Plus le crime est horrible, plus insignifiant semble le vrai visage de son auteur. « *Monsieur tout le monde, homme sans grande personnalité...* », les chroniqueurs judiciaires peinent à cacher qu'ils restent sur leur faim. Dans les traits de celui qu'ils montrent, ils aimeraient que l'on puisse lire à livre ouvert les signes de la transgression. Mais on chercherait en vain, oreilles pointues ou pieds fourchus, la trace visible du démon. A regarder au fond des yeux ce diable d'homme ainsi livré en pâture, on ne trouve que le reflet indéchiffrable de nos propres mystères.

JEUDI 27 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Hawaï police d'Etat. Série [1/2]. La guerre des planches.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Hooker. Série. Le prix de l'ambition.
18.05 Sydney Police. Série.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé, Trafic info.

20.50

COMMISSAIRE MOULIN, POLICE JUDICIAIRE
Série. L'ours vert, d'Yves Rénier (95 min). 114621
Le fils du commissaire Moulin est grièvement blessé par un homme ivre dans une fête foraine.

22.25

TOUT EST POSSIBLE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini. Troisième anniversaire. Invitée : Lova Moor. Interview de Divine ; Confidences d'Henri Leconte ; Témoignage de Jean-François Deniau ; Le nouveau visage de Thierry Pastor ; La récente carrière de Sony Stark (100 min). 2640737
0.05 Le Médecin de famille. Série. Détrônements.
1.00 Journal, Météo.
1.15 et 3.30 Histoires naturelles. 2.10 et 2.45, 3.20, 4.25 TF1 nuit. 5.00 Musique. 5.10 Histoire des inventions.

France 2

12.20 et 4.10 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.50 Les Routiers. Série.
14.50 Le Renard. Série. Terminus.
15.50 Tiercé. En direct d'Enghien.
16.05 et 5.10 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 C'est cool. Série.
18.05 et 3.20 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.25 Studio Gabriel. Pascal Duquesne, Jaco van Doermel.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

URGENCES
Série de Rod Holcomb, avec Anthony Edwards (90 min). 312331
Série américaine créée par Michael Crichton, l'auteur de Jurassic Park.
● Lire ci-dessus.
22.25 Expression directe. UDF.

22.35

SOUVENIRS, SOUVENIRS ■
Film d'Ariel Zeitoun avec Gabrielle Lazure (1984, 126 min). 5686621
0.33 Journal, Bourse, Météo.
0.55 Prague ■ Film d'Ian Sellar avec Sandrine Bonnaire (1992, 88 min). 7075409
Un jeune Américain vient à Prague pour consulter un extrait de bande d'actualités du temps de l'occupation allemande. Il tombe amoureux de la responsable des archives.
2.55 Nomades à la verticale. 3.55 24 heures d'infos.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Arnold et Willy. [2/2].
13.40 Beau Fixe. Invité : Jean-Louis Foulquier.
14.30 Fame. Solo. Série.
15.20 Ranch L. Série.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Ici, l'onde.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Fausto Coppi*, de Dominique Jameux.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA NEIGE ET LE FEU ■
Film français de Claude Pinoteau avec Vincent Pérez (1991, 143 min). 78920534
Deux amis, adolescents, participent à la libération de Paris sur les barricades.
22.55 Journal, Météo.

23.30

AH ! QUELS TITRES !
Les écrivains vous invitent au voyage. Christine Bravo (*Changer tout, une année au Mexique*) ; Michel Ricard, pour le festival « L'Imaginaire irlandais » ; Jean d'Ormesson, académicien ; Dominique Fernandez (*Saint-Pétersbourg, Prague et la Bohême, Séville, et L'Europe baroque de Naples à Saint-Pétersbourg*) (60 min). 69621
0.30 Espace francophone. 1.00 Les Incorruptibles. Cinq contre un. Série. 1.45 Musique Graffiti. *Shéhérazade*, de Rimski-Korsakov, par Gary Hoffman, violoncelle, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Alexandre Lazarev (50 min).

La Cinquième

13.00 Les Lumières du music-hall. Vincent Scotto. 13.25 Attention santé. Les fractures du nez. 13.30 Défi. On ne vit qu'une fois. 14.00 Les Seigneurs mayas. 15.00 L'Aventure des sciences. Le temps. 15.55 Le Réseau des métiers. 16.00 La Cloche tibétaine. [6/7] Feuilleton. 17.00 Alf. 17.30 Ma souris bien-aimée. 17.45 Cinq sur cinq. 18.00 Dakar. 18.30 Le Monde des animaux. Les perruches de Tokyo.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [12/51]. Le Duel de John Lemont, d'après le roman d'Alexandre Dumas avec Errol Flynn, Ann Stephens (24 min). 5973
19.30 7 1/2. (30 min). 4244
20.00 Le Peintre Frida Kahlo. Documentaire. La colonne brisée, de Gislind Nabakowski et Peter Nicholay (30 min). 4485
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : L'EAU EN PÉRIL
proposée et présentée par Hannelore Gadatsch.
20.46 Le Gaspillage au quotidien. Film d'animation d'Ingolf Efler (1996, 6 min). 104809468
20.50 Le Partage des eaux. Documentaire d'André Waksman (55 min). 7307805
21.45 La Grande Sécheresse en Espagne. Documentaire (50 min). 743918
22.15 et 23.15 Débat. Animé par Hannelore Gadatsch, avec le professeur Erich Plate, le docteur Engelbert Schramm et le docteur Bernard Barraque.
22.35 Prospective 2005 : la consommation des ménages. *Film d'animation (1996, 7 min).* 9480263
22.40 La Révolution bleue. Documentaire de Bernard Germain (20 min). 9534535
23.00 Politique de l'eau : nouvelles orientations. Documentaire.
23.35 Prospective 2030 : nouvelles attitudes. *Film d'animation (1996, 5 min).* 9188331
23.45 Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer ■ Film franco-canadien de Jacques W. Benoît avec Isaach de Bankolé (1989, 91 min). 7128263
1.15 Y a bon les Blancs ■ ■ Film de Marco Ferreri avec Maruschka Detmers (1987, 94 min). 3714848

M 6

12.25 Docteur Quinn, femme médecin. Série.
13.25 Une étrange disparition. Téléfilm de Roger Young (92 min). 1860843
Une mère enquête sur la disparition de son fils survenue alors qu'il était en route pour participer à une université d'été dans le Colorado.
15.00 Drôles de dames.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Indaba. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Les Anges de la ville. Secrets de famille. Série.
19.00 Caraïbes offshore. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Passé simple. Magazine. Histoire de la moto.

20.45

SALUT LA PUCE, T'AS PAS CENT BALLES ?
Film français de Richard Balducci avec Jean Lefebvre, Jean-Marie Proslier (1982, 92 min). 233350
Un ivrogne mythomane est soupçonné de meurtre.

22.45

ENTERRÉ VIVANT
Téléfilm de Franck Darabon, avec Tim Matheson, Jennifer Jason Leigh (89 min). 4775398
Un homme retourne s'installer dans sa petite ville natale pour y monter une petite société de construction. Sa femme s'y ennuie bien vite et prend son médecin pour amant. Ils décident d'éliminer ce mari devenu gênant et l'empoisonnent. Mais...
0.20 Les Anges de la ville. Enlèvements. Série.
1.05 Best of Trash. Musique.
2.35 Rock express. 3.00 Jazz 6. 3.55 Tahiti et ses îles du rêve. Documentaire (65 min).

Canal +

11.15 Global Mix. L'abécédaire de la culture techno, de Bernard Zekri, Jean-Marie Michel et Olivier Gagean.
12.20 Pas si vite !
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Le Cercle rouge ■ ■ Film de Jean-Pierre Melville (1970, 135 min). 7654756
16.00 La Musique du hasard ■ Film de Philip Haas (1992, 95 min). 6158718
17.55 Reboot. Dessin animé. La fusion.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma. Magazine.

20.35

MÉCANIQUES CÉLESTES ■
Film de Fina Torres (1994, 83 min). 198379
Une comédie, à la manière de Cendrillon, sur le monde des artistes farfelus et des marginaux. Sympathique.
22.00 Flash d'information.

22.05

UN INDIEN DANS LA VILLE
Film de Hervé Palud avec Thierry Lhermitte (1994, 86 min). 8819756
Un cadre stressé part pour l'Amazonie afin de régler son divorce avec sa femme installée dans la jungle.
23.30 Les Trois Mousquetaires. Film de Stephen Herek (1993, v.o., 102 min). 1907534
1.15 Les Démons du maïs ; Les Moissons de l'enfer. Film de David F. Price (1992, 90 min). 7085886
2.45 Surprises (15 min).

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Les araignées (4).
20.00 Le Rythme et la Raison. Le réveil du Moyen Age (4).
20.30 Lieux de mémoire. La Nationale 7 : la route du soleil.
21.32 Fiction. Toreros de salon, de Camilo José Cela.
22.40 Nuits magnétiques (rediff.). Des Australiens à Paris (3).
0.05 Du jour au lendemain. José Pierre (Le Dernier Tableau). 0.50 Coda. Zakir Hussain (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Itinéraire d'un désenvoûtement ; 2.18, Le Gai Savoir : Anne-Marie Vindras ; 2.59, Alésia ; 3.56, Le Bon Plaisir de Paul Fournel ; 6.25, *Le Rossignol et la Rose* et Le Géant égoïste, d'Oscar Wilde.

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Simha Arom, ethnomusicologue.
20.00 Concert. *Festival d'été Euroradio.* Donné en direct de la salle Pleyel, à Paris, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Eliahu Inbal : *Carnaval*, ouverture op. 92, de Dvorak ; Concerto pour piano et orchestre, de Ravel, Frank Braley, piano ; L'Oiseau de feu, de Stravinsky.
22.00 Soliste. James Galway, flûte. Œuvres de Schubert, Rossini.
22.30 Musique pluriel. Le Bonheur dans le crime, drame lyrique sur un livret de Bernard Georges, d'après une nouvelle de Barbey d'Aurevilly (extraits), de Casanova, par l'Orchestre lyrique de Radio-France, dir. Jacques Baudry ; Œuvres de Moss, Stockhausen.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Beethoven, Borodine, Schubert.
0.00 Tapage nocturne. Myths of the Near Future (Part III), de Sverrisson, Tiedmann, Shrifi, par l'Ensemble Mo-Boma. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 *Les Soirées* de Radio-Classique. Concert enregistré le 12 février, à la salle Pleyel, à Paris, par l'Orchestre symphonique français, dir. Chui-Sen Chen, Hagaï Shaham, violon, Prisca Benoit, piano. Concerto pour violon nº 2, de Mendelssohn ; *Concerto pour piano nº 2*, de Saint-Saëns ; Eveil pour orchestre, de Conde ; Œuvres de Mozart.
22.25 Les Soirées... (suite). Sextuor à cordes op. 70 *Souvenir de Florence*, de Tchaïkovski, par le Quatuor Keller, Kashkashian, alto, Perenyi, violoncelle : Œuvres de Nielsen, Sibelius. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 La Femme de ma vie ■ ■ Film de Régis Wargnier (1986, 95 min) 79800027
21.35 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.20 Correspondances.
22.30 La Marche du siècle (France 3 du 01/5/96)
0.05 Tell Quel.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.05 Claudine et Dédée, trieuses de poissons.
20.35 Place de la République.
22.05 Les Nostalgiques de la bourlingue.
22.50 Glenn Gould extasis.
23.50 Kokoro, l'âme du Japon. [8/10] Religion : héritage spirituel.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Arno Klarsfeld.
21.00 L'assassin habite au 21 ■ ■ Film de Henri-Georges Clouzot (1942, N., 85 min) 71984973
22.25 Arman. De Bénédicte Sire.
22.55 Concert d'été. Enregistré au Waldbühne de Berlin, en 1993 (100 min). 2063089
0.35 Concert : Stanley Jordan. Enregistré au festival de Jazz de Montréal, en 1990 (60 min). 99198596

France Supervision

19.00 Ballet : "Vu d'ici" par Carolyn Carlson.
20.10 L'Eté des grands créateurs.
20.30 Dersou Ouzala ■ ■ ■ Film d'Akira Kurosawa (1975, 135 min) 77682992
22.45 De singe en singe. De Gérard Vienne.
23.40 L'exotique est au quotidien. De Jean Lallier.
0.30 Aérobic. (25 min).

Ciné Cinéfil

20.30 C'est arrivé à Trente-six Chandelles. Film de Henri Diamant-Berger (1957, N., 105 min) 4134737
22.15 Ainsi va mon amour ■ Film de Frank Ryan (1940, N., v.o., 95 min) 1982756
23.50 Le Club.
1.05 La Malédiction des hommes-chats ■ ■ Film de Robert Wise (1944, N., v.o., 65 min) 78367190

Ciné Cinémas

20.30 Torpilles sous l'Atlantique ■ Film de Dick Powell (1957, 100 min) 4135466
22.10 La Passion Béatrice ■ ■ Film de Bertrand Tavernier (1987, 130 min) 34232466
0.20 Les Années campagne. Film de Philippe Leriche (1991, 90 min) 8810288

Série Club

19.55 Guillaume Tell.
20.20 L'Etalon noir. La bête à abattre.
20.45 et 0.00 Nick, chasseur de têtes. On a perdu Komarovski.
21.35 Le Club.
21.45 Madame et ses flics.
22.45 La Famille Adams.
23.10 et 1.25 Wolff, police criminelle.

Canal Jimmy

20.00 Peggy Sue s'est mariée ■ ■ *Film de Francis Ford Coppola* (1986, v.o., 105 min) 31595486
21.45 Motor Trend.
22.05 Goto, l'île d'amour ■ Film de Walerian Borowczyk (1968, N., 95 min) 73161824
23.40 Melody Nelson. Proposée par Jean-Christophe Averty.

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Internationaux d'Angleterre à Wimbledon (270 min). 85184737
19.30 Football.
21.00 Monster Truck.
22.00 Tennis.
0.30 Sailing. (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.10 Sniper, tireur d'élite. Film de Luis Llosa (1992, 100 min). Avec Tom Berenger. *Aventures.*
21.50 Australia. Film de Jean-Jacques Andrien (1989, 125 min). Avec Jeremy Irons. *Comédie dramatique.*

RTL 9

20.30 Chicanos, chasseur de têtes. Film de Jerrold Freedman (1980, 110 min). Avec Charles Bronson. *Aventures.*
22.25 Tendre poulet. Film de Philippe de Broca (1977, 110 min). Avec Annie Girardot. *Comédie policière.*
0.30 Asphalte. Film de Denis Amar (1980, 95 min). Avec Carole Laure. *Drame.*
2.05 Les Chouans. Film de Henri Calef (1946, N., 95 min). Avec Jean Marais. *Histoire.*
3.40 Ruy Blas. Film de Pierre Billon (1947, N., 95 min). Avec Danielle Darrieux. *Drame.*

TMC

20.35 Un week-end sur deux. Film de Nicole Garcia (1989, 100 min). Avec Nathalie Baye. *Comédie dramatique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Masséna

par Pierre Georges

S'IL EST UNE CHOSE à peu près établie, c'est que nous mourrons tous. Partant de ce postulat, un milliardaire américain, Abe Hirschfeld, vient de pousser à l'extrême un antique concept de presse, celui de la nécrologie.

Rien ne sert de mourir, encore faut-il mourir à point. Et donc ne laisser à nul autre le soin de dire le bien nécessaire, les mérites évidents, le talent universel et la modestie admirable du défunt. Sans parler de l'affliction générale qui préside à son départ. Voilà pourquoi Abe Hirschfeld, pas milliardaire pour rien celui-là, une fortune dans le béton et le parking, a eu une idée de génie : l'autonécrologie.

Pour 50 dollars, désormais, tout mort solvable aura la joie immense, quoique posthume, de voir publier les appréciations louangeuses qu'il aura pris soin de rédiger lui-même sur sa vie et son œuvre. A condition de ne point la faire trop longue, tentation assez commune chez les vivants de qualité, la « nécro » sera publiée *in extenso*.

Cette initiative admirable, laisser le vivant enterrer le mort, devrait connaître un immense succès. Le marché est porteur. Le filon inépuisable. Le courrier des lecteurs parfaitement renouvelable. Etre son propre nécrologue, le rêve ! Laisser un testament pour les affaires courantes et son apologie pour la postérité.

Ecrire, écrire, débusquer chaque soir un mot, l'adjectif juste, le mérite oublié. Tisser inlassablement la toile d'une vie admirable. Tricoter, détricoter. Polir jusqu'à brillance extrême ses pompes, fûssent-elles funèbres. S'aimer à en mourir, et en mourir justement dans la satisfaction de la nécrologie accomplie. On raconte que, dans certains ordres monastiques, les frères avaient devoir chaque jour de creuser leur propre tombe. Simple manière de leur rappeler la vanité des choses et l'inéluctable issue des courses. Eh bien ! désormais, ce sera ainsi : creuser sa propre tombe avec ses propres mots. Ne pas être pris au dépourvu. Ne pas laisser à des thuriféraires approximatifs le soin d'encenser.

Etre prêt ! Toujours prêt. A la manière de Corneille : *« Je n'ai plus qu'à mourir, mon épitaphe est fait / Et tu m'érigeras en cavalier parfait. »* A la manière d'une chronique en miroir, chronique du mort-vivant et content de l'être. Certes, l'épitaphe ou sa version longue, la nécrologie de presse, ne sont pas nécessairement raison ni vérité. *« Menteur comme épitaphe »*, le proverbe vaut toujours.

Il n'empêche ! Etre prêt. Et, s'il le faut, courir, pour ses travaux d'écriture, les rubriques nécrologiques et les cimetières à la recherche du mot qui perpétue, de l'adjectif définitif. On en sait d'admirables : *« Mme X..., elle aurait donné pour son mari ce que le pélican donne à ses petits. »* Ou alors celle-ci : *« Mlle Y..., c'était un ange sur la terre, qu'est-ce que ce sera donc dans le ciel !!! »* Avec trois points d'exclamation, importants les point d'exclamation. Ou encore celle, anonyme, pour tuer deux fois Robespierre : *« Passant ne pleure pas ma mort / Si j'étais vivant, tu serais mort. »*

On en sait d'admirables. Mais la plus belle de toutes, sommet de dépouillement et d'orgueil, est bien celle-ci : *« Masséna ».* *Sans rien d'autre. Un chef-d'œuvre !*

Jacques Crozemarie, ancien président de l'ARC, devrait se présenter à la police

Plusieurs personnes liées à l'association ont été interpellées

UNE OPÉRATION de police a été déclenchée dans la matinée du mercredi 26 juin dans le cadre de l'enquête sur l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC). Plusieures interpellations ont été effectuées parmi lesquelles celle de Michel Simon, PDG de la holding *International Development* qui coiffait l'ensemble des sociétés qui sous-traitaient de manière exclusive, et pour des sommes importantes, les activités de promotion de cette association. M. Simon devait être placé en garde à vue. Les policiers de la Sous-direction des affaires économiques et financières (AEF) de la PJ parisienne cherchaient également à interpeller Jacques Crozemarie, ancien président de cette association qui ne réside pas actuellement dans ses domiciles d'Antony (Hauts-de-Seine) et de Bandol (Var). Joint en milieu de matinée par *le Monde*, son avocat, Me Olivier Metzner, nous a précisé que M. Crozemarie *« ayant appris qu'on s'intéressait à lui, se présentera à la justice dans la journée de mercerdi ou de jeudi »*. Mercredi, en fin de matinée, l'opération de police était toujours en cours.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'information judiciaire pour *« abus de confiance, recel, faux et usage »* ouverte en janvier dernier – sur la base des graves anomalies établies par la Cour des comptes et l'Igas – et confiée au juge d'instruction parisien Jean-Pierre Zanoto.

En février, une série de quinze perquisitions avaient été effectuées par les inspecteurs de la police judiciaire au siège de l'association à Villejuif ainsi que dans diverses entreprises qui effectuaient des activités sous-traitantes pour le compte de l'ARC. De nombreux documents avaient alors été saisis qui ont depuis été analysés par les enquêteurs. Au siège de l'ARC les enquêteurs avaient saisi l'ensemble des pièces de comptabilité de l'association portant sur une période de 3 à 4 ans. De bonne source, on indiquait il y a quelques semaines que la principale difficulté rencontrée par ces enquêteurs tenaient à la somme considérable de pièces comptables récoltées tant à l'ARC que dans les sociétés sous-traitantes. Certains des nouveaux responsables de l'ARC craignaient notamment que que la longueur et la complexité de l'analyse de ces documents ne conduise à une forme d'enlisement. Cette analyse avait toutefois permis d'établir que Jacques Crozemarie avait, dans le cadre de la gestion de l'ARC, bénéficié de notables *« largesses »* ainsi que de non négligeables *« facilités »* quant à sa comptabilité personnelle.

Michel Simon, lui, dirigeait les trois principales sociétés prestataires de services de l'ARC, International Developpement (ID), SQ2 et Publicadvise. Créée en décembre 1979, I. D. est une société anonyme d'assistance en publicité. Initialement, le capital social était de 100 000 francs. Il fut porté à 5 000 000 de francs en 1989. Selon le rapport que l'Igas consacra à l'ARC en 1990, au 31 mars 1989, le bilan d'I. D. était de 64 741 909 francs ; le 31 mars 1990, il était de 61 555 000 francs. Le chiffre d'affaires était de 100 287 387 francs hors taxes pour l'exercice 1989, alors que sur 12 mois de 1989, l'ARC devait lui régler un montant de factures de 141 814 864 francs. En 1989, le bénéfice affiché était de 5 855 021 francs ; il atteignait 10 315 953 francs en 1990.

Selon l'Igas, *« la prospérité de la société se fonde* sur la clientèle *exclusive de l'ARC. Depuis sa création, en 1979, ID avait été chargée des actions d'informations et de promotion de l'ARC »* (en particulier la confection du magazine *Fondamental*). Analysant les relations existant entre l'ARC et ses sociétés sous-traitantes, les inspecteurs de l'Igas écrivaient que l'importance de la sous-traitance constitue le *« caractère le plus marquant du fonctionnement de l'ARC ».*

Jean-Yves Nau et Franck Nouchi

Crise de la « vache folle » : les éleveurs français toucheront une aide de 2,7 milliards de francs en 1996

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Les aides directes accordées aux éleveurs français pour compenser les pertes de revenus dues à la dégringolade des cours qu'a provoquée la crise de la « vache folle », devraient se situer en 1996 autour de 2,7 milliards de francs. Tel est le sens des décisions qu'ont arrêtées, dans la nuit du 25 au 26 juin, les ministres de l'agriculture des Quinze réunis à Luxembourg. A Florence les chefs d'Etat et de gouvernement avaient décidé de porter à 850 millions d'écus (au lieu de 650 millions proposés initialement par la Commission de Bruxelles), l'aide fournie par le budget européen. A Luxembourg, les débats des ministres ont porté sur la répartition de cette somme entre les Etats membres. La part attribuée à la France atteint près du quart, soit 212 millions d'écus, ou 1,37 milliard de francs. Philippe Vasseur, le ministre français, a obtenu en outre, non sans mal, le droit d'accorder comme complément une aide nationale d'un montant équivalent. Mardi dans l'après-midi, une manifestation rassemblant un millier d'éleveurs venus de plusieurs pays de l'Union, principalement de France, d'Italie et d'Allemagne, était venue rappeler aux ministres la nécessité d'agir sans tarder. Il a été entendu que l'argent promis, prélevé sur le budget de l'Union pour l'année 1996, serait versé avant le 15 octobre.

Luc Guyau, le président de la FNSEA qui conduisait la délégation reçue par Michele Pinto, le ministre italien qui présidait les travaux du conseil avec Franz Fischler, le commissaire chargé des affaires agricoles, a souligné que, compte tenu de la gravité de la crise et de sa très probable longue durée, il ne pouvait être question que l'effort ne soit pas poursuivi. Les éleveurs européens devront à nouveau être aidés par le budget européen.

STOCKER

Ses disponibilités en 1997 étant limitées, il faudra envisager, note Philippe Vasseur, une gestion des dépenses agricoles aussi économe que possible. Luc Guyau a insisté pour que l'Union, outre l'aide aux revenus, continue à prendre en charge comme depuis le mois d'avril, les achats publics d'intervention. Les exportations vers les pays tiers étant à ce jour à peu près taries, il n'y a pas d'autre solution que de stocker. Mais l'intervention, qui depuis le début de la crise a porté sur environ 500 000 tonnes, coûte cher, en moyenne de l'ordre de 1 milliard de francs par mois... La tendance à la surproduction existait avant la crise de la « vache folle » et celle-ci, en accélérant de manière dramatique la baisse de la consommation, l'a aggravée. Rien n'indique que la consommation retrouvera ses niveaux antérieurs. Conscients de cette situation, les ministres semblent d'accord sur la nécessité de réformer l'organisation commune du marché (OCM) de la viande bovine de façon à mieux maîtriser la production.

« Il faudrait essayer de boucler quelque chose avant la fin de l'année », estime Philippe Vasseur. L'affaire se présente sous un jour difficile, compte tenu du caractère peu homogène de l'élevage européen. *« On devra certainement favoriser l'élevage extensif, notamment par une forte revalorisation de la prime à l'herbe, cela s'inscrivant dans une démarche de qualité. Mais on ne pourra pas pour autant pénaliser l'élevage intensif »*, explique le ministre français. Un exercice acrobatique... Il énumère les solutions techniques envisageables pour retrouver un meilleur équilibre entre l'offre et la demande : limiter le nombre des vaches allaitantes ; dans un autre registre, limiter le poids des carcasses ; éliminer les veaux laitiers... La liste n'est pas exhaustive. Maîtriser la production impliquera inévitablement des contraintes nouvelles pour les éleveurs, qui s'ajouteront aux difficultés actuelles. Un contexte qui laisse présager pour l'automne prochain des négociations tendues entre les Quinze.

Philippe Lemaître

Les Belges attaquent le label « Viande bovine française »

La fédération belge de la filière bovine vient d'assigner en référé le ministère français de l'agriculture et l'Interprofession bovine française (Interbev) pour obtenir le retrait immédiat du label VBF (*« Viande bovine française »*) apparu sur les étals depuis le début de la crise de la « vache folle ». L'audience de référé devait se tenir, jeudi 27 juin, devant le tribunal de grande instance de Paris. Pour la filière belge, le label VBF constitue une *« publicité trompeuse »* ne garantissant pas, selon elle, l'origine française de la viande. Elle affirme notamment que les bovins consommés aujourd'hui sont nés avant 1995 et qu'à cette date la traçabilité des bovins français ne bénéficiait pas d'une *« sécurité renforcée »* pour être fiable.

Le label incriminé constitue d'autre part une *« publicité de nature à induire en erreur »*, selon la Fédération belge, qui affirme qu'il n'existe pas de *« contrôles spécifiques pour la viande française »*. Selon la Fédération belge, le label viole en outre l'article 30 du traité de Rome, en ne valorisant un produit que par sa nationalité, ainsi que l'article 85 du même traité sur les ententes prohibées.

■ **La direction** départementale des services vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques a annoncé, mardi *25 juin, que quatre mille veaux* d'origine anglaise élevés chez des agriculteurs de ce département seront abattus d'ici à la fin du mois. Répartis chez trente-deux éleveurs, les veaux avaient été consignés le 10 avril par la direction départementale, qui en avait interdit la vente. La filière de veaux anglais, *élevés en batterie dans les* Pyrénées-Atlantiques avant d'être commercialisés à l'âge de cinq ou six mois, va être par ailleurs totalement arrêtée. – *(Reuter.)*

La Suisse refuse son aide judiciaire dans l'enquête sur le financement du PR

***LA JUSTICE** suisse a refusé*, au début du mois de juin, l'entraide judiciaire que lui réclamait le juge Mireille Filippini, chargée des enquêtes sur le financement du Parti républicain et le patrimoine de Gérard Longuet, annonce *Le Canard enchaîné* dans son édition du 26 juin. Selon l'hebdomadaire, la chambre d'accusation de la Cour de justice de Genève a estimé que le juge d'instruction français avait méconnu certaines règles de l'entraide judiciaire et que les demandes contenues dans ses commissions rogatoires n'étaient pas suffisamment motivées. Cette décision s'appuierait sur le fait que Mme Filippini aurait insisté dans ses commissions rogatoires sur les délits de financement politique. Or la Suisse a toujours refusé son aide judiciaire aux pays étrangers dans trois cas : délits fiscaux, infractions douanières et affaires politiques.

Par ailleurs, à la chancellerie, on estime que c'est probablement un manque de précisions dans la rédaction des commissions rogatoires qui a amené la cour d'appel de Genève à renvoyer sa copie à Mme Filippini tout en ne prononçant pas un rejet définitif. Cette décision, qui semble donc motivée par des considérations d'ordre technique, a été rendue le 7 juin et signifiée aux parties le 13 aux terme de la loi suisse, le magistrat français dispose de cent jours pour reformuler sa demande d'entraide judiciaire.

En octobre 1994, Mme Filippini avait été chargée par le parquet de Paris de dossiers portant sur les finances du PR et sur certains aspects du patrimoine de Gérard Longuet. La décision prise avec l'aval du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, de confier ces enquêtes, jusqu'alors conduites par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke, à un magistrat parisien peu familiarisé avec ce genre de dossiers, obéissait, officiellement, à la *« logique administrative »*. Mais elle survenait au moment où le conseiller parvenait au coeur d'un réseau de financement occulte géré, en Suisse et au Luxembourg, par le banquier parisien Alain Cellier, proche de Gérard Longuet. Elle avait aussi pour résultat de retarder la progression de l'enquête (*Le Monde* du 12 novembre 1994).

En effet, la règle de la « spécialité » veut que les éléments d'une enquête judiciaire venant de l'étranger ne puissent être utilisés que dans le dossier qui a motivé la demande. En d'autres termes, les informations fournies par les magistrats suisses et luxembourgeois à M. Van Ruymbeke n'étaient pas *a priori* utilisables par celle qui lui succédait. Du côté de Genève et du grand duché, deux années de démarches et d'enquête judiciaires étaient pratiquement à refaire.

Mme Filippini était d'ailleurs repartie à zéro. Un an et demi plus tard, elle ne semble pas avoir beaucoup progressé. Cette affaire peut paraître d'autant plus absurde que les informations recherchées par Mme Filippini (sur Alain Cellier, sur l'origine des millions brassés par son réseau, sur l'identité des bénéficiaires) ont été fournies depuis longtemps par la justice suisse, consultée dans les formes, au conseiller Van Ruymbeke. Enfin, cette péripétie vient s'ajouter à la décision, prise le 13 juin, par Mme Filippini de refuser les vérifications complémentaires demandées par le parquet de Paris dans l'affaire concernant la villa de Gérard Longuet.

R.-P. P.

L'incendie de la Fenice à Venise pourrait être d'origine criminelle

ALORS QUE LE RAPPORT de la commission d'experts sur l'incendie qui a ravagé le théâtre lyrique de la Fenice à Venise le 29 janvier ne sera pas déposé avant un mois, des indiscrétions laissent déjà entendre que le sinistre pourrait être d'origine criminelle. Les premiers rapports avaient émis plusieurs hypothèses : court-circuit dans le système électrique *en cours de réfection, imprudence des ouvriers qui travaillaient* sur le chantier ou défaillance du système de détection des incendies. Mais, selon ce futur rapport, des experts auraient conclu que l'incendie s'est déclaré *« en plusieurs points différents »*, et rigoureusement *« à l'intérieur du théâtre »*. Ces rumeurs, non confirmées, se sont répandues alors que la Chambre des députés venait de donner son feu vert pour débloquer une première tranche de 20 milliards de lires (66 millions de francs) destinée à la reconstruction du théâtre. – *(Corresp.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 25 juin, à 18 h 31 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+ 13,73
Honk Kong index	10982,80	+ 0,21	+ 9,84

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

22597,20

25 mars — 10 mai — 25 juin

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 25/06	Var. en % 24/06	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2118,43	+ 0,99	+ 13,17
Londres FT 100	3686,20	– 0,66	– 0,08
Zurich	—	—	+ 16,46
Milan MIB 30	—	—	+ 20,30
Francfort Dax 30	2574,14	+ 0,30	+ 14,20
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	– 3,51
Madrid Ibex 35	—	—	+ 16,79
Amsterdam CBS	—	—	+ 17,63

Tirage du *Monde* daté mercredi 26 juin 1996 : 459 822 exemplaires 3